ERNEST GAGNON

LOUIS JOLLIET

PROVINCE DE QUÉBEC

Département de l'In

Offert à l'élève .....

.....

comme récompense p

.....

par l'inspecteur d'écol

.....

à sa visite du .....

Read from N. Sioux,
Quebec – Dec 11–1931

BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE

COLLECTION JACQUES CARTIER

Droits réservés. Canada 1926, Copyright U. S. A. 1926
par LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, Limitée, Montréal

Nº 803 B

LOUIS JOLLIET

LOUIS JOLLIET
D'APRÈS UN BUSTE DU SCULPTEUR
WILLIAM G. LA FAVOR,
PLACÉ À L'ENTRÉE PRINCIPALE DE LA
JOLLIET HIGH SCHOOL, ILLINOIS, E.U.

ERNEST GAGNON

LOUIS JOLLIET

DÉCOUVREUR DU MISSISSIPI ET DU PAYS DES ILLINOIS
PREMIER SEIGNEUR DE L'ILE D'ANTICOSTI

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIOGRAPHIQUE

TROISIÈME ÉDITION

MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE
30, rue St-Gabriel
1926

AUX LECTEURS

Avec la bienveillante permission de M. Ernest Gagnon, nous donnons aujourd'hui une nouvelle édition de sa monographie intitulée : *Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'île d'Anticosti*, publiée à Québec en 1902 après avoir paru dans les fascicules de la *Revue Canadienne*.

L'auteur a fait quelques retouches à son travail, mais il lui a conservé son double caractère d'étude à la fois biographique et historiographique. Les nombreux et importants documents anciens cités au cours de cet ouvrage sont donc maintenus à leurs places respectives, dans le corps du volume. Pour une classe choisie de lecteurs, cela paraîtra sans doute préférable, surtout à cause des discussions soulevées autour du nom et de l'œuvre capitale de l'explorateur québecquois.

Le R. P. Camille de Rochemonteix, l'éminent auteur de l'ouvrage intitulé : *Les Jésuites de la Nouvelle-France au dix-septième siècle*, fait allusion à quelques-unes de ces contentions dans la lettre suivante, adressée de Versailles, à M. Ernest Gagnon à la date du 16 juin 1902 :

« Monsieur,

» Je termine la lecture très intéressante et fort instructive de *Louis Jolliet*. Vous avez, à mon avis, dit le dernier mot sur la découverte du Mississipi dans les chapitres 3, 4, 5 et 6. Après vous avoir lu, tout homme de bonne foi doit être convaincu. Netteté, arguments, calme et loyauté dans la discussion, rien ne manque dans

cette partie de votre travail sur un point d'histoire si souvent travesti...

» Je vous suis très reconnaissant de m'avoir envoyé votre livre, que j'ai lu le jour même de son arrivée. Tout ce qui touche au Canada m'intéresse vivement, et particulièrement ce qui vient d'un historien érudit et consciencieux.

« Veuillez agréer, Monsieur, avec mes sincères félicitations et mes plus vifs remerciements, l'expression de mon religieux dévouement.

« C. DE ROCHEMONTEIX, S. J. »

On ne connait pas les dates précises de la naissance et de la mort de Louis Jolliet. On sait seulement qu'il est né peu avant le 21 septembre 1645 et qu'il est mort entre les mois de mai et d'octobre 1700. — Où est-il mort ? Serait-ce, comme on l'a prétendu, sur une des îles nombreuses qui font face à la côte du Labrador laurentien ? M. Gagnon déclare qu'il ne le sait pas d'une manière absolument certaine ; mais, ajoute-t-il, « il est de toute vraisemblance que l'illustre explorateur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisit sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brumes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goëlands mêlé aux plaintes harmonieuses des vagues de la mer ».

L'auteur désire vivement être plus complètement renseigné sur la fin de la carrière de son héros, et avec nous il prie les archivistes, les marins, les missionnaires de la Côte-Nord qui auraient pu faire quelques recherches à ce sujet de rendre public le résultat de leurs investigations.

Montréal, 2 *octobre* 1912.

LES ÉDITEURS

PRÉFACE

(par l'honorable M. Chapais)

« L'histoire est une résurrection, » a dit Michelet ; et cette parole d'un homme qui a exprimé tant d'idées fausses nous semble frappante de vérité, dans un certain sens au moins. L'histoire ressuscite le passé, le fait surgir des ombres et de la poussière du temps, lui rend la figure et la voix dont la succession des siècles avait effacé l'image et étouffé l'écho. Elle donne une vie nouvelle aux faits et aux hommes d'autrefois ; souvent même elle les éclaire d'une lumière plus vive que celle dans laquelle ils étaient apparus aux regards contemporains.

Ce qui peut se dire avec justesse de l'histoire en général, peut s'appliquer avec encore plus de vérité à l'histoire monographique. En effet, même si les annales écrites des peuples n'existaient pas, les époques et les générations ne sombreraient pas tout entières dans la mémoire du genre humain. Les grandes lignes de ce qui fut pourraient transparaître çà et là sous le tableau de ce qui est, les événements majeurs laisseraient derrière eux quelque faible sillon, les hautes statures profileraient leur vague silhouette sur la pénombre des âges. Mais s'il n'y avait pas d'histoire monographique, une foule de détails importants, de personnalités intéressantes, de faits notables et fertiles en enseignements, seraient voués pour toujours à l'oubli. En d'autres termes, sans l'histoire générale, on pourrait encore, jusqu'à un certain point, reconstituer la carrière d'une nation, et rétablir approximativement, au moyen de la tradition, la suite des principales étapes

qu'elle a fournies. Tandis que sans la monographie, la connaissance précise des institutions, de l'organisme politique et social, l'étude approfondie des mœurs, des doctrines, du développement scientifique et littéraire seraient presque impossibles.

Cette importance de la monographie nous a toujours frappé, surtout en ce qui concerne l'histoire du Canada. Grâce aux travaux de Charlevoix, de Bibaud,de Garneau, de Ferland, de Faillon, la grande route parcourue par la nationalité canadienne-française à travers trois siècles d'existence se dessine nettement aux regards. Son tracé profondément accentué nous apparaît en pleine lumière, depuis Champlain, qui en posa les premiers jalons, jusqu'à nos jours. Mais de chaque côté de cette route partent ici et là des chemins qui se perdent sous bois, qui se dissimulent dans des plis de terrain, et dont on ne peut connaître l'utilité et le but, à moins d'y pénétrer. Ne nous bornons pas à jeter en passant un regard distrait sur ces voies latérales. Si nous voulons connaître à fond notre histoire, comprendre la raison de certains faits, entrer dans l'intelligence complète de notre passé, il nous faut explorer ces chemins peu fréquentés de nos jours, enfouis souvent sous l'épaisse ramure d'une végétation séculaire, et semés de mille obstructions. Il faut nous y engager la hache à la main, pour leur arracher leurs secrets.

Rude et pénible tâche, mais tâche bien payée par les résultats obtenus.

En effet, ici l'on découvre le principe et les commencements de notre organisation paroissiale ; là, le mécanisme de notre ancienne administration ; ailleurs, les sources de notre droit, les origines de nos institutions religieuses, la naissance et le fonctionnement de notre régime féodal. Plus loin, c'est la carrière d'un découvreur, d'un pionnier, d'un dignitaire, d'un soldat, d'un apôtre, qui

nous apparaît et dont les particularités, jusqu'ici inconnues, nous font voir sous un aspect nouveau tels événements ou telle période. Voilà l'œuvre de la monographie dans l'histoire canadienne. Et l'on ne saurait en méconnaître l'importance.

C'est donc avec une satisfaction bien naturelle que nous saluons l'étude offerte à notre public canadien par l'écrivain disert, élégant et consciencieux à qui nous devons déjà, entres autres œuvres charmantes et fortes, les *Chansons populaires du Canada* et le *Château Saint-Louis.* Cette fois, il a choisi comme objet de son labeur fécond la personnalité de Louis Jolliet, et il en doit être félicité. Louis Jolliet est une des figures les plus attachantes que nous offrent les annales de la Nouvelle-France au XVII[e] siècle. Et sa biographie est liée à beaucoup de faits et de mouvements considérables. Elle nous initie aux débuts de l'instruction publique durant notre ancien régime, aux premiers efforts du grand évêque de Laval pour le recrutement d'un clergé canadien, à la période émouvante des hardies explorations vers les régions mystérieuses de l'Ouest et du Midi. Elle nous fournit des renseignements précieux sur les voyages, le commerce, la navigation, la colonisation, les mœurs et les usages de cette époque.

La vie de Louis Jolliet avait déjà été l'objet de divers travaux. M. Pierre Margry, d'une façon assez maussade, et M. l'abbé Verreau, dans une notice très intéressante, l'avaient spécialement étudiée. Mais l'œuvre que nous avons l'honneur de présenter en ce moment au public est à la fois plus complète et plus attrayante. Elle contient beaucoup d'inédit, puisé aux meilleures sources, et atteste une érudition sûre. Elle satisfait pleinement le légitime désir de savoir que possède tout lecteur sérieux. Prenez, par exemple, le chapitre où M. Gagnon nous raconte la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette.

On peut suivre pas à pas sur une carte actuelle des Etats-Unis le merveilleux voyage des deux glorieux découvreurs ; l'auteur est parvenu, par l'étude des textes, à localiser toutes leurs étapes et à mettre les noms modernes des lieux sous les désignations et les descriptions anciennes, travail beaucoup moins simple qu'on ne le croirait de prime abord.

Cette découverte du Mississipi est le grand événement de la vie de Jolliet. Il lui a dû la juste renommée qui entoure son nom, et qui, de nos jours, a brillé d'un éclat encore plus vif qu'aux siècles précédents. Cependant, on a voulu lui ravir cette gloire. M. Margry, animé par l'esprit de système et par des préjugés manifestes, s'est évertué à établir la priorité de découverte en faveur de Cavelier de la Salle. Mais ses dissertations persistantes et ses publications documentaires, orientées toujours vers le même objectif, ont fait long feu. En dehors de M. Gabriel Gravier, — auteur des *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle,* — il ne semble pas avoir fait d'adeptes bien notables ; et il a perdu sa mauvaise cause au tribunal de la critique. Sa prétention, c'est que la Salle a découvert le Mississipi en 1669 ou 1671, c'est-à-dire trois ou quatre ans avant Jolliet et Marquette, qui n'ont descendu le cours du majestueux Meschacébé qu'au printemps de 1673. Un éminent bibliographe, M. Harrisse, dissèque cette thèse dans son remarquable ouvrage intitulé : *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France.* Il examine les faits ; il les soumet à une discussion savante et impitoyable, qui n'épargne aucune argutie, ne fait grâce à aucune contradiction, et il arrive à établir clairement que la Salle n'a vogué sur les flots du Mississipi qu'après l'explorateur québecquois et son apostolique compagnon. « Non, s'écrie-t-il, il n'est pas prouvé que Cavelier de la Salle soit allé jusqu'au Mississipi entre les

années 1669 et 1672, ni même avant le retour de Jolliet à Québec en 1674. Dans l'état actuel de la question, la priorité — non de la découverte du grand fleuve, laquelle appartient à Hernando de Soto — mais de la première vue, description et exploration de ses rives par des Français, revient à Louis Jolliet et au P. Marquette ».

M. Pierre Margry, dont il est ici question, était aide-conservateur des Archives de la Marine à Paris. Il s'était constitué le champion *per fas et nefas* de Cavelier de la Salle, et l'ennemi acharné de tous ses rivaux. Il avait un caractère désagréable, un jugement peu sûr, et des façons cachottières très agaçantes. Parkman fut victime de ses mauvais procédés, au cours des recherches qu'il fit pour la composition de son livre sur La Salle et la découverte du grand Ouest. Voici ce qu'on lit dans la biographie de l'historien américain par M. Farnham : « Le seul obstacle sérieux qu'il rencontra dans ses recherches fut le refus de M. Pierre Margry, directeur des Archives de la Marine et des Colonies à Paris, de lui donner accès à une collection considérable de documents relatifs à la Salle et aux autres explorateurs de l'Ouest. Cette affaire est rapportée dans les préfaces de *La Salle*, du moins autant que Parkman se souciait d'en parler. Sa version est extrêmement charitable ; car les gens du métier censurèrent sévèrement Margry pour avoir traité comme propriété privée une collection de pièces puisées principalement dans les archives dont il était le gardien officiel, et aussi pour l'esprit mercenaire et intraitable qui le poussait à tenir sous clef la vérité. Parkman fut obligé de publier son *La Salle* sans avoir pu jeter un coup d'œil sur ces papiers, et avec la conviction qu'il lui faudrait probablement refaire plus tard une partie de son livre »(1).

(1) *A Life of Francis Parkman*, par Charles Haight Farnham, pp. 155 et 156.

Dans le passage que nous avons plus haut cité, Harrisse mentionne le nom de Hernando de Soto. Cet aventurier espagnol fut le premier européen qui vit le Mississipi. Mais en fut-il vraiment le découvreur ? Se dirigeant de la Floride vers le pays des Arkansas, en 1541, il fut arrêté dans sa marche par un fleuve immense, et construisit des bateaux pour le traverser afin de pouvoir continuer son expédition vers l'Ouest. Voilà tout. M. Gagnon écrit à ce sujet :

« Ferdinand de Soto vint expirer sur la rive ouest du Mississipi, un peu au-dessus du confluent de l'Arkansas et de la grande rivière ; voilà pourquoi on pourrait prétendre que Jolliet et Marquette ne sont les découvreurs que du Haut Mississipi et du pays des Illinois. Cependant, les renseignements donnés par les compagnons de de Soto, relativement au Mississipi, sont si vagues que la plupart des historiens n'y attachent guère d'importance. D'après M. l'abbé Verreau, les Espagnols n'ont pas plus découvert le Mississipi avant Jolliet que les Scandinaves n'ont découvert l'Amérique avant Colomb, que les Bretons et les Basques n'ont découvert le golfe Saint-Laurent avant Jacques Cartier. Le savant abbé ajoute : « Les droits de Jolliet sont les mêmes que ceux des deux » autres immortels voyageurs. Surtout ils ne sauraient » être contestés par une nation dont le premier soin était » de dérober soigneusement ses moindres découvertes à » la connaissance publique ». Les voyageurs qui donnent des récits circonstanciés de leurs explorations ; qui, au moyen de cartes à indications nettes et précises, font connaître au monde civilisé les pays jusque-là inconnus qu'ils ont traversés, voilà les véritables « découvreurs » dont les noms doivent être entourés de l'admiration et du respect de la postérité » !

Ces observations nous paraissent d'une parfaite justesse.

Le titre de découvreur du Mississipi appartient donc

bien légitimement à Jolliet, en même temps qu'au Père Marquette. Mais ce grand fait, qui suffit à l'immortaliser, ne remplit pas toute sa carrière. Pendant les vingt-sept ans qui suivirent, Jolliet continua à se rendre utile à sa patrie par ses travaux, par ses voyages, par ses études hydrographiques, par ses entreprises de pêche et de colonisation, par les cartes importantes qu'il traça. Il explora les côtes du Labrador, il enseigna l'hydrographie aux jeunes Canadiens, il contribua, par ses observations, à rendre plus facile la navigation du Saint-Laurent ; deux cents ans avant M. Menier, il fonda un établissement sur l'île d'Anticosti, dont il était devenu le premier seigneur en 1680. Bref, durant les quarante dernières années du XVII^e siècle, peu d'hommes jouèrent au Canada un rôle plus actif et plus honorable que Louis Jolliet.

M. Gagnon a raconté cette vie si pleine et si digne d'hommages avec une grande abondance d'informations. Et il a su introduire dans son récit des digressions heureuses qui en relèvent la saveur. Tel est le chapitre sur la musique à Québec au temps de Montmagny et de Frontenac. En rapprochant des lambeaux de texte et des fragments épars, cueillis çà et là dans les relations et les mémoires de l'époque, l'auteur a vraiment fait du neuf, du rare et de l'original. Ce chapitre débute par une jolie esquisse de la société québecquoise en 1674. Nous ne pouvons résister à la tentation d'en faire jouir d'avance les lecteurs :

« La population de Québec, en 1674, était d'environ huit cents âmes. On y retrouvait les traits caractéristiques des populations de l'ouest de la France, avec une certaine « venue » du terroir canadien qui lui donnait un cachet particulier. La gaîté normande s'y alliait à une imprévoyance quelque peu algonquine ; on ne craignait pas de perdre une fortune non encore acquise ; les audacieux se donnaient carrière dans de lointaines expé-

ditions ; les sédentaires avaient des mœurs douces et agréables. Les lois criminelles de l'époque, — lois d'une affreuse sévérité comme celles de la Nouvelle-Angleterre, — n'étaient que rarement appliquées. On faisait bonne chère quand on le pouvait et l'on donnait déjà dans ce luxe des vêtements qui est un des défauts des classes rurales franco-canadiennes. Malgré les inquiétudes que faisaient naître les incursions des Iroquois, on avait constamment sur les lèvres les chansons de l'ancienne France, — chants d'amour ou de batailles, refrains où revenaient souvent les noms de Paris, de Rouen, de La Rochelle, de Nantes, de Saint-Malo « beau port de mer ». Il devait sans doute y avoir un vague sentiment de nostalgie au fond de bien des cœurs ; mais les nécessités de la vie, les habitudes nouvelles, avaient fini par attacher les premiers colons au sol de la patrie canadienne. Les « enfants d'habitants », nés dans la colonie, ignoraient cette souffrance de l'exil : aussi leur entrain et leur joyeuse humeur les rendaient-ils éminemment propres à populariser le nom français parmi les sauvages. On peut se faire une idée de la gaîté d'autrefois par les coutumes, les récits anecdotiques, les formulettes, les devinettes, les jeux de société, les chants et les contes populaires qui sont restés de tradition dans les familles canadiennes... On comprend le bonheur que dut éprouver Louis Jolliet à se retrouver, après son long voyage (du Mississipi), dans le centre le plus instruit et le plus populeux du pays, au milieu d'une société qui était comme un reflet de la bonne société de la vieille France. Le jeune explorateur possédait des connaissances et des talents qui devaient le faire rechercher dans les fêtes données par les familles les plus à l'aise de la ville : il avait la science des livres et la science des voyages ; il était aussi un claveciniste de quelque habileté ».

Du clavecin aux violons, et, mieux encore, aux orgues, il n'y a qu'un pas. Et, par cette transition habile, M. Gagnon entame une savante et intéressante dissertation sur l'art musical à Québec au XVII^e^ siècle. Ce chapitre se termine par une admirable page dans laquelle

l'auteur a déployé les plus brillantes qualités de style. Il compare la musique aux arts plastiques :

« On conserve, dit-il, dans nos plus anciennes communautés religieuses et dans les trésors de quelques-unes de nos églises, des objets qui rappellent la vieille France du dix-septième siècle. Des dessins, des broderies, des morceaux d'orfèvrerie et de sculpture peuvent ainsi survivre à leurs auteurs et braver l'action du temps... Les plus belles exécutions musicales sont, hélas ! dénuées de cette puissance. Qui nous rendra les chants d'autrefois, ces notes nées d'un souffle et comme un souffle aussitôt expirées ? La musique n'a rien de la fixité et de la durabilité des arts plastiques. Jolliet traça un jour sur le papier les armes de Frontenac : nous avons ce dessin sous les yeux ; il fit aussi vibrer les voûtes de la cathédrale de Québec des sons du plus noble des instruments : où est la trace de son talent de virtuose ? Toute l'habileté des artistes musiciens ne saurait empêcher que les manifestations de leur art ne soient essentiellement fugitives. Sans doute le musicien peut se survivre à lui-même, d'une certaine manière, par ses compositions écrites ; mais son exécution personnelle, sa virtuosité, les improvisations dans lesquelles il met toute son âme, que reste-t-il de tout cela ? Rien, sinon peut-être un vague souvenir, le regret des enthousiasmes éteints, des visions éblouissantes à jamais disparues ».

On ne saurait lire sans émotion ces lignes empreintes d'un charme profondément mélancolique, où l'éloquence du sentiment et l'élévation de la pensée revêtent une si noble forme !

M. Gagnon a été heureusement inspiré en choisissant le sujet de sa nouvelle étude historiographique. La gloire de Louis Jolliet est une gloire bien canadienne. Le découvreur du Mississipi naquit à Québec, il reçut son instruction à Québec, il se forma aux sciences et aux lettres à Québec, sa culture intellectuelle se fit exclusivement à Québec, cinquante ans à peine après la fondation

de la colonie. Et il devint sans conteste l'un des hommes les plus remarquables de l'Amérique septentrionale au XVII^e siècle. Son histoire nous montre ce que pouvait être ici, pendant le règne du grand roi, la carrière d'un Canadien né, grandi, et instruit sous le ciel de la Nouvelle-France.

Dans ses *Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec*, après avoir cité une page de M. John-Gilmary Shea sur Jolliet, M. l'abbé Ferland a écrit : « Voilà donc encore un des hommes les plus remarquables du Canada, tiré de l'oubli par un étranger : combien en est-il parmi les Canadiens instruits qui connaissent le sieur Jolliet ? L'on a bien quelques vagues notions qu'un homme de ce nom a découvert le Mississipi, en compagnie d'un Jésuite, et qu'il en revient quelque honneur au Canada : voilà tout. Nous avons, cependant, bien peu de noms canadiens à tracer sur les tablettes de l'histoire ». Ces lignes étaient écrites en 1863. Dix ans plus tard, l'Université Laval, dans une grande fête artistique et littéraire, réparait notre trop long oubli en faisant au vaillant découvreur une apothéose digne de sa mémoire. M. l'abbé Verreau esquissait la biographie de ce noble enfant du Canada. Et, vers le même temps, d'autres études éclairaient de rayons nouveaux sa vie aussi modeste qu'admirable. Mais l'œuvre définitive n'était pas encore faite. Nous osons dire qu'elle l'est aujourd'hui, grâce aux recherches plus étendues et au talent plein de jeunesse et de maturité de M. Ernest Gagnon.

Ce livre a sa place marquée sur les rayons choisis de notre bibliothèque canadienne. Et c'est avec bonheur que nous avons accueillie l'invitation de le porter sur les fonts baptismaux de la publicité, parce que l'auteur, en l'écrivant, a fait à la fois œuvre d'artiste et de patriote.

THOMAS CHAPAIS

Québec, 30 *décembre* 1901

LOUIS JOLLIET

PREMIER SEIGNEUR D'ANTICOSTI

ÉTUDE HISTORIOGRAPHIQUE

CHAPITRE PREMIER

Louis Jolliet — Sa naissance à Québec (1645) — Son adolescence — Sa famille — Le « collège de Québec » — Les « puissances » chez les Jésuites — Une soutenance — L'intendant Talon — Jolliet séminariste — Jolliet dans le monde — Départ pour l'Europe

C'est une figure bien sympathique de notre histoire que celle de Louis Jolliet, le premier propriétaire et seigneur de l'île d'Anticosti. Versé dans les sciences exactes, latiniste, musicien, dessinateur, logicien, un peu théologien, tel il nous apparaît dans son adolescence, à la fin de sa vie d'étudiant. Puis nous le retrouvons dans le monde, tantôt à Québec, objet de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, tantôt dans la région des grands lacs, se familiarisant avec les langues algonquine et huronne, parlées par les Sauvages de l'Ouest ; puis au pays des Illinois, qu'il fait connaître à la société civilisée ; à la baie d'Hudson, au Labrador, aux îles Mingan, à Anticosti, — tour à tour explorateur, négociant, armateur, hydrographe, artiste, seigneur féodal.

Louis Jolliet était fils d'un ouvrier de la basse-ville de Québec. Orphelin dès l'âge de cinq ans, il devint un des meilleurs élèves des Jésuites, sut capter, dès ses premiers pas dans la vie pratique, la confiance de Tracy, de Courcelles, de Talon, comme, plus tard, celle de Frontenac, de Duchesneau et de Denonville, et partagea avec un des missionnaires de la Compagnie de Jésus la gloire d'avoir découvert le grand fleuve qui traverse le pays des Illinois et roule ses eaux profondes jusqu'au golfe du Mexique.

Comme son aïeul maternel Adrien d'Abancourt, Louis Jolliet mourut, en toute probabilité, sur une des îles du bas du fleuve Saint-Laurent, à une date non précise et dans des circonstances dont personne, de nos jours, n'a pu pénétrer le mystère.

Lorsque le Père Barthélemi Vimont rédigea l'acte que nous transcrivons ci-après, et qui est tiré du premier volume des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Québec, il était loin de penser que la postérité voudrait un jour y jeter les regards ; autrement il aurait sans doute indiqué avec plus de précision la date de la naissance du petit enfant qui venait d'être régénéré dans les eaux du baptême. Voici cet acte :

« Louis Joliet. — Anno Domini 1645, die 21 sept. Ego Bartholomeus Vimont, Societatis Jesu, Vices agens Parochi hujus Ecclesiæ Conceptionis Immaculatæ B. M. Quebeci, baptisavi in eadem Ecclesia Infantem recens natum ex Joanne Joliet et Maria d'Abancourt, conjugibus, Cui nomen impositum est Ludovicus. Patrini fuerunt Ludovicus Maheu et Francisca Giffart, parochiæ de Québec ».

(*Traduction*).

« Louis Joliet. — L'an du Seigneur 1645, le 21e jour de septembre, moi, Barthélemi Vimont, de la Compagnie de

Jésus, faisant les fonctions de curé de cette église de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Marie, de Québec, ai baptisé dans la dite église, un enfant né récemment des époux Jean Joliet et Marie d'Abancourt, à qui le nom Louis a été imposé. Les parrains furent Louis Maheu et Françoise Giffart, de la paroisse de Québec ».

L'église de l'Immaculée-Conception, dont il est question dans la pièce qui précède, n'était que l'étage supérieur, ou, plus exactement, l'étage sur rez-de-chaussée de la « maison » de la Compagnie de la Nouvelle-France (compagnie des Cent-Associés), située au coin des rues Sainte-Anne et Des Jardins, probablement sur l'extrémité nord-ouest du terrain de la cathédrale anglicane actuelle.

L'église du vœu de Champlain — Notre-Dame de la Recouvrance — avait été détruite par un incendie, en 1640, et l'édifice connu plus tard sous le nom de cathédrale de Québec ne devait être commencé qu'en 1647, pour être inauguré la veille de Noël 1650, puis devenir régulièrement église paroissiale à partir du jour de Pâques de l'année 1657. Entre 1640 et 1657, on célébra les offices religieux dans la partie supérieure de la maison de la compagnie, qui dut subir, même à l'extérieur, des modifications en harmonie avec sa destination nouvelle.

Une partie du rez-de-chaussée était occupée par les Pères Jésuites.

A la messe de minuit de l'année 1645, on se servit de quatre chandelles pour éclairer l'intérieur de la chapelle paroissiale, et cela fut jugé suffisant (1) ; d'où il est facile de conclure que les dimensions de cette chapelle n'étaient guère considérables. Il faut se rappeler que la population de Québec atteignait à peine alors le chiffre de cent

(1) « Journal des Jésuites », page 21.

cinquante âmes, et que l'on disait des messes chaque jour dans les trois églises ou chapelles du petit poste où commandait le chevalier de Montmagny : à la paroisse, à l'Hôtel-Dieu et chez les Ursulines.

Le Père Barthélemi Vimont, qui baptisa Louis Jolliet, était arrivé de France le 1er août 1639, avec les Pères Poncet et Chaumonot, Madame de la Peltrie et les premières religieuses ursulines et hospitalières venues en ce pays. Il fut supérieur de la mission de la Nouvelle-France jusqu'en 1644, fit un voyage en France en 1647, revint en Canada l'année suivante et retourna définitivement dans son pays natal en 1659. Il avait été missionnaire au Cap-Breton avant de venir à Québec. C'est le Père Vimont qui dit la première messe célébrée à Ville-Marie, le 18 mai 1642, en présence de M. de Montmagny, de M. de Maisonneuve, de M. de Puyseaux, de Madame de la Peltrie, de Mademoiselle Mance et des premiers colons de l'île de Montréal. C'est lui que l'artiste Ernest Laurent a représenté comme prêtre officiant dans le grand et beau tableau envoyé par la République française à la cathédrale de Montréal, en 1899.

Le parrain et la marraine de Louis Jolliet demeuraient tous deux dans la « paroisse de Québec », qui comprenait alors une partie de la côte de Beaupré. Mademoiselle Françoise Giffard était fille du chirurgien Robert Giffard, seigneur de Beauport, le chef de la colonie percheronne de la côte. Elle devait se marier juste deux mois plus tard — le 21 novembre 1645 — avec M. Jean Juchereau de la Ferté (1).

Le père de Louis Jolliet était charron et employé comme tel par la Compagnie de la Nouvelle-France. Il était originaire de Sézanne, province de Brie, ancien comté de

(1) Une sœur de Françoise Giffard épousa un frère de Jean Juchereau. C'est par eux que la seigneurie de Beauport passa aux mains des Juchereau Duchesnay.

Champagne. Le 9 octobre 1639, il avait épousé, à Québec, Marie d'Abancour, fille d'Adrien d'Abancour dit La Caille et de Simone d'Orgeville, de Vaux, évêché de Soissons (1).

De ce mariage naquirent trois fils :

I. *Adrien*, — qui fut fait prisonnier par les Iroquois aux Trois-Rivières, le 13 juin 1658, puis ramené à Montréal par Garakonthié, au mois d'août de la même année. Il alla s'établir au Cap-de-la-Madeleine, et épousa Jeanne Dodier aux Trois-Rivières, le 22 janvier 1664. C'est Adrien Jolliet (et non Louis, comme on l'a prétendu erronément) qui est l'ancêtre de l'honorable Barthélemi Joliette, de respectée mémoire, le fondateur de la ville et du collège qui portent son nom (2).

II. *Louis*, — le sujet de cette notice historiographique.

III. *Zacharie*, — qui étudia pendant quelque temps chez les Jésuites, apprit le métier de son père chez Noël Morin, charron de la Compagnie de la Nouvelle-France, et se livra par la suite aux voyages et à la traite. On sait de lui un trait qui lui fait honneur. En 1689, l'année qui précéda le siège de Québec par sir William Phipps,

(1) Devenue veuve en 1650, Marie d'Abancour, mère de Louis Jolliet, épousa en secondes noces Geoffroy Guillot, de Beauport. Celui-ci étant mort, elle épousa en troisièmes noces Martin Prévost, veuf d'une femme sauvage (Manitouabeouich).

(2) Voici l'arbre généalogique de l'honorable Barthélemi Joliette :

1. Jean Jolliet et Marie d'Abancour, tous deux venus de France, mariés à Québec, père et mère d'Adrien Jolliet.

2. Adrien Jolliet et Jeanne Dodier, mariés aux Trois-Rivières, père et mère de Jean-Baptiste Jolliet.

3. Jean-Baptiste Jolliet et Marie-Jeanne Cusson, mariés au Cap-de-la-Madeleine, père et mère de François Jolliet.

4. François Jolliet et Cécile Papin, mariés à Montréal, père et mère d'Antoine Jolliet.

5. Antoine Jolliet et Catherine Faribault, mariés à Berthier, père et mère de Barthélemi Jolliet.

Barthélemi Jolliet, ou Joliette, fondateur de la ville de Joliette (ancienne seigneurie de la Valtrie), naquit en 1789. Il épousa, en 1813, à La Valtrie, Marie-Charlotte Tarieu de la Naudière, et mourut, en 1850, sans laisser de postérité.

il s'opéra parmi les Sauvages de l'Ouest un mouvement inquiétant. M. de la Durantaie, qui commandait à Michillimakinac, crut devoir en avertir le gouverneur général. Or, dit l'abbé Ferland, « on était à près de quatre cents lieues de Québec ; l'hiver allait commencer, les rivières se couvraient de glaces ; des bandes d'Iroquois parcouraient les forêts sur la route qu'il fallait suivre : trouverait-on un homme assez hardi et assez intelligent pour porter un avis capable de sauver le pays ? Un simple traiteur, un enfant du pays, le sieur Zacharie Jolliet, s'offrit d'aller annoncer à Québec qu'un orage se formait dans l'ouest contre la colonie française ». Tantôt en canot, dans l'eau vive, tantôt sur les bordages ou sur les glaces flottantes, Zacharie Jolliet, accompagné d'un seul homme, parcourut cette longue distance dans un temps relativement court. « Il arriva à Québec vers la fin du mois de décembre 1689, et surprit M. de Frontenac, autant par la hardiesse de son entreprise que par l'étrangeté des nouvelles qu'il apportait. Zacharie Jolliet était frère puîné du célèbre Louis Jolliet », le découvreur du Mississipi (1).

Louis Jolliet fit son cours d'études au « collège de Québec », tenu par les RR. PP. Jésuites, qui traversaient alors en Europe une des périodes les plus brillantes de leur Institut au point de vue de l'enseignement.

Le collège, — dont les fondements furent jetés à Québec par le Père Paul Lejeune en 1635, l'année de la mort de Champlain, — n'était, au début, qu'une simple école élémentaire. Comme construction, c'était un petit bâtiment en bois, de modeste apparence. Il fut détruit dans l'incendie du 14 juin 1640, qui consuma aussi la chapelle des Jésuites, l'église de Notre-Dame de Recouvrance, et peut-être aussi la célèbre « chapelle de Champlain ».

(1) Ferland. — Cours d'histoire du Canada, vol. II, page 195.

Le collège fut reconstruit en pierre en 1648, sous la direction du Frère Liégeois. C'est dans cet édifice, qui pouvait loger cinquante à soixante pensionnaires, que Louis Jolliet fit son cours d'études. Dans l'intervalle compris entre les années 1640 et 1649, les Jésuites durent faire la classe au rez-de-chaussée de la maison des Cent-Associés.

Le cours classique régulier du collège fut établi graduellement, et définitivement complété vers 1660, c'est-à-dire environ vingt-cinq ans après la fondation de l'établissement (1).

Beaucoup de personnes ont été sous l'impression que le vaste édifice appelé « Casernes des Jésuites », démoli en 1877-78, était l'ancien collège érigé dans la première moitié du dix-septième siècle. Un aimable érudit, enlevé, il y a peu d'années, à la société et aux lettres canadiennes, a donné dans cette erreur avec une bonne foi parfaite, et il a consacré au « collège de Québec », qu'il a su vieillir de près d'un siècle, des pages éloquentes qu'il faut conserver.

Quoi qu'on en ait dit, l'édifice démoli en 1877-78 ne datait ni de 1635, ni de 1648 : il ne remontait qu'au dix-huitième siècle, ayant été construit « peu avant 1744 », probablement entre les années 1725 et 1730 (2) ; et il ne servit de collège qu'environ trente-cinq années.

(1) L'ouvrage intitulé : « Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle », par le Père Camille de Rochemonteix, contient des renseignements précieux sur les débuts et l'organisation des classes du « Collège de Québec ». Voyez vol. I, pages 208 et suivantes.

(2) Parlant du collège construit en 1648, le Père Charlevoix écrivait à Madame la duchesse de Lesdiguières :

« Vous avez sans doute vu, Madame, dans quelques relations, que le collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que quand cette ville (de Québec) n'était qu'un amas informe de baraques françaises et de cabanes sauvages, cette maison ; la seule avec le fort qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure : les premiers voyageurs, qui jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très beau bâtiment ; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés ont tenu, le même langage. Cependant les cabanes ont disparu et les baraques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts ».

On sait que l'hôtel de ville de Québec occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites.

A l'époque où Louis Jolliet commença ses études, presque tous les adultes de Québec étaient nés en France ; mais les enfants devaient être, pour la plupart, de petits Canadiens. On voyait souvent des sauvages, Algonquins et Hurons, circuler dans le voisinage du fort Saint-Louis, s'arrêtant de préférence chez les Jésuites, les Ursulines et les Hospitalières, où on leur donnait à manger(1).

Un des amusements des petits enfants, — blancs et cuivrés, — était de jouer dans le ruisseau qui descendait du cap Diamant, et coulait, par une succession de petites cascades, en face du collège.

Le gros de la population était encore à la basse-ville. On y était plus près des vaisseaux d'outre-mer, plus près de la France.

Le voisinage du Saint-Laurent inspirait le goût des voyages et faisait surgir des vocations. Nul doute que

Ces lignes furent écrites en 1720. Or elles ne furent publiées qu'en 1744 et dans le volume qui les contient, elles sont suivies de la note suivante : « (*a*) On a depuis peu rebâti tout le collège, et il est maintenant fort beau ». (Voir « Journal d'un voyage fait par ordre du Roy, dans l'Amérique Sep» tentrionale, adressé à Madame la duchesse de Lesdiguières par le P. de » Charlevoix, de la Compagnie de Jésus ». — Paris : MDCCXLIV, volume III, page 75.)

Le collège construit en 1648, qui menaçait ruine et déparait la ville en 1720, a donc été démoli et remplacé par un autre édifice peu avant l'année 1744. C'est ce dernier édifice qui acheva de disparaître en 1878. Il avait été occupé par des soldats anglais pendant un peu plus d'un siècle, — du mois de septembre 1759 au mois de novembre 1871. Les circonstances qui provoquèrent sa démolition sont exposées dans une lettre de l'honorable M. Pierre Garneau à l'honorable M. C.-B. de Boucherville, publiée par le P. de Rochemonteix dans son ouvrage déjà cité : « Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle », vol. I, page 463.

(1) Madame Louis d'Ailleboust (Marie-Barbe de Boullongne) était aussi une des bienfaitrices de ces pauvres Sauvages. Les Algonquins du voisinage de Québec l'appelaient « Chaouerindamaquetch », c'est-à-dire : « celle qui a pitié de notre misère ». Le R. P. Lacasse, O. M. I., dit que, dans les langues dérivées de l'algonquin, les lettres *l*, *n*, *r*, sont permutables, de même que les lettres *d* et *t*. Dans le langage des Sauteux du Manitoba, « Shawelimtamâkwets » voudrait dire : « Celle (ou celui) qui nous affectionne dans notre misère ». D'après l'abbé Faillon, Madame d'Ailleboust avait appris à s'exprimer assez facilement en algonquin.

d'Iberville et Jolliet doivent à ce voisinage une partie de leur gloire.

L'arrivée et le départ des missionnaires, des traiteurs, des chefs indiens envoyés en ambassade à Québec, offraient des spectacles émouvants qui faisaient naître chez les jeunes gens des rêves d'aventures, des ambitions viriles.

Louis Jolliet eut pour compagnon de collège (à part ceux dont les noms sont mentionnés dans le « Journal des Jésuites » et d'autres que nous ne connaissons pas), Pierre Duquet, (1) René Chartier, Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre, Denis Masse, Jean-F. Bourdon, Guillaume Brassard, Charles et Paul Denis, Jean-Baptiste Morin et Jean Poupart, qui tous figurèrent dans une sorte de drame historique et allégorique intitulé : « La Réception de Monseigneur le Vicomte d'Argenson par toutes les nations du païs de Canada, à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France, à Québec, au Collège de la Compagnie de Jésus, le 28 de juillet de l'année 1658 ».

Les rôles de la pièce étaient distribués comme suit :
Le Génie universel de la Nouvelle-France. Pierre du Quet.
Le Génie des forêts, interprète des étrangers. René Chartier.
Quatre Français : Ignace de Repentigny, Jean-François Buisson, Charles Sevestre et Denys Masse.
Un Sauvage huron .....Charles Denys.
Un Sauvage algonquin .....Jean-Fr. Bourdon.
Un étranger du Sud .....Guillaume Brassard.
Un étranger du Nord .....Paul Denys.
Un captif échappé (*Huron*) .....Jean-Bapt. Morin.
Un captif échappé (*Nez-Percé*) ' ' ' ' ' Jean Poupart.

Les deux Hurons (Charles Denys et J.-B. Morin), l'Al-

(1) Pierre du Quet (ou Duquet), sieur de la Chenaie, naquit à Québec en 1643. Il devint « notaire royal » et acheta le greffe d'Audouart qui se trouve maintenant au bureau des archives judiciaires, à Québec.

gonquin (J.-F. Bourdon) et le Nez-Percé (Jean Poupart) s'exprimaient dans leurs dialectes respectifs. Ils étaient interprétés par René Chartier. Les Français parlaient en prose et en vers (1).

Louis Jolliet n'avait que dix-sept ans lorsqu'il se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Il reçut les ordres mineurs dans la chapelle de la Congrégation du collège des Jésuites, le 10 août 1662, l'avant-veille du départ de Monseigneur de Laval pour la France.

Le prélat revint à Québec en 1663, vers la mi-septembre. Il amenait avec lui deux prêtres : M. Louis Ango de Mézerets et M. Hugues Pommier, ainsi que trois séminaristes français. Ceux-ci ne restèrent pas dans le pays. Ils furent, avec Germain Morin et Louis Jolliet, les premiers élèves du grand séminaire de Québec (2).

Les séminaristes canadiens continuèrent à suivre les classes des Jésuites. Louis Jolliet y compléta son cours classique par l'étude de la philosophie. Il continua aussi à cultiver son talent pour les arts. Le Père Jérôme Lalemant, rapportant ce qui se passa chez les Jésuites le 1er janvier 1665, écrit les lignes suivantes : « Mons. l'Evesque disna chez nous et (ainsi que) M. Meseré, et le soir nous invitasmes les sieurs Morin et Joliet, nos officiers de musique, à souper ».

C'est de Germain Morin et de Louis Jolliet qu'il est ici question. Tous deux portaient l'habit ecclésiastique. M. Morin fut le premier prêtre canadien dans l'ordre chronologique. Il fut ordonné le 19 septembre de cette même année (1665) (3).

(1) Toute cette curieuse pièce se trouve aux archives de la province de Québec, — deuxième série, volume I. Elle a été publiée en brochure par M. Pierre-Georges Roy, de Lévis.

(2) L'abbé Auguste Gosselin. — « Les Normands au Canada ». — Vie de l'abbé Henri de Bernières.

(3) Le deuxième prêtre canadien, Charles-Amador Martin, fils d'Abraham Martin dit l'Écossais, était aussi musicien. Il composa l'office de la Sainte Famille, ainsi qu'il est dit dans un manuscrit conservé à l'Hôtel-

Le talent artistique de Jolliet paraît avoir été très réel, et dut être remarqué — utilisé peut-être — par Monseigneur de Laval, qui attachait une juste importance au rôle de la musique dans la liturgie. On peut affirmer, en tout cas, que les dispositions musicales du jeune clerc surent résister au temps, à l'inverse du dillettantisme des collégiens, qui, d'ordinaire, s'éteint avec la lecture du dernier palmarès du cours d'études. Entre son voyage historique au pays des Illinois et ses grands voyages à la baie d'Hudson et au Labrador, nous retrouvons Louis Jolliet « jouant des orgues » dans la cathédrale de Québec et recevant un témoignage de la reconnaissance de ses auditeurs, comme on le verra plus loin (1).

Nous avons dit que le jeune séminariste avait continué son cours classique chez les Jésuites et qu'il y étudiait la philosophie. On lit dans le « Journal des Jésuites » du mois de juillet 1666 :

« Le 2, les premières disputes de Philosophie se font dans la Congrégation avec succès. Toutes les puissances s'y trouvent ; M. l'Intendant entr'autres y a argumenté très bien. M. Jolliet et Pierre Francheville y ont très bien répondu de toute la Logique ».

Quelles étaient ces puissances dont parle le « Journal » ? —C'étaient — pour les puissances séculières — le cheva-

Dieu de Québec. Bibaud, jeune, s'exprime ainsi à ce sujet : « L'abbé Martin, deuxième prêtre canadien, composa un office divin (*sic*), mots et musique, et Santeuil lui-même, homme qui se persuadait plus facilement de son propre mérite que de celui des autres, fut satisfait du latin de notre compatriote ». M. Bibaud fait ici erreur : l'abbé Martin n'écrivit pas les paroles de l'office de la Sainte Famille ; il n'en composa que la musique, qui est fort belle.

(1) Les premières orgues de la cathédrale de Québec furent importées de France par Monseigneur de Laval en 1663 ; mais elles ne furent inaugurées que vers la fête de Noël de l'année 1664. On lit à la page 172 de la Vie de Monseigneur de Laval, écrite par M. l'abbé de la Tour : « Sur la fin de l'année 1664, M. l'Évêque fit la bénédiction des trois premières cloches du Canada, qui jusque-là n'avait eu que quelques clochettes : ces cloches furent fondues dans le pays. On commença à se servir des orgues que M. l'Évêque avait apportées de Paris ».

lier Alexandre de Prouville, seigneur de Tracy, lieutenant-général du roi de France pour toute l'Amérique, appelé ordinairement, quoique improprement, vice-roi(1); Daniel de Rémy de Courcelles, huitième gouverneur de la Nouvelle-France ; Jean Talon, intendant de justice, police et finances, et probablement aussi quelques officiers du régiment de Carignan-Salières.

Monseigneur François de Laval-Montmorency, vicaire apostolique, était sans doute aussi présent à la soutenance, ainsi que M. l'abbé de Bernières, puisque « toutes les puissances » s'y trouvaient. L'évêque, du reste, devait être considéré en cette circonstance comme puissance triomphante. Il triomphait dans la personne de Louis Jolliet, qui était « de sa maison » (2).

Cette soutenance philosophique du 2 juillet 1666 eut vraisemblablement une influence considérable sur les destinées de Louis Jolliet. Elle le fit surtout remarquer

(1) « Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, reçut le 19 novembre 1663 la commission de Lieutenant-Général des Armées du Roi, et les fonctions et pouvoirs de Vice-Roi en Amérique, titre dont le comte d'Estrades était titulaire depuis au moins 1661, et que ce dernier semble avoir conservé jusqu'à sa mort, arrivée en 1686. Le comte d'Estrades était alors ambassadeur en Hollande, où il résida en cette qualité jusqu'en 1668. Il eut pour successeur dans la vice-royauté d'Amérique, le comte d'Estrées, dont le fils, Marie-Victor, fut le dernier titulaire ». (Harrisse.)

Il ne faut pas confondre le titre de vice-roi en Amérique avec celui de vice-roi de la Nouvelle-France. Voici la liste des vice-rois de la Nouvelle-France, telle que donnée par M. N.-E. Dionne, l'historien de Jacques Cartier et de Champlain :

(2) Quelques semaines plus tard, le 14 septembre 1666, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, M. de Tracy partait pour le pays des Agniers, et allait terminer par sa grande expédition la période glorieuse de nos annales appelée « les temps héroïques du Canada ».

1. Roberval (1542),
2. De la Roche (1598),
3. Chauvin (1599),
4. De Chastes (1603),
5. De Monts (1603),
6. Soissons (1612),
7. Condé (1612),
8. Montmorency (1620),
9. Lévi-Ventadour (1625).

de Talon, — le plus grand des intendants de la Nouvelle-France, — qui, par la suite, voulut utiliser son talent et son savoir-faire pour le service du Roi.

Les études du séminariste touchaient à leur terme. Louis Jolliet se décida à abandonner l'état ecclésiastique, et il débuta dans sa nouvelle carrière par un voyage en Europe (1667). Il fit la traversée dans le vaisseau de guerre « Saint-Sébastien », qui ramenait M. de Tracy en France, et ce fut peut-être à l'instigation du « vice-roi » ou de l'intendant Talon, et dans le but de poursuivre certaines études spéciales, qu'il passa ainsi dans l'ancien monde. Ce voyage d'outre-mer était, dans tous les cas, une première et excellente préparation au cours d'hydrographie que Jolliet devait donner plus tard.

Le « Saint-Sébastien » quitta la rade de Québec le 28 août 1667.

Quels étaient alors les projets du futur explorateur ? Nul ne peut le dire avec certitude ; mais les événements prouvèrent qu'ils n'avaient rien que de noble et de viril. Jolliet était de la race des forts, et chez les hommes d'élite la vertu et la force sont inséparables. « Ce fut sans doute avec une profonde sagesse, dit Joseph de Maistre, que les Romains appelèrent du même nom la force et la vertu. Il n'y a en effet point de vertu, proprement dite, sans victoire sur nous-mêmes, et tout ce qui ne coûte rien ne vaut rien ». Les combats intérieurs sont souvent les plus difficiles à soutenir ; et l'histoire, qui d'ordinaire ignore ces combats, ne connaît pas complètement les héros dont elle parle et n'en donne que des images imparfaites.

CHAPITRE DEUXIÈME

Au pays des grands lacs — Les mines de cuivre du lac Supérieur — Rencontre de Jolliet avec l'abbé de Gallinée, l'abbé Dollier de Casson et Robert Cavelier de La Salle au lac Ontario — Prise de possession des pays de l'ouest par Daumont de Saint-Lusson — Un discours du Père Allouëz — Le *Te Deum* au Saut Sainte-Marie (14 juin 1671)

Dès son retour à Québec, en 1668, Louis Jolliet s'occupa d'organiser une flottille de quatre canots pour un voyage au pays des grands lacs, où il se rendit avec le sieur Jean Péré et un certain nombre d'hommes engagés comme canotiers, hommes de peine ou commis. Ce voyage n'avait pas, comme on a paru le croire, un but exclusivement scientifique. Jolliet emporta avec lui des marchandises françaises, pour échanger contre des pelleteries avec les Sauvages ; et s'il est vrai que M. de Courcelles lui donna, aussi bien qu'à Péré, la mission d'examiner les gisements de cuivre du lac Supérieur, la faible indemnité qu'il reçut (400 livres) indique suffisamment que ce n'était pas là le but principal de son voyage.

Le gouverneur et l'intendant connaissaient depuis leur arrivée dans la Nouvelle-France l'existence de ces mines de cuivre du lac Supérieur, dont les missionnaires disaient merveille, et que les américanistes du dix-neuvième siècle nous représentent comme ayant été connues et exploitées, dès les temps pré-historiques, par les « Mount Builders ». (1).

L'intendant écrivait au Roy, à la date du 2 novembre 1670 : « Le cuivre que j'envoie, tiré du lac Supérieur et

(1) Voir « Relations des Jésuites », année 1660. Voir aussi l'importante relation du Père Le Mercier sur les « Propriétez et Raretez qui se trouvent dans le lac Supérieur ». (Année 1670).

de la rivière Nantaouagan, fait connoistre qu'il y a quelque mine ou quelque bord de fleuve qui produit cette matière, la plus pure qu'on puisse désirer, dont plus de vingt Français ont vu une pierre dans ce lac qu'ils estiment du poids de huit cens (1). Les Pères Jésuites se servent, chez les Outaouas, d'une enclume de cette matière d'environ cent livres pesant. Il ne reste qu'à trouver la source d'où partent ces pierres destachées ».

Revenons un peu sur nos pas.

Le 11 novembre 1669, Jean-Baptiste Patoulet, secrétaire de l'intendant, écrit au ministre : « Les sieurs Jolliet et Péré, auxquels M. Talon a fait payer, à l'un 400 livres et à l'autre 1000 livres, pour aller connoistre si la mine de cuivre qui se trouve au-dessus du lac Ontario et dont vous avez vu quelques morceaux est abondante, facile à extraire et à faire descendre icy, ne sont pas encore de retour. Le premier devoit l'estre dans tout le mois de septembre dernier ; et cependant on n'en a aucune nouvelle, de manière qu'il faut remettre à l'année prochaine à vous donner une connoissance certaine du fruict qu'on devra attendre de la dite mine ».

Jolliet arriva à Québec peu de temps après. Il n'avait pas réussi à découvrir la mine, la « source », comme disait Talon, du cuivre du lac Supérieur, mais il avait recueilli des renseignements précieux sur le pays qu'il avait exploré, et avait laissé chez les Outaouas son compagnon, Jean Péré, qui devait continuer ses recherches (2).

Pendant son voyage, Jolliet avait échangé des marchandises européennes contre des fourrures, et il s'était

(1) In 1843, the so-called « Copper Rock of Lake Superior » was transported from its original locality on Ontanagan River. Its weight was estimated at 6,000 to 7,000 pounds, and its purity at 95 per cent. It was placed in the Smithsonian Institution at Washington, D. C. (« The Jesuits Relations and allied documents » ; note in volume 50).

(2) Dans un mémoire adressé au Roy portant la date du 10 novembre 1670, Talon se plaint de ne pas recevoir de Péré les « éclaircissements » qu'il en attendait. Le coureur de bois était resté au Sault Sainte-Marie,

aussi employé avec succès à prévenir un conflit entre Iroquois et Outaouacs. L'ascendant qu'un homme aussi jeune sut prendre en cette circonstance sur l'esprit des Sauvages est d'autant plus étonnant qu'il les voyait pour la première fois. Il est vrai qu'il avait invoqué le nom d'Ononthio, et que le gouverneur de la Nouvelle-France avait une grande autorité parmi ces peuples.

L'abbé de Gallinée (1), dans le récit de son voyage de 1669-70, donne quelques détails sur la rencontre qu'il fit de Louis Jolliet dans les régions de l'ouest. « Environ le 22 septembre (1669), écrit-il,... nous apprismes qu'il estoit arrivé deux François au village où nous allions, qui venoient des Outaouacs et en ramenoient un prisonnier iroquois.

» Ces nouvelles nous surprirent parce que nous ne pensions pas qu'il y eust aucun François en campagne de ce côté-là. Cependant deux des plus considérables nous quittèrent pour aller recevoir ces nouveaux hostes, et nous poursuivismes le lendemain notre chemin avec la fatigue que vous pouvez penser, quelquefois dans l'eau à mi-jambe, outre l'incommodité des fardeaux...

» Enfin nous arrivasmes à Tinaouataoua (2) le 24 septembre, et trouvasmes que le François qui était arrivé le jour précédent estoit un nommé Jolliet, qui estoit parti avant nous de Montréal avec une flotte de quatre canots chargez de marchandises pour les Outaouacs, qui avait eu ordre de M. le Gouverneur de monter jusque dans le

d'où il n'écrivait que « fort obscurément ». Il finit cependant par faire des découvertes minières assez importantes. D'après M. Benjamin Sulte, c'est ce même Péré qui, au mois de juin 1687, enleva de Cataracoui les Iroquois que l'on envoya en France et « dont on fit des forçats sur les galères de Marseille ».

(1) L'abbé Brehan de Gallinée, du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal. Il était alors diacre et appartenait au diocèse de Rennes, en Bretagne.

(2) Le Village de Tinaouataoua, ou Tenaoutaoua, était situé à l'extrémité ouest du lac Ontario, au fond de la baie de Burlington, dans le voisinage de la ville actuelle de Hamilton.

lac Supérieur pour descouvrir où estoit une mine de cuivre dont on voit icy des morceaux qui n'ont presque pas besoin d'estre raffinez, tant le cuivre est bon et pur ; après avoir trouvé cette mine, de chercher un chemin plus facile qu'à l'ordinaire pour le pouvoir apporter au Montréal. M. Jolliet n'avait pu voir cette mine à cause que le temps le pressoit pour son retour, mais ayant trouvé aux Outaouacs des prisonniers que ces peuples avoient faits sur les Iroquois, il leur dit que l'intention d'Onontio estoit qu'ils vécussent en paix avec les Iroquois, et leur persuada d'envoyer aux Iroquois un de leurs prisonniers, en tesmoignage de la paix qu'ils voulaient avoir avec eux.

» Ce fut cet Iroquois qui montra à M. Jolliet un nouveau chemin que les François n'avoient point sceu jusques alors pour revenir des Outaouacs dans le pays des Iroquois. Cependant la crainte que ce Sauvage eut de retomber entre les mains des Antastoes, luy fit dire à M. Jolliet qu'il fallait qu'il quittast son canot et marchast par terre plustost qu'il n'eust fallu, et même sans cette terreur du Sauvage, M. Jolliet eust pu venir par eau jusques dans le lac Ontario, en faisant un portage de demilieue pour éviter le grand sault dont j'ay déjà parlé (1), mais enfin il fut obligé par son guide de faire cinquante lieues par terre, et abandonna son canot sur le bord du lac Erié...

» M. Jolliet nous fit offre d'une description qu'il avoit faite de sa route depuis les Outaouacs, que l'acceptay, et la réduisis dès lors en carte marine, qui nous a beaucoup appris pour nous conduire (2)... M. Jolliet me fit bien

(1) La chute de Niagara.

(2) Dans les cartes marines, les méridiens et les parallèles sont représentés par des lignes droites. On appelle aussi ces cartes géographiques « cartes réduites », ou « cartes de Mercator », du nom dugéographe flamand du seizième siècle qui les a imaginées ou tout au moins qui en a vulgarisé l'usage.

le plaisir de m'enseigner pareillement le lieu où estoit son canot, parce que le mien ne valoit plus rien, ce qui me fesoit résoudre à tascher de l'avoir le plus tost que je pourrois de peur que quelques Sauvages nous l'enlevast ».

L'abbé de Gallinée avait entrepris son voyage avec l'abbé François Dollier de Casson, prêtre sulpicien de Montréal, un ancien officier d'artillerie, natif de Nantes, en Bretagne, et avec le célèbre Robert Cavelier de la Salle, qui était alors peu connu. Celui-ci abandonna ses compagnons à Tenaoutaoua, et se dirigea, avec quatorze hommes, vers la rivière Ohio, dont il fit la découverte, et sur laquelle il navigua jusqu'à un sault situé au-dessus de Louisville, entre l'Indiana et le Kentucky. Plus tard, en 1682, Cavelier de la Salle devait découvrir les bouches du Mississipi.

Jolliet avait envoyé quelques-uns de ses hommes chez les Poutéouatamis, « où il n'y avait jamais eu de missionnaires ».

Les Poutéouatamis étaient des Sauvages de langue algonquine établis dans le voisinage de la Baie Verte (1), où demeurait la nation des Puans Ceux-ci étaient originaires d'un pays éloigné où l'eau était salée, — tout au moins où il y avait des salines, et le mot Puans était une mauvaise traduction d'un mot sauvage qui signifiait « les gens de l'eau salée ».

C'est dans ce voyage de 1668-69 que Jolliet rencontra, au Sault Sainte-Marie, le Père Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus, qu'il avait sans doute connu auparavant à Québec (2). Les Relations nous apprennent

(1) Baie des Puans, — Grande Baie, — Green Bay, — Baie Verte ; le Père Allouëz donna le nom de Baie Saint-François-Xavier, en 1670 ; elle est située au nord-ouest du lac Michigan.

(2) Le Père Marquette était arrivé à Québec le 20 septembre 1666, et en était parti le 10 octobre de la même année, afin de se rendre aux Trois-Rivières « pour estre escholier du P. Drûillettes en la langue montagnaise ».

que le missionnaire et l'explorateur, tous deux jeunes, zélés, intelligents et braves, s'entretinrent dès lors du projet d'aller explorer les fertiles contrées situées au midi des lacs Supérieur et Michigan, et de tâcher d'atteindre cette « grande rivière » — Mitchi Sipi — dont le nom revenait souvent dans les récits des Sauvages, mais qu'aucun Français n'avait vue encore.

Nous avons dit que Jolliet était revenu à Québec vers la fin de l'année 1669. Dès l'année suivante il retournait dans l'Ouest pour y faire la traite, et il se trouvait au centre des pays habités par les Outaouacs ou Algonquins supérieurs, — au Sault Sainte-Marie, — le 14 juin 1671, lors de la célèbre réunion des représentants des nations établies sur les bords des lacs Michigan, Huron et Supérieur, et même de quelques nations des pays voisins de la Baie d'Hudson.

Cette réunion, convoquée par M. de Saint-Lusson et par l'interprète Nicolas Perrot, qui l'accompagnait, revêtit un caractère de solennité extraordinaire. Voici le procès-verbal de ce qui se passa en cette circonstance :

PROCÈS-VERBAL

de la prise de possession des pays de l'Ouest.

14 juin 1671.

« Simon-François Daumont, escuyer, sieur de Saint-Lusson, commissaire subdélégué de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France pour la recherche de la mine de cuivre au pays de Outaouacs, Nez-Percez, Illinois et autres nations sauvages descouvertes et à descouvrir en l'Amérique Septentrionale du costé du lac Supérieur ou mer Douce.

» Sur les ordres que nous avons reçus de Mgr l'Intendant de la Nouvelle-France, le 3e septembre dernier, signez et paraphez : « Talon », et au dessous : par Mgr

« Varnier », avec paraphe, de nous transporter incessamment au pays des sauvages Outaouacs, Nez-Percez, Illinois, et autres nations descouvertes et à descouvrir en l'Amérique Septentrionale, du costé du lac Supérieur ou mer Douce, pour y faire la recherche et descouverte des mines de toutes façons, surtout de celle de cuivre, nous ordonnant au surplus de prendre possession au nom du Roy de tout le pays habité et non habité où nous passerions, plantant à la première bourgade la Croix pour y produire les fruits du Christianisme, et l'Escu de France pour y asseurer l'autorité de Sa Majesté, et la domination Françoise ; Nous, en vertu de nostre commission, ayant fait nostre premier débarquement au village ou bourgade de Sainte-Marie du Sault, lieu où les Révérends Pères Jésuites font leurs missions, et les nations des sauvages nommés Achipoés, Malamechs, Noquets, et autres, font leurs actuelles résidences, nous avons fait assembler le plus des autres nations voisines qu'il nous a esté possible, lesquelles s'y sont trouvées au nombre de quatorze nations, à savoir : les Achipoés, les Malamechs et les Noquets, habitant le dit lieu de Sainte-Marie du Sault, et les Banabéouiks et Makomiteks, les Poulteattemis, Oumalominis, Sassassaouacottons, habitant dans la baye nommée des Puans, et lesquels se sont chargez de le faire savoir à leurs voisins qui sont les Illinois, Mascouttins, Outtougamis et autres nations ; les Christinos, Assinopoals, Aumoussonnites, Outaouois, Bouscouttons, Niscaks et Masquikoukioeks, tous habitans des terres du nord et proches voisins de la mer, lesquels se sont chargez de le dire et faire savoir à leurs voisins, que l'on tient estre en très grand nombre, habitant sur le bord de la mer mesme ; — auxquels, en présence des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus et de tous les François cy-après nommez, nous avons fait faire lecture de nostre dicte commission et ycelle fait interpréter en leur langue

par le sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie, afin qu'ils n'en puissent ignorer, fesant ensuite dresser une croix pour y produire les fruits du christianisme, et proche d'ycelle un bois de cèdre auquel nous avons arboré les armes de France, en disant par trois fois et à haute voix et cri publicq, qu'au nom du très-haut, très-puissant et très-redouté monarque Louis XIVe du nom, très chrestien roy de France et de Navarre, nous prenons possession du dit lieu Sainte-Marie du Sault, comme aussy des lacs Huron et Supérieur, isle de Caientoton et de tous les autres pays, fleuves, lacs et rivières contiguës et adjacentes. iceux tant descouverts qu'à descouvrir, qui se bornent d'un costé aux mers du Nord et de l'Ouest, et de l'autre costé à la mer du Sud, comme de toute leur longitude ou profondeur, — levant à chacune des dites trois fois un gazon de terre en criant : « Vive le Roy », et le faisant crier à toute l'assemblée, tant françoise que sauvage, déclarant aux dictes nations cy-dessus que dorénavant, comme dès à présent, ils estoient relevants de Sa Majesté, sujets à subir ses lois et suivre ses coutumes, leur promettant toute protection et secours de sa part contre l'incurse ou invasion de leurs ennemis, déclarant à tous autres potentats, princes, souverains, tant Estats que Républiques, eux ou leurs sujets, qu'ils ne peuvent ny ne doivent s'emparer, ny s'habituer en aucun lieu de ce dit pays, que sous le bon plaisir de Sa Majesté très-Chrestienne et de celuy qui gouvernera le pays de sa part, à peine d'en encourir sa haine et les efforts de ses armes ; et afin qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance, nous avons attaché au derrière des armoiries de France extrait de nostre présent procès-verbal de prise de possession, signé de nous et des personnes cy-après nommées, lesquelles estoient toutes présentes.

» Fait à Sainte-Marie du Sault, le 14e jour de juin,

l'an de grâce 1671, aux présences des Révérends Pères : le Révérend Père Claude d'Ablon, supérieur des missions de ces pays-là : le Révérend Père Gabriel Dreuillettes, le Révérend Père Claude Allouëz, le Révérend Père André, tous de la Compagnie de Jésus, et du sieur Nicolas Perrot, interprette pour Sa Majesté en cette partie ; le sieur Jolliet, Jacques Mogras, habitant des Trois-Rivières, Pierre Moreau, sieur de la Taupine, soldat de la garnison du chasteau de Québec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrottière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nicolas Dupuis, François Bibaud, Jacques Joviel, Pierre Porteret, Robert Duprat, Vital Driol, Guillaume Bonhomme et autres témoins (1).

(Suivaient sur l'original des figures d'animaux tracées par les chefs des nations sauvages).

» Ainsy signé :

» Daumont de Saint-Lusson ».

Nicolas Perrot rapporte que quelques représentants d'autres nations, arrivés après coup, reconnurent aussi le roi de France comme leur souverain et protecteur. Il dit aussi que les sieurs Jolliet, Mogras, Moreau, Masse,

(1) Dans la collection de documents historiques de Brodhead, les dernières lignes de ce procès-verbal se lisent comme suit : « Done at St. Mary of the Falls, on the 14th June, in the year of Grace 1671, in the presence of the Reverend Fathers : the Reverend Father Claude Dablon, superior of the mission in this Country, the Rev. Father Gabriel Drouillets, the Rev. Father Claude Allouëz, the Rev. Father André, all of the Company of Jesus ; and of sieur Nas. Perrot, his Majesty's Interpretor in these parts ; sieur Jolliet, Jacques Mogras, an inhabitant of Three Rivers, Pierre Moreau dit de la Toupine, a soldier belonging to the garrison of the Castle of Quebec, Denis Masse, François de Chavigny, sieur de la Chevrottière, Jacques Lagillier, Jean Mayseré, Nas. Dupuis, François Bidaud, Jacques Joniel, Pierre Portcet, Robert Duprat, Vital Oriol, Guillaume ».

La mission du Sault-Sainte-Marie, où eut lieu la cérémonie du 14 juin 1671, était située au sud du détroit qui sépare le lac Supérieur du lac Huron. Les Jésuites ont aujourd'hui deux missions au Sault-Sainte-Marie : l'une au sud, sur le territoire américain (état du Michigan), l'autre au nord, sur le territoire canadien (province d'Ontario).

Chavigny, Lagillier, Mayseré, Dupuis, Bibaud (ou Bidaud), Joviel, Porteret, Duprat, Driol et Bonhomme, présents à la cérémonie du 14 juin, étaient « des Français qui se trouvaient sur les lieux en traite ». Il ajoute : « Cela (la prise de possession) fut exécuté suivant l'instruction donnée par M. Talon... Toutes ces nations s'en retournèrent chacune chez elle, et vécurent plusieurs années sans aucun trouble de part et d'autre ».

C'est à la gloire éternelle de la France d'avoir cherché à civiliser les Sauvages partout, en Amérique, où son influence pouvait se faire sentir, à l'inverse d'autres pays d'Europe qui s'employèrent cruellement à les écraser et à les faire disparaître. Si quelquefois des Français abusèrent de la faiblesse des Indiens aux prises avec leur funeste passion pour l'eau-de-vie, d'autres Français, comme les Montmorency-Laval, les Allouëz, les La Durantaie, et comme le roi de France lui-même, s'interposèrent pour les protéger.

La page de nos annales qui relate la réunion historique du Sault Sainte-Marie est relativement peu connue ; elle le serait davantage si elle était tachée de sang ; elle le deviendra tout à fait lorsqu'elle aura été transcrite sur la toile par un de nos artistes.

Le Père d'Ablon donne des détails intéressants sur cette cérémonie de prise de possession, au cours de laquelle les Français « pour lors en ce lieu » chantèrent le « Vexilla Regis », l' « Exaudiat » et le « Te Deum », à la grande admiration des Sauvages. Louis Jolliet, l'ancien séminariste de Monseigneur de Laval, qui était familier avec la mélopée grégorienne, dut prendre part à ce concert d'hymnes sacrées. Par lui la Nouvelle-France s'unissait à l'ancienne dans cette imposante manifestation. Après la cérémonie officielle, le Père Claude Allouëz fit un discours aux Sauvages. Il leur parla du roi de France, et, comme il était « bien versé en leur langue et en

leurs façons de faire », il produisit un grand effet sur son auditoire, qui, du reste, connaissait déjà et admirait ce vaillant athlète des missions de l'ouest. Certes il y avait de l'exagération dans son éloge de Louis XIV, le « grand Capitaine de la France » ; mais l'hyperbole était en quelque sorte de rigueur dans les discours d'apparat chez les Sauvages, et l'on savait à quoi s'en tenir sur ce côté artistique des harangues aux enfants de la forêt.

DISCOURS DU PÈRE ALLOUËZ.

« Voici, mes frères, une bonne affaire qui se présente à vous, — dit le vaillant missionnaire, — une grande et importante affaire, qui fait le sujet de ce conseil. Jetez les yeux sur la Croix qui est si haut élevée au-dessus de vos têtes : c'est où Jésus-Christ, fils de Dieu, s'étant fait homme pour l'amour des hommes, a voulu être attaché et a voulu mourir, afin de satisfaire à son Père Eternel pour nos péchés. Il est le maître de nos vies, du Ciel et de la Terre et des Enfers ; c'est Celui dont je vous parle toujours, et dont j'ai porté le nom et la parole en toutes ces contrées. Mais regardez en même temps cet autre poteau, où sont attachées les armoiries du grand Capitaine de la France, que nous appelons le Roy. Il demeure au delà de la mer, il est le Capitaine des plus grands capitaines, et n'a pas son pareil au monde. Tous les capitaines que vous avez jamais vus, et dont vous avez entendu parler, ne sont que des enfants auprès de lui : il est grand comme un arbre, et eux ne sont que comme des petites plantes qu'on foule aux pieds en marchant. Vous connaissez Onnontio, ce célèbre capitaine de Québec ; vous savez et vous expérimentez qu'il est la terreur des Iroquois, et son nom seul les fait trembler, depuis qu'il a désolé leur pays et qu'il a porté le feu dans leurs bourgades ; il y a au delà de la mer dix mille Onnontios comme celui-là, qui ne sont que les soldats de ce Grand Ca-

pitaine, notre grand Roy dont je parle. Quand il dit le mot : « Je vais en Guerre », tout le monde obéit, et ces dix mille Capitaines lèvent des Compagnies de cent soldats chacune, et par mer et par terre : les uns s'embarquent en des navires au nombre de cent et de deux cents, tels que vous en avez vus à Québec ; vos canots ne portent que quatre à cinq hommes, et dix ou douze tout au plus ; nos navires de France en portent quatre ou cinq cents, et même jusqu'à mille. Les autres sont en guerre par terre, mais en si grand nombre qu'étant rangés en file deux à deux, ils tiendraient plus de place qu'il n'y en a d'ici à Mississaquenk, quoique nous y comptions plus de vingt lieues. Quand il attaque, il est plus redoutable que le tonnerre, la terre tremble, l'air et la mer sont en feu par la décharge de ses canons... Personne présentement n'ose lui faire la guerre... On le va voir de toutes les parties de la terre pour l'écouter et pour l'admirer. C'est lui seul qui décide toutes les affaires du monde. Que dirai-je de ses richesses ? Vous vous estimez riches quand vous avez dix à douze sacs de blé, quelques haches, rassades, chaudières, ou autres choses semblables. Il a des villes à lui plus que vous n'êtes d'hommes dans tous ces pays, à cinq cents lieues à la ronde ; dans chaque ville il y a des magasins où l'on trouverait des haches assez pour couper tous vos bois, des chaudières pour cuire tous vos orignaux, et de la rassade pour emplir toutes vos cabanes ; sa maison est plus longue qu'il n'y a d'ici au haut du Sault (plus de demi-lieue), plus haute que les plus grands de vos arbres, et elle contient plus de familles que la plus grande de vos bourgades n'en peut comprendre... Réjouissez-vous, car c'est lui, c'est ce grand Roy qui sera désormais votre protecteur et votre père ».

Les chefs des nations répondirent par d'unanimes approbations.

Monsieur de Saint-Lusson prit la parole après le Père Allouëz. Il s'exprima « d'une façon guerrière et éloquente », et assura les nations réunies de la protection du Roy.

Toute la cérémonie se termina par « un beau feu de joye, qui fut allumé le soir, et où le « Te Deum » fut chanté pour remercier Dieu, au nom de ces pauvres peuples, de ce qu'ils estoient à présent les sujets d'un si grand et si puissant Monarque ».

On avait échangé des présents de part et d'autre, et l'on peut juger de la valeur de ceux que reçut le subdélégué par le passage suivant d'une lettre de Talon, datée du 2 novembre 1671 :

« Le sieur de Saint-Lusson est revenu après avoir poussé jusqu'à près de cinq cens lieues d'icy, planté la Croix et arboré les armes du Roy en présence de dix-sept nations sauvages assemblées de toutes parts à ce sujet, toutes lesquelles se sont volontairement soumises à la domination de Sa Majesté qu'elles regardent uniquement comme leur souverain et protecteur...

» Le voyage que le dit sieur de Saint-Lusson a fait pour la découverte de la Mer du Sud comme pour celle de la mine de cuivre ne coustera rien au Roy. Je n'en mets rien dans mes estats parce qu'ayant fait des présents aux Sauvages des terres desquels il a pris possession, il en a réciproquement reçu d'eux en castors qui peuvent remplacer la dépense ».

Bacqueville de la Potherie, dans son « Histoire de l'Amérique Septentrionale », donne des détails additionnels assez curieux sur la cérémonie du 14 juin 1671 :

« Le subdélégué (1), dit-il, attacha ensuite au poteau une plaque de fer sur laquelle les armes du Roy étaient

(1) La Potherie ne mentionne même pas le nom de Saint-Lusson, et semble vouloir faire jouer le rôle principal à Nicolas Perrot dans toute cette cérémonie.

peintes. Il en fit un procès-verbal où il fit signer toutes les nations, qui pour leur seing mirent des marques de leurs famille ; les uns mettoient un castor, les autres une loutre, un éturgeon, un chevreuil ou un orignac. On fit d'autres procès-verbaux qui ne furent signés que des Français qui y assistèrent. On en glissa adroitement un entre le bois et la plaque, qui y demeura peu de temps, car à peine fut-on séparé qu'ils déclouèrent la plaque, jetèrent le procès-verbal au feu, et rattachèrent les armes du Roy, craignant que cette écriture ne fust un sort qui feroit mourir tous ceux qui habiteroient ou fréquenteroient cette terre. Le subdélégué eut ordre, après la prise de possession, de faire la découverte d'une mine de cuivre au lac Supérieur, en la rivière Antonagan, mais sa conduite fut si irrégulière dans cette entreprise, pour ne rien dire de plus fort, que je me contenterai de rapporter qu'on le fit passer dans la Cadie pour le renvoyer en France » (1).

Ces dernières lignes, si elles étaient d'un homme impartial, donneraient peut-être l'explication de l'apparente parcimonie de Talon à l'égard de Saint-Lusson.

La Potherie continue :

« La découverte de la mer du Sud tenoit fort à cœur à M. Talon, qui jeta les yeux sur le sieur Jolliet pour en faire la tentative. Il (Jolliet) avoit voyagé chez les Outaouacks ; les connoissances qu'il avoit déjà de ces païs pouvoient lui donner assez de lumière pour faire cette découverte. Son voyage ne fut qu'un enchaînement d'aventures qui feroient seules un volume ; mais pour

(1) M. de Saint-Lusson s'embarqua pour la France cette année même (1671) sur le « Saint-Jean-Baptiste », et arriva à Dieppe le 10 janvier 1672. Il conduisait avec lui un orignal vivant, âgé d'environ six mois, un renard et douze grandes outardes, qu'il s'empressa d'aller présenter au Roi. Ce navire, qui était de trois cents tonneaux, portait dix mille livres de castor, valant alors quatre francs et demi la livre, quatre cents peaux d'orignaux, diverses pierres, du bois, de la poix et beaucoup d'autres productions du pays ». — Note de l'abbé Faillon.

couper court, il pénétra jusques aux Akancas, qui demeurent à trois cens lieues de l'embouchure du Mississipi » (1).

Jolliet avait rédigé des cartes très précises des régions qu'il avait parcourues dans ses deux premiers voyages chez les Outaouacs ; les nombreux portages, chutes, rapides, lacs et rivières des pays qu'il avait traversés y étaient indiqués avec soin, et ce fut sans doute ces importants travaux de cartographie, comme aussi sa connaissance des langues huronne et algonquine, son courage, sa probité, son instruction, son tact, qui valurent au jeune explorateur canadien d'être choisi par Talon et Frontenac pour une mission aussi exceptionnellement difficile que celle d'aller à la découverte d'un passage conduisant à la Mer du Sud (2).

(1) La bourgade d'Akansea, où se rendit Jolliet, n'était éloignée que de cent lieues du golfe du Mexique, en ligne droite.

(2) « Ils ne se trompèrent pas dans le choix qu'ils firent du sieur Jolliet, car c'est un jeune homme, natif de ce pays, qui avait pour un tel dessein tous les avantages qu'on peut souhaiter. Il a l'expérience, et la connaissance des langues du pays des Outaouas, où il a passé plusieurs années ; il a la conduite et la sagesse qui sont les principales parties pour faire réussir un voyage également dangereux et difficile. Enfin, il a le courage, pour ne rien appréhender où tout est à craindre ; aussi a-t-il rempli l'attente qu'on avait de lui, et si, après avoir passé mille sortes de dangers, il ne fût venu malheureusement faire naufrage au port, son canot ayant tourné au-dessous du Sault-Saint-Louis, proche de Montréal, où il a perdu et ses hommes et ses papiers, et d'où il n'a échappé que par une espèce de miracle, il ne laisserait rien à souhaiter au succès de son voyage ». (Introduction au « Récit des voyages et découvertes du P. Jacques Marquette ». — « Relations inédites de la Nouvelle-France », volume II, page 242, édition Douniol).

Dans sa « Relation de la découverte de la Mer du Sud », le Père Dablon, supérieur général des Missions de la Compagnie de Jésus, écrit de Québec, à la date du 1er août 1674 :

« Il y a deux ans que M. le comte de Frontenac, notre gouverneur, et M. Talon, alors notre intendant, jugèrent qu'il était important de s'appliquer à la découverte de la mer du Midi, après celle qui a été faite de la mer du Nord... Dans ce dessein, ils ne purent choisir personne qui eût de plus belles qualités que le sieur Jolliet, qui avait déjà fait plusieurs voyages dans ces contrées-là. Et de fait, il s'est acquitté de cette commission avec toute la générosité, toute l'adresse et toute la conduite qu'on pouvait souhaiter.

» Étant arrivé aux Outaouas, M. Jolliet se joignait au P. Marquette qui l'attendait pour cela, et qui depuis longtemps préméditait cette entreprise, l'ayant bien des fois concertée ensemble ».

A Québec, on connaissait de nom la rivière Mississipi, et l'on savait que sa course générale, dans sa partie supérieure, était du nord au sud ; mais où cette rivière allait-elle déverser ses eaux ? Etait-ce dans le golfe du Mexique ? était-ce dans le golfe de Californie ? était-ce vers le côté nord-est de la Floride ? C'est ce mystère qu'il s'agissait de pénétrer.

L'idée de cette exploration appartenait à l'intendant, dont l'initiative éclairée portait sur tous les sujets, et qui avait conçu pour la Nouvelle-France des projets d'une ampleur digne du grand siècle. Cette idée avait plu au roi, qui avait conseillé d'offrir de fortes récompenses à quiconque découvrirait une voie de communication fluviale avec la Mer du Sud (1).

Quant à la politique d'une Nouvelle-France agrandie, elle pouvait avoir des avantages, mais aussi de graves inconvénients. C'est ce qu'avait compris Colbert, qui, dans une lettre adressée à Talon dès le 5 avril 1666, avait signalé les dangers d'une expansion trop rapide. Aussi, tout en encourageant les expéditions qui avaient pour but d'attacher les peuplades sauvages à la France ou de trouver un passage pour communiquer avec la mer de Chine, le ministre de Louis XIV demeura toujours hostile aux essais de colonisation lointaine. Ce qu'il fallait, c'était la consolidation des premiers établissements, c'était la colonisation « de proche en proche », pour employer les termes mêmes des instructions données par le roi au comte de Frontenac (7 avril 1672). Les voyages officiels comme ceux de Saint-Lusson et de Louis Jolliet avaient donc un but autre que celui d'une colonisation immédiate.

(1) Lettre de Colbert à Talon, écrite de Saint-Germain et datée du 4 juin 1672.

CHAPITRE TROISIÈME

Louis Jolliet envoyé par Frontenac à la découverte du Mississipi — Il se rend en canot d'écorce à Michillimakinac (automne de 1672) — Le Père Jacques Marquette — Bibliographie — Commencement du récit de la découverte du Mississipi — Au pays de la Folle Avoine (1673)

La navigation du Saint-Laurent, au dix-septième siècle, se faisait dans des vaisseaux, bateaux, barques, chaloupes et autres embarcations en bois, depuis l'embouchure du fleuve jusqu'à Montréal. A partir de Montréal, où, plus exactement, de Lachine, la navigation vers l'ouest se faisait presque exclusivement en « canots sauvages » ou canots d'écorce de bouleau.

Ce genre d'embarcation est encore en usage au Canada ; mais les canots d'écorce modernes sont souvent plus courts ou plus renflés du milieu que ceux dont se servaient les premiers explorateurs franco-canadiens ; du moins il paraît en être ainsi si l'on s'en rapporte à la description qu'a donnée Gallinée des canots d'autrefois, dans le récit de son voyage de 1669-70 au sault Sainte-Marie. Ce sont, dit-il, « de petits canots d'écorce de bouleau d'environ vingt pieds de long et deux pieds de large, renforcés dedans de varangues et lisses de cèdre fort minces, en sorte qu'un homme le porte aisément, quoique ce bateau puisse porter quatre hommes et huit ou neuf cents livres pesant de bagage. Il s'en fait qui portent jusqu'à dix ou douze hommes avec leur équipage, mais il faut deux ou trois hommes pour les porter. Cette façon de voyager fait la navigation la plus commune et la plus commode de ce pays, quoiqu'il soit vrai de dire que, quand on est dans un de ces bastiments, on est tou-

jours, non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de cinq ou six feuilles de papier ».

Le grand canot d'écorce moderne a environ vingt pieds de long et trente pouces de large ; le petit canot a environ douze pieds de long et vingt-quatre pouces de large.

Gallinée continue : « Il n'y a que les peuples qui parlent algonquin qui bastissent bien ces canots. Les Iroquois se servent pour leurs canots de toutes sortes d'escorces, hormis de celle de bouleau, et bastissent des canots mal faits et fort pesants, qui ne durent au plus qu'un mois, au lieu que ceux des Algonquins, estant conservez, durent cinq à six ans... Il faut se tenir tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder l'équilibre, car ces bastiments si légers qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir. Leur fragilité est si grande que de porter un peu sur une pierre ou d'y aborder un peu lourdement est capable de faire un trou, qu'on peut, à la vérité, accommoder avec du bray.

» La commodité de ces canots est grande dans ces rivières qui sont toutes pleines de cataractes ou chutes d'eau et de rapides par lesquels il est impossible de passer aucun bateau, auxquels, quand on est arrivé, on charge canot et bagage sur les épaules, et on va par terre jusques à ce que la navigation soit belle ; et pour lors on remet son canot à l'eau et on se rembarque ».

Ainsi que nous l'avons vu au chapitre précédent, ce ne fut pas à un marin de la vieille France que Talon s'adressa pour être le chef de l'exploration qui devait être couronnée par la découverte du Mississipi ; ce fut à un simple traiteur canadien. Il est vrai que ce traiteur était aussi un *très bon canoteur*, au témoignage de Hennepin, qui,

par exception, pouvait bien dire une fois la vérité ; — que ce *canoteur* avait des connaissances astronomiques, savait dresser des cartes des pays qu'il parcourait, parlait plusieurs langues et avait déjà affronté bien des périls. L'illustre intendant qui avait partagé avec ce jeune Canadien les honneurs d'une discussion sur la logique, en 1666, ne l'avait jamais perdu de vue. Il le savait droit, intelligent, courageux, et le tenait en particulière estime.

On sait que M. Talon obtint la permission de retourner en France en 1672, et qu'il quitta Québec en même temps que le gouverneur M. de Courcelles. Le successeur de ce dernier, — Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, — arriva à Québec au mois de septembre de cette même année (1672), et y rencontra l'intendant, dont il devait continuer l'administration pendant un certain temps (1).

Talon fit part à Frontenac des intentions du roi et de Colbert relativement aux affaires de la colonie et aux explorations lointaines ; et ce fut ainsi que le nouveau gouverneur apprit le nom de Louis Jolliet et ce que l'on pouvait attendre de ce jeune « créole » (2).

Jolliet reçut les instructions de Frontenac (3) ; il con-

(1) Jusqu'à l'arrivée de M. Jacques Duchesneau, en 1675. « Homme d'action, M. de Frontenac entra avec énergie dans l'exercice des fonctions de gouverneur et d'intendant ; à la cour, on n'avait pas nommé de successeur à M. Talon, soit parce qu'on n'y était pas assuré du retour de celui-ci, soit parce qu'on craignait que le caractère impérieux de Frontenac ne lui permît pas de se contenter patiemment d'une autorité partagée ». — Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, page 88.

(2) Charlevoix a employé ce mot pour désigner les Franco-Canadiens.

(3) D'après ces instructions, Jolliet devait passer par le pays des Maskoutens pour atteindre la vallée du Mississipi. Frontenac écrivit à Colbert le 2 novembre 1672 : « M. Talon a aussi jugé expédient pour le service d'envoyer le sieur Jolliet à la descouverte de la mer du Sud, par le pays des Maskoutens et la grande rivière qu'ils appellent Mississipi, qu'on croit se descharger dans la mer de Californie. C'est un homme fort entendu dans ces sortes de descouvertes et qui a desjà esté jusques auprès de cette grande rivière »...

sentit à se charger de l'exploration projetée, et partit pour Montréal afin d'y compléter ses préparatifs de voyage. Il importait de ne pas perdre de temps et d'arriver au poste de Michillimakinac, à l'entrée du « goulot » qui relie le lac Huron au lac Michigan, avant la saison de l'hiver (1). Il s'occupa donc sans délai de se procurer un bon canot et des canotiers habiles, de faire la provision ordinaire de farine et de viande séchée, puis d'acheter des articles de fabrication française pour donner en présents aux chefs des nations inconnues vers lesquelles il allait se diriger. Il n'oublia pas les instruments d'astronomie et tout ce qu'il fallait pour dresser des cartes et écrire son journal de voyage. Profitant des derniers beaux jours de l'automne de 1672, il se mit en route avec ses canotiers, plongeant d'une main habile son aviron dans l'onde transparente, guidant d'un bras et d'un œil sûrs la légère embarcation qui devait franchir des centaines de lieues en quelques semaines, se cabanant le soir sur les rives désertes des lacs et des rivières, faisant « portage » pour éviter les rapides, puis, le canot remis à flot, reprenant sans tarder la navigation interrompue.

Il y avait près de cinquante portages à faire pour se rendre de Montréal à Michillimakinac. On pouvait en éviter une quinzaine au retour, en sautant les rapides en

(1) Lorsque Jolliet se rendit à la mission de Michillimakinac, en 1672, cette mission était « sise non pas dans l'île de ce nom, mais sur le côté nord à l'opposite ».

« Michillimakinac est une Isle fameuse en ces contrées, de plus d'une, lieue de diametre, et escarpée en quelques endroits de si hauts rochers qu'elle se fait descouvrir de plus de douze lieües de loing. Elle est placée justement dans le détroit par lequel le Lac des Hurons et celui des Illinois (Michigan) ont communication. C'est la clef et comme la porte pour tous les peuples du Sud, comme le Sault, (entre le lac Huron et le lac Supérieur) l'est pour ceux du Nord, n'y ayant en ces quatiers que ces deux passages par eau, pour un très grand nombre de nations... si elles veulent se rendre aux habitations françoises ». (Relat. des Jésuites, année 1671, page 36).

Les eaux de Michillimakinac étaient réputées les plus poissonneuses de tous ces pays.

canot, lorsque l'opération n'était pas trop périlleuse (1).

Dès le 8 décembre 1672 (2), Jolliet arriva à Michillimakinac, à la mission de Saint-Ignace des Hurons (3), fondée par le Père Jacques Marquette l'année précédente. Il avait fait un trajet de plus de trois cent cinquante lieues en canot d'écorce !

Le Père Marquette l'accueillit avec effusion. Ce religieux « au cœur doux et bon », comme dit Bancroft, était né à Laon, en France, en 1637, et était entré dans l'ordre des Jésuites à l'âge de dix-sept ans. Il avait trente-six ans, et Jolliet vingt-huit, lors du voyage de découvertes qu'ils firent ensemble de 1673.

Le récit de ce voyage, écrit par Jolliet, fut perdu, — englouti dans les flots du Saint-Laurent au-dessous du saut Saint-Louis, près de Montréal, au moment où l'explorateur allait toucher au terme de son voyage, — vers la mi-juillet de l'année 1674 (4). Marquette, qui avait lui-même pris des notes sur les choses qu'il avait plus particulièrement remarquées, écrivit, vers les mois de septembre et octobre de la même année, par ordre de son supérieur, le Père Dablon, une relation très intéressante de son voyage au pays du Mississipi depuis l'embouchure de la rivière Miskonsing (Wisconsin) jusqu'à la bourgade d'Akanséa, près de l'embouchure de la rivière Arkansas.

Cette relation a été fort heureusement conservée. Elle

(1) Dans tout son voyage au pays des Illinois (1672-74) Jolliet sauta quarante-deux rapides.

(2) « Le jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, que j'avais toujours invoquée depuis que je suis en ce pays des Outaouacs pour obtenir de Dieu la grâce de pouvoir visiter les nations qui sont sur la rivière Mississipi, fut justement celui auquel arriva M. Jolliet ». (Récit du P. Marquette, édition Douniol).

(3) Les Hurons de la nation du Pétun. (Les Etiontates.)

(4) Presque tous les auteurs disent que l'accident eut lieu vers la mi-août ; cela est inexact. Le Père d'Ablon fait une mention spéciale de ce naufrage dans sa « Relation de la découverte de la mer du Sud », laquelle fut envoyée en France le 1er août 1674.

fut publiée une première fois dans un volume de Thévenot, sous le titre : « Voyage et découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale, par le P. Marquette et Sr Jolliet — MDCLXXXI, Paris. — Avec privilège du Roy »... ; puis fut réédité par O. Rich, à Paris, en 1845.

Voici les premières lignes du récit du Père Marquette, tel que publié par Thévenot en 1681 :

« Je m'embarquay avec le sieur Jolliet, qui avait esté choisi pour conduire cette entreprise, le treize May 1673, avec cinq autres François, sur deux canots d'écorce, avec un peu de bled d'Inde et quelques chairs boucanées pour toute provision. L'on avait eu soin de tirer des Sauvages tout ce qui s'estoit pu tirer de lumière de ces pays, l'on en avait mesme tracé une carte sur leur récit, les rivières y estoient marquées, le nom des Nations que nous devions traverser et les rums de vent que nous devions suivre dans ce voyage.

» La pren ière nation que nous rencontrasmes fut celle de la Folle Avoine. J'entray dans leur rivière pour aller visiter ces peuples, auxquels nous avons presché l'Evangile... »

A partir de ce deuxiè ne alinéa, jusqu'à la fin du récit la version de l'édition Thévenot est, à très peu de chose près, identique à la version du manuscrit du collège Sainte-Marie, dont nous allons maintenant parler.

Peu de temps avant sa mort, arrivée en 1800, le Père Cazot, le dernier des anciens Jésuites du Canada, fit remettre aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, plusieurs documents et objets importants, entre autres un cahier que l'on considérait avec raison comme très précieux, et qui fut rendu aux Pères de la Compagnie de Jésus à leur retour au Canada, en 1842. Ce cahier fait aujourd'hui partie des archives du collège Sainte-Marie, de Montréal. Il contient deux manuscrits bien distincts :

(*a*) Le premier, d'une écriture inconnue, commence par le récit du voyage historique accompli par Marquette, Jolliet et leurs compagnons en 1673. Ce récit est du Père Marquette lui-même, mais on y a ajouté une introduction et on l'a divisé par sections avec des titres. Ces additions ne sont pas du Père Marquette (1).

(*b*) Le deuxième manuscrit est de l'écriture du P. Marquette lui-même. C'est une « lettre et journal » donnant des détails sur le deuxième et pénible voyage du bon Père au pays des Illinois (1674-75). Le journal est inachevé. La mort arrivait... ; le saint et courageux missionnaire allait bientôt expirer sur la rive alors déserte du lac Michigan. Détail touchant : la suscription de cette lettre-journal, écrite aussi par le Père se lit comme suit :

« A mon Révérend Père
Le P. Claude Dablon
Superieur des Missions
de la Compagnie de Jésus
en la Nouvelle-France
à Québec ».

puis, en note, au-dessus, de la même écriture :

« Lettre et journal de *feu* P. Marquette » (2).

Revenons au premier manuscrit du cahier conservé au collège Sainte-Marie. Nous avons dit que ce manuscrit, qui donne le récit de la découverte du Mississipi et du pays des Illinois, n'est pas de l'écriture du Père Marquette ; nous devons ajouter que le Père Dablon y a fait quelques rares et très courtes corrections. Il y manquait les pages où il était question de la « danse du calu-

(1) Le premier manuscrit est divisé en trois chapitres. Dans ce qui précède et ce qui suit, il n'est question que du premier chapitre.

(2) Ce manuscrit a été reproduit par la photographie dans le volume 59 de la publication de monsieur R.-G. Thwaites : *The Jesuits' Relations and allied documents.*

met » ; mais comme ces mêmes pages se trouvent dans l'édition Thévenot et ont été citées par le P. Lafiteau et par LaPotherie, il était facile de les reconstituer. C'est ce qu'une main moderne a su faire : de sorte que le manuscrit est maintenant complet, sauf quelques portées de musique, qui se trouvaient dans le manuscrit original et qui font encore défaut.

Les manuscrits du collège Sainte-Marie, ci-haut indiqués, c'est-à-dire : le récit du Père Marquette où est racontée la découverte du Mississipi, écrit par une main inconnue, et la lettre-journal de 1674-75, écrite par le P. Marquette lui-même, ont été reproduits, avec d'autres pièces, par le Père Félix Martin, ancien recteur du collège Sainte-Marie, à Montréal, dans le deuxième volume des *Relations inédites de la Nouvelle-France*, édition Douniol ; Paris 1861. La reproduction est fidèle ; le P. Martin a seulement modernisé l'orthographe dans chaque pièce.

Le Père Dablon n'envoya le récit original du voyage historique du Père Marquette au Provincial de France qu'en 1678, trois ans après la mort de son auteur. C'est probablement cette version que donna Thévenot dans son recueil de documents publié à Paris en 1681.

On s'est demandé si Jolliet et Marquette étaient tous deux chefs officiels de l'expédition de 1673. D'après des textes de Frontenac, de Duchesneau, du Père d'Ablon, de LaPotherie et de Jolliet lui-même, c'est celui-ci, et celui-ci seul, qui était chargé officiellement du voyage d'exploration de 1673. Le Père Félix Martin, S. J. écrit, à la fin du deuxième volume des *Relations inédites* publiées par Douniol en 1861 :

« C'était à M. Jolliet et au Père Marquette que devait revenir la gloire de cette importante découverte (du fleuve Mississipi). M. Jolliet, né à Québec en 1645, et élève des Jésuites, était lié particulièrement avec le P. Mar-

quette. L'un avait été choisi par MM. de Frontenac et Talon pour cette grande entreprise, l'autre y était poussé par le zèle et le désir de conquérir de nouvelles nations à Jésus-Christ ».

Le Père Tailhan, S. J. (un ancien professeur de l'Université Laval, à Québec), a écrit ce qui suit : « Quelques-uns... ont fait du P. Marquette le chef de l'expédition du Mississipi ; c'est une erreur, et Jolliet seul a droit à ce titre, ainsi que le prouvent les témoignages contemporains de Frontenac (1).

A part le récit du P. Marquette, nous avons, pour suivre les explorateurs dans leur voyage historique, les multiples renseignements contenus dans les documents dont voici la liste :

1° Un mémoire du P. d'Ablon, supérieur général des missions de la Compagnie de Jésus, daté, à Québec, du 1er août 1674, et dont une partie est écrite en quelque sorte sous la dictée de Jolliet. L'original de cette pièce se trouve dans les archives du Gèsu, à Rome. Une copie du même mémoire, de l'écriture de Jolliet, est conservée au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Ce document a été publié en 1861, dans les *Relations inédites de la Nouvelle-France*, édition Douniol, vol. I, pages 193 et suivantes.

2° Une lettre de Jolliet à Frontenac, dont le texte est reproduit sur la « Carte de Jolliet » dont il sera question ci-après.

3° Une autre lettre de Jolliet, écrite de Québec, à la date du 10 octobre 1674, et problablement adressée à Monseigneur de Laval, qui était alors en France. « Cette pièce, signalée par l'abbé Faillon, est tirée des archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Elle est tout entière de la main de Jolliet, et fait suite, sur la même feuil-

(1) « *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale par Nicolas Perrot*, avec notes par le R. P. J. Tailhan, de la Compagnie de Jésus », page 289.

le, à la relation de la découverte de la Mer du Sud envoyée par le P. Dablon de Québec, le 1er août (1674). Cette dernière relation est aussi de l'écriture de Jolliet (1).

4° Une lettre de Frontenac à Colbert, portant la date du 11 novembre 1674. Elle est reproduite avec une annexe par M. Pierre Margry dans le premier volume du recueil de documents, de valeurs bien inégales, intitulé : « Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique Septentrionale ».

5° Une carte dressée par Louis Jolliet en 1674, à son retour du pays des Illinois, intitulée : « Nouvelle découverte de plusieurs nations dans la Nouvelle-France, en l'année 1673 et 1674 ».

Cette carte que nous appellerons « Carte de Jolliet », contient — écrite dans une sorte d'encadrement tracé en forme de tablette qui en fait ressortir le texte — la lettre de Jolliet à Frontenac dont nous avons parlé plus haut. Dressée de mémoire, après l'accident du pied du saut Saint-Louis, elle ne porte pas de degrés de longitude, et les degrés de latitude n'y sont indiqués qu'en marge seulement ; cependant, elle est faite avec soin ; les bourgades, avec leurs noms propres, les gisements de minerais et de pierres de couleur, les lacs, les rivières, etc., y sont indiqués avec précision. Le pays situé au nord de la rivière des Illinois y est appelé *La Frontenacie ;* le Mississipi y est nommé *Rivière Buade ;* l'Illinois, *Rivière Divine ou l'Outrelaise ;* l'Arkansas, *Rivière Bazire...* Tout le contour du lac Michigan — même la partie est — y est indiqué.

Le titre de cette carte semblerait établir que Jolliet continua ses découvertes en 1674. Le récit du P. Marquette ne parle que de ce qui s'est passé avant la fin de septembre 1673, et la copie du journal de Jolliet laissée au Saut-Sainte-Marie n'ayant pas été retrouvée, — du moins de nos jours, — il est difficile de dire quelles furent ces découvertes qui auraient pu être faites pendant l'hiver de 1673-74 et le printemps de cette dernière année, avant le retour de l'explorateur à Québec.

6° Une autre carte dressée par Jolliet et datée de 1674,

(1) Harrisse : « Notes historiques de la Nouvelle-France ».

que nous appellerons « Carte aux armes de Frontenac », parce que les armes de l'illustre gouverneur y sont dessinées, à l'angle supérieur de gauche.

Cette carte est intitulée : « Carte de la découverte du Sr Jolliet, où l'on voit la communication du Fleuve S. Laurent avec les lacs Frontenac, Erié, Lac des Hurons, et Illinois. Le Lac Frontenac est séparé par un sault de demye lieue du Lac Erié, duquel on entre dans celuy des Hurons, et par une mesme navigation à celuy des Ilinois, au bout duquel on va rejoindre la Rivière divine (par un portage de mille pas) qui tombe dans la Rivière Colbert et se décharge dans le Sein Mexique. — 1674 ». Le pays des Illinois y est appelé *Colbertie ou Amérique Occidentale*, et non plus Frontenacie ; le Mississipi y est appelé *Rivière Colbert*, et non plus Rivière Buade.

Il est probable que c'est cette carte que Frontenac envoya à Colbert avec sa lettre du 11 novembre 1674, ci-haut mentionnée. Elle n'indique pas tout le pays découvert par Jolliet et Marquette : la partie située plus au sud que la rivière Ohio fait défaut, et le tracé même de cette rivière semble avoir été ajouté après coup. L'échelle de la carte se trouve au-dessus de ce tracé.

Une copie de cette pièce importante est conservée à l'Université Laval, à Québec.

7° Un mémoire accompagnant probablement la « Carte aux armes de Frontenac », et qui paraît avoir été écrite presque entièrement par Jolliet. On en trouvera le texte à l'appendice C.

8° Une grande carte avec dessins d'arbres et d'animaux, ayant pour titre, tracé dans un cartouche — : « Carte générale de la France Septentrionale, contenant la découverte du pays des Ilinois faite par le Sieur Jolliet ». Dans un deuxième cartouche, cette carte porte la dédicace qui suit : « A Monseign.Monseigneur COLBERT, Conseiller du Roy en son Conseil Royal, Ministre et Secrétaire d'Etat, Commandeur et Grand Trésorier des ordres de Sa Majesté. Par son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur DUCHESNEAU, Intendant de la Nouvelle-France ».

Nous inclinons à croire que cette carte est celle dont

il est question dans l'acte de concession de l'île d'Anticosti à Louis Jolliet. Elle serait de 1678. L'université Laval, de Québec, en possède une belle copie.

Grâce à toutes ces pièces et à d'autres sources historiques, de provenance française, canadienne ou américaine, nous pouvons suivre Jolliet et ses compagnons jour par jour, pour ainsi dire, dans leur voyage de découvertes. Nous ne nous y attarderons pas trop cependant, préférant nous en tenir aux principales étapes de cette expédition.

Récit

Jolliet passa les cinq premiers mois de l'année 1673 à Michillimakinac ou dans les environs, recueillant des renseignements des Sauvages et dressant, d'après leurs indications, des cartes probables de la partie plus ou moins connue des régions qu'il devait traverser, avec noms de peuples et de bourgades et autres annotations. Son séjour à Michillimakinac lui fournit aussi l'occasion de se familiariser davantage avec la langue huronne, très différente de la langue algonquine, malgré certains points de ressemblance.

La mission de Sainte-Marie, établie sur la rive sud du saut du même nom, entre le lac Huron et le lac Supérieur, n'était éloignée que de deux ou trois jours de navigation de la mission de Michillimakinac. On y avait fait quelques défrichements, et plusieurs Français y avaient fixé leur résidence. C'est là, sans doute, que Jolliet dut aller recruter les canotiers dont il avait besoin pour compléter son équipage. Il est regrettable que les noms des cinq héros obscurs qui accompagnèrent Jolliet et Marquette dans leur voyage si rempli de difficultés et de périls n'aient pas été conservés. Il est certain cependant que l'un des deux pieux et fidèles canotiers qui furent témoins

de la mort du Père Marquette sur la rive solitaire du lac Michigan, en 1675, faisait partie de l'expédition conduite par Jolliet (1). Ces canotiers étaient Pierre Porteret et Jacques. Lequel des deux partagea les hasards et les dangers du voyage de 1673 ? C'est ce que personne ne peut dire. Il est permis de supposer que Pierre Moreau dit la Taupine, que l'on retrouve en 1675 au pays des Illinois, faisait aussi partie de l'expédition. On a déjà lu les noms de Porteret et de Moreau dit la Taupine dans la liste des Français présents à la cérémonie de la prise de possession du lac Supérieur, le 14 juin 1671.

Départ des explorateurs

« Nous ne fûmes pas longtemps à préparer notre équipage, dit le P. Marquette, quoique nous nous engageassions en un voyage dont nous ne pouvions pas prévoir la durée ; du blé d'Inde avec quelque viande boucanée furent toutes nos provisions, avec lesquelles nous nous embarquâmes sur deux canots d'écorce, M. Jolliet et moi, avec cinq hommes bien résolus à tout faire et à tout souffrir pour une si glorieuse entreprise.

» Ce fut donc le dix-septième jour de moi 1673 (2) que nous partîmes de la Mission de Saint-Ignace, Michillimakinac, où j'étais pour lors ; la joie que nous avions d'être choisis pour cette expédition animait nos courages et nous rendait agréables les peines que nous avions à ramer depuis le matin jusqu'au soir ; et parce que nous allions chercher des pays inconnus, nous apportâmes toutes les

(1) Voir « Relations inédites », édition Douniol, vol. II, page 291 et page 318.

(2) Nous citons ici le texte de l'édition Douniol du récit du P. Marquette ; nous croyons cependant que cette date du 17 mai est inexacte. La version Thévenot et le manuscrit du collège Sainte-Marie donnent le 13 mai comme la date du départ de Michillimakinac. Il est vrai que, dans le manuscrit du collège Sainte-Marie, quelqu'un a biffé le chiffre 3 pour le remplacer par un 7 ; mais rien ne paraît justifier cette substitution.

précautions que nous pûmes, afin que si notre entreprise était hasardeuse, elle ne fût pas téméraire.

» ... Surtout je mis notre voyage sous la protection de la sainte Vierge Immaculée, lui promettant que si elle nous faisait la grâce de découvrir la grande rivière, je lui donnerais le nom de la Conception, et que je ferais aussi porter ce nom à la première Mission que j'établirais chez ces nouveaux peuples, ce que j'ai fait de vrai chez les Illinois ».

Voilà donc les voyageurs partis, faisant « jouer joyeusement les avirons » sur le détroit de Makinac et cette portion du lac Michigan qui conduit à la baie Verte. Ils entrent bientôt dans la rivière Maloumine (aujourd'hui appelée Menominee,) sur le côté ouest de la baie, et se rendent aux bourgades de la nation de la Folle-Avoine, où des missionnaires de la Compagnie de Jésus ont déjà prêché l'Evangile.

La folle avoine qui croît en ce pays, dans les petites rivières, sans qu'il soit besoin de la semer, laisse flotter ses épis à la surface de l'eau. Le grain mûrit ainsi et est recueilli dans les canots par les indigènes, qui portent le nom même de la plante particulière à leur région.

« Les peuples de la Folle-Avoine » tâchent de dissuader les voyageurs de continuer leur route, et leur disent mille choses effroyables qui ne les ébranlent pas un instant. « Après leur avoir fait prier Dieu et leur avoir donné quelque instruction », le missionnaire se sépare d'eux, et tous les voyageurs se rembarquent dans leurs canots pour se rendre au fond de la baie Verte (appelée alors baie des Puans, comme nous l'avons dit), où les Pères jésuites ont déjà une mission régulièrement établie.

« La baie a environ trente lieues de profondeur et huit de large en son commencement ; elle va toujours se rétrécissant jusque dans le fond, où il est aisé de remarquer

la marée, qui a son flux et reflux réglé presque comme celui de la mer ».

Marquette fait un peu d'herborisation pendant que Jolliet fait de l'hydrographie et indique sur sa carte le chemin parcouru.

Les voyageurs quittent la baie pour entrer dans une rivière, très belle à son embouchure et d'une onde tranquille, qui s'y décharge entre deux rives bordées de roseaux. « Elle est pleine d'outardes, de canards, de sarcelles et d'autres oiseaux qui sont attirés par la folle avoine dont ils sont fort friands ».

La rivière devient ensuite difficile ; des rochers à fleur d'eau, des courants affolés, des remous imprévus rendent la navigation dangereuse. Mais les canotiers sont habiles ; quelques rapides sont heureusement franchis et l'on arrive, le 7 juin, au bourg des Maskoutens, c'est-à-dire des peuples de la Nation du Feu. C'était le centre de la mission appelée « Saint-Jacques de Machkoutench » par le Père Allouëz. Le bourg était alors habité par des Maskoutens, des Miamis et des Kikabous.

« C'est ici, dit le Père Marquette, le terme des découvertes qu'ont faites les Français, car ils n'ont point encore passé plus avant...

» Nous ne fûmes pas plutôt arrivés que nous assemblâmes les anciens, M. Jolliet et moi. Il leur dit qu'il était envoyé de la part de Monseigneur notre Gouverneur pour découvrir de nouveaux pays, et moi de la part de Dieu pour les éclairer des lumières de l'Evangile ».

La place où se tenait la réunion était ornée d'une grande croix où l'on avait suspendu des ex-voto à la mode indienne : des peaux de bêtes entièrement blanches, des ceintures teintes en vermillon, des arcs et des flèches. La situation de la bourgade était très pittoresque, et la foule avide de voir et d'entendre les Français plus pittoresque encore. Jolliet était-il éloquent ?... En tout cas

AU PAYS DE LA FOLLE AVOINE

il y avait là tout ce qu'il fallait pour faire naître le *mens divinior*, le souffle plus divin dont parle le poète.

Jolliet termina son discours en demandant deux guides pour sa route, et en accompagnant sa prière d'un présent. On accorda « très-civilement » les deux guides demandés, et l'on fit cadeau aux explorateurs d'une natte pour servir de lit.

C'était le 9 juin 1673. Le lendemain, 10 juin, les guides indiens — deux Miamis — prirent place dans les embarcations des voyageurs, « à la vue d'un grand monde, qui ne pouvait assez s'étonner de voir sept Français, seuls, et dans deux canots, oser entreprendre une expédition si extraordinaire et si hasardeuse ».

On n'était plus qu'à quelques semaines, quelques jours peut-être, du mystérieux Meschacébé (1). Il fallait maintenant atteindre la rivière Miskonsing (Wisconsin), laquelle devait, d'après la renseignements recueillis par Jolliet, se jeter dans le grand fleuve.

Les embarcations s'engagèrent dans un pays de petits lacs et de marais au milieu duquel on devait suivre le cours de la rivière appelée depuis Rivière-aux-Renards ou Outagamis. Cette rivière était chargée de folle avoine, et il eût été impossible aux Français d'en reconnaître le chenal sans le secours des deux Miamis. Ceux-ci conduisirent les voyageurs jusqu'à un portage de 2700 pas (2) qu'ils les aidèrent à franchir en transportant les canots ; après quoi ils s'en retournèrent, les laissant seuls, sans guides, dans ce pays inconnu où nul Européen n'avait encore pénétré. Les explorateurs étaient arrivés sur les bords de la rivière Wisconsin.

(1) Mescha Cébé, — Metcha Sibou, — Mitchi Sibi, — Michi Sipi, — Mississipi : — Grande Rivière. Dans le mot Meschacébé, il faut prononcer le *ch* doux, comme le *sh* anglais.

(2) Cet endroit est encore appelé Portage par les Américains. Il est situé dans le comté de Columbia, au sud des comtés de Marquette et de Green Lake, dans l'État du Wisconsin.

CHAPITRE QUATRIÈME

Découverte de la rivière Wisconsin — Jolliet, Marquette et leurs cinq compagnons entrent dans les eaux du Mississipi le 17 juin 1673 — Chevreuils et bisons ; outardes et cygnes ; végétation luxuriante — Nulle trace de la présence de l'homme — Les pisikious — Première rencontre avec les Illinois, à Peouaréa (rivière des Moines) — Éloquence et mœurs indigènes — Suite du voyage — Monstres — Découverte de la rivière des Illinois et du Missouri — Chaleurs intenses — Cannes, roseaux et cotonniers

Plusieurs fois il nous est arrivé de nous demander quelles étaient les impressions de Jolliet dans les circonstances émouvantes qui marquèrent son grand voyage historique, et plusieurs fois aussi nous nous sommes pris à regretter la perte du journal qui devait les raconter. La parfaite communauté d'aspirations et de croyances de Jolliet et de Marquette, les liens étroits de race, d'éducation et d'amitié qui les unissaient, permettent cependant de conclure à une similitude au moins relative de ces impressions. Ecoutons donc la parole émue du missionnaire pour y découvrir le sentiment et la pensée de l'explorateur.

Nous avons vu que les voyageurs avaient remarqué, au centre de la bourgade des Mascoutins, une grande croix à laquelle les Sauvages avaient suspendu des ex-voto ; d'un autre côté les deux guides qui les avaient conduits jusque sur les bords de la rivière Misconsing avaient quelque connaissance du christianisme et leur avaient témoigné une grande complaisance. On avait donc jusque-là voyagé en pays connu ou en pays ami. Au départ des deux Miamis, l'isolement dans lequel ils se trouvaient, lui et ses compagnons, fit naître chez Marquette un vague sentiment d'appréhension. « Nous quittons

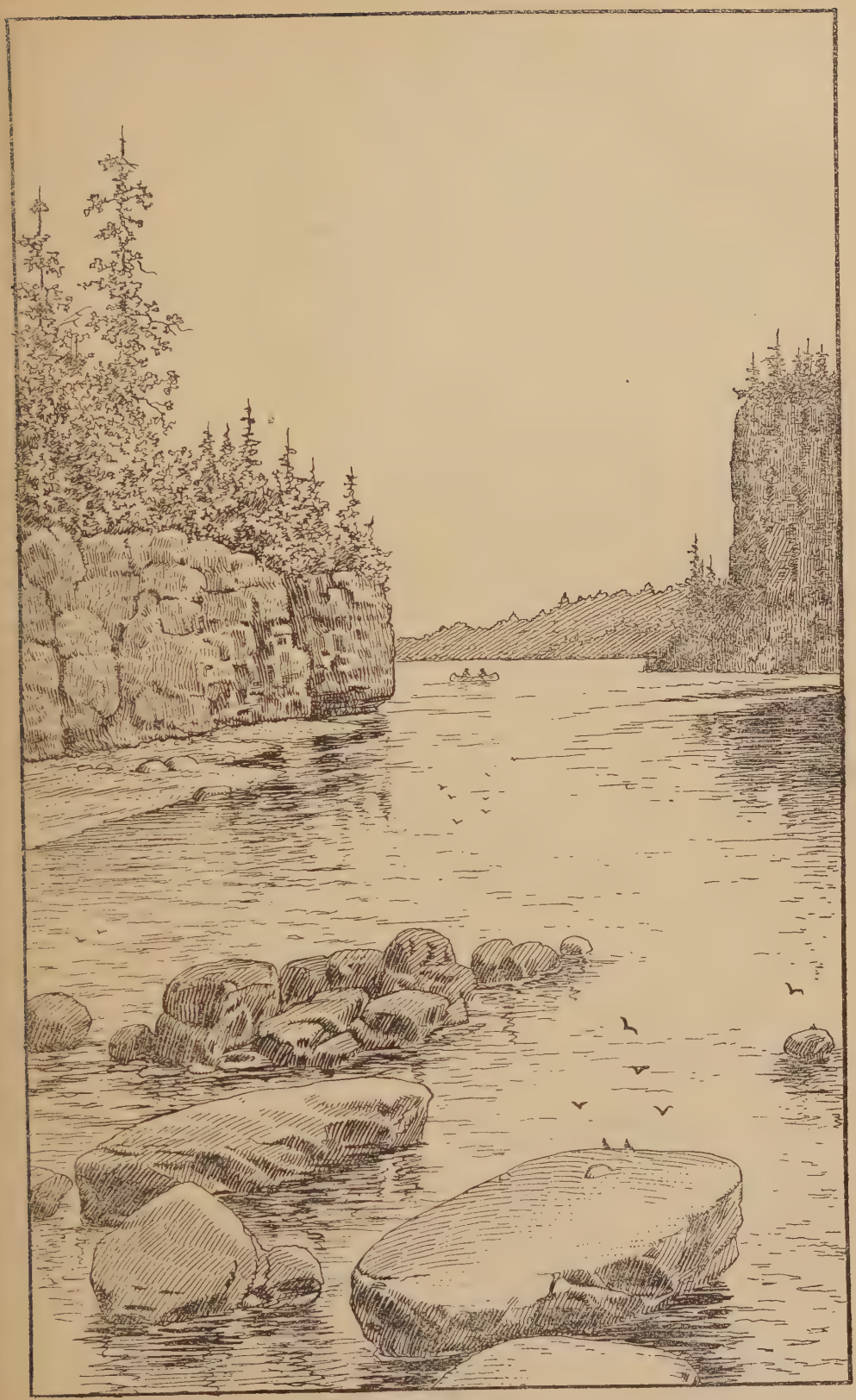

LA RIVIÈRE WISCONSIN

donc, dit-il, les eaux qui vont jusqu'à Québec, à quatre ou cinq cents lieues d'ici, pour prendre celles qui nous conduiront désormais dans les terres étrangères. Avant de nous embarquer, nous commençons tous ensemble une nouvelle dévotion à la sainte Vierge Immaculée, que nous pratiquâmes tous les jours, lui adressant des prières particulières pour mettre sous sa protection et nos personnes et le succès de notre voyage ; et après nous être encouragés les uns les autres, nous montons en canots ».

Le Misconsing est large, mais la navigation en est difficile, à cause des bancs de sable qui en obstruent le cours ; un grand nombre d'îles couvertes de vignes émergent de ses flots ; sur ses bords, tantôt ombragés par des chênes, des noyers et des tilleuls, tantôt simplement couverts d'un tapis de verdure, on aperçoit des chevreuils et des vaches, qui passent par troupeaux. Les voyageurs sont aidés dans leur navigation par le courant, qui est parfois assez rapide. Chaque soir ils s'arrêtent pour camper sur la rive déserte.

Arrêtons-nous nous-mêmes un instant pour contempler le tableau qu'offre alors ce groupe de Français, si sublimes de courage, de désintéressement, de virile simplicité.

Au fond de la plupart des expéditions qui marquèrent les commencements des diverses colonies des deux Amériques, on trouve, à un degré plus ou moins accusé, l'idée du lucre, de la domination, de l'ambition d'arriver à des jouissances vulgaires. Combien est dégagée de toute préoccupation analogue l'âme des explorateurs que nous voyons faire halte sur ce rivage inconnu du nouveau monde ! Le missionnaire s'entretient familièrement avec ses compagnons ; il parle de la douce France, qu'il a quittée pour aller à la conquête des âmes, du Christ Jésus, dont il est le disciple et l'apôtre ; il parle de cette créature privilégiée qu'il vénère entre toutes, dont l'âme, blanche comme la corolle des lis, n'a jamais été flétrie

par la moindre souillure. Jolliet note les observations géologiques de l'un de ses canotiers, qui a quelque expérience des mines ; armé de son astrolabe, le chef de l'expédition interroge le ciel, où se détache, lumineuse, cette « faucille d'or » dont parle le poète, qu'un « moissonneur de l'éternel été » a négligemment jetée « dans le champ des étoiles ». Fils de Québec, sa pensée doit se reporter souvent vers cette ville au panorama inoubliable où demeure sa famille, vers ce nouveau gouverneur à si grande allure que Louis XIV vient d'envoyer au Canada, et à qui il doit rendre compte de son exploration. Tous font la prière « en commun » et méditent sur le suprême voyage qui est le terme de toute vie humaine.

On campe ainsi trois ou quatre fois encore, sous le ciel bleu où à l'abri des canots renversés ; on répète chaque soir les observations astronomiques ; et enfin, après avoir parcouru quarante lieues sur cette rivière Misconsing, — Jolliet ayant noté 42 degrés et demi d'élévation, — on entre dans le Mississipi « avec une joie qui ne se peut exprimer ».

C'était le 17 juin 1673, — un samedi, — un peu plus d'un mois après le départ de Michillimakinac.

Les frêles canots d'écorce semblent perdus sur ce grand fleuve aux eaux lentes et profondes. Les voyageurs sont pénétrés de la solennité de leur rôle. Une date nouvelle est inscrite aux fastes de l'histoire. Le tableau est éblouissant, et l'on comprend qu'il ait inspiré à l'un de nos poètes une des plus belles productions de la muse canadienne. « Jolliet, Jolliet, — s'écrie le barde de Lévis, —

» ... Quel spectacle féérique
Dut frapper ton regard quand ta nef historique
Bondit sur les flots d'or du grand fleuve inconnu » (1).

Ce spectacle émeut les savants comme il inspire les poètes. L'abbé Verreau compare Marquette au doge de Venise se mariant avec l'Adriatique ; il nous fait voir

(1) Louis Fréchette. — *La découverte du Mississipi.*

le missionnaire, l'auréole au front, prenant possession du fleuve mystérieux au nom de la religion et le consacrant à la Vierge Immaculée.

La rivière Wisconsin tombe dans le Mississipi entre les Etats du Wisconsin et de l'Iowa, un peu au-dessus de Dubuque. Les voyageurs descendirent le cours majestueux de la rivière, dominés par le spectacle de la riche et vigoureuse nature qui s'offrait à leurs regards, et aussi par un silence solennel qu'ils craignaient eux-mêmes de troubler. Pendant huit jours aucune figure humaine n'apparut à leurs yeux. Etaient-ils bien éveillés ? Cet enchantement d'une navigation sans obstacle, au milieu d'un pays où s'étalaient les splendeurs de la plus admirable végétation, devait-il durer ? Ils descendaient chaque soir sur la rive pour y allumer un feu et préparer leur repas. Les rêts qu'ils avaient apportés avec eux leur permettaient de se procurer en abondance des poissons dont quelques-uns offraient des « singularitez » notées aussitôt par les explorateurs avec d'autres observations relatives à la faune et à la flore.

Après s'être un peu délassé en marchant sur la grève, on reprenait les embarcations et on regagnait le large pour ne pas être exposé à des surprises. Dans chaque canot, ancré pour la nuit, un homme se tenait éveillé afin de pouvoir signaler l'approche du danger, et aussi de pouvoir faire contrepoids aux mouvements inconscients des dormeurs, car un déplacement de poids, même peu considérable, suffit pour faire chavirer immédiatement un canot d'écorce.

Le fleuve a toujours un cours doux et paisible ; sa direction sud-sud-est indique qu'il doit se jeter non dans la mer Vermeille, ouvrant la voie à la mer de Chine, comme on l'espérait, mais dans le golfe du Mexique, ou peut-être plus à l'est, au-dessus de la Floride. Les voyageurs constatent que le pays montagneux des régions supérieures

s'est affaissé peu à peu ; au 42e degré, il n'y a plus que des collines peu élevées ; les îles sont couvertes de beaux arbres ; on voit « des chevreuils et des vaches, des outardes et des cygnes sans ailes », — les cygnes quittant leurs plumes à cette saison dans ce pays.

Au 41e degré (41 degrés, 28 minutes), les voyageurs commencent à voir des animaux d'autres espèces, notamment des « pisikious » ou bœufs sauvages. Par la description qui suit, on reconnaît aisément le buffle des prairies, presque entièrement disparu de nos jours (1).

Nous appelons les pisikious « bœufs sauvages », dit le Père Marquette, « parce qu'ils sont bien semblables à nos bœufs domestiques ; ils ne sont pas plus longs, mais ils sont près d'une fois plus gros et plus corpulents ; nos gens en ayant tué un, trois personnes avaient bien de la peine à le remuer. Ils ont la tête fort grosse, le front plat et large d'un pied et demi entre les cornes, qui sont entièrement semblables à celles de nos bœufs, mais elles sont noires et beaucoup plus grandes. Ils ont sous le col comme une grande falle, qui pend en bas, et sur le dos une bosse assez élevée. Toute la tête, le col, et une partie des épaules sont couverts d'un grand crin comme celui des chevaux. C'est une hure longue d'un pied, qui les rend hideux, et, leur tombant sur les yeux, les empêche de voir devant eux. Le reste du corps est revêtu d'un gros poil frisé, à peu près comme celui de nos moutons, mais bien plus fort et plus épais ; il tombe en été, et la peau devient douce comme du velours. C'est pour lors que les sauvages les emploient pour s'en faire de belles robes qu'ils peignent de diverses couleurs. La chair et la graisse des pisikious est excellente et fait le meilleur mets des

(1) Un bon spécimen de buffle a été transporté, en 1896, dans l'île d'Anticosti, l'ancienne seigneurie de Jolliet, aujourd'hui la propriété de M. Henri Menier, de Paris. Il vient, nous a-t-on dit, du Nord-Ouest canadien. Nous ne lui avons pas trouvé l'air farouche de ses congénères illinois d'autrefois.

SUR LE MISSISSIPI

festins. Au reste, ils sont très méchants, et il ne se passe point d'année qu'ils ne tuent quelque Sauvage. Quand on vient les attaquer, ils prennent, s'ils le peuvent, un homme avec leurs cornes, l'enlèvent en l'air, puis ils le jettent contre terre, le foulent des pieds et le tuent ; si on tire de loin sur eux ou de l'arc ou du fusil, il faut, sitôt le coup parti, se jeter par terre et se cacher dans l'herbe ; car s'ils aperçoivent celui qui a tiré, ils courent après et le vont attaquer. Comme ils ont les pieds gros et assez courts, ils ne vont pas bien vite pour l'ordinaire, si ce n'est lorsqu'ils sont irrités. Ils sont épars dans les prairies, comme des troupeaux ; j'en ai vu une bande de quatre cents ».

Dans sa lettre du 10 octobre 1674, Jolliet dit : « Les bœufs ou buffles s'y voient (dans le pays des Illinois) comme aux Iles, partout et en quantité. J'en ai vu et compté jusque à 400 ensemble dans une prairie, mais l'ordinaire est d'en voir trente ou quarante. La viande en est excellente ».

Poursuivant leur course dans une direction sud et sud-sud-ouest, les voyageurs atteignent la hauteur de 41 degrés et jusqu'à 40 degrés et quelques minutes. Ils ont parcouru plus de soixante lieues depuis qu'ils naviguent sur la grande rivière, et toujours le même silence mystérieux les entoure.

Halte de Péouaréa (*Rivière des Moines*)

Enfin, le 25 juin, — un dimanche, — ils aperçoivent des pistes d'homme sur la rive droite de la rivière. Le rêve va enfin s'évanouir ; mais que va être la réalité ?

On raconte qu'un voyageur naufragé dans une île déserte, et qui y avait vu, sans la moindre frayeur, plusieurs animaux de l'aspect le plus farouche, se prit un jour à trembler en découvrant les traces des pas d'un homme dans sa solitude. C'est que l'homme, lorsqu'il

est méchant, est plus à craindre encore que les animaux féroces.

Le moment était solennel. Ecoutons encore l'historien du voyage :

« ... Le 25 juin, nous aperçumes sur le bord de l'eau (1) des pistes d'homme, et un petit sentier assez battu qui entrait dans une belle prairie. Nous nous arrêtâmes pour l'examiner, et jugeant que c'était un chemin qui conduisait à quelque village de Sauvages, nous prîmes résolution de l'aller reconnaître. Nous laissons donc nos deux canots sous la garde de nos gens, leur recommandant bien de ne pas se laisser surprendre, après quoi M. Jolliet et moi entreprîmes cette découverte assez hasardeuse pour deux hommes seuls, qui s'exposent à la discrétion d'un peuple barbare et inconnu. Nous suivons en silence ce petit sentier, et après avoir fait environ deux lieues, nous découvrîmes un village sur le bord d'une rivière, et deux autres sur un coteau écarté du premier d'une demi-lieue. Ce fut pour lors que nous nous recommandâmes à Dieu de bon cœur, et ayant imploré son secours, nous passâmes outre sans être découverts, et nous vînmes si près que nous entendions même parler les Sauvages. Nous crûmes donc qu'il était temps de nous découvrir, ce que nous fîmes par un cri que nous poussâmes de toutes nos forces, en nous arrêtant sans plus avancer. A ce cri les Sauvages sortent promptement de leurs cabanes, et nous ayant probablement reconnus pour Français, surtout voyant une Robe-Noire, ou du moins n'ayant aucun sujet de défiance, puisque nous n'étions que deux hommes et que nous les avions avertis de notre arrivée, ils députèrent quatre vieillards pour nous venir parler, dont deux portaient des pipes à prendre du tabac, bien ornées et empanachées de divers plumages. Ils

(1) Sur la rive ouest du Mississipi, immédiatement au-dessous de l'embouchure de la Rivière-des-Moines. (Carte de Jolliet.)

marchaient à petits pas, et, élevant leurs pipes vers le soleil, ils semblaient lui présenter à fumer, sans néanmoins dire aucun mot. Ils furent assez longtemps à faire le peu de chemin depuis leur village jusqu'à nous. Enfin, nous ayant abordés, ils s'arrêtèrent pour nous considérer avec attention. Je me rassurai en voyant ces cérémonies qui ne se font parmi eux qu'entre amis, et bien plus quand je les vis couverts d'étoffe (1), jugeant par là qu'ils étaient de nos alliés. Je leur parlai donc le premier, et je leur demandai qui ils étaient ; ils me répondirent qu'ils étaient Illinois (2) et pour marque de paix, ils nous présentèrent leur pipe pour pétuner. Ensuite ils nous invitèrent d'entrer dans leur village, où tout le peuple nous attendait avec impatience ».

Un vieillard se tenait debout à la porte de la cabane où les deux Français devaient être reçus. Les mains tendues vers le soleil, il s'écrie, en voyant arriver les étrangers : « Que le soleil est beau, Français, quand tu viens nous visiter ; tout notre bourg t'attend, et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes ».

On pénètre alors dans la cabane du chef où beaucoup de monde s'était déjà rendu. Selon le cérémonial ordinaire, on se met à fumer le calumet, à pétuner, pendant que les acclamations populaires, formulées à demi-voix, arrivent aux oreilles des étrangers.

Cependant, le bruit de cette visite extraordinaire s'était répandu à quelque distance. Le grand capitaine de tous les Illinois envoya prier les deux Français de se rendre dans son village — la bourgade de Péouaréa — pour

(1) Ces vieillards ainsi députés vers Marquette et Jolliet durent se parer pour la circonstance de ces étoffes dont aucun autre Illinois ne faisait usage.

(2) *Illinioueck* ou Illinois, — hommes, hommes supérieurs. Ils formaient une sorte de confédération de cinq ou six tribus, parmi lesquelles on remarquait les Péouaréas et les Moïngouénas. Le Père Marquette avait déjà rencontré des Illinois à sa mission du Saint-Esprit, au lac Supérieur. Ils parlaient une langue dérivée de l'algonquin.

« tenir conseil » avec lui. « Nous y allâmes en bonne compagnie, dit le Père Marquette, car tous ces peuples qui n'avaient jamais vu de Français chez eux, ne se lassaient point de nous regarder. Ils se couchaient sur l'herbe le long des chemins, ils nous devançaient, puis ils retournaient sur leurs pas, pour venir nous voir encore ; tout cela se faisait sans bruit et avec les marques d'un grand respect ».

La bourgade de Péouaréa était considérable. Elle était située sur la rive droite d'une petite rivière qui se jette dans le Mississipi à la frontière sud-est de l'Etat de l'Iowa. Cette rivière était la Moïngouéna, dont, par corruption, on a fait Rivière-des-Moines. Au-dessous de mot « Péouaréa », Jolliet a écrit sur sa carte : « 300 cabanes, 180 canots de 50 pieds de long ». Les bourgades voisines étaient : Moïngouéna (ou Illinois,) Atontanta, Pana, Maha et Paoutet.

Une autre bourgade appelée Péouaréa (Peoria) était située sur la rivière des Illinois.

Le capitaine général, accompagné de deux vieillards, reçut les visiteurs avec solennité, les invitant à entrer dans sa cabane et à pétuner avec son calumet qu'il avait préalablement tenu élevé vers le soleil.

« Voyant tout le monde assemblé en silence, dit le missionnaire, je leur parlai par quatre présents que je leur fis. Par le premier je leur disais que nous marchions en paix pour visiter les nations qui étaient sur la rivière jusqu'à la mer. Par le second je leur déclarai que Dieu qui les a créés avait pitié d'eux, puisque après tout ce temps qu'ils l'ont ignoré, il voulait se faire connaître à tous ces peuples ; que j'étais envoyé de sa part pour ce dessein, que c'était à eux à le reconnaître et à lui obéir. Par le troisième, que le grand capitaine des Français leur faisait savoir que c'était lui qui mettait la paix partout et

qui avait dompté l'Iroquois (1). Enfin, par le quatrième, nous les priions de nous donner toutes les connaissances qu'ils avaient de la mer et des nations par lesquelles nous devions passer pour y arriver.

» Quand j'eus fini mon discours, le capitaine se leva, et tenant la main sur la tête d'un petit esclave qu'il nous voulait donner (2), il parla ainsi : « Je te remercie, Robe-» Noire, et toi, Français, — s'adressant à M. Jolliet, — » de ce que vous prenez tant de peine pour nous venir vi-» siter ; jamais la terre n'a été si belle ni le soleil si écla-» tant qu'aujourd'hui ; jamais notre rivière n'a été si cal-» me, ni si nette de rochers, que vos canots ont enlevés » en passant ; jamais notre pétun n'a eu si bon goût, ni » nos blés n'ont paru si beaux que nous les voyons mainte-» nant. Voici, mon fils, ce que je te donne pour te faire » connaître mon cœur ; je te prie d'avoir pitié de moi et » de toute ma nation. C'est toi qui connais le Grand Gé-» nie qui nous a tous faits. C'est toi qui lui parles et qui » écoutes sa parole. Demande-lui qu'il me donne la vie » et la santé, et viens demeurer avec nous pour nous le » faire connaître (3) ». Cela dit, il mit le petit esclave proche de nous, et nous fit un second présent, qui était un calumet tout mystérieux, dont ils font plus d'état que d'un esclave. Il nous témoignait par ce présent l'estime qu'il faisait de monsieur notre Gouverneur, sur le récit que nous lui en avions fait ; et par un troisième, il nous priait, de la part de toute sa nation, de ne pas passer outre, à cause des grands dangers où nous nous exposions ».

Le discours du grand chef de Péouaréa n'était certes

(1) Auprès des Sauvages de l'Amérique du Nord, c'était l'éloge suprême que l'on pût faire d'un homme que de dire qu'il avait su vaincre l'Iroquois. Le Père Allouëz avait tenu le même langage aux nations réunies à Sainte-Marie du Sault le 14 juin 1671.

(2) Ce petit esclave avait alors neuf ans. (Lettre de Louis Jolliet du 10 octobre 1674.)

(3) Ce discours ne se trouve pas dans l'édition Thévenot du récit du P. Marquette.

pas dépourvu de beautés ; on pouvait y reconnaître les traits caractéristiques de l'éloquence des indigènes de l'Amérique du Nord aux jours d'hospitalité : des images, de la poésie, du sentiment, — surtout de la générosité et de la déférence, — tout cela manié avec adresse et d'une façon insinuante.

Le « conseil » fut suivi d'un repas somptueux, où figuraient quatre mets « qu'il fallut prendre avec toutes leurs façons ».

Le premier était un plat de sagamité (blé d'Inde, eau et graisse) servi dans un crâne de bison. Le second consistait en trois poissons servis dans des assiettes de bois. Pour le troisième, on apporta un grand chien, que l'on venait de tuer et de faire cuire, mais que l'on retira aussitôt en constatant la répugnance des convives. Le quatrième mets était un morceau de bœuf sauvage bien gras.

Le maître des cérémonies, armé d'une sorte de cuiller (ossement tiré de la tête d'un bison), faisait manger les hôtes « comme on ferait manger un petit enfant », par petites bouchées ou peu à la fois.

Aussitôt le festin terminé, les étrangers commencèrent la visite du village, qui était d'au moins trois cents cabanes. Sur leur chemin ils rencontrèrent des hommes qui occupaient dans la tribu une situation exceptionnelle. Marquette en parle en ces termes : « Je ne sais par quelle superstition quelques Illinois, aussi bien que quelques Nadouessis, étant encore jeunes, prennent l'habit des femmes qu'ils gardent toute leur vie. Il y a du mystère ; car ils ne se marient jamais (tandis que la plupart des Illinois sont polygames), et font gloire de s'abaisser à faire tout ce que font les femmes. Ils vont pourtant en guerre, mais ils ne peuvent se servir que de la massue, et non pas de l'arc ni de la flèche qui sont les armes propres des hommes. Ils assistent à toutes les jongleries

et aux danses solennelles qui se font à l'honneur du calumet. Ils y chantent, mais ils n'y peuvent pas danser. Ils sont appelés aux conseils, où l'on ne peut rien décider sans leur avis. Enfin par la profession qu'ils font d'une vie extraordinaire, ils passent pour des manitous, c'est-à-dire pour des génies ou des personnes de conséquence ».

Les voyageurs remarquèrent aussi des femmes encore jeunes, et d'autres plus âgées, à qui l'on avait coupé le nez ou les oreilles. On leur dit que ces femmes n'avaient pas été sages et que c'étaient leurs maris qui les avaient ainsi mutilées.

« Pendant que nous marchions par les rues — continue le missionnaire — un orateur haranguait continuellement pour obliger tout le monde à nous voir sans nous être importun ; on nous présentait partout des ceintures, des jarretières et autres ouvrages faits en poil d'ours et de bœuf, et teints en rouge, en jaune et en gris. Ce sont toutes les raretés qu'ils ont... Nous couchâmes dans la cabane du capitaine, et le lendemain nous primes congé de lui... Il nous conduisit jusqu'à nos canots avec près de six cents personnes, qui nous virent en barquer, nous donnant toutes les marques qu'ils pouvaient de la joie que notre visite leur avait causée ».

La rencontre de Jolliet et de Marquette avec les naturels du pays avait eu lieu — on l'a bien compris — sur la rive ouest du Mississipi, un peu dans l'intérieur des terres, à environ deux petites lieues de l'embouchure de la Rivière-des-Moines.

Ce fut vers la fin du mois de juin que nos voyageurs dirent adieu aux Illinois de Péouaréa. Cette première halte au milieu d'un peuple inconnu leur avait donné une ardeur nouvelle. Le beau pays qu'ils venaient de découvrir leur semblait habité par des hommes d'élite, quoique non encore civilisés et sujets à bien des misères mo-

rales. Les espérances du missionnaire et les rêves de l'explorateur pouvaient se donner carrière. Il était trois heures de l'après-midi lorsqu'ils s'embarquèrent « à la vue de tous ces peuples, » qui ne se lassaient pas d'admirer leurs petits canots, « n'en ayant jamais vu de semblables ».

Les embarcations reprennent leur course aventureuse. Bientôt grossi par la rivière des Illinois, qui vient des régions du nord-est lui apporter le tribut de ses eaux, le Mississipi reste néanmoins toujours calme et s'écoule avec lenteur. Sur sa rive gauche, non loin de la moderne cité d'Alton, des rochers gigantesques se dressent à pic au-dessus des flots. Nous cédons encore la parole au Père Marquette :

« Comme nous cotoyions des rochers affreux pour leur hauteur et pour leur longueur, nous vîmes sur un de ces rochers deux monstres en peinture, qui nous firent peur d'abord, et sur lesquels les sauvages les plus hardis n'osent pas arrêter longtemps les yeux. Ils sont gros comme un veau ; ils ont des cornes en tête comme des chevreuils, un regard affreux, des yeux rouges, une barbe comme d'un tigre ; la face a quelque chose de l'homme, le corps couvert d'écailles, et la queue si longue qu'elle fait tout le tour du corps, passant par-dessus la tête et retombant entre les jambes. Elle se termine en queue de poisson. Le vert, le rouge, le noirâtre sont les trois couleurs qui le composent. Au reste, ces deux monstres sont si bien peints que nous ne pouvons pas croire qu'aucun sauvage en soit l'auteur, puisque les bons peintres en France auraient peine à si bien faire, vu que d'ailleurs ils sont si haut sur le rocher qu'il est difficile d'y atteindre commodément pour les peindre. Voilà à peu près la figure de ces monstres comme nous l'avons contretirée ».

Les figures ainsi « contretirées » ne sont pas parvenues

jusqu'à nous (1). Il restait, sur les rochers mêmes, quelques traces des hideux et fantastiques originaux il y a peu d'années. Ces peintures, que l'on ne pouvait contempler qu'à une grande distance, avaient-elles réellement la valeur artistique qu'on leur prêtait ? Comme bien des choses de ce monde, — pour ne parler que des choses, — elles gagnaient sans doute à ne pas être vues de trop près.

Mais c'était pour nos voyageurs la journée aux fortes émotions. Le narrateur continue :

« Comme nous nous entretenions sur ces monstres, voguant paisiblement dans une belle eau claire et dormante, nous entendîmes le bruit d'un rapide dans lequel nous allions tomber. Je n'ai rien vu de plus affreux ; un embarras de gros arbres entiers, de branches, d'îlets flottants, sortait de l'embouchure de la rivière Pekitanouï (le Missouri) avec tant d'impétuosité qu'on ne pouvait s'exposer à passer au travers sans grand danger. L'agitation était telle que l'eau en était toute boueuse et ne pouvait s'épurer. »

Le Missouri entre en conquérant dans le Mississipi, comme jadis les Normands dans le pays des Angles. Les eaux blanches du Missouri et les eaux transparentes du haut Mississipi coulent longtemps ensemble sans se confondre ; mais tous ces flots pressés changent le régime de la rivière, dont le cours devient plus accéléré.

Les canots passent en face du rivage où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Louis. Après avoir navigué encore une vingtaine de lieues « droit au sud » et un peu moins de vingt lieues au sud-est ; après avoir passé le rocher appelé aujourd'hui la Tour-Ronde (*Round Tower*) au pied duquel les eaux sont constamment agitées, et

(1) On en a fait des copies dont la fidélité est contestable.

que les Sauvages disaient habité par un méchant manitou, — les voyageurs arrivent à l'embouchure de la rivière Ouabouskigou, connue plus tard sous les noms de Ohio ou Belle-Rivière, à 36 degrés d'élévation.

Cavelier de la Salle avait découvert la partie supérieure de cette rivière trois ans auparavant. Il s'était arrêté, comme nous l'avons dit plus haut, au grand saut qui sépare les Etats de l'Indiana et du Kentucky au-dessus de Louisville.

A l'époque du voyage de Jolliet, les habitants de la partie orientale de la Ouabouskigou parlaient avec terreur des Iroquois, ce peuple rusé et féroce qui répandait l'effroi non seulement autour de lui, mais dans tout ce vaste pays qui s'étend depuis les plaines ensoleillées de la Pennsylvanie, où vivaient les Chaouenons (Shawnees), jusqu'aux régions quasi boréales du lac Saint-Jean, jadis habitées par les Papinachois (1).

(1) La « carte aux armes de Frontenac, » dont il a été question plus haut, ne donne pas la partie sud du pays découvert par Jolliet. Elle s'arrête à la rivière Ouabouskigou, ou Ouabache, ou Ohio. Le cours de cette rivière ainsi qu'une note relative à La Salle y ont-ils été tracés après coup ? En tous cas, ces indications s'expliquent assez facilement. Les explorateurs sont en présence de l'embouchure de la Ouabouskigou et ils apprennent que le pays des Chaoüenons (découvert par La Salle trois ou quatre ans auparavant) est situé vers la partie supérieure de cette rivière. Jolliet indique alors, sur sa carte, un très long cours d'eau allant dans une direction est-nord-est, et il écrit au-dessous : « Route du Sieur de La Salle pour aller dans le Mexique ». La Salle avait-il lui-même suivi cette route pour se rendre au Mexique ? — Non, puisqu'il n'y était jamais allé. — Jusqu'où La Salle avait-il descendu la rivière Ouabouskigou, ou Ohio ? — Jusqu'au saut de Louisville, ses hommes, trop nombreux et mal choisis, ayant refusé de le suivre plus loin. (Voir, à l'appendice *A*, une réfutation des opinions de M. Pierre Margry touchant la découverte du Mississipi.)

Nicolas de La Salle, arrivant à l'embouchure de la Ouabache, ou Ouabouskigou, ou Ohio, avec Cavelier de La Salle, en 1682, écrit ce qui suit : « Cette rivière qui vient du pays des Iroquois avait fait croire qu'en la suivant, on pourrait trouver un passage pour la Chine ». (Margry, *Mémoires et Documents*, vol. I, page 551.) Si le découvreur de l'Ohio avait (en 1669 ou 1670) navigué sur cette rivière dans toute sa longueur, il aurait vu qu'elle se jette dans le Mississipi, et non dans l'Océan Pacifique.

Le nom de Ouabache, qui était donné autrefois à la rivière Ohio, est aujourd'hui donné exclusivement à son affluent venant du nord (la Wabash), qui sépare l'Illinois de l'Indiana sur un assez long parcours.

Un peu au-dessous de la rivière Ohio, les voyageurs découvrirent sur la falaise, « une mine de fer qu'ils jugèrent très abondante ». Le missionnaire narrateur écrit : « Il y en a plusieurs veines, et un lit d'un pied de hauteur ; on en voit de gros morceaux liés avec des cailloux. Il s'y trouve d'une terre grasse de trois sortes de couleur, de pourpre, de violet et de rouge. L'eau dans laquelle on la lave prend la couleur du sang. Il y a aussi d'un sable rouge fort pesant. J'en mis sur un aviron qui en prit la couleur si fortement que l'eau ne la put effacer pendant quinze jours, que je m'en servais pour nager (1).

» C'est ici que nous commençons à voir des cannes ou gros roseaux qui sont sur le bord de la rivière. Elles ont un vert agréable ; tous les nœuds sont couronnés de feuilles longues, étroites et pointues. Elles sont fort hautes, et en si grande quantité que les bœufs sauvages ont peine à les forcer ».

Les moustiques, ou « mousquites », comme on disait au temps de Jacques Cartier, commencent à incommoder les voyageurs, qui tendent des voiles au-dessus de leurs canots pour se garantir contre leurs piqûres et se mettre à l'abri des rayons du soleil.

« Le fleuve se taisait : Le soleil plus ardent
» De ses gerbes de feu inondait la savane.
. . . . . .
. . . . . .
» Dans la plaine passait des brises parfumées,
» Et les foins balancés au souffle matinal
» Gazouillaient doucement comme un chant des almées ».

M. Routhier, qui écrivait ces jolis vers en 1873, avait dit

(1) Jolliet indique, sur sa carte, la présence de pierres de couleur et de mines de fer un peu au-dessous de l'embouchure de l'Ohio, sur la rive gauche du Mississipi ; il signale une mine de fer sur la rive gauche de la Wisconsin, des pierres sanguines sur les deux rives de l'Illinois, du charbon de terre près de la source nord-est de cette dernière rivière ; il signale aussi du cuivre, de l'ardoise et du salpêtre sur les bords du lac Michigan, un peu au-dessus de Chicago.

que le « Père des Eaux » glissait avec nonchalance, comme un « monarque indolent », au milieu de ce pays enchanteur. Depuis que le Missouri et l'Ohio avaient fait irruption dans son domaine, le vieux Meschacébé s'était réveillé de sa torpeur ; sa marche était devenue plus rapide, sinon impétueuse. Nos voyageurs ne devaient éprouver qu'au retour les inconvénients de ce changement d'allure ; se laissant aller au fil de l'eau, ils descendaient le cours de la rivière sans secousse ni fatigue, admirant la prodigieuse végétation du rivage où la brise au souffle brûlant faisait onduler les cannes, les cyprès et les cotonniers.

On entrait dans les terres basses et l'on pouvait croire au voisinage prochain de la mer. Celle-ci, cependant, était encore bien éloignée.

CHAPITRE CINQUIÈME

La danse du Calumet — Chant — Halte d'Aganatchi (Memphis) — Perroquets — Halte de Mitchigaméa (Helena) — Attitude menaçante des indigènes — Halte d'Akanséa (rivière Arkansas) — Festins — Trame — Ferdinand de Soto — Retour des explorateurs — Halte de Péouaréa (rivière des Illinois) — Le mont Jolliet — La rivière Chicago — Canalisation prédite

AVANT de nous éloigner davantage du pays des Illinois, citons ce que le narrateur-missionnaire raconte du « Calumet » et de l'étrange vénération dont cet objet était entouré chez les Sauvages de cette région et des régions avoisinantes :

« Il n'est rien parmi eux, dit-il, de plus mystérieux ni de plus recommandable. On ne rend pas tant d'honneur au sceptre des rois qu'ils lui en rendent. Il semble être le dieu de la paix et de la guerre, l'arbitre de la vie et de la mort. C'est assez de le porter sur soi et de le faire voir pour marcher en assurance au milieu des ennemis, qui, dans le fort du combat, mettent bas les armes quand ils le montrent. C'est pour cela que les Illinois m'en donnèrent un pour me servir de sauvegarde auprès des nations par lesquelles je devais passer dans mon voyage. Il y a un Calumet pour la paix et un pour la guerre. Ils s'en servent encore pour terminer leurs différends et pour affermir leurs alliances, ou pour parler aux étrangers.

« Il est composé d'une pierre rouge polie comme du marbre et percée d'une telle façon qu'un bout sert à recevoir le tabac et l'autre s'enclave dans le manche, qui est un bâton de deux pieds de long, gros comme une canne ordinaire et percé par le milieu. Il est embelli de la tête et du col de divers oiseaux dont le plumage est très beau ; ils y ajoutent aussi de grandes plumes rouges, vertes et d'autres couleurs, dont il est tout empanaché. Ils en

font état particulièrement parce qu'ils le regardent comme le Calumet du Soleil ; et de fait ils le lui présentent pour fumer, quand ils veulent obtenir du calme, ou de la pluye, ou du beau temps. Ils font scrupule de se baigner au commencement de l'été, ou de manger des fruits nouveaux qu'après l'avoir dansé. En voici la façon :

» La danse du Calumet, qui est fort célèbre parmi ces peuples, ne se fait que pour des sujets considérables ; c'est quelquefois pour affermir la Paix ou se réunir pour quelque grande guerre ; c'est d'autres fois pour une réjouissance publique : tantôt on en fait honneur à une nation qu'on invite d'y assister ; tantôt ils s'en servent à la réception de quelque personne considérable, comme s'ils voulaient lui donner le divertissement du bal ou de la comédie. L'hyver, la cérémonie se fait dans une cabane ; l'été, c'est en rase campagne. La place étant choisie, on l'environne d'arbres pour mettre tout le monde à l'ombre de leurs feuillages, pour se défendre des chaleurs du soleil. On étend une grande natte de jonc, peinte de diverses couleurs, au milieu de la place ; elle sert comme de tapis pour mettre dessus avec honneur le dieu de celui qui fait la danse. Car chacun a le sien qu'ils appellent leur Manitou. C'est un serpent, ou un oiseau, ou une pierre, ou chose semblable qu'ils ont rêvé en dormant et en qui ils mettent toute leur confiance pour le succès de leur guerre, de leur chasse et de leur pêche. Près de ce Manitou, et à sa droite, on met le Calumet en l'honneur de qui se fait la fête. On fait comme un trophée et on étend les armes dont se servent les guerriers de ces nations, sçavoir la massuë, la hache d'armes, l'arc, le carquois et les flèches.

» Les choses étant ainsi disposées, et l'heure de la danse approchant, ceux qui sont nommés pour chanter prennent la place la plus honorable sous les feuillages. Ce sont les hommes et les femmes qui ont les plus belles voix

et qui s'accordent parfaitement bien ensemble. Tout le monde vient ensuite se placer en rond sous les branches ; mais chacun, en arrivant, doit saluer le Manitou, ce qu'il fait en pétunant, et jettant de sa bouche la fumée sur lui, comme s'il lui présentait de l'encens. Après cela, celui qui doit commencer la danse paraît au milieu de l'assemblée et va d'abord avec respect prendre le Calumet et le soutenant des deux mains, il le fait danser en cadence, s'accordant bien avec l'air des chansons. Il lui fait faire des figures bien différentes ; tantôt il le fait voir à l'assemblée, le tournant de côté et d'autre, et tantôt il le présente au soleil, comme s'il le voulait faire fumer ; tantôt il l'incline vers la terre et tantôt il lui étend les ailes comme pour voler ; d'autres fois il l'approche de la bouche des assistans afin qu'ils fument ; le tout en cadence, et c'est comme la première scène du ballet (1).

» La seconde consiste en un combat qui se fait au son d'une espèce de tambour, qui succède aux chansons, ou même qui s'y joignant, s'accordent fort bien ensemble. Le danseur fait signe à quelque guerrier de venir prendre les armes, qui sont sur la natte, et l'invite à se battre au

(1) Tout cela se faisait au chant de voix d'hommes et de femmes et au bruit des tambours et des chichigouanes. Les chichigouanes étaient des cornes de bœufs remplies de petits cailloux ; leur bruissement à intervalles rapprochés et réguliers, marquait les subdivisions des périodes rythmiques. Chez les Iroquois on se servait de petites citrouilles creusées, séchées, puis remplies de cailloux et fixées au bout d'un bâton, en guise de chichigouanes. Les Sauvages de l'Amérique du Nord avaient donc des instruments rythmiques : ils n'avaient pas d'instruments mélodiques ou harmoniques. Nicolas de La Salle, racontant le voyage de Cavelier de La Salle aux sources du Mississipi, en 1682, et la visite qu'ils firent d'une bourgade d'Akanséas, s'exprime ainsi : « Les chefs et les guerriers ont des gourdes pleines de cailloux et deux tambours... Les premiers commencèrent une chanson qu'ils accompagnèrent du carillon de leurs gourdes. Ceux-là ayant fini, d'autres recommencèrent la même chose, puis ceux qui ont fait de belles actions vont frapper avec un casse-tête un poteau planté au milieu de la place. Et ayant conté leurs prouesses, ils donnèrent des présents à M. de La Salle pour qui ils fesaient fête. Si quelqu'un en frappant disait des menteries, celui qui le saurait irait avec une peau essuyer le poteau, et dirait qu'il essuie la menterie ».

E. G.

son des tambours ; celui-ci s'approche, prend l'arc et la flèche avec la hache d'armes, et commence le duel contre l'autre, qui n'a point d'autre défense que le Calumet. Ce spectacle est fort agréable, surtout se faisant toujours en cadence ; car l'un attaque, l'autre se défend ; l'un porte des coups, l'autre les pare ; l'un fuit, l'autre le poursuit ; et puis celui qui fuyait tourne visage et fait fuir son ennemi : ce qui se fait si bien par mesure et à pas comptés, et au son réglé des voix et des tambours, que cela pourrait passer pour une assez belle entrée de ballet en France.

» La troisième scène consiste en un grand discours que fait celui qui tient le Calumet. Car le combat étant fini sans qu'il y ait de sang répandu, il raconte les batailles où il s'est trouvé, les victoires qu'il a remportées ; il nomme les nations, les lieux et les captifs qu'il a faits ; et pour récompenser celui qui préside à la danse, il lui fait présent d'une belle robe de castor, ou de quelqu'autre chose : et l'ayant reçu il va présenter le Calumet à un autre : celui-ci à un troisième, et ainsi de tous les autres, jusqu'à ce que tous ayant fait leur devoir, le président de l'assemblée fait présent du même Calumet à la nation qui a été invitée à cette cérémonie, pour marque de la paix éternelle qui sera entre les deux peuples ».

Ce qui précède est emprunté au Père Lafitau (Mœurs des Sauvages Amériquains, vol. II), qui, lui-même, l'emprunta au « récit » du P. Marquette. La Potherie fait la même citation (sans guillemets), et y ajoute la musique que voici, laquelle ne rend pas une foule d'inflexions et de manières de dire « qui en font le charme » mais qui échappent à toute notation.

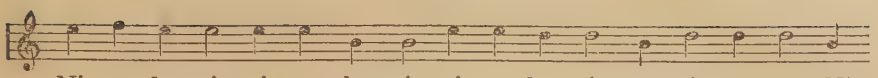

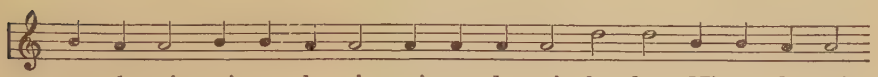

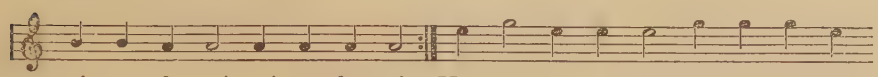

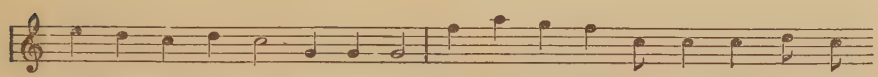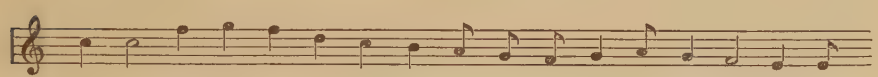

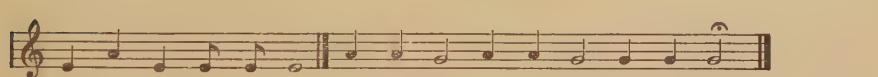

Reprenons maintenant notre récit.

Halte d'Aganatchi

Les voyageurs avaient dépassé le confluent du Mississipi et de l'Ohio. Comme ils se laissaient aller « au gré de l'eau, » ils aperçurent tout à coup des Sauvages armés de fusils qui les attendaient sur une des rives du fleuve. Le Père Marquette, qui avait gardé précieusement le calumet empanaché que lui avait donné le grand chef des Illinois de Péouaréa, s'empressa de faire voir aux indigènes ce talisman mystérieux. Il le tint élevé et bien en vue pendant que ses compagnons armaient leurs fusils et se préparaient à riposter à la première décharge. Le Père dit aux Sauvages quelques mots en langue huronne,

auxquels ils répondirent par une invitation à descendre sur le rivage ; mais il y avait tant de frayeur dans leurs voix que les Français prirent cela pour des menaces. On se redoutait de part et d'autre, et si un coup de fusil eût été tiré en ce moment, nul doute que c'en eût été fait de la vie de nos explorateurs, trop peu nombreux pour lutter longtemps avec avantage.

On finit cependant par s'entendre. Les Français descendirent à terre et entrèrent dans les cabanes des indigènes, qui leur offrirent des tranches de bœuf sauvage, de l'huile d'ours et des prunes blanches « très excellentes ». Les hommes étaient tatoués et portaient les cheveux longs, à l'iroquoise ; les femmes étaient coiffées et vêtues à la façon des Hurones. Ces indigènes avaient des relations au moins indirectes avec les Européens de la Floride ; ils avaient des fusils, des haches, des couteaux, de la rassade, et aussi des bouteilles de verre double dont ils se servaient pour y mettre leur poudre.

D'après la carte de Jolliet, ces Sauvages habitaient une bourgade appelée Aganatchi, située à peu près où se trouve aujourd'hui la ville de Memphis, sur la rive gauche (est) du Mississipi, Etat de Tennessée.

Les voyageurs reprirent bientôt leur course vers le sud. Les rives du fleuve étaient couvertes de cotonniers, d'ormes et de tilleuls « admirables pour leur hauteur et leur grosseur ». Les prairies étaient à peu de distance, dans l'intérieur ; on entendait « meugler » les bœufs sauvages ; des volées de perroquets traversaient l'espace, et le bruit des avirons faisait lever les cailles dans les prairies et le long des grèves.

Halte de Mitchigaméa

Au 33e degré d'élévation, les étrangers aperçurent sur la rive ouest du fleuve une bourgade appelée Mitchiga-

méa (1), dont les habitants se mirent aussitôt à crier et à proférer des menaces. Ce fut un des moments les plus critiques du voyage. « Nous eûmes recours, dit le P. Marquette à notre patronne et à notre conductrice, la sainte Vierge Immaculée, et nous avions bien besoin de son assistance, car nous entendîmes de loin les Sauvages qui s'animaient au combat par leurs cris continuels. Ils étaient armés d'arcs, de flèches, de massues et de boucliers (mais non de fusils.) Ils se mirent en état de nous attaquer par terre et par eau ; une partie s'embarque dans de grands canots de bois, les uns pour monter la rivière, les autres pour la descendre, afin de nous couper le chemin et nous envelopper de tous côtés ; ceux qui étaient à terre allaient et venaient, comme pour commencer l'attaque. De fait, de jeunes hommes se jetèrent à l'eau, pour venir saisir mon canot ; mais le courant les ayant contraints de reprendre terre, un d'eux nous jeta sa massue, qui passa par-dessus nous sans nous frapper. J'avais beau montrer le calumet, et leur faire signe par gestes que nous ne venions pas en guerre, l'alarme continuait toujours, et l'on se préparait déjà à nous percer de flèches de toutes parts quand Dieu toucha soudain le cœur des vieillards qui étaient sur le bord de l'eau, sans doute par la vue de notre calumet qu'ils n'avaient pas bien reconnu de loin ; mais comme je ne cessais de le faire paraître, ils en furent touchés, arrêtant l'ardeur de leur jeunesse, et même deux de ces anciens ayant jeté dans notre canot, comme à nos pieds, leur arcs et leurs carquois pour nous mettre en assurance, ils y entrèrent et nous firent approcher de terre, où nous débarquâmes non pas sans crainte de notre part. Il fallut au commencement parler par gestes, parce que personne n'entendait

(1) Jolliet écrit Anetihigaméa, et indique cette bourgade comme étant située sur la rive droite du Mississipi, à peu près où se trouve aujourd'hui la petite ville de Helena, dans l'État de l'Arkansas.

rien des six langues que je savais ; il se trouva enfin un vieillard qui parlait un peu l'illinois.

» Nous leur fîmes paraître par nos présents que nous allions à la mer ; ils entendirent bien ce que nous voulions dire, mais je ne sais s'ils conçurent ce que je leur dis de Dieu et des choses du salut ; c'est une semence jetée en terre qui fructifiera en son temps. Nous n'eûmes point d'autre réponse, sinon que nous apprendrions tout ce que nous désirions d'un autre grand village nommé Akanséa, qui n'était qu'à huit ou dix lieues plus bas. Ils nous présentèrent de la sagamité et du poisson, et nous passâmes la nuit chez eux avec assez d'inquiétude.

Halte d'Akanséa

» Nous nous embarquâmes le lendemain de grand matin avec notre interprète (1) ; un canot où étaient dix sauvages allait un peu devant nous ; étant arrivés à une demi-lieue des Akanséas, nous vîmes paraître deux canots qui venaient au devant de nous. Celui qui y commandait était debout, tenant en main le calumet, avec lequel il faisait plusieurs gestes, selon la coutume du pays. Il vint nous joindre en chantant assez agréablement, et nous donna à fumer ; après quoi il nous présenta de la sagamité et du pain fait de blé d'Inde, dont nous mangeâmes un peu. Ensuite il prit le devant, nous ayant fait signe de venir doucement après lui ; on nous avait préparé une place sous l'échafaud du chef des guerriers. Elle était propre et tapissée de belles nattes de jonc, sur lesquelles on nous fit asseoir, ayant autour de nous les anciens, qui étaient plus proches après les guerriers, et enfin

(1) Jolliet, Marquette, les cinq canotiers, le jeune esclave donné par le grand chef des Péouaréas et enfin l'interprète de Mitchigaméa prirent ainsi place dans les deux canots, que les sauvages trouvaient petits, mais qui ne l'étaient que par comparaison.

tout le peuple en foule. Nous trouvâmes là par bonheur un jeune homme qui entendait l'illinois beaucoup mieux que l'interprète que nous avions amené de Mitchigaméa. Ce fut par son moyen que je parlai d'abord à toute cette assemblée par les présents ordinaires ; ils admiraient ce que je leur disais de Dieu et des mystères de notre sainte Foi ; ils faisaient paraître un grand désir de me retenir avec eux pour les pouvoir instruire.

» Nous leur demandâmes ce qu'ils savaient de la mer ; ils répondirent que nous n'en étions qu'à dix journées, que nous aurions pu faire ce chemin en cinq jours ; qu'ils ne connaissaient pas les nations qui l'habitaient, à cause que leurs ennemis les empêchaient d'avoir commerce avec ces Européens ; que les haches, couteaux et rassades que nous voyions, leur étaient vendus en partie par des nations de l'est et en partie par une bourgade d'Illinois, placée à l'ouest, à quatre journées de là ; que ces sauvages que nous avions rencontrés, qui avaient des fusils, étaient leurs ennemis, lesquels leur fermaient le passage de la mer et les empêchaient d'avoir connaissance des Européens, et d'avoir avec eux aucun commerce ; qu'au reste nous nous exposions beaucoup de passer plus outre, à cause des courses continuelles que leurs ennemis font sur la rivière, qui, ayant des fusils et étant bien aguerris, nous ne pouvions pas sans danger évident avancer sur cette rivière qu'ils occupent continuellement.

» Pendant cet entretien, on nous apportait continuellement à manger dans de grands plats de bois, tantôt de la sagamité, tantôt du blé entier, tantôt d'un morceau de chien ; toute la journée se passa en festins ».

Comme chez toutes les nations qui habitaient les bords du Mississipi, les hommes d'Akanséa vivaient sans nul souci de se vêtir. Ils avaient les cheveux courts et portaient de la rassade aux oreilles. Les femmes étaient vêtues de « méchantes peaux » et tenaient leurs cheveux

noués en deux tresses rejetées en arrière des oreilles. La langue des Akanséas était d'une difficulté extrême.

Sur le soir, dit le narrateur, « les anciens firent un conseil secret, dans le dessein que quelques-uns avaient de nous casser la tête pour nous piller ; mais le chef rompit toutes ces menées. Nous ayant envoyé quérir, pour marque de parfaite assurance, il dansa le calumet devant nous, de la façon que j'ai décrite ci-dessus, et, pour nous ôter toute crainte, il m'en fit présent ».

La bourgade d'Akanséa était située sur la rive gauche (est) du Mississipi, presque en face du confluent du Mississipi et de l'Arkansas, — un peu plus au nord.

Dans la première carte de son voyage rédigée en 1674, Jolliet donne à la rivière Arkansas le nom de rivière Basire, d'après le nom du sieur Charles Basire, receveur-général des droits du roi à Québec (1).

Ferdinand de Soto vint expirer sur la rive ouest du Mississipi, un peu au-dessus du confluent de l'Arkansas et de la grande rivière ; voilà pourquoi on pourrait prétendre que Jolliet et Marquette ne sont les découvreurs que du Haut Mississipi et du pays des Illinois. Cependant, les renseignements donnés par les compagnons de de Soto, relativement au Mississipi, sont si vagues que la plupart des historiens n'y attachent guère d'importance. D'après M. l'abbé Verreau, les Espagnols n'ont pas plus découvert le Mississipi avant Jolliet que les Scandinaves n'ont découvert l'Amérique avant Colomb, que les Bretons et les Basques n'ont découvert le golfe Saint-Laurent avant Jacques Cartier. Le savant abbé ajoute : « Les droits de Jolliet sont les mêmes que ceux des deux autres immortels voyageurs. Surtout ils ne sauraient être contestés par une nation dont le premier soin était

(1) Le jeune explorateur devait épouser, en 1675, la cousine du receveur-général. Un romancier trouverait là un indice, et se demanderait si la douce image de Claire-Françoise Bissot n'accompagna pas le héros québecquois dans tout son lointain voyage.

LES FUNÉRAILLES DE DE SOTO

de dérober soigneusement ses moindres découvertes à la connaissance publique ». Les voyageurs qui donnent des récits circonstanciés de leurs explorations ; qui, au moyen de cartes à indications nettes et précises, font connaître au monde civilisé les pays jusque-là inconnus qu'ils ont traversés, voilà les véritables « découvreurs » dont les noms doivent être entourés de l'admiration et du respect de la postérité. de Soto a le droit de figurer parmi les immortels, mais non à cause du fait qu'il est venu mourir dans le voisinage d'Akanséa. Au reste, il ne navigua jamais sur le Mississipi, sauf pour le traverser, en 1541. Il arrivait de la Floride avec sa petite armée, composée, au début, d'un millier d'hommes. Il fit construire quatre bateaux, presque aussitôt démolis, pour traverser hommes et chevaux. Il se dirigea ensuite vers l'ouest, cherchant vainement des mines d'or et d'argent, et hiverna sur les bords de la rivière Arkansas. Au printemps de 1542, la troupe reparut sur la rive droite (ouest) du Mississipi, où de Soto vint expirer. Les Espagnols craignant que les naturels du pays vinssent à profaner la dépouille de leur chef, lui donnèrent la rivière même pour tombeau. Ils abattirent un grand chêne, et coupèrent un billot de la longueur d'un cercueil, qu'ils creusèrent et dans lequel ils placèrent le corps ; ils clouèrent ensuite un couvercle du même bois non susceptible de flotter. Après cela, un des aumôniers de la troupe récita des prières, et, à la lueur des flambeaux, on déposa le lourd cercueil sur une barque que l'on dirigea vers un endroit, choisi la veille, où le lit de la rivière avait plus de cent pieds de profondeur. C'est là que se fit cette étrange inhumation. Dans la pensée des Espagnols, le corps de leur chef recevait une sépulture permanente que jamais rien ne pourrait venir troubler.

Akanséa était située un peu au sud-est de l'endroit qui

fut témoin de cette scène dramatique. Les canots de Jolliet passèrent-ils au-dessus du cercueil ?...

Encore quelques jours de navigation et Jolliet allait atteindre le golfe du Mexique. Mais pourrait-il bien se rendre jusque-là ? Les flibustiers espagnols ou leurs alliés sauvages, très nombreux et très habiles à se servir des armes à feu, ne s'empareraient-ils pas des Français ou ne les feraient-ils pas périr ? Les voyageurs avaient acquis la certitude que le Mississipi ne se déchargeait ni dans la mer de Virginie ni dans celle de Californie : il ne fallait pas s'exposer inutilement et risquer de frustrer le Canada et la France des avantages de leurs découvertes, des connaissances qu'ils venaient d'acquérir. Jolliet et Marquette tinrent conseil, et, tout bien pesé, ils conclurent qu'il valait mieux ne pas pousser plus loin, et firent connaître leur décision aux sauvages.

RETOUR

Après une journée de repos, les explorateurs reprirent leurs embarcations pour remonter le grand fleuve. Ils quittèrent les Akanséas le 17 juillet 1673, juste un mois après leur entrée dans le Mississipi.

Jolliet et ses compagnons eurent quelque peine à refouler les courants. Ils éprouvaient moins d'appréhension mais beaucoup plus de fatigue que pendant la descente de la rivière. Ils passèrent par les bourgades de Mitchigaméa et d'Aganatchi et franchirent les confluents de l'Ohio et du Missouri sans incidents remarquables.

Halte de Péouaréa (*Rivière des Illinois*)

Au 38e degré, ils quittèrent le Mississipi pour se rendre au lac Missihiganin (Michigan), à Chicagou (Chicago), en passant par la rivière des Illinois. Ils ne revirent donc pas les Péouaréas de la rivière Moïngouéna, qui leur

avaient fait si bon accueil au mois de juin précédent, mais ils firent halte à une autre bourgade habitée aussi par des Illinois de la famille des Péouaréas, située probablement dans les environs de la petite ville actuelle de Peoria, dans l'Etat de l'Illinois. Ils y demeurèrent trois jours, que le missionnaire employa à publier la Foi « dans toutes les cabanes ». Le bon Père eut la consolation d'y baptiser un enfant mourant. Ce fut, non pas le plus extraordinaire, mais le plus grand des événements du voyage.

Jolliet donna son nom (Saint-Louis) à la rivière des Illinois ; l'année suivante cependant il substitua au nom de « Saint-Louis » celui de « Divine ». Le jeune Québecquois fut séduit par l'apparence du beau et fertile pays que traverse cette rivière. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet, en 1674, en arrivant à Québec :

« Lorsque, dans le commencement, on nous parlait de ces terres sans arbres, je m'imaginais un pays brûlé, où la terre était si chétive qu'elle ne pouvait rien produire. Mais nous avons remarqué le contraire, et il ne s'en peut trouver de meilleure, ni pour les blés, ni pour la vigne, ni pour quelques fruits que ce soit.

» La rivière à qui nous avons donné le nom de Saint-Louis, et qui a sa source non loin de l'extrémité du lac des Illinois, m'a paru offrir sur ses bords des terres très belles et très propres à recevoir des habitations. L'endroit par lequel, après être sorti de la rivière, on entre dans le lac, est une anse fort commode pour contenir des vaisseaux, et les mettre à l'abri du vent. La rivière est large et profonde (1), remplie de barbues et d'esturgeons ; le gibier se trouve en abondance sur les rives ; les bœufs, les

(1) « Le cours de la rivière des Illinois, dont le sieur Jolliet fait une si belle description, est de 305 milles américains, depuis son embouchure dans le Mississipi jusqu'à sa source, près de Chicago, à l'extrémité méridionale du lac Michigan. Sur ses bords était autrefois le fort Saint-Louis, qui restait comme souvenir du nom que Jolliet avait d'abord donné à cette rivière ». — Note du Père Félix Martin.

vaches, les cerfs, les coqs-d'Inde, y parraissent beaucoup plus qu'ailleurs. Pendant l'espace de 80 lieues, je n'ai pas été un quart d'heure sans en voir. Il y a des prairies de trois, de six, de dix et de vingt lieues de long, et de trois de large, environnées de forêts de même étendue, au delà desquelles les prairies recommencent, en sorte qu'il y a autant de l'un que de l'autre. On rencontre quelquefois des herbes fort basses, quelquefois on les voit hautes de cinq et six pieds ; le chanvre qui y croit naturellement, monte jusqu'à huit pieds ».

Jolliet comprit tout l'avantage que cette région de l'Illinois offrait à la colonisation et aux exploitations agricoles. « Un habitant, dit-il, n'emploierait point des dix années à abattre le bois et à le brûler ; dès le jour même de son arrivée, il mettrait la charrue en terre, et s'il n'avait pas de bœufs de France, il se servirait de ceux du pays ou de ces animaux qu'ont les Sauvages de l'Ouest, sur lesquels ils se font porter comme nous sur nos chevaux. Après la semence de toutes sortes de grains, les nouveaux colons pourraient s'appliquer à planter de la vigne et à enter des arbres fruitiers, à passer des peaux de bœufs dont ils se feraient des étoffes beaucoup plus fines que celles que nous apportons de France : ainsi ils trouveraient de quoi se nourrir et se vêtir ; rien ne manquerait que le sel, mais il ne serait pas difficile, avec un peu de prévoyance, d'obvier à cet inconvénient (1) ».

Marquette ne fut pas moins enchanté que son compagnon du pays arrosé par la rivière des Illinois. Il écrit : « Nous n'avons rien vu de semblable à cette rivière où nous entrons, pour la bonté des terres, des prairies, des bois, des bœufs, des cerfs, des chevreuils, des chats sau-

(1) Archives du séminaire de Saint-Sulpice de Paris.
Le Père Allouëz, qui se trouvait au pays des Illinois en 1677, dit qu'il y compta 42 espèces de fruits « qui sont tous excellents », 22 sortes d'animaux à fourrure, et « 40 sortes de gibier et d'oiseaux ».

vages, des outardes, des cygnes, des canards, des perroquets, et même des castors ; il y a quantité de petits lacs et de petites rivières. Celle sur laquelle nous naviguons est large, profonde, paisible, pendant soixante-cinq lieues ; le printemps et une partie de l'été, on ne fait de transports que pendant une demi-lieue ».

Le bon Père parle ensuite de la bourgade de Kaskaskia, où il devait revenir, et qui fut le dernier théâtre de son zèle apostolique. « Nous y trouvâmes, dit-il, une bourgade d'Illinois nommée Kaskaskia, composée de soixante-quatorze cabanes. Ils nous y ont très bien reçus, et ils m'ont obligé de leur promettre que je retournerais pour les instruire ».

Le Père Marquette, qui avait donné au Mississipi le nom de Conception, donna le même nom à la mission de Kaskaskia, qu'il vint fonder dans les premiers mois de l'année 1675, et il accomplit ainsi le vœu qu'il avait fait au début de son voyage de 1673.

Quelques Illinois de Kaskaskia accompagnèrent Marquette et Jolliet jusqu'au lac des Illinois ou Michigan Ils firent ensemble le portage qui séparait la rivière des Plaines (une des sources de la rivière des Illinois) de la petite rivière de Chicago.

Avant d'atteindre le lac, Jolliet remarqua à sa droite un mont isolé auquel il donna le nom de « Mont Jolliet », qu'il porte encore aujourd'hui. M. Justin Winsor signale ce fait dans les termes suivants : « Sur la rive ouest de l'un des tributaires de la rivière des Illinois, — la rivière des Plaines, — se dresse, dans la prairie, un monticule d'aspect particulier, formé de terre glaise, de sable et de gravier, — monument solitaire qui a résisté au travail d'érosion d'un âge géologique antérieur. C'était un lieu de reconnaissance célèbre pour les Indiens en temps de chasse et pour les voyageurs français dans leurs expéditions de traitants. L'aspect de ce monticule impression-

na Jolliet, qui lui donna son nom, conservé jusqu'à nos jours, tandis que toutes les autres désignations indiquées sur sa carte ont été oubliées. Le mont Jolliet a à peu près 60 pieds d'élévation ; son sommet mesure 225 pieds de largeur par 1300 pieds de longueur. Il est situé à 40 milles au sud-ouest de Chicago, dans les environs de la ville de Jolliet, Illinois (1) ».

Nos explorateurs furent frappés de la facilité avec laquelle on pouvait, au moyen d'une faible saignée, faire communiquer les eaux du lac Michigan avec celles de la rivière des Illinois et du Mississipi. Le Père d'Ablon, à qui Jolliet fit le récit de son voyage à son arrivée à Québec, en 1674, écrivit à la date du 1er août de la même année, dans sa « Relation de la découverte de la Mer du Sud » :... « La quatrième remarque concerne un avantage bien considérable, et qu'on aura peut-être peine à croire : c'est que nous pourrions assez aisément aller jusqu'à la Floride en barque, et par une fort belle navigation. Il n'y aurait qu'une saignée à faire en coupant une demi-lieue de prairie seulement, pour passer du lac des Illinois (Michigan) dans la rivière de Saint-Louis (des Illinois). Voici la route qu'on tiendrait : la barque devrait se faire dans le lac Erié, qui est proche du lac Ontario ; elle passerait aisément du lac Erié dans le lac Huron, d'où elle entrerait dans le lac des Illinois. On ferait à l'extrémité de ce lac la tranchée ou le canal dont j'ai parlé, pour avoir passage dans la rivière Saint-Louis, qui se décharge dans le Mississipi. La barque ainsi entrée dans le fleuve, naviguerait facilement jusqu'au golfe du Mexique... Même sans une chute d'eau qui sépare le lac Erié d'avec l'Ontario, une barque construite à Cataraqui pourrait aller jusqu'à la Floride, par les routes dont je viens de parler ».

Le dix-neuvième siècle a réalisé le rêve des premiers ex-

(1) *Narrative and Critical History of America*, vol. IV, page 179.

plorateurs, et il a fait plus encore. En 1848, la « saignée » qui devait faire communiquer les eaux du lac Michigan avec celles de la rivière des Illinois a été pratiquée ; et le 2 janvier 1900, un nouveau canal de douze lieues de longueur, par cent pieds de largeur et quatorze de profondeur, a été ouvert à la circulation des vaisseaux entre Chicago, la métropole commerciale de l'Ouest, et la florissante cité de Jolliet, dans l'Etat de l'Illinois.

Grâce aux canaux du Saint-Laurent et des grands lacs, les villes de Québec et de la Nouvelle-Orléans se trouvent maintenant reliées par un système de navigation intérieure non-interrompue. Les fameuses « caravelles » parties d'Espagne pour venir faire honneur au génie américain, à l'exposition colombienne de Chicago, en 1893, auraient pu se rendre à destination par la route du Mississipi, au lieu de suivre la route du Saint-Laurent, si le nouveau « canal de drainage » de Chicago — que l'on dit plus considérable que le canal de Suez — eût été alors construit.

CHAPITRE SIXIÈME

Le lac Michigan — Le Père Marquette et Louis Jolliet se disent adieu à la Baie des Puans — Jolliet continue sa route et se rend à Michillimakinac, puis au Saut Sainte-Marie — Retour de Jolliet à Québec, en 1674 — Naufrage près de Villemarie — La population de Québec fait un accueil enthousiaste au jeune explorateur — Jolliet rend compte de son voyage

La petite rivière Chicago entrait dans le lac Michigan en traversant un marécage (1). Tout auprès, sur la rive du lac, s'élevait une bourgade que le célèbre interprète Nicolas Perrot avait visitée deux ans auparavant (1671). Elle était habitée par des Miamis. L'emplacement de ce pauvre village indien est occupé aujourd'hui par un des quartiers de la somptueuse cité de Chicago, un des centres les plus étonnants de l'activité humaine qui existent au monde.

Nos voyageurs franchirent sans accidents la longue distance (près de cent lieues) qui sépare Chicago de la baie Verte. Ils longèrent la rive où s'élève la ville de Milwaukee, fondée au dix-neuvième siècle par Salomon Juneau. La prudence les forçait à ne pas trop s'éloigner du rivage. Le grand lac, alors comme aujourd'hui, était sujet à de subites colères soudainement apaisées.

Un poète moderne a signalé cette inconstance de la vague michigane dans des vers qui eussent étonné les lettrés du dix-septième siècle. « O vieux lac », — s'écrie-t-il,

« Laisse-moi donc saisir un mot de la prière
» Que, depuis ton matin, tu dis incessamment,
» Ravi dans un transport d'extase solitaire
» Dont tes siècles n'ont pu briser l'enchantement !

(1) Grâce au génie américain, cette rivière coule aujourd'hui en sens inverse.

» Ah ! quand tes cris d'amour font pleurer les rivages,
» Quand tu poursuis Celui qu'appellent tes clameurs
» Et couronnes ton front d'écume ou de nuages,
» N'est-tu pas effrayé de tes propres grandeurs !

» Oui, tu roules alors, dans tes vagues plaintives,
» Les âmes en sanglots des générations
» Dont le râle de mort a laissé sur tes rives
» Un long voile flottant de lamentations.

» Réponds ! n'entends-tu pas les sublimes *encore !*
» Que te lancent les cieux avec frémissement ?
» Jusqu'à ce que, *soudain*, en ton berceau sonore,
» La main de l'Éternel t'endorme doucement ?
.....

» Ton grand calme du soir émeut plus qu'un tonnerre :
» C'est l'heure enchanteresse où chaque flot, sans bruit,
» Écoute longuement la romance légère
» De l'aimable beauté que ta beauté séduit ».
.....

Ce fut un moment solennel que celui où le Père Marquette se sépara de son compagnon, à la baie des Puans, après plus de trois mois de vie commune, dans un voyage semé d'incidents imprévus, de situations dramatiques, de dangers sans nombre heureusement conjurés. Le rêve des explorateurs était devenu une réalité, et cette réalité n'avait rien eu de décevant. Le bon religieux était accablé de fatigue ; il sentait déjà les premières atteintes de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il aurait pu se rendre immédiatement à la mission du Saut-Sainte-Marie, où se trouvait le Père Dreuillettes, tout au moins aurait-il pu se rendre à sa mission de Saint-Ignace de Michillimakinac, afin d'y prendre quelques jours de repos et d'y recevoir des nouvelles de Québec et de la France ; mais il était avant tout apôtre et missionnaire : il s'arrêta pour aller, par les cabanes, catéchiser les pauvres Sauvages de la baie (1).

(1) L'historien protestant Francis Parkman s'exprime ainsi au sujet des premiers missionnaires jésuites du Canada : « Une vie isolée, privée de toutes relations sociales et de tout ce que l'ambition poursuit avec ardeur, puis une mort solitaire ou sous les formes les plus effrayantes, telle était la perspective des missionnaires. Leurs ennemis peuvent, s'ils le veulent, les taxer de crédulité, de superstition ou d'un aveugle enthousiasme ; la

Jolliet et Marquette se dirent donc adieu vers la fin du mois de septembre, peut-être pour ne plus jamais se revoir.

Il est possible que les deux découvreurs, désormais illustres, se soient rencontrés de nouveau avant le départ définitif de Jolliet pour Québec, — qui n'eut lieu qu'au printemps suivant, — mais personne ne saurait l'affirmer avec certitude.

Jolliet continua sa route et atteignit bientôt Saint-Ignace de Michillimakinac, où il apprit aux Hurons de la mission que le P. Marquette avait accompli heureusement son voyage. Le feuillage avait pris les riches couleurs de l'automne et le paysage était dans toute sa splendeur empourprée lorsque les explorateurs arrivèrent au saut Sainte-Marie.

On a dû remarquer que les tribus indiennes de l'Amérique du Nord portent souvent les noms de leurs bourgades, ou, si l'on veut, que les bourgades indiennes portent souvent les noms des tribus qui les habitent : ainsi les Maskoutens, les Moïngouénas, les Péouaréas, les Mitchigaméas, habitaient, respectivement, les bourgades de Maskoutens, de Moïngouéna, de Péouaréa, de Mitchigaméa. Pour se conformer à cet usage, on donna, dès le dix-septième siècle, le nom de Sauteurs, ou Sauteux, aux Indiens du voisinage du saut Sainte-Marie. Ces Indiens étaient les Noquets, les Achipoés et les Malamechs, dont les descendants ne sont plus généralement connus que sous le nom de Sauteux.

calomnie n'arrivera pas à les convaincre d'hypocrisie et d'ambition. Ils entraient dans la carrière avec la droiture d'âme des martyrs et l'héroïsme des saints.

» On trouvera difficilement dans l'histoire de l'humanité une piété plus ardente, une abnégation de soi-même plus complète, un dévouement plus constant et plus généreux... Dans tous les récits de cette époque héroïque, on ne rencontre pas une ligne qui permette de soupçonner un seul de ces valeureux soldats d'avoir faibli ou chancelé un moment. Le grand mobile de toutes leurs actions était la plus grande gloire de Dieu ». — (*The Jesuits in North America.*)

Le voyage officiel de Jolliet pouvait être considéré comme terminé. Il lui restait cependant à rédiger définitivement la carte et le journal de son exploration, ce qu'il s'empressa de faire en arrivant au Saut-Sainte-Marie. Il dressa même ces pièces en plusieurs expéditions, et il en laissa une entre les mains d'un Père jésuite, probablement du Père Dreuillettes, qui était alors le supérieur de la mission de Sainte-Marie du Sault.

Jolliet s'occupa aussi de l'éducation du jeune esclave de Péouaréa, qu'il comptait présenter à Frontenac. C'était un enfant intelligent et bon ; il fit de rapides progrès, et apprit en peu de temps à lire et à écrire assez couramment. Le Père Dreuillettes fut sans doute son précepteur. Il était dans sa dixième année : peut-être fut-il baptisé avant son départ pour Québec.

Ce fut vers la fin du mois de mai de l'année 1674 que Jolliet partit pour s'en retourner à la capitale de la Nouvelle-France. Il était accompagné de deux canotiers, dont l'un était le jeune esclave de Péouaréa. Il emportait avec lui plusieurs « raretés » du pays des Illinois et des Akanséas, et sans doute aussi une certaine quantité de peaux de castors (1).

Tous les pays que traversèrent Jolliet et ses deux compagnons étaient amis de la France ; seule la rive droite du lac Ontario était occupée par une nation trop souvent hostile ; mais les voyageurs français suivaient toujours le côté nord du lac, où l'on venait du reste de construire un fort que Jolliet n'avait pas encore vu : le fort Frontenac (2).

Robert Cavelier de La Salle commandait au fort Fron-

(1) Il ne faut pas oublier que Louis Jolliet était « commerçant » tout en étant explorateur et géographe. Peu de temps avant son départ pour le Mississipi, — le 1er octobre 1672, — il avait signé un contrat de société avec François de Chavigny et Zacharie Jolliet.

(2) Katarakoui, aujourd'hui Kingston, à soixante lieues au-dessus de Montréal.

tenac en 1674. On a supposé que Jolliet lui fit voir la carte de la vallée du Mississipi qu'il emportait avec lui ; mais il n'est pas absolument certain que La Salle se trouvât au fort au moment où Jolliet s'y arrêta.

On était dans les grandes chaleurs de l'été. Le soleil de juillet donnait des reflets d'or aux flots du lac Ontario. Jolliet profitait des longs crépuscules pour naviguer sans fatigue à travers les chenaux des « mille îles » — mille corbeilles débordantes de parfums, de verdure et de fraîcheur. Quelques jours plus tard il arrivait à Lachine, au-dessus du saut Saint-Louis, où il s'était embarqué pour l'Ouest vingt-et-un mois auparavant.

Lachine était le point de départ, et souvent aussi de retour, des longs voyages en canots vers les régions de l'Ouest. On chargeait les marchandises et les canots d'écorce dans des charettes, pour les transporter de Ville-Marie à Lachine ou de Lachine à Ville-Marie. S'il n'y avait pas de voiture de disponible à Lachine, les hommes portaient sur leurs épaules les canots arrivant de l'Ouest, et les remettaient à flot au-dessous des rapides, pour les conduire jusqu'à Montréal.

Quelquefois les voyageurs sautaient simplement les rapides dans leurs canots, ce qui était moins dangereux que la navigation qui devait suivre immédiatement, entre les îles et les rochers à fleur d'eau situés au-dessous du saut proprement dit.

Jolliet se trouvait précisément au-dessous du « grand saut », dans ce voisinage des petites îles si fécond en naufrages, lorsque, soudain, son canot chavira, et il fut précipité dans le fleuve avec ses compagnons. Ceux-ci périrent immédiatement, submergés par les flots. Quant à Jolliet, grâce à son adresse, à sa force physique et à la puissance de sa volonté, il put lutter pendant quatre heures contre la mort.

Ayant réussi à prendre pied de manière à se maintenir la tête constamment hors de l'eau, il concentra tous ses efforts à résister à l'action du courant. Il ne fallait pas songer à se jetter à la nage dans les tourbillons qui l'entouraient. De fois à autre sa voix lançait un cri de détresse qui se perdait dans le bruit des flots... Que se passa-t-il dans l'âme du jeune explorateur pendant ces longues heures d'angoisses ?... Vit-il briller, au loin, pour ranimer son courage, le clocher de la petite église érigée dès lors à Ville-Marie en l'honneur de Notre-Dame de Bon-Secours ?... Peu à peu ses forces le quittèrent : il sentit que ses jambes allaient bientôt céder sous l'effort du courant ; un nuage vint obscurcir sa vue et sa pensée ; ses traits devinrent livides, ses yeux se fermèrent, ses bras battirent l'air par un mouvement instinctif ; puis il s'affaissa sur lui-même et fut entraîné dans l'abîme...

«Je fus sauvé — écrivit-il quelques semaines plus tard — après avoir été quatre heures dans l'eau, ayant perdu la vue et la connaissance, par des pêcheurs qui n'allaient jamais dans cet endroit, et qui n'y auraient pas été si la sainte Vierge ne m'avait pas obtenu cette grâce de Dieu, qui arrêta le cours de la nature pour me tirer de la mort».

Le naufragé fut transporté immédiatement à Ville-Marie, peut-être chez son ami Monsieur Leber, peut-être à l'Hôtel-Dieu (1).

Le bruit des découvertes de Louis Jolliet était déjà parvenu jusqu'à Québec, où l'imagination populaire avait ajouté encore à ce qu'elles avaient d'extraordinaire, — quelques-uns ont écrit « de fabuleux ». La nouvelle de l'accident dans lequel le jeune explorateur avait failli perdre la vie, vint accroître la sympathie qu'on lui portait ; lorsque enfin il arriva dans sa ville natale, les cloches

(1) Les anciennes archives de l'Hôtel-Dieu de Montréal, que nous avons voulu consulter, ont malheureusement été détruites dans un incendie.

des églises sonnèrent, la population se porta à sa rencontre et il fut acclamé avec enthousiasme.

Après avoir embrassé sa mère, alors âgée de cinquante-six ans, et reçu la visite des autres membres de sa famille et de ses plus intimes amis, Jolliet se rendit auprès de Frontenac pour lui rendre compte de son exploration. Il s'excusa de ne pouvoir en présenter immédiatement une relation écrite officielle, mais les détails qu'il donna de vive voix sur tout le pays qu'il avait parcouru et sur la facilité d'établir des communications par eau entre les grands lacs et le golfe du Mexique, frappèrent l'illustre gouverneur et l'intéressèrent à un haut degré.

Jolliet ne manqua pas non plus de se rendre au collège des Jésuites, qui était pour lui comme une deuxième maison paternelle, afin d'y donner les renseignements complets qu'on attendait de lui. Ce fut en quelque sorte sous sa dictée que le Père Dablon écrivit sa « Relation de la découverte de la Mer du Sud », envoyée en France le 1er août 1674 (1).

Quelques jours ou quelques semaines plus tard, Jolliet présenta au gouverneur la carte que nous avons désignée sous le nom de « Carte de Jolliet, » au chapitre III de cette étude. Sur la carte même (qui a été rééditée récemment par M. Thwaites dans sa collection : *The Jesuits Relations and allied documents*), l'explorateur avait écrit la lettre suivante :

« A Monseigneur le Comte de Frontenac, Conseiller du Roy en ses Conseils, Gouverneur et Lieutenant Général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Ile Terre-Neuve et autres pays de la Nouvelle-France.

(1) L'ancien élève du « Collège de Québec » dut aussi rencontrer alors chez les Jésuites celui qui, vraisemblablement, avait été son professeur d'astronomie et de mathématiques : le sieur Martin Boutet, un simple *donné* de la Compagnie de Jésus qui semble avoir joui de la considération et de la confiance de toutes les autorités de la colonie.

« Monseigneur,

» C'est avec bien de la joye que j'ay l'honneur de vous présenter cette Carte, qui vous fera connoistre la situation des rivières et des lacs sur lesquels on navigue au travers du Canada, ou Amérique Septentrionale, qui a plus de 1200 lieues de l'Est à l'Ouest.

» Cette grande rivière, au-delà des lacs Huron et Illinois, qui porte votre nom, savoir Rivière Buade, pour avoir été découverte ces années dernières, 1673 et 1674, par les premiers ordres que vous me donnâtes en entrant dans votre gouvernement de la Nouvelle-France, passe entre la Floride et le Mexique, et, pour se décharger dans la mer, coupe le plus beau pays qui se puisse voir. Je n'ay rien vu de beau dans la France comme la quantité des prairies que j'y ai admirées, ni rien d'agréable comme la diversité des bocages et des forêts, où se cueillent des prunes, pommes, grenades, citrons, meures, et plusieurs petits fruits qui ne sont point en Europe. Dans les champs on fait lever les cailles ; dans les bois on voit les perroquets ; dans les rivières on prend des poissons qui nous sont inconnus pour le goust, figure et grosseur. Les mines de fer et les pierres sanguines, qui ne s'amassent jamais que parmi le cuivre rouge, n'y sont pas rares, non plus que l'ardoise, le salpêtre, le charbon de terre, marbre et moulanges. Pour du cuivre, le plus gros morceau que j'ai vu estoit gros comme le poing et très purifié. Il fut descouvert auprès des pierres sanguines qui sont beaucoup meilleures que celles de France et en quantité.

» Tous les Sauvages ont des canots de bois de 50 pieds de long et de plus ; pour nourriture ils ne font point estat des cerfs ; ils tuent des buffles qui marchent par bandes de trente et cinquante, (j'en ay mesme compté jusques à 400 sur les bords de la rivière,) et les coqs d'Inde y sont si communs qu'on n'en fait pas grand cas.

» Ils font du blé d'Inde la plupart trois fois l'année, et tous des melons d'eau pour se rafraîchir dans les chaleurs, qui ne permettent pas de glace et fort peu de neige.

» Par une de ces grandes rivières qui viennent de l'Ouest et se déchargent dans la rivière Buade, on trouvera passage pour entrer dans la Mer Vermeille. J'ai vu un village qui n'était qu'à cinq journées d'une nation qui a commerce avec ceux de la Californie ; si j'y étois arrivé deux jours plus tost, j'aurais parlé à ceux qui en estoient venus et avoient apporté quatre haches pour présent.

» On auroit vu la description de tout dans mon journal si le bonheur, qui m'avait toujours accompagné dans ce voyage, ne m'eust manqué un quart d'heure devant que d'arriver au lieu d'où j'estois party. J'avois évité les dangers des Sauvages, j'avois passé 42 rapides, j'étois prêt de débarquer avec toute la joye qu'on pouvoit avoir du succès d'une si longue et difficile entreprise, lorsque mon canot tourna hors des dangers, où je perdis 2 hommes et ma cassette, à la veue et à la porte des premières maisons françaises que j'avois quittées il y avoit presque deux ans. Il ne me reste que la vie et la volonté pour l'employer à tout ce qui vous plaira.

» Monseigneur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur et sujet,

JOLLIET »

Nous avons vu que Jolliet rédigea une autre carte de son voyage, dans des proportions plus amples, mais où le pays des Akanséas n'est pas indiqué. Le Mississipi y est désigné sous le nom de fleuve Colbert (au lieu de rivière Buade que porte la première carte), et on y remarque d'autres changements que nous avons déjà signalés. Rien dans cette carte ne rappelle le nom de Frontenac, sauf les armes mêmes du gouverneur, qui y sont dessinées à l'angle supérieur de gauche. Cette carte

nous paraît être celle qui fut envoyée à Colbert par Frontenac en même temps que sa lettre du 14 novembre 1674, que nous citons plus loin. Elle était accompagnée des « remarques » dont le sieur Jolliet « avait pu se souvenir » (1).

Jolliet, l'ami constant des Jésuites, ne mentionne même pas le nom du Père Marquette dans les écrits où il rend compte de son expédition. Pourquoi cela ? L'abbé Bois dit expressément que l'autorité séculière, à Québec, avait voulu écarter les missionnaires de toute participation à l'entreprise confiée à Jolliet. M. Henri Lorin (dans son étude intitulée : « Le Comte de Frontenac ») est moins affirmatif ; mais il laisse entrevoir l'opinion que le P. Marquette avait pu faire le voyage avec Jolliet seulement à titre de recrue, — de précieuse recrue, — par une circonstance heureuse ignorée au château Saint-Louis. En tout cas, il paraît évident que des raisons d'une certaine gravité forcèrent l'explorateur officiel à taire pendant quelque temps le nom de son compagnon.

Jolliet devait à Monseigneur de Laval, qui était alors en France, de lui faire, à lui aussi, un récit sommaire de son expédition dans cette partie de l'immense diocèse de Quebec qu'il venait de découvrir.

Nous ouvrons ici une parenthèse pour dire que Monseigneur François de Montmorency-Laval, qui avait été nommé évêque de Pétrée, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de la Nouvelle-France par le pape Alexandre VII, à la date du 3 juin 1658, venait d'être nommé évêque de Québec et suffragant immédiat du Saint-Siège, par le pape Clément X, à la date du 1er octobre 1674.

La lettre suivante, dont une copie, de l'écriture même

(1) Voir, à l'appendice C, ces « remarques » de Louis Jolliet. Ce sont sans doute celles-là même qui furent envoyées à Colbert le 14 novembre 1674.

de Jolliet, se trouve aux archives du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, était sans doute adressée à l'illustre prélat :

De Quebek le 10e *Octobre* 1674.

« Monseigneur,

« Il n'y a pas longtemps que je suis de retour de mon voyage de la mer du Sud. J'ai eu du bonheur pendant tout ce temps-là ; mais en m'en revenant, étant prêt de débarquer au Mont-Royal, mon canot tourna, et je perdis deux hommes et ma cassette où étaient tous les papiers et mon journal avec quelques raretés de ce pays si éloignés. J'ai beaucoup de regret d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent. Il était doué d'un bon naturel, plein d'esprit, diligent et obéissant ; il s'expliquait en français, commençait à lire et écrire.

» Je fus sauvé après avoir été 4 heures dans l'eau, ayant perdu la vue et la connaissance, par des pêcheurs qui n'allaient jamais dans cet endroit, et qui n'y auraient pas été si la sainte Vierge ne m'avait pas obtenu cette grâce de Dieu, qui arrêta le cours de la nature pour me tirer de la mort.

» Sans ce naufrage Votre Grandeur aurait reçu une relation assez curieuse, mais il ne m'est rien resté que la vie.

« Je descendis jusques au 33e degré entre la Floride et le Mexique, étant à cinq journées de la Mer. Ne pouvant éviter de tomber entre les mains des Européens, je conclus de retourner. Je suivis une rivière sans portage ni rapide, aussi grande que le fleuve St-Laurent devant Sillery, qui va se décharger dans le golfe du Mexique. J'ai eu connaissance, sur notre route, de plus de 80 villages de Sauvages, chacun de 60 à 100 cabanes ; je n'en ai vu qu'une de 300, où nous estimions qu'il y avait bien dix mille âmes, parmi lesquelles *nullus est qui faciat bonum.*

» Ils ont des canots de bois de 50 pieds de long et 3 de large, quelques-uns de plus ou de moins. Plusieurs de ces nations font du blé trois fois l'année, des citrouilles et des melons d'eau ; on n'y connait point la neige, mais la pluie seulement ; ils ne manquent pas de fruits, comme prunes, ananas, mures semblables à celles de France mais plus douces, et plusieurs petits fruits que je ne connais pas.

» Les oiseaux sont perdrix, bécasses, cailles, autruches, perroquets et coqs d'Inde.

» Les bœufs ou buffles s'y voient comme aux Iles, partout et en quantité. J'en ai vu et compté jusques à 400 ensemble dans une prairie, mais l'ordinaire est d'en voir trente ou quarante. La viande en est excellente ; ils sont faciles à tirer. Les cerfs, les biches et les chevreuils ne sont que par endroits. Tous ces sauvages, ces fruits, ces oiseaux et ces animaux sont dans un pays plus beau que la France. Il y a des prairies de trois et quatre lieues entourées de forêts de mê ne grandeur au delà desquelles les prairies recommencent, de sorte qu'il y a autant de l'un que de l'autre.

» Je suis, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur,

» JOLLIET (1)»

A tous les documents historiographiques ci-haut cités ou mentionnés, nous devons ajouter un extrait de la lettre que Frontenac lui-même adressa au ministre à la date du 14 novembre 1674. Voici cette pièce importante, où se trouve la première constatation officielle des découvertes faites par Louis Jolliet, — constatation qui fut renouvelée plus tard dans l'acte de concession de l'île d'Anticosti :

(1) « Cette pièce, signalée par l'abbé Faillon, est tirée des Archives du Séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Elle est toute entière de la main de Jolliet, et fait suite, sur la même feuille, à la relation de la découverte de la « Mer du Sud » envoyée par le P. Dablon, de Québec, le 1er août. Cette dernière relation est aussi de l'écriture de Jolliet ». — (Harrisse, *Notes historiques*).

(*Extrait d'une lettre de Frontenac à Colbert en date du 14 novembre* 1674)

« Le sieur Jolliet, que M. Talon m'a conseillé d'envoyer à la descouverte de la Mer du Sud, lorsque j'arrivay de France, en est de retour depuis trois mois, et a descouvert des pays admirables et une navigation si aisée, par les belles rivières qu'il a trouvées, que du lac Ontario et du Fort Frontenac on pourroit aller en barque jusque dans le golphe du Mexique, n'y ayant qu'une seule descharge à faire dans l'endroit où le lac Ontario tombe dans celuy d'Erié (1), qui dure peut estre une demie lieue, et où l'on pourroit avoir une habitation et faire une autre barque sur le lac Erié.

» Ce sont des projets à quoy l'on pourra travailler lorsque la paix sera biên establie et quand il plaira au Roy de pousser ces découvertes.

» Il a esté jusques à dix journées près du golphe du Mexique, et croit que, par les rivières qui, du costé de l'Ouest, tombent dans la Grande Rivière qu'il a trouvée, qui va du nord au sud, et qui est aussi large que celle de Saint-Laurent vis-à-vis de Québec, on trouverait des communications d'eaux qui mèneroient à la Mer Vermeille et à la Californie.

» Je vous envoye par mon secrétaire la carte qu'il en a faite et les remarques dont il s'est pu souvenir, ayant perdu tous ses mémoires et ses journaux dans le naufrage qu'il fit à la veue de Montréal, où il pensa se noyer après avoir fait un voyage de douze cents lieues, et perdit tous ses papiers et un petit Sauvage qu'il m'amenoit de ces pays-là, auquel j'ay grand regret.

« Il avoit laissé dans le lac Supérieur, au Sault de Sainte-Marie, chez les Pères, des copies de ses journaux, que nous ne sçaurions avoir que l'année prochaine, par où

(1) C'est l'inverse qu'il faut lire. Le lac Erié tombe dans le lac Ontario à Niagara.

vous apprendrez encore plus de particularitez de cette découverte, dont il s'est très-bien acquittée ».

Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce ne fut qu'en 1681, six ans après la mort du Père Marquette, que le « récit » du missionnaire fut publié par Thévenot ; néanmoins, d'autres écrits, racontant la découverte du Mississipi, furent publiés avant cette date, et le nom de Louis Jolliet devint si généralement et si favorablement connu que, dès l'année 1680, un officier anglais, chargé d'un commandement à la baie d'Hudson, tenta de s'assurer des services de l'explorateur québecquois au profit de l'Angleterre.

Le 6 novembre 1687, le Marquis de Denonville, alors gouverneur du Canada, écrivait au Ministre :

« L'année d'après 1672, la rivière de Mississipi et en même temps les Illinois Chaounanons et autres peuples incognus aux Européens furent découverts par le Sieur Jolliet avecq le P. Marquette, jésuite, qui furent jusqu'au trente-deuxième degré et y plantèrent les armes du Roy, prenant en son nom possession de ces peuples nouvellement découverts. Et quelques années après le Sieur de La Salle poussa plus loing la même découverte jusqu'à la mer, prenant partout possession par les armes du Roy qu'il y a mis (1) ».

Cavelier de La Salle fit la découverte des trois chenaux de l'embouchure du Mississipi, sur le golfe du Mexique, le 7 avril 1682.

Dans un ouvrage publié à Londres en 1720, sous le titre : *Some considerations on the consequences of the French settling colonies on the Mississipi, with respect to the trade and safety of the Englisch plantations in America and the West Indies*, l'auteur, après avoir parlé de la découverte du Mississipi par Jolliet « with six more », signale les ef-

(1) *Archives Canadiennes*, cor. gén., vol. 9. — 1687 ; p. 326.

forts du gouvernement de la Nouvelle-France pour connaître davantage les pays traversés par le grand fleuve. Il s'exprime ainsi : « The next attempt was made by Mr de Sale (de la Salle), a man of great courage and capacity... He was first made governor and the proprietor of Fort Frontenac, on the Lake Ontario, the place at that time farthest advanced among the Savages, which gave him an opportunity of giving more certain informations touching the Mississipi and the country it runs thro'than had been published in a Book entitle *Mr. Joliet's Voyage :* for this gentleman having unfortunately, in his return, lost the journal and map he had made, by the oversetting on his canoe, many fabulous accounts of the voyage were forged to amuse the publick, of all which he was unjustly supposed to be the author... M. de Sale began his expedition in 1682 (1) ».

Un penseur a écrit : « Le moment difficile n'est pas celui de la lutte, c'est celui du succès ». A son retour à Québec, en 1674, Jolliet n'avait que vingt-neuf ans, et il avait déjà à porter le fardeau de la célébrité, si incommode parfois pour les esprits trop soucieux de la vaine gloire. En homme bien équilibré, il sut rester simplement dans son cadre ordinaire ; il ne se fit pas le courtisan des puissants, et les mœurs de l'époque ne le portaient pas à se faire le courtisan du peuple. Seulement, il renonça à ses voyages au pays des grands lacs, où la traite de l'eau-de-vie commençait à jeter le désordre, et il dirigea désormais ses investigations vers les contrées situées au nord et à l'est de Québec. Il passa dans la gaie capitale les

(1) On verra à l'appendice B de ce volume un article important du juge Désiré Girouard intitulé : *The Discovery of the Mississipi.* Comme Charlevoix, Garneau, Ferland, Sulte, Tailhan, Chauveau, Harrisse, Sparks, Winsor, Shea, Bancroft, Parkman, Verreau, Guénin et plusieurs autres, l'honorable juge reconnaît la priorité de la découverte du grand fleuve par Jolliet et Marquette ; il étaie son opinion sur l'autorité de textes d'une valeur indiscutable qu'il accompagne de commentaires absolument concluants.

six premiers hivers qui suivirent son retour du pays des Illinois ; mais chaque été revit l'explorateur guidant sa barque vers les côtes et les îles du golfe Saint-Laurent. Il était là comme dans son empire, et, sans oublier les intérêts de sa nouvelle famille, — dont nous allons bientôt parler, — il y faisait des constatations, y recueillait des renseignements aussitôt notés sur des cartes qui sont restées comme des monuments de son savoir et de son esprit d'observation.

CHAPITRE SEPTIÈME

Physionomie de Québec en 1674 — Les coutumes de la vieille France — La musique à Québec au dix-septième siècle — Messes de minuit — Le premier orgue de l'église paroissiale de Québec ; son inauguration en 1664 — Un compositeur canadien — En l'honneur d'Anne d'Autriche — Louis Jolliet, artiste

La population de Québec en 1674 était d'environ huit cents âmes (1). On y retrouvait les traits caractéristiques des populations de l'ouest de la France, avec une certaine « venue » du terroir canadien qui lui donnait un cachet particulier. La gaîté normande s'y alliait à une imprévoyance quelque peu algonquine ; on ne craignait pas de perdre une fortune non encore acquise ; les audacieux se donnaient carrière dans de lointaines expéditions ; les sédentaires avaient des mœurs douces et agréables. Les lois criminelles de l'époque, — lois d'une affreuse sévérité, comme celles de la Nouvelle-Angleterre, — n'étaient que rarement appliquées. On faisait bonne chère quand on le pouvait, et l'on donnait déjà dans ce luxe des vêtements qui est un des défauts des classes rurales franco-canadiennes. Malgré les inquiétudes que faisaient naître les incursions des Iroquois, on avait constamment sur les lèvres des chansons de l'ancienne France, — chants d'amour ou de batailles, refrains où revenaient souvent les noms de Paris, de Rouen, de La Rochelle, de Nantes, de Saint-Malo « beau port de mer ». Il devait sans doute y avoir un vague sentiment de nostalgie au fond de bien des cœurs ; mais les nécessités de la vie, les habitudes nouvelles, avaient fini par attacher les premiers colons au sol de la

(1) N.-E. Dionne.

patrie canadienne. Les « enfants d'habitants », nés dans la colonie, ignoraient cette souffrance de l'exil : aussi leur entrain et leur joyeuse humeur les rendaient-ils éminemment propres à populariser le nom français parmi les Sauvages. On peut se faire une idée de la gaîté d'autrefois par les coutumes, les récits anecdotiques, les formulettes, les devinettes, les jeux de société, les chants et les contes populaires qui sont restés de tradition dans les familles canadiennes.

En somme, il y avait beaucoup de bon dans cette société du dix-septième siècle ; ce qui ne veut pas dire que tout le monde y fût parfait.

A l'époque dont nous parlons, la population de Québec se divisait en quatre groupes distincts, établis, respectivement, à la basse-ville, à la haute-ville, à la brasserie (le Palais) et à la rivière Saint-Charles. Parmi les habitations de ce dernier groupe se trouvaient le couvent des Récollets (qui n'avait pas encore fait place à l'Hôpital-Général) et la maison de l'intendant Talon, construite à l'endroit où s'élève aujourd'hui la statue de la reine (Parc Victoria, non loin du « Fort Jacques-Cartier » où les missionnaires jésuites avaient fixé leur première résidence, en 1625 (1).

On comprend le bonheur que dut éprouver Louis Jolliet à se retrouver, après son long voyage, dans le centre le plus instruit et le plus populeux du pays, au milieu d'une société qui était comme un reflet de la bonne société de la vieille France. Le jeune explorateur possédait des connaissances et des talents qui devaient le faire rechercher dans les fêtes données par les familles les plus à l'aise de la ville : il avait la science des livres et la science des

(1) Le Père Sixte LeTac, récollet, écrivait en 1689 : « Les Pères Jésuites... s'establirent enfin à sept ou huit cens pas vis à vis du couvent des Recollets, à l'autre bord de la Rivière Saint Charles, proche de la petite Rivière de la Raye (Lairet), au lieu que l'on appelait communément le Fort Jacques Quartier ».

voyages ; il était aussi un claveciniste de quelque habileté.

Les documents nous manquent pour pouvoir dire exactement ce qu'était la musique instrumentale et vocale, dans la capitale de la Nouvelle-France, au dix-septième siècle. Nous savons seulement que nulle différence esthétique appréciable ne devait exister entre la musique que l'on faisait à Québec et celle que l'on faisait dans les villes des provinces de l'ouest de la France. C'étaient les mêmes compositions, le même art, et les conditions d'interprétation elles-mêmes étaient à peu près indentiques.

L'histoire de la musique à Québec s'ouvre gaîment par la note suivante du *Journal des Jésuites :*

« Novembre 1645. — Le 27, mariage de la fille de M. Couillar avec le fils de Jean Guion : le P. Vimont assista aux nopces ; il y eut deux violons pour la première fois ».

Quelle musique jouait-on ainsi sur le violon, à Québec, il y a deux siècles et demi ? Nous avons conservé le chant liturgique grégorien, qui est noté ; nous avons aussi conservé nos cantiques et nos chansons populaires, venus de France ; mais la musique purement instrumentale, la musique de l'unique instrument populaire canadien, le violon, est, de nos jours, exclusivement anglaise, écossaise ou irlandaise ; ce sont des airs de danse : des gigues, de reels, des hornpipes ; rien de tout cela n'est français.

Continuons à feuilleter ce *Journal* intime des anciens Jésuites de Québec, qui, on le sait, n'était pas destiné à la publicité.

Le 24 décembre 1645, « le premier coup de la messe de minuit sonne à onze heures, le second un peu devant la demye, et pour lors on commença à chanter deux airs : *Venez mon Dieu*, etc., et *Chantons Noe*, etc. M. de la

Ferté faisoit la basse, St-Martin joüoit du violon ; il y avoit encore une fluste d'Allemagne, qui ne se trouva pas d'accord quand se vint à l'église... On dit la grande messe du jour sur les huit heures... A vespres on chanta quelques psaumes en faux-bourdon ».

Le 26, les Sauvages de Sillery vinrent à Québec au nombre de cent, en procession, pour y faire leurs stations du jubilé : « ils chantèrent partout fort mélodieusement (1) ».

On se rappelle que l'étage supérieur du « magasin » de la Compagnie des Cent-Associés servit d'église paroissiale de 1640 à 1657. De fois à autres les fidèles de la « paroisse » se rendaient à l'église des Ursulines ou à celle des Hospitalières, et l'on y chantait des offices en deux chœurs, l'un placé à l'intérieur du cloître, l'autre placé à l'extérieur. Le 12 février 1646 (le lundi gras), on alla ainsi chanter le salut à l'Hôtel-Dieu. « Les religieuses commencèrent le *Pange lingua* et le *Magnificat* et la paroisse disoit l'autre verset. Le *Magnificat* fut chanté en faux-bourdon, cela réussit bien... »

Le Vendredi-Saint de l'année 1646, la Passion fut chantée à trois voix chez les Jésuites. M. de Saint-Sauveur chanta la partie de l'évangéliste... « Je pensai pour lors (dit le P. Lalemant) que le P. de Quen eut mieux fait que M. de Saint-Sauveur pour cet article, mais non pas le reste du service... Le Samedi-Saint le feu et la béné-

(1) Ces chants chrétiens étaient des adaptations faites par les missionnaires jésuites. Les chants indigènes des habitants de l'Amérique du Nord étaient exclusivement diatoniques, avec une modalité étrange et un rythme qui se rapprochait du rythme oratoire grégorien. Tout y révélait des natures primitives, dépourvues de la complexité des nations civilisées. Le procédé rythmique appelé *syncope*, que l'on pourrait définir *l'expression du désordre uni à la notion de l'ordre*, y était inconnu.

L'instrument désigné sous le nom de « chichikoué » ou « chichigouane », ou « mitchichigouane », n'était, le plus souvent, qu'une corne de bœuf remplie de petits cailloux. C'était un instrument exclusivement rythmique. Nos Sauvages n'en connaissaient pas d'autre. Les Français appelaient cet instrument « chichiquois » ou « machichiquois ».

diction se firent à la sacristie... Il me sembla de rechef que pour l'*Exultet* le P. de Quen l'eut mieux chanté ».

Grâce à ces réflexions du P. Jérôme Lalemant, il demeure acquis que le P. de Quen, le recteur du « collège de Québec », le missionnaire de Tadoussac, le découvreur du lac Saint-Jean (1), avait une belle voix et chantait agréablement.

« Le jour de la Conception (8 décembre 1646), un soldat nommé Champigny, natif de Fontainebleau, fit abjuration de son hérésie auparavant la grande messe. Ce mesme soldat sçachant la musique et pouvant chanter un dessus, nous commençames le jour de St-Thomas à chanter à quatre parties ».

Le *Journal* donne la liste des cadeaux que firent les Pères Jésuites le premier jour de l'année 1647. On y lit ce qui suit : « A M. de Champigny, musicien, un beau chapelet avec médaille et reliquaire ».

Le *Journal* du mois de février 1647 contient la curieuse entrée que voici :

« Le 27 de febvrier, il y eut un ballet au magazin ; c'estoit le mercredy gras ; pas un de nos Pères ny de nos Frères n'y assista, ny aussi les filles de l'Hôpital et des Ursulines, sauf la petite Marsolet ».

Le jour de la Saint-Joseph de cette même année 1647, on chanta, chez les Ursulines, le *Hic vir despiciens* « en musique ».

La messe de minuit de l'année 1648 fut précédée des matines, « qui furent dites pour la première fois, et bien... On chanta les troisièmes psalmes des nocturnes en faux-bourdon, et les responds du dernier nocturne en musique : en l'élévation, musique avec violes, et pendant les communions qui se firent par un autre prestre... tout cela est bien comme cela. On n'eut pas besoin de feu dans l'église ».

(1) 15 juillet 1647.

Messieurs Godefroi, Pierre Duquet et de Repentigny chantèrent les leçons des Ténèbres chez les Jésuites le 28 mars 1657. « Tout alla bien ».

« Le lundy (3 décembre 1657), le P. Claude Pijard dit la grande messe à 9 heures, prescha. On chanta la messe en musique. A 2 heures et demie on dit vespres en musique. Collation. Tout alla bien ».

Ce dernier succès musical eut un revers à brève échéance. Le 25 du même mois, « le P. Supérieur dit la messe de minuit, qui fut chantée en musique qui ne valut rien ».

Le 1er janvier 1660, les fidèles de la « grande église » paroissiale, où l'on faisait les offices régulièrement depuis trois ans, se rendirent en procession dans l'église des Jésuites pour y chanter les vêpres. « Mr l'Evêque demeura en bas et le Curé avec le Clergé monta au jubé, où il dit les vespres en Chape, qui furent fort bien chantées en musique ».

Le jour des Rois de la même année, les soldats, qui donnaient le pain bénit, « firent retentir les tambours et flustes, et vinrent de la sorte à la fin de la messe, ce qui choqua puissamment M. l'Evêque ».

Le 19 mars 1660, fête de saint Joseph, il y eut salut solennel chez les Ursulines, chanté par deux chœurs, dont l'un, formé par les séculiers, était placé en dehors du cloître. « On commença en musique par le *Pange lingua*, après quoy immédiatement les religieuses chantèrent un motet court au Saint-Sacrement, ensuite la musique recommença l'*Iste Confessor*, après quoy immédiatement les religieuses chantèrent un motet au Saint, après quoy la musique reprit le *Domine Salvum fac Regem*, à la suite de quoy Mons. de Bernières, officiant, dit le verset et les trois oraisons correspondantes... Le tout fut conclu par un *Laudate Dominum* chanté par la musique. On en fut fort satisfait, et la chose parut belle et dévote ».

On peut juger par les chants dialogués du dimanche

des Rameaux de l'effet que devait produire ces chœurs alternatifs, de l'intérieur et de l'extérieur. Vers cette époque, ou peut-être un peu auparavant, des orgues placées aux deux extrémités de l'église de Saint-Marc de Venise exécutaient aussi des symphonies alternantes ou dialoguées. Ces exécutions devaient laisser l'impression très profane de joutes entre organistes. La musique de Québec était « plus dévote ».

Une note du *Journal*, écrite le Samedi-Saint, 27 mars 1660, dit : « Le P. Dablon n'est point propre pour chanter seul un *Exultet* ». Heureusement que le bon Père avait d'autres talents.

Le gouverneur donna le pain bénit le dimanche de Pâques de la même année (1660). L'évêque ne pouvant souffrir que l'office fût troublé par les tambours et les flûtes, on apporta le pain bénit avant la messe et on le « reporta » après. De cette façon fout le monde fut content.

Aux Rogations « on chanta la messe du *De Profundis* en musique ».

Au mois de février 1661, il y eut, chez les Jésuites, bénédiction du Saint-Sacrement à l'occasion des Quarante-Heures. « L'orgue joua pendant la descente du Saint-Sacrement ». C'est la première mention qui soit faite d'un orgue à Québec. Le premier jour on donna l'*Ecce Panis* en plain-chant ; le dernier jour on donna le même motet en musique. Il y eut sermon chaque jour. « On donna à goûter au réfectoire tous les trois jours à Pierre Duquet et Filon (Filion), qui avoient assisté la musique ».

Il y eut messe solennelle à la Sainte-Cécile chez les Jésuites, au mois de novembre 1662. Vers le même temps « François Dangé, musicien, » entra au collège comme pensionnaire.

« A la messe de minuit (décembre 1662) tout à l'ordi-

naire des autres années... Nous allâmes à matines à la paroisse, où les psalmes furent chantés en musique.

» Il y eut un désordre pour les boissons des chantres, ou enfans de notre séminaire ; je leur fis donner, outre leur biaire, un pot de vin la veuille, et le jour les marguillers aussy leur en donnèrent sans que nous le sçussions. Cela enruma Amador, qui ne put plus ensuite chanter les festes, aussy bien que d'autres musiciens, François d'Anger, etc. »

Au mois de mars 1663, « les Ténèbres furent chantées en musique et instruments solennellement » dans l'église des Jésuites.

Le 15 septembre 1663 arrivèrent à Québec deux vaisseaux du roi venant de France. Parmi les passagers qui avaient traversé l'Océan dans ces vaisseaux se trouvaient Monsieur de Mésy, gouverneur, et Monseigneur de Laval. Celui-ci avait acheté en France un orgue qui fut placé dans la « grande église » paroissiale ; mais on ne commença à s'en servir régulièrement que vers la fin de l'année 1664. C'était un bel instrument. Un ecclésiastique du pays en étudia le mécanisme et réussit à fabriquer lui-même, d'après ce modèle, quelques orgues qui furent placées dans les églises de la colonie.

Le mardi gras de l'année 1664, il y eut salut très solennel chez les Jésuites. L'orgue joua seul pendant qu'on allumait les cierges de l'autel.

Après la fête de Pâques de la même année, on donna trois saluts à la paroisse « avec les instruments au jubé, proche les orgues », dont on ne se servait pas encore, du moins ordinairement. Cela alla assez bien, dit le *Journal*, « excepté que les voix et instruments sont faibles pour un aussi grand vaisseau ».

Cette même année 1664, Monseigneur de Laval, écrivant au Saint-Siège, s'exprimait ainsi :

« Il y a ici (à Québec) une basilique construite en pierre :

elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant les cérémonies des évêques ; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur, assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie de très beaux ornements, huit chandeliers d'argent ; et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, etc., sont ou dorés ou d'argent pur ».

Il ne faut pas prendre dans son sens moderne le mot « orchestre » employé par Mgr de Laval dans les lignes qui précèdent. Au seizième siècle on se servait quelquefois de ce mot pour désigner l'ensemble des parties vocales dans un chant harmonisé ; au dix-septième siècle on l'employait pour désigner l'ensemble des instruments qui soutenaient les voix. Dans les églises, l'orgue et un petit nombre d'instruments : les violons, les violes, les basses-violes (violoncelles), les flûtes et les clairons, composaient ordinairement tout l'orchestre. Les instruments soutenaient simplement les voix en doublant les parties ou en faisant entendre des accords plaqués. Tout autre chose est l'orchestre moderne, où chaque instrument chante, bondit, galope, affirme son indépendance par des initiatives propres, tout en concourant à l'harmonie de l'ensemble.

Nos anciens livres de chants liturgiques du diocèse de Québec (1) contenaient deux messes de Henri Dumont, maitre de chapelle de Louis XIV, qui sont encore chantées de nos jours dans nos églises canadiennes comme dans celles de France : la messe dite « messe royale » et la messe communément appelée « messe du second ton ».

(1) Sous le régime français, le diocèse de Québec s'étendait depuis les régions boréales de la baie d'Hudson jusqu'à l'extrémité sud de la Louisiane que baignent les eaux du golfe du Mexique.

Ces compositions sont d'une grande valeur comme musique religieuse (1).

Feuilletons encore le *Journal des Jésuites*. « Premier jour de l'an (1665)... Mons. l'Evêque disna chez nous et M. Meseré, et le soir nous invitasmes les sieurs Morin et Jolliet nos officiers de musique à souper ».

Au mois de juillet de l'année 1665, un des tambours d'une des compagnies du régiment de Carignan, nommé « François du Moussart, natif de Ennelat, proche de Clermont en Auvergne, âgé de 19 ans, » fut donné aux Jésuites par le sieur de la Tour, capitaine, « à raison de ce qu'il estoit excellent musicien, mais avec dessein de luy faire la charité de le faire estudier ».

Parmi les musiciens du régiment de Carignan-Salières se trouvait un jeune trompette, âgé de 17 ans, du nom de Jean Casavan. Messieurs J.-C. Casavant et Samuel Casavant, les distingués facteurs d'orgues de Saint-Hyacinthe, sont, croyons-nous, les descendants de ce jeune militaire, qui était natif d'Auch, en Gascogne.

Le 15 juillet 1667, « Amador Martin et Pierre Francheville soutinrent de toute la philosophie avec honneur et en bonne compagnie ».

(1) « La musique qui se chantait à la chapelle du roi (de France) avait été, jusque vers 1670, composée seulement pour les voix, selon l'ancien système, avec une partie de basse instrumentale qu'on appelait basse continue. Louis XIV, porté vers tout ce qui avait un air de grandeur, désira qu'à l'exemple de Carissimi et de ses imitateurs, les maîtres de sa musique joignissent à leurs motets des accompagnements d'orchestre ; il en parla à Dumont, qui, religieux observateur des décisions du Concile de Trente, répondit au roi qu'il ne pouvait se prêter à ce qui lui était demandé. Louis XIV, curieux d'examiner d'où pouvait naître ce scrupule, consulta l'archevêque de Paris (de Harlay), qui affirma que le concile avait proscrit les abus de la symphonie, mais non la symphonie elle-même. Dumont ne se rendit qu'avec peine à cette décision. Il se pourrait que le concile eût été d'un grand secours au maître de chapelle, pour cacher son inhabileté à se servir d'un orchestre. Quoi qu'il en soit, peu de temps après (en 1674), il demanda et obtint sa retraite de vétérance. Il mourut en 1684 et fut enterré dans l'église Saint-Paul, dont il avait été organiste pendant quarante-cinq ans. On a de Dumont cinq messes en plain-chant, connues sous le nom de *messes royales*, qu'on chante aux fêtes solennelles dans plusieurs églises de France : ce sont ses meilleurs ouvrages ; leur caractère est noble et solennel ». — (F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens.*) — Henri Dumont était né près de Liège, en 1610.

L'abbé Amador Martin (fils d'Abraham Martin dit l'Ecossais qui donna son nom aux célèbres Plaines d'Abraham) est le seul de nos compatriotes canadiens du dix-septième siècle dont il soit resté une composition musicale. La prose de l'office de la sainte Famille (pour ne parler que de cette partie de l'office entièrement composé par lui) indique du talent et une excellente formation. Cette prose n'est plus chantée, croyons-nous, que dans la cathédrale de Québec, et seulement le jeudi dans l'octave de la sainte Famille. C'est une pièce de plain-chant d'une incontestable beauté, écrite dans le premier mode authentique de la tonalité ancienne. Le style de cette composition est d'une correction remarquable, tant au point de vue du rythme qu'au point de vue des affinités des notes modales.

Les cartes de Louis Jolliet et la musique d'Amador Martin font concevoir une haute idée de l'enseignement scientifique et artistique qui se donnait à Québec au dix-septième siècle (1).

Le Père François LeMercier s'exprime ainsi dans la *Relation* de 1666 :

« Comme la Reine mère (Anne d'Autriche) a toujours donné des marques toutes particulières de sa bonté pour ce pays, et de son zèle pour y établir la foi, on n'a pas cru devoir rien omettre de tout ce qui pouvait contribuer à faire voir la reconnaissance que l'on en conserve après sa mort. Aussitôt que l'on en reçut la nouvelle, on se mit en devoir de témoigner par le deuil des églises celui que chacun avait très avant dans le cœur ; elles furent toutes tendues en noir, et l'on y fit pendant plusieurs jours les services et les prières ordinaires.

» M. Talon, intendant pour le roy en ce pays, signala surtout l'affection qu'il a pour le service de Sa Majesté et son respect pour la mémoire de cette grande princesse,

(1) Amador Martin était aussi un excellent calligraphe.

faisant faire, le 3 d'août de l'année 1666, dans la principale église de Québec, un service chanté *en musique* qui eût semblé magnifique partout ailleurs, mais qui le parut au delà de ce qu'on peut exprimer dans un pays où l'on n'avait jamais rien vu de semblable ».

La *Relation* continue : « M. de Tracy, Lieutenant Général de Sa Majesté en toute l'Amérique, M. de Courcelles, Gouverneur de la Nouvelle-France, M. l'Intendant et toutes les personnes considérables s'y trouvèrent en deuil, et Mgr l'Evêque de Pétrée y officia, assisté de plusieurs ecclésiastiques en chape. Toute cette assemblée fut d'autant plus satisfaite de l'oraison funèbre qui y fut prononcée qu'on y fit surtout l'éloge de ce zèle admirable que cette grande Reine avait toujours eu pour la conservation de ce pays et pour le salut des infidèles, dont on voit ici de tous côtés des marques illustres ».

Lorsque le chevalier de Tracy arriva à Québec, le 30 juin 1665, il fut reçu en grande pompe, à l'église paroissiale, par l'évêque de Pétrée (Monseigneur de Laval), et ce fut au son de l'orgue qu'il s'avança vers le haut de la nef, suivi de sa brillante escorte. Qui était alors au clavier ? Il serait difficile de le dire. Ce que l'on sait, c'est que, de tous ceux qui sont qualifiés du titre de musicien dans nos vieilles chroniques de l'époque, un seul est désigné comme organiste : c'est Louis Jolliet. La pièce où il est dit que Jolliet « jouait des orgues » dans la cathédrale de Québec date de vingt ans après la mort de notre héros. Nous anticipons sur les événements pour donner ici ce document historiographique, très curieux à plus d'un titre, qui nous a été signalé par M. Philéas Gagnon, directeur du bureau des archives judiciaires de Québec.

(Extrait des Registres des délibérations de la Fabrique de Québec.)

« Aujourd'hui treize mars mil sept cent vingt, mes-

sieurs les marguilliers en charge et anciens s'estant assemblez au Presbitaire de l'Eglise paroissiale de Notre-Dame de Québec, en la chambre de monsieur Thiboult, curé, luy aussy présent, le sieur Rivet, marguillier en charge, a dit que par un Titre signé M. Boutet, clerc de la fabrique de la d. paroisse, en date du vingt quatre Janvier mil six cent cinquante six, il paroist que feu le Sieur François Bissot a payé à la d. fabrique la somme de Cent Livres dont il estoit convenu pour la place de son Banc en la ditte paroisse, assignée de six pieds en largeur, sur trois pieds et demy de proffondeur, pour en jouir par luy et ses hoirs à perpétuité, moyennant les droits ordinaires, et ordonnez payables à la ditte paroisse, à chaque mutation ainsy qu'il est plus amplement déclaré dans le Registre des ordonnances de la d. paroisse ; que depuis le deceds de d. S. Bissot, le feu S. Jolliet, à cause de feue demoiselle Claire Bissot, son épouse, a jouy du d. Banc jusqu'à son deceds, et ensuite la d. dlle Bissot, aussy jusqu'à son deceds, arrivé il y a environ huit ans, et que depuis ce temps Mr de Lagorgendière et Dame Claire Jolliet, son épouse, en ont joui jusqu'à présent, sans cependant qu'il ait été payé aucune mutation à la d. fabrique, à quoy il est nécessaire de pourvoir.

» Sur quoy le dit Sr de la Gorgendière s'estant présenté en la d. Assemblée, a déclaré que le feu Sieur Jolliet n'a point payé la mutation qu'il devoit après la mort du d. feu Sr Bissot, parce que la d. fabrique luy en avoit fait remise en considération de ce qu'il jouoit des orgues et avoit montré à en jouer à plusieurs personnes du Séminaire (1), et que la mutation qui est deul depuis le deceds

(1) Ce ne fut qu'après le mariage de Marie Couillard, veuve de François Bissot de la Rivière, avec Jacques de la Lande (7 septembre 1675), que le banc en question passa au nom de Louis Jolliet. Le mariage de Claire-Françoise Bissot (avec Louis Jolliet) eut lieu le 7 octobre 1675, juste un mois après le second mariage de sa mère. Il paraît clair que la mutation en question eut lieu en 1675 ; d'où il faudrait conclure que Louis Jolliet, le célèbre explorateur et cartographe, remplissait fréquemment

du d. feu Sr Jolliet n'a point été payée parce qu'il a laissé plusieurs enfans, desquels cependant il n'y a de domiciliez en cette ville que luy, Sr de la Gorgendière, et son Epouse ; pourquoy il propose à la d. assemblée de payer à la ditte fabrique la mutation qui est deul, qui est de la somme de quinze livres de France, et en outre celle de quarante cinq livres même monnoye, pour employer aux besoins de la d. paroisse, à condition qu'on luy accordera la propriété du d. Banc, pour luy, son Epouse, et leurs hoirs (1) conformément au d. titre. Sur quoy la d. assemblée ayant délibéré, a arresté que le Banc en question, qui estoit au-dessous des ballustres et sièges du lutrain, et qui est à présent le deuxième du rang du milieu, du costé de l'Evangile, en descendant (2), demeurera et appartiendra au dit Sr et Dame Lagorgendière, pour eux, et leurs hoirs à perpétuité, moyennant les droits ordinaires payables à la ditte fabrique à chaque mutation, et autres charges portées par le dit Titre du vingt quatre Janvier 1656 ; et outre ce à condition que le Sr de Lagorgendière payera au d. Sr Rivet, premier marguillier en charge, la somme de soixante livres, sçavoir : quinze livres pour la d. mutation, et quarante cinq livres pour employer aux besoins de la d. paroisse, et en retirera quittance, à l'effet de quoy la présente Délibération luy servira de titre nouveau pour luy servir et à ses hoirs ce que de raison. Et a signé avec les soussignés les jour et an susdits. Ainsy signé :

» De La Gorgendière, Thiboult, Pinault, Rivet, Perthuis, Crespin, L. Gosselin, Beaudouin et Guysac ».

les fonctions d'organiste dans l'église métropolitaine du Canada lors du retour de France du premier évêque titulaire de Québec.

(1) Ce droit de possession de banc par héritage, en faveur des descendants de Joseph Fleury de la Gorgendière, sieur d'Eschambault, et de Claire Jolliet, est depuis longtemps devenu caduc ou considéré comme tel.

(2) Par une coïncidence singulière, le banc numéro 2 du rang du milieu, côté de l'Évangile, de la nef de la cathédrale de Québec, est occupé aujourd'hui par un des descendants de Louis Jolliet, M. Alphonse Fleury d'Eschambault.

On conserve dans nos plus anciennes communautés religieuses et dans les trésors de quelques-unes de nos églises des objets qui rappellent la vieille France du dix-septième siècle. Des dessins, des broderies, des morceaux d'orfèvrerie et de sculpture peuvent ainsi survivre à leurs auteurs et braver l'action du temps... Les plus belles exécutions musicales sont, hélas ! dénuées de cette puissance. Qui nous rendra les chants d'autrefois, ces notes nées d'un souffle et comme un souffle aussitôt expirées ?

La musique n'a rien de la fixité et de la durabilité des arts plastiques. Jolliet traça un jour sur le papier les armes de Frontenac : nous avons ce dessin sous les yeux ; il fit aussi vibrer les voûtes de la cathédrale de Quebec des sons du plus noble des instruments : où est la trace de son talent de virtuose ?

Toute l'habileté des artistes musiciens ne saurait empêcher que les manifestations de leur art ne soient essentiellement fugitives. Sans doute le musicien peut se survivre à lui-même, d'une certaine manière, par ses compositions écrites ; mais son exécution personnelle, sa virtuosité, les improvisations dans lesquelles il met toute son âme, que reste-t-il de tout cela ? Rien, sinon peut-être un vague souvenir, le regret des enthousiasmes éteints, des visions éblouissantes à jamais disparues.

CHAPITRE HUITIÈME

Bienheureuse mort du Père Jacques Marquette (compagnon de Louis Jolliet) sur les bords du Lac Michigan, samedi, le 19 mai 1675 — Récit émouvant du Père Claude d'Albon — La moderne cité de Ludington — Frontenac et les missionnaires

Le Père Marquette avait accompli son vœu. Au prix de fatigues inouïes, il avait fondé la mission de l'Immaculée-Conception chez les Illinois de Kaskaskia, où le Père Allouëz devait se rendre deux ans plus tard. Parti de la Baie des Puans au mois de novembre 1674, il avait été contraint par la maladie et la mauvaise saison de passer plusieurs mois dans le voisinage de la rivière Des Plaines, et n'était arrivé à destination que le 8 avril 1675. Il était accompagné de deux canotiers, dont l'un avait fait partie de l'expédition de 1673, conduite par Louis Jolliet. C'étaient Pierre Porteret et un autre homme que les Jésuites appelaient familièrement Jacques, et qui était peut-être Jacques Lagillier ou Largillier, un « donné » de la Compagnie de Jésus, qui se trouvait à Sainte-Marie-du-Saut (de même que Pierre Porteret) lors de la prise de possession du 14 juin 1671 (1).

(1) Dans une lettre datée : « Aux Cascaskias, ce 2 mars 1706, » le Père Mermet, missionnaire jésuite chez les Illinois, parle de « Jacques dit le Castor » comme l'un des Français qui se trouvaient alors à la mission de l'Immaculée-Conception des Kaskaskias. Cette mention de « Jacques dit le Castor » est annotée de la manière suivante dans la publication américaine intitulée *The Jesuits relations and allied documents*, volume 66 : « Reference is here made to a Jesuit lay brother, Jacques l'Argiler *dit* « le Castor », who had been for many years in the service of the Western Missions. Mermet, in his circular letter announcing the death of Gabriel Marest, also records the pious death and the virtues of L'Argilier, who had lived nearly 80 years, « of which he had spent nearly 50 in the service of the Society ». He had taken the vows of a coadjutor, and « was received into the Society with permission to live, while one of its members, in the secular garb, for greater service to the Missions ». He died Nov. 4th,

Ces deux fidèles canotiers du Père Marquette étaient d'une piété exemplaire, se confessant et communiant deux fois par semaine. L'un d'eux, sinon tous les deux, avait de l'instruction, faisait la lecture à haute voix, et entendait assez le latin pour pouvoir plus tard rapporter les textes sacrés qui furent les dernières paroles tombées des lèvres expirantes du missionnaire (1).

On conserve aux archives du collège Sainte-Marie, à Montréal, un manuscrit du Père Dablon qui donne des détails précieux sur le deuxième et dernier voyage du Père Marquette au pays des Illinois. Ce récit a été reproduit au volume II des « Relations inédites de la Nouvelle-France », édition Douniol. Il nous fait voir le courageux apôtre tombant d'épuisement, après son départ de Kaskaskia, déposé au fond de l'un de ces légers canots d'écorce dont nous avons si souvent parlé ; puis ses deux compagnons, hardis mais soucieux, dirigeant leur embarcation sur la rive est du lac Michigan, pour aller atterir à l'endroit appelé aujourd'hui Ludington, mais qui porta longtemps le nom du missionnaire qui vint y expirer (2). Le but à atteindre était Michillimakinac, et, en traversant le lac en diagonale, on abrégeait la route et l'on augmentait les chances d'arriver à temps pour recevoir du secours. Le Père Dablon raconte les dernières heures de la vie terrestre du saint religieux dans des pages que l'on

1714 ; the letter here referred to is in the archives of l'École de Ste-Geneviève, Paris (press-mark : Canada, t. 18, doc. 4a). »

(1) Le Père Pierre Cholenec dit que les deux compagnons du dernier voyage du Père Marquette étaient des « domestiques donnés », et qu'ils étaient pieux et « aymables ». Tous deux descendirent à Québec dans l'été de 1675.

(2) Les noms de « Père Marquette River » et « Père Marquette Village » n'ont été remplacés qu'assez récemment par ceux de « Ludington River » et « Ludington City, » d'après le nom d'un riche personnage de Milwaukee, qui avait su donner des preuves opportunes de sa générosité. Le nom de « Père Marquette » est encore donné à une compagnie de chemin de fer qui a son terminus à Ludington : on peut lire ce nom sur les locomotives et les voitures de la compagnie.

peut classer parmi les plus émouvantes de nos annales américaines.

Le spectacle de l'heureuse et consolante mort du Père Marquette, au sein du dénuement le plus absolu, et la joie radieuse qui brilla dans son regard au moment suprême, ont inspiré cette belle strophe à l'un de nos poètes canadiens, M. Routhier :

« Diamants merveilleux de l'écharpe éternelle,
» Astres qui vous bercez dans des mers de saphir,
» Si vous avez une âme elle n'est pas plus belle
» Que l'âme de nos saints à leur dernier soupir ».

Lisons maintenant la prose austère mais éloquente du Père Dablon :

« Après que les Illinois eurent pris congé du Père (le P. Marquette), remplis d'une grande idée de l'Evangile, il continua son voyage et se rendit peu après sur le lac des Illinois, sur lequel il avait près de cent lieues à faire par une route inconnue, et où il n'avait jamais été, parce qu'il était obligé de prendre le côté du Sud de ce lac, étant venu par celui du Nord. Mais ses forces diminuèrent de telle façon, que ses deux hommes désespérèrent de le pouvoir porter en vie jusqu'au terme de leur voyage ; car, de fait, il devint si faible et si épuisé qu'il ne pouvait plus s'aider, ni même se remuer, et il fallait le manier et le porter comme un enfant.

» Cependant, il conservait dans cet état une égalité d'esprit, une résignation, une joie et une douceur admirables, consolant ses chers compagnons, et les encourageant à souffrir courageusement toutes les fatigues de ce voyage, dans l'assurance qu'il leur donnait que Notre-Seigneur ne les abandonnerait pas après sa mort. Ce fut pendant cette navigation qu'il commença à s'y préparer plus particulièrement : il s'entretenait par divers colloques, tantôt avec Notre-Seigneur, tantôt avec sa Sainte Mère, ou avec son Ange gardien, ou avec tout le paradis ; on l'entendait souvent répéter ces paroles : *Credo*

quod Redemptor meus vivit, ou bien : *Maria Mater gratiæ, Mater Dei, memento mei.* Outre sa lecture spirituelle qu'on lui faisait tous les jours, il pria sur la fin qu'on lui lût sa méditation de la préparation à la mort, qu'il portait sur soi ; il récitait tous les jours son bréviaire, et quoiqu'il fût si bas que sa vue et ses forces étaient beaucoup diminuées, il ne cessa point, jusqu'au dernier jour de sa vie, après que ses gens lui en eurent fait scrupule.

» Huit jours avant sa mort, il eut la pensée de faire de l'eau bénite, pour lui servir pendant le reste de sa maladie, à son agonie et à sa sépulture, et il instruisit ses compagnons comment ils en devaient user.

» La veille de son trépas, qui fut un vendredi, il leur dit tout joyeux que ce serait pour le lendemain. Il les entretint pendant tout ce jour de ce qu'il y avait à faire pour son enterrement, de la manière dont il fallait l'ensevelir, de la place qu'il fallait choisir pour l'enterrer, comment il lui faudrait accommoder les mains, les pieds et le visage ; comme ils élèveraient une croix sur son tombeau ; jusque-là même qu'il les avertit, trois heures avant que d'expirer, que sitôt qu'il serait mort, ils prissent la clochette de sa chapelle, pour la sonner pendant qu'ils le porteraient en terre ; parlant de toutes ces choses avec tant de repos, et une si grande présence d'esprit, qu'on eût cru qu'il s'agissait de la mort et des funérailles de quelque autre, et non pas des siennes.

» Ainsi les entretenait-il toujours en chemin faisant sur le lac, jusqu'à ce qu'ayant rencontré l'embouchure d'une rivière(1), sur le bord de laquelle il y avait une éminence qu'il trouvait bien propre pour y être enterré, il leur dit

(1) Cette rivière est désignée sous le nom de « Rivière du P. Marquette » dans une carte de Jean-Baptiste-Louis Franquelin datée de 1684, reproduite au volume 63 de la publication américaine déjà citée. On a vu plus haut que ce nom de « Père Marquette » a été changé dernièrement ; les nouvelles cartes de l'État de Michigan indiquent cette même rivière sous le nom de « Ludington ». — E. G.

que c'était le lieu de son dernier repos. Ils voulurent pourtant passer outre, parce que le temps le permettait, et le jour n'étant pas bien avancé ; mais Dieu suscita un vent contraire, qui les obligea de retourner et entrer dans la rivière que le Père leur avait désignée.

» Ils le débarquent donc ; ils lui allument un peu de feu ; ils lui dressent une méchante cabane d'écorce ; ils l'y couchent le moins mal qu'ils peuvent, mais ils étaient si saisis de tristesse, qu'ils ne savaient presque ce qu'ils faisaient.

» Le Père étant ainsi couché à peu près comme saint François Xavier, ce qu'il avait toujours souhaité avec tant de passion, et se voyant seul au milieu de ces forêts, car ses compagnons étaient occupés à débarquer, il eut le loisir de répéter tous les actes auxquels il s'était entretenu pendant ces derniers jours.

» Ses chers compagnons s'étant ensuite approchés de lui, tout abattus, il les consola, et leur fit espérer que Dieu aurait soin d'eux après sa mort, dans ces pays nouveaux et inconnus. Il leur donna les dernières instructions, les remercia de toutes les charités qu'ils avaient exercées en son endroit pendant tout le voyage, leur demanda pardon des peines qu'il leur avait données, les chargea de demander aussi pardon de sa part à tous nos Pères et Frères, qui sont dans le pays des Outaouais, et voulut bien les disposer à recevoir le sacrement de pénitence, qu'il leur administra pour la dernière fois. Il leur donna aussi un panier dans lequel il avait écrit toutes ses fautes depuis sa dernière confession, pour le mettre entre les mains du Père supérieur, afin de l'obliger à prier Dieu pour lui plus particulièrement. Enfin, il leur promit qu'il ne les oublierait point dans le Paradis, et comme il était très compassif, sachant qu'ils étaient bien las par les fatigues des jours précédents, il leur ordonna d'aller prendre un peu de repos, les assurant que son heure n'était pas encore si proche, qu'il les éveillerait quand il en

serait temps ; comme de fait, deux ou trois heures après, il les appela, étant tout près d'entrer dans l'agonie.

» Quand ils se furent approchés, il les embrassa encore une fois pendant qu'ils fondaient en larmes à ses pieds, puis il leur demanda de l'eau bénite et son reliquaire, et ayant lui-même ôté son crucifix qu'il portait toujours pendu au col, il le mit entre les mains d'une de ses compagnons, le priant de le tenir toujours vis-à-vis de lui, élevé devant ses yeux, et sentant bien qu'il ne lui restait que fort peu de temps à vivre, il fit un dernier effort, joignit les mains, et tenant toujours les yeux doucement attachés à son crucifix, il fit à haute voix sa profession de foi, et remercia la divine majesté de la très grande grâce qu'elle lui faisait de mourir dans la Compagnie, d'y mourir missionnaire de Jésus-Christ, et surtout d'y mourir dans une chétive cabane, au milieu des forêts et dans l'abandon de tout secours humain.

» Après quoi il se tut, s'entretenant en lui-même avec Dieu. Il laissait néanmoins échapper de temps en temps ces mots : *Sustinuit anima mea in Verbo ejus ;* ou bien ceux-ci : *Mater Dei, memento mei,* qui sont les dernières paroles qu'il prononça avant que d'entrer dans l'agonie, qui fut toujours très douce et très tranquille.

» Il avait prié ses compagnons de le faire souvenir, quand ils le verraient près d'expirer, de prononcer souvent les noms de Jésus et de Marie, s'il ne le faisait pas de lui-même ; ils n'y manquèrent pas, et lorsqu'ils le crurent près de passer, un d'eux cria tout haut : Jésus, Maria, ce que le mourant répéta distinctement et plusieurs fois ; et comme si, à ces noms sacrés, quelque chose se fût présenté à lui, il leva tout d'un coup les yeux au-dessus de son crucifix, les tenant comme collés sur cet objet qu'il semblait regarder avec plaisir, et ainsi le visage riant et enflammé, il expira sans aucune convulsion, et avec une douceur qu'on peut appeler un agréable sommeil.

» Ses deux pauvres compagnons, après avoir bien versé des larmes sur son corps et l'avoir accommodé de la manière qu'il leur avait prescrite, le portèrent dévotement en terre, sonnant la clochette, comme il le leur avait dit, et dressèrent une grande croix proche de son tombeau pour servir de marque aux passants ».

Le P. Marquette, le grand dévot de l'Immaculée-Conception, mourut le 19 mai 1675, un samedi, jour consacré à la Ste-Vierge, vers onze heures du soir. Ses compagnons, Jacques et Pierre, l'inhumèrent aussitôt, de la manière qu'il avait lui-même indiquée, mais ne quittèrent les lieux qu'assez tard le lendemain.

« Quand il fut question de s'embarquer pour partir, un des deux qui, depuis quelques jours avait tellement le cœur saisi de tristesse et si fort accablé d'une douleur d'estomac, qu'il ne pouvait plus ni manger ni respirer que bien difficilement, s'avisa, pendant que l'autre préparait toutes choses pour l'embarquement, d'aller sur le tombeau de son bon Père, pour le prier de l'aider auprès de la glorieuse Vierge, comme il lui avait promis, ne doutant point qu'il ne fût dans le ciel ; il se mit donc à genoux, fit une courte prière, et ayant pris avec respect de la terre du sépulcre, il la mit sur sa poitrine, et aussitôt son mal cessa et sa tristesse fut changée en une joie qu'il a depuis conservée pendant son voyage (1) ».

Les compagnons de Marquette emportèrent avec eux le journal du missionnaire, adressé au P. Dablon, — journal conservé aux archives du collège Sainte-Marie de Montréal. L'écriture en est régulière, nette, lisible, distinguée, presque féminine : sans être graphologue émérite il est facile de voir que celui qui la traça était un délicat. Si l'auteur de la statue du premier missionnaire des Illi-

(1) Voir le récit de la translation des restes du Père Marquette à Saint-Ignace de Michillimakinac (mai 1697), au volume 59 de la publication intitulée : *The Jesuits Relations and allied documents.* Ce même récit se trouve au volume II des *Relations inédites de la Nouvelle-France.*

nois avait pu consulter ces pages, il y aurait trouvé des inspirations (1).

Pendant que Marquette, âgé seulement de trente-huit ans, expirait dans la pauvreté et l'isolement, loin de son pays et de sa famille, sans même entendre la parole d'un prêtre, celui qui avait été quelque temps le compagnon de ses travaux et que la postérité devait associer à sa gloire — Louis Jolliet — vivait tranquillement dans sa ville natale de Québec et songeait à s'y établir définitivement en épousant l'arrière-petite-fille du premier *habitant* canadien. Il est probable que le P. Dablon lui fit connaître la nouvelle de la mort de son ami, mais il y a lieu de croire que le second voyage de l'apôtre des Illinois, accompli en 1674-1675, fut tenu caché au gouverneur comme on avait caché le premier.

Frontenac était dès lors entré dans ce courant d'absolutisme ombrageux et de méthodes tracassières qui devait conduire à son rappel en France. S'arrogeant une autorité qui ne pouvait en aucune façon lui appartenir, il avait défendu à tous les ecclésiastiques, indistinctement, de passer d'un endroit à l'autre sans sa permission (2). Bien entendu que l'on ne se soumit à cette exigence qu'en autant que cela était strictement nécessaire pour éviter des conflits. C'est peut-être à cause de ces prétentions excessives du gouverneur que le récit de la découverte du Mississipi, écrit par Marquette en 1674, ne fut publié qu'en 1681, six ans après la mort de son auteur.

(1) La statue de Marquette, don de l'État du Wisconsin, est placée dans la galerie des statues du capitole de Washington. Elle a été exécutée par l'artiste florentin Signor Gaetano Trentanove.

(2) « En sorte — écrivait l'abbé d'Urfé, dans un mémoire adressé à Colbert — que, de Kenté, où est notre résidence, nous n'oserions pas aller au village le plus proche de nous, non pas même pour y secourir un Français, ou pour y assister un pauvre sauvage agonisant, y baptiser un enfant qui se meurt, sans en avoir reçu auparavant la permission de Québec, c'est-à-dire sans avoir fait trois cents lieues au milieu de beaucoup de périls et avec de grands frais, que nous ne sommes nullement en état de soutenir ». Cette plainte eut son effet : Frontenac fut blâmé par le roi lui-même.

CHAPITRE NEUVIÈME

Monseigneur François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec — L'intendant Duchesneau — Frontenac et la francisation des Sauvages — Dans un salon de Québec — Contrat de mariage — Louis Jolliet et Claire-Françoise Bissot — Leur mariage ; leurs descendants

L'année 1675 vit revenir en Canada Monseigneur François de Montmorency-Laval, avec le titre d'évêque de Québec.

Par sa bulle du 1er octobre 1674, le pape Clément X avait nommé Mgr de Laval évêque de Québec et suffrageant immédiat du Saint-Siège. « Louis XIV désirait obtenir que le diocèse de Québec appartînt à la province ecclésiastique de Rouen, et avait ordonné à son ambassadeur à Rome, de presser cette mesure ; mais le Souverain Pontife s'y était constamment refusé, et l'avait enfin emporté. La longue discussion qui avait eu lieu à ce sujet était une des causes qui avaient si longtemps retardé l'érection du diocèse de Québec et l'émission des bulles du premier évêque de ce siège. L'on doit ici avouer que les regards du Souverain Pontife pénétraient bien plus avant dans l'avenir que ceux du grand roi. Louis XIV s'occupait du royaume de France ; Clément X songeait aux intérêts du monde catholique. La petite colonie française grandirait avec le temps ; séparée de la mère patrie par l'océan, elle pourrait être arrachée à la France par l'Angleterre, si puissante déjà en Amérique ; que serait alors devenue l'église de Québec, si elle avait été accoutumée à s'appuyer sur celle de Rouen et à en dépendre ? Mieux valait établir de suite des rapports immédiats entre l'évêque de Québec et le chef suprême de l'Eglise catholique ; mieux valait établir des liens qui ne

pourraient être brisés ni par le temps, ni par la force ; et Québec pourrait ainsi devenir un jour la métropole des diocèses qui seraient tirés de son sein (1) ».

En même temps que le prélat, et dans le même vaisseau, arriva à Québec, au commencement du mois de septembre de l'année 1675, un personnage qui devait jouer un rôle important dans la colonie : Jacques Duchesneau, intendant de justice, police et finances dans « les pays de Canada, Acadie, île de Terreneuve et autre pays de l'Amérique septentrionale », chargé par le roi de continuer le système inauguré avec Jean Talon, puis interrompu pendant trois années, mais qui devait désormais être maintenu jusqu'à la fin du régime français.

L'intendant était en réalité le gouverneur civil de la colonie, dont le gouverneur général était le chef militaire. Celui-ci avait préséance sur l'intendant, mais tous deux étaient indépendants l'un de l'autre dans leurs sphères d'action respectives, tous deux relevaient directement du roi. Il suffit de lire la commission donnée par Louis XIV à Jacques Duchesneau pour comprendre jusqu'à quel point ses attributions étaient étendues. Des instructions particulières vinrent, plus tard, atténuer un peu ce qu'elles avaient d'excessif, mais il n'en reste pas moins acquis que, d'après le texte de ses instructions générales, de ses « provisions », l'intendant avait plus souvent l'occasion d'exercer son autorité, en temps de paix, que le gouverneur lui-même (2).

Si M. de Courcelles avait vu avec quelque déplaisir l'autorité de M. Talon établie à côté de la sienne, on peut

(1) Ferland. — *Cours d'Histoire du Canada.*

(2) Un éditeur de Toronto doit publier prochainement une série de monographies intitulée : *The makers of Canada* ; aucun nom d'intendant n'y figure, ce qui prouve une fois de plus que le rôle des intendants dans la formation de la Nouvelle-France n'est pas assez connu. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait que le Canada *s'était plus fait* sous l'impulsion de notre premier intendant, Jean Talon, que pendant toute la période qui précéda son administration.

se figurer combien l'arrivée de M. Duchesneau fut désagréable au comte de Frontenac, accoutumé à commander seul, souvent à l'encontre des opinions du Conseil Supérieur, depuis son arrivée dans la colonie.

Cette situation nouvelle était aggravée aux yeux du comte par une récente décision de la cour, décrétant que les membres du Conseil Supérieur de Québec seraient désormais nommés par le roi lui-même, ce qui les mettaient à l'abri des inégalités de caractère du gouverneur et faisait disparaître les éventualités de subites révocations.

L'arrivée de Monseigneur de Laval ne fut guère plus agréable à Frontenac que celle de l'intendant. Déjà mécontent de l'influence des Jésuites, contre qui il s'était montré prévenu tout d'abord (1), il ne tarda pas à prendre ombrage de cette nouvelle puissance, nouvelle du moins pour lui qui ne l'avait jamais rencontrée aupara-

(1) Le 2 novembre 1672, quelques semaines seulement après son arrivée à Québec, Frontenac, écrivant à Colbert, disait que la plupart des missions des Jésuites n'étaient que « de pures mocqueries ». Il écrivait cela en chiffres, avec un contexte d'un goût douteux. M. Henri Lorin dit que ce n'était là qu'une boutade. A cette première excuse ajoutons-en une autre : c'est que le gouverneur connaissait moins alors les rives du Saint-Laurent que celles de la Garonne, et que, sans doute, il ignorait l'histoire de ces missions où Jogues, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Garreau, Buteux, Chabanel avaient versé leur sang. A l'heure où il écrivait ces lignes, d'autres membres de la Compagnie de Jésus avaient succédé à ces confesseurs de la foi, et vivaient dans les mêmes missions éloignées, souffraient des mêmes privations, étaient exposés aux mêmes périls que leurs héroïques devanciers. Le nouveau gouverneur s'était trop hâté de parler. Il reprochait surtout aux Jésuites de ne pas franciser les Sauvages. Or ces religieux l'avaient tentée cette francisation des Sauvages, d'abord dans leur séminaire de Notre-Dame-des-Anges, puis dans le Collège de Québec, comme voulurent aussi la tenter Mgr de Laval, dans son séminaire de l'Enfant-Jésus, et les Sulpiciens, dans une école spéciale établie à Montréal. Tous ces efforts furent inutiles, et justifièrent ce mot célèbre de la Mère Marie de l'Incarnation, répété par M. de Denonville et par beaucoup d'autres : « Un Français devient plutôt sauvage qu'un sauvage ne devient Français ».

Talon et Courcelles avaient aussi donné dans cette utopie de transformation ethnologique et sociale. Le marquis de Tracy y avait vu plus clair.

La partie sérieuse de la lettre de Frontenac du 2 novembre 1672 est admirablement réfutée par Ferland, dans son *Cours d'Histoire du Canada*, volume II, pages 95 et 96.

vant. Il se montra bientôt si exigeant envers l'évêque, à certains égards, que le roi lui-même dut l'engager à ne pas persévérer dans cette voie (1).

Si l'année 1675 marque une nouvelle période dans l'histoire ecclésiastique et politique du Canada, elle marque aussi une phase nouvelle dans la vie intime du héros de cette monographie.

Il y avait réception, le mardi après-midi, premier octobre 1675, dans une des maisons les plus opulentes de la basse-ville de Québec, à l'occasion de la lecture du contrat de mariage de Louis Jolliet, alors âgé de trente ans, et de Claire-Françoise Bissot, âgée de dix-neuf ans, fille de François Bissot, sieur de la Rivière, riche marchand, alors décédé, qui avait eu des intérêts considérables à Mingan, à la Pointe-de Lévy et dans Québec même. On se réunissait chez la mère de la jeune fiancée, Madame de Lalande, née Marie Couillard, fille de Guillaume Couillard, colon venu de Bretagne, et petite-fille de Louis Hébert, le premier cultivateur du sol qui se fût définitivement établi dans la colonie du Canada.

Marie Couillard s'était mariée, à l'âge de moins de seize ans, à François Bissot, sieur de la Rivière, dont elle avait eu douze enfants, puis était devenue veuve (26 juil-

(1) Monseigneur de Laval avait à créer un nouvel ordre de choses, plein de conséquences pour l'avenir. Dans l'établissement d'un *modus vivendi* entre l'Église canadienne et l'autorité séculière coloniale, il voulait bien concéder à l'État ce que le Saint-Siège lui-même avait abandonné, à titre de privilège, au roi très chrétien ou à ses représentants, mais il ne voulait pas aller au delà. Le prélat s'opposa aussi à l'introduction, dans son diocèse, de coutumes abusivement établies dans quelques diocèses de la mère patrie. Par sa conduite ferme et patiente, il obtint de pouvoir former son chapitre sans l'ingérence du gouverneur, et sut résister aux influences qui voulaient amoindrir son autorité sur les curés. L'œuvre de la liberté religieuse dont nous jouissons aujourd'hui fut commencée par Monseigneur de Laval, poursuivie, dans les circonstances les plus difficiles, par Monseigneur Briand, complétée, dans toute la mesure de ce qui était devenu possible, par Monseigneur Plessis. La sagesse de notre épiscopat de la deuxième moitié du dix-neuvième siècle a su la conserver et l'affermir. Si Frontenac revenait au milieu de nous, il verrait que le temps a donné raison à celui dont il s'était constitué l'adversaire.

let 1673). Le 7 septembre 1675, trois semaines avant le jour où nous la trouvons dans son salon de Québec, elle avait épousé en secondes noces, malgré ses quarante-deux ans bien sonnés, un jeune homme âgé de vingt-sept ans seulement, Jacques de Lalande, sieur de Gayon, natif de Bayonne, en France, « bourgeois » à Québec, plus tard « juge » à la côte de Lauzon.

Madame de Lalande était une vaillante. C'est elle dont le nom figure dans la chronique du siège de Québec par l'amiral Phipps, en 1690, comme ayant négocié l'échange de prisonniers (1). Une de ses sœurs avait épousé le célèbre explorateur et interprète « noble homme » Jean Nicolet, et sa fille allait aussi épouser un explorateur déjà célèbre.

La fiancée — Claire-Françoise Bissot — était née à Québec le 3 avril 1656 (2). Son aïeule, présente au contrat, Guillemette Hébert, veuve de Guillaume Couillard, était née en France en 1606, et était arrivée à Québec en 1617.

La mère de Jolliet, née en France en 1618, était arrivée à Québec avec ses parents à un âge peu avancé et à une époque où il n'y avait pas encore d'école pour l'éducation des jeunes filles du Canada. Seule de toutes les personnes présentes, elle déclare ne savoir signer. Elle appartenait à une famille qui avait eu ses jours de splendeur. Un Adrien d'Abancourt est appelé « Monseigneur » et qualifié de « Chevalier » dans un acte portant la date du

(1) Dans cette chronique du siège de 1690, elle est désignée sous le nom de « Mademoiselle de Lalande », le titre « Mademoiselle » étant alors donné aux dames de qualité même mariées et âgées. Dans le contrat de mariage de Jolliet, elle est nommée « honneste femme Marie Couillart ». On appelait autrefois « noble homme » et « honneste femme » des personnes qui n'appartenaient pas à la noblesse, mais qui, à raison de leurs fonctions, de leurs talents, de leur fortune ou de leurs alliances, occupaient une situation relativement élevée et disposaient d'une certaine influence.

(2) Elle avait eu pour marraine Claire-Françoise Du Clément, femme du procureur-général Denis-Joseph Ruette, sieur d'Auteuil : de là le nom de *Claire* donné à la future seigneuresse d'Anticosti, nom qui est resté de tradition dans plusieurs familles parmi ses descendants.

20 novembre 1455. Marie-Françoise et Anne d'Abancourt, huitièmes descendantes du Chevalier Adrien d'Abancourt, furent « reçues toutes deux, le 20 mai 1686, au nombre des filles demoiselles élevées dans la maison royale de S. Louis, fondée à St-Cyr, dans le parc de Versailles ». Les d'Abancourt avaient pour armes : « D'argent à un aigle de gueules, becqué et membré d'or, les ailes étendues (1) ».

Les Canadiennes signataires au contrat avaient suivi les classes des Ursulines de Québec.

M. Rouer de Villeray, présent à la réunion, avait eu des démêlés avec le comte de Frontenac, qui l'avait tenu éloigné de sa charge de premier conseiller du Conseil Supérieur. Il venait justement d'être installé définitivement dans cette charge de par la volonté du roi. (23 septembre 1675.)

Le notaire Romain Becquet nous fera connaître l'identité des autres signataires. Il était lui-même un homme de loi expérimenté ; mais quelle tâche pour nos paléographes modernes que celle de déchiffrer ses écrits ! Voici l'acte dont il donna lecture « à voix haute et intelligible » ; la minute en est conservée au bureau des archives judiciaires de Québec.

CONTRAT DE MARIAGE

« Par devant Romain Becquet, notaire royal etc., furent présens, en leurs personnes, le sieur Louis Jolliet, demeurant en cette ville de Québec, fils de défunt le sieur Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, à présent femme du sieur Martin Prévost, de la paroisse de Beauport, ses père et mère, d'une part ; le sieur Jacques Lalande, bourgeois de cette ville, et honneste femme Marie Couillart, son épouze, de lui bien et duement autorisée pour l'effet

(1) Voir d'Hozier : *Armorial général de la France*, première partie, vol. I, page première.

des présentes, auparavant veuve de défunt le sieur François Bissot, vivant bourgeois de cette d. ville, faisant et stipulant pour Claire Bissot, fille du dit défunt et de la dite Couillart à ce présente d'autre part ; Lesquelles parties, de l'avis et consentement de leurs parents et amis pour ce assemblés, savoir : de la part du dit sieur Jolliet, de la dite d'Abancourt sa mère, de Monsieur Me Louis Rouer de Villeray, pre nier Conseiller du Roy au Conseil et Cour souveraine de Québec, et du sieur Jacques Leber, marchand, bourgeois de la ville de Villemarie, en l'isle de Montréal, Et de la part de la dite Claire Bissot, du sieur de la Lande et de la dite Couillart sa mère, de dame Marie-Guillemette Hébert, veuve de feu sieur Guillaume Couillart, son ayeule maternelle, de damoiselle Louise Bissot, sa seur, femme du sieur de la Valtrie, absent, de Marie Bissot, sa sœur, du sieur Estienne Charet, son beau-frère, du sieur de Repentigny, son cousin, de noble homme le sieur Charles Bazire, receveur général des droits du Roy en ce pays, et damoiselle Geneviesve Macart, son épouse, cousine germaine de la dite Claire Bissot, et Monsieur Me Denis Joseph Ruette d'Auteuil, procureur général du Roy au dit Conseil et Cour souveraine, et plusieurs autres de part et d'autre, Ont de leurs bons grés et volontés fait les traités, accords et promesse de mariage qui ensuivent, c'est à savoir que le dit sieur Jolliet a promis et promet prendre pour sa femme et légitime épouse la dite Claire Bissot, comme aussi la dite Bissot, de l'avis et consentement de la dite Couillart sa mère, a promis et promet prendre pour son mari et légitime époux, icelui mariage faire et solemniser en face de notre mère sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine, le plus tôt que faire se pourra et qu'il sera avisé et délibéré entre eux, leurs parents et amis, si Dieu et notre d. mère Ste Eglise y consentent et accordent. Seront les dits futurs conjoints uns et communs en tous biens meubles,

acquets et conquets immeubles, du jour de leurs épousailles à l'avenir, suivant la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris ; Et a le dit sieur Jolliet, futur époux, doué et doue la dite Bissot, future épouse, du douaire coutumier, ou de la somme de quinze cents livres tournois de douaire préfix pour une fois payé, et ce au choix de la dite future épouse. Icelui douaire à prendre et avoir sur le plus beau et le plus clair des biens du dit sieur futur époux, qu'il en a dès à présent chargés et hypothéqués. Et en outre le dit sieur Jolliet, futur époux, a pris la dite Bissot, future épouse, avec tous et chacun les droits qu'elle (a) de présent acquis sur la succession du dit feu sieur Bissot son père, noms, raisons et actions en icelle, de ceux qui lui pourront écheoir à l'avenir, tant par successions, donations qu'autrement. Et arrivant le décès du dit futur époux auparavant celui de la dite future épouse, il sera loisible à la dite future épouse de renoncer à la dite communauté ; ce faisant elle reportera son douaire, bagues, joyaux, linge et hardes à son usage, avec tout ce qu'elle a de présent, et qui lui sera venu et échu pendant la dite communauté, franche et quitte de toutes dettes et autres droits généralement quelconques, Car ainsi etc., promettant etc., obligeant etc., chacun en droit etc., renonçant etc. Fait et passé au dit Québec, maison du dit sieur Lalande, l'an de grâce mil six cent soixante et quinze, après midi, le premier jour d'octobre, en présence de Me René Hubert, huissier, et de Jacques Martin, clerc, demeurans au dit Québec, appelés pour témoins, qui ont signé avec les dits futurs conjoints, parens, amis et notaire, à la réserve de la dite d'Abancourt, qui a déclaré ne savoir écrire ni signer de ce enquise suivant l'Ordonnance ».

Ainsi signé : « Louis Jolliet, Claire-Françoise Bissot, J. Lalande, Marie Couillart, M.-G. Hébert, E. Charest,

Le Gardeur de Repentigny, Bazire, Geneviesve Macart, Louyse Bissot, Marie Bissot, Rouer de Villeray, LeBer, d'Auteuil, Hubert, Martin, Becquet ».

Le mariage fut célébré le 7 du même mois, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Notre-Dame de Québec.

« Le septième jour du mois d'octobre de l'année mil six cens soixante-quinze, après la publication d'un ban de mariage d'entre Louis Jolliet, fils de deffunt Jean Jolliet et de Marie d'Abancourt, ses père et mère, de cette paroisse, d'une part, et Claire Françoise Bissot, fille de deffunt François Bissot et de Marie Couillart, ses père et mère, demeurant à la basse ville de Québec, d'autre part, Monseigneur l'Evesque les ayant dispensé des deux autres bans, et ne s'estant découvert aucun empeschement, nous, Henri de Bernières, propre vicaire général de mon d. Seigneur et curé de cette Eglise paroissiale, les y avons solennellement mariés et (leur avons) donné la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite par la Ste Eglise, en présence des sieurs Juchereau de la Ferté, Charles Maquart, etc. »

(signé) » H. de Bernières »

Par ce mariage Louis Jolliet devenait l'allié de la plupart des familles influentes de la région de Québec. Dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, M. J.-E. Roy donne beaucoup de renseignements sur les alliances contractées par les membres de la famille Bissot. Parlant de l'époque qui nous occupe, il dit : « Les familles de la Valtrie, Benac, Maheu, Charest, Jolliet, Gourdeau, de Varennes, formaient alors partie de la classe élevée de la colonie. La noblesse et la bourgeoisie frayaient ensemble de la meilleure grâce du monde. Gens d'épée et hommes de comptoir mettaient ensemble leur

fortune, les uns donnant leur nom, les autres leur argent. Un de ceux qui apportèrent le plus de gloire, sinon le plus de fortune, à la famille Bissot fut bien Louis Jolliet... Quelle famille canadienne ne tient pas à honneur de se rattacher par quelque côté à ce hardi pionnier ? Tous les grands noms de la colonie sont liés à cet homme illustre, né d'un pauvre charron au service d'une compagnie de négociants ».

Sept enfants naquirent du mariage de Louis Jolliet et de Claire Bissot :

1. *Louis*, né — en 1676 ; mort célibataire.
2. *Charles*, — connu sous le nom de Jolliet d'Anticosti ; né en 1678 ; ancêtre d'une branche de la famille Caron (1).
3. *François*, — connu sous le nom de Jolliet d'Abancourt ; né en 1679 ; mort célibataire.
4. *Marie-Geneviève*, — née en 1681.
5. *Anne*, — née en 1682.
6. *Jean-Baptiste*, — connu sous le nom de Jolliet de Mingan ; né en 1683. Sa fille Marie-Anne épousa

(1) Une fille de Charles Jolliet d'Anticosti — Charlotte — épousa Joseph-Vital Caron et passa les dernières années de sa vie au Petit-Bois, paroisse de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, district des Trois-Rivières. Un de nos écrivains canadiens, M. le chanoine Napoléon Caron, curé de Yamachiche, est son arrière-petit-fils, comme on peut le voir par le tableau suivant, qui embrasse six générations :

1. Louis Jolliet, de son mariage avec Claire-Françoise Bissot, devint le père de
2. Charles Jolliet d'Anticosti, — qui, de son mariage avec Jeanne Lemelin, devint le père de
3. Charlotte Jolliet d'Anticosti, — qui, de son mariage avec Joseph-Vital Caron (célébré à St-Laurent de l'île d'Orléans), devint la mère de
4. Joseph-Jean-Baptiste Caron, — qui, de son mariage avec Marie-Anne Lafrenière (célébré à la Rivière-du-Loup), devint le père de
5. Nazaire Caron, — qui, de son mariage avec Françoise Michaud (célébré à la Rivière-du-Loup), devint le père de
6. M. le chanoine Napoléon Caron, curé d'Yamachiche.

Charlotte Jolliet, petite-fille du premier seigneur d'Anticosti, mourut le 3 août 1791, et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de la Rivière-du-Loup. Dans les registres de la paroisse, écrit M. le chanoine Caron, Charlotte Jolliet est appelée « Mademoiselle d'Anticosti ».

Jean Taché, premier du nom en Canada, « armateur, négociant, prévost des marchands et notaire ».

7. *Claire*, — née en 1685.

Cette dernière épousa Joseph Fleury de la Gorgendière, sieur d'Eschambault, dont elle eut trente-deux enfants. C'est du moins ce qu'affirme M. l'abbé Daniel. Tanguay donne les noms de dix-sept de ces enfants, parmi lesquels figure Marie-Claire, qui épousa Thomas-Jacques Taschereau, le premier ancêtre canadien du cardinal et de toute la famille Taschereau.

Dès la génération suivante, les descendants de Jolliet atteignaient le chiffre de plus de cent. Ce serait tâche difficile que de donner seulement les noms des familles qui, par suite de multiples alliances, peuvent aujourd'hui réclamer le célèbre explorateur pour leur ancêtre.

CHAPITRE DIXIÈME

Projet d'exploitation agricole au pays des Illinois — Un portrait de Frontenac — L'évêque et le gouverneur — La traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages — Opinion de Louis Jolliet — Claire vue de la situation par Dombourg — Mémoire du Marquis de Denonville

Le souvenir du merveilleux pays traversé par la rivière des Illinois hantait toujours l'esprit du jeune explorateur. Dans les deux ou trois récits qu'il a laissés de sa mémorable expédition, il insiste sur la facilité de fonder un établissement agricole au sein de ces belles prairies naturelles où la végétation était si vigoureuse, où le gibier se trouvait en si grande abondance, où passaient, comme dans des cavalcades fantastiques, d'innombrables troupeaux de bisons, effrayés à la vue des hommes dont ils devinaient et redoutaient la puissance.

Un an après son mariage, Jolliet fit demander au roi la permission d'aller s'établir dans cette fertile région qu'il avait découverte. La réponse fut négative, et elle fut sage. Voici ce que Colbert écrivit à M. Duchesneau, intendant, à la date du 28 avril 1677 :

« Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller establir avec vingt hommes dans le pays des Illinois. Il faut multiplier les habitants du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime, à l'égard des nouvelles descouvertes qui sont faites ».

En donnant cette réponse, le roi et son ministre se montraient simplement conséquents avec eux-mêmes. Dès l'année 1666, Colbert avait écrit à Talon : « Le Roy a approuvé que vous avez fait poser ses armes aux extrémités

de l'estendue du Canada, et que vous vous prépariez en mesme temps à dresser aussy des procez-verbaux de prise de possession, parce que c'est toujours estendre sa souveraineté, ne doutant pas que vous n'ayez en cette occasion fait réflexion, avec M. de Tracy et les autres officiers, qu'il vaudroit mieux se restraindre à un espace de terre que la colonie sera elle-mesme en estat de maintenir, que d'en embrasser une trop vaste quantité dont peut-estre on seroit un jour obligé d'abandonner une partie avec quelque diminution de la réputation de Sa Majesté et de cette couronne ». A maintes reprises, par la suite, le roi avait fait connaître son désir que l'on s'appliquât exclusivement à la colonisation « de proche en proche ». Le résultat fut la formation d'une colonie homogène, compacte et durable. L'éparpillement des forces de la colonie, auquel on consentit plus tard, par la création d'un certain nombre de forts érigés çà et là, entre le lac Ontario et la Louisiane, fut une faute politique dont les conséquences furent précisément celles que l'on appréhendait dès 1666 et dont l'éventualité était signalée par Louis XIV.

Après ce refus, Jolliet entra hardiment dans le projet, cher à sa nouvelle famille, de se livrer à l'exploitation des richesses du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Les archives canadiennes nous le font voir remplissant parfois, à Québec, certaines fonctions d'utilité publique ; nous passerons ces détails sous silence, nous contentant de signaler une circonstance où il fut appelé à donner son avis sur un sujet particulièrement délicat. On lui demandait, de la part du roi, ainsi qu'à d'autres notables, de se prononcer entre les opinions opposées des deux hommes les plus éminents de la Nouvelle-France — nous pourrions dire de tout le continent américain. Pour l'intelligence de ce « point contentieux » il est nécessaire de prendre les choses d'un peu plus haut.

La page charmante que l'on va lire rendra notre exposition plus facile.

Dans un article intitulé : *A propos de Frontenac*, publié dans le *Courrier du Canada* du 23 octobre 1890, M. Joseph-Edmond Roy s'exprime ainsi :

« Que l'on se représente le désenchantement de ce grand seigneur, habitué à la vie luxueuse des cours et fréquentant le meilleur monde de France, lorsqu'il arriva sur le rocher de Québec, pauvre petit bourg de province, comptant à peine mille habitants. Quelle société composite et maussade que ces négociants, un peu rudes et grossiers, âpres à la curée, et qui ne causaient guère que de chasse aux fauves et de pêche à la morue ! Un aussi rapide changement de décors peut expliquer les brusqueries de Frontenac, ses colères noires, ses boutades amères, ses accès de rage.

» Mademoiselle de Montpensier a crayonné dans ses mémoires un portrait assez sombre de ce fier gouverneur. Elle le fait poseur, vantard, un peu bretteur. Elle se moque agréablement de ce chevalier qui n'avait pas le sou et qui dessinait des parcs imaginaires dans sa petite propriété de campagne près de Blois, qui n'avait que de vilaines rosses dans ses écuries et qui parlait sans cesse de ses équipages.

» Mademoiselle de Montpensier, autrefois la grande amie de Madame de Frontenac, avait rompu avec elle lorsqu'elle dessinait ce portrait-charge.

« Il se mêlait à l'origine basque de Frontenac une petite pointe de sang gascon, et il avait gardé de cette double parenté tous les défauts et toutes les qualités. C'est ce qui explique comment il fut capable de mener à la fois les plus grandes actions comme les intrigues les plus mesquines. Son caractère trempé à l'antique avait parfois des échappées d'enfant gâté. C'était un ancien Romain doublé d'un cadet de Gascogne.

» Dans les séances du conseil supérieur, Frontenac traitait ses aviseurs à la Cromwell. Et au sortir de ces débats orageux où il avait prononcé avec une hauteur solennelle et du ton le plus dédaigneux des mercuriales sanglantes, il crayonnait sur le coin d'une table des vers burlesques que Scarron aurait pu signer.

« Ce méridional avait des accès de piété angélique : il allait s'enfermer pendant des semaines dans le cloître des Récollets, sur les bords de la petite rivière Saint-Charles. Tout le monde était édifié de sa dévotion. Et, au retour de ces retraites de cénobite, suivant que sa fantaisie lui disait, il pouvait gourmander l'évêque, les chanoines ou les jésuites, comme il l'aurait fait du dernier de ses valets. Il avait chez lui tous les livres de Jansénius, et il prenait un malin plaisir à les prêter à son entourage ».

Ceux qui voudraient connaître « le bon Frontenac » n'auraient qu'à lire l'admirable allocution qu'il fit (avec l'aide d'un interprète) aux Iroquois et autres sauvages réunis à Catarakoui, le 17 juillet 1673, — allocution citée par l'abbé Faillon au tome III, de son « Histoire de la colonie française en Canada » ; quant à ceux qui voudraient connaître quelque peu « l'autre Frontenac », ils pourraient lire certaines de ses lettres, les écrits des contemporains, et particulièrement le « mémoire de M. d'Urfé à Colbert », partiellement cité par M. Faillon dans le même volume. Mais c'est surtout dans la question de la vente de l'eau-de-vie aux Sauvages que Frontenac fit voir cette étrange dualité qui en fait un personnage si complexe et si difficile à apprécier.

Il n'y avait pas assez à faire à Québec pour occuper cet homme ardent, naturellement porté aux vastes entreprises ; dans son impuissance à donner carrière à ses brillantes facultés, il se repliait sur lui-même, et son activité débordante se dépensait en irritantes et parfois puériles

tracasseries qui l'auraient perdu pour toujours dans l'estime de ses contemporains sans les événements qui marquèrent son deuxième gouvernement et lui donnèrent l'occasion de faire connaître toute sa valeur.

Si Frontenac n'eût pas cherché à s'immiscer dans les attributions de l'évêque et des missionnaires, s'il ne se fût attaché à contrecarrer les initiatives de l'intendant et du conseil souverain, sa mémoire fût restée intacte : tout ce qu'il fit dans ses attributions propres de gouverneur militaire porte le cachet de la noblesse, de la fermeté et de la grandeur. Il avait un ascendant immense sur les Sauvages, qu'il appelait : « mes enfants, » — terme affectueux qui les touchait, mais qui comportait une affirmation calculée de son autorité. Il y avait chez lui, à ses heures, un mélange de hauteur et de bonhomie qui faisait merveille avec les indigènes et les gens du peuple.

La traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages avait trouvé en Frontenac un adversaire persévérant et implacable ; mais Mgr de Laval ayant renouvelé ses défenses de faire ce commerce, sous des peines spirituelles, on eut le spectable étrange de voir le gouverneur changer tout à coup d'attitude, dénoncer l'évêque pour un fait qui, semblait-il, devait recevoir toute son approbation. Les mémoires à la cour se multiplièrent, l'intendant se rangeant du côté de l'évêque, le gouverneur soutenant que l'on exagérait le mal et invoquant de prétendues nécessités politiques. Fatigué du ces affirmations contradictoires et désirant se mieux renseigner, Louis XIV voulut que l'on demandât l'opinion d'un certain nombre de notables de la colonie, sur cette question du trafic de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il hésitait à retourner aux formelles et rigoureuses défenses antérieurement édictées, mais que l'intendant Talon avait fait lever par un arrêt du Conseil daté du 10 octobre 1668.

Ces hésitations étaient dues, en partie, à l'influence de

l'ancien intendant lui-même, qui n'avait pas oublié ses idées d'assimilation et s'appliquait à combattre toute mesure tendant à traiter les Sauvages autrement que les Français.

Le temps a fait voir combien il se trompait. Même de nos jours, dans notre province de Québec, la plus anciennement établie de toute la Confédération canadienne, les missionnaires doivent tenir les Micmacs et les Montagnais sous leur bienfaisante tutuelle ; sans cela ils seraient bientôt détruits, comme l'ont été d'autres tribus moins protégées, par défaut de modération dans l'usage des choses de la vie civilisée.

La supériorité de l'Indien existe tout entière au milieu de la forêt, sur les rivières et les lacs, au sein des déserts. Dans les villes ou dans les postes éloignés où l'on débite des boissons enivrantes, le pauvre « sauvage » n'est plus qu'un grand enfant, privé de son énergie et de son intelligence ordinaires, et que le premier venu peut impunément avilir si personne n'est là pour le protéger.

Colbert demandait si les Sauvages buvaient comme les Bretons : c'était montrer combien peu il connaissait les enfants des bois.

— « Monseigneur », lui disait plus tard l'abbé Dudouyt, « s'il y a dans une bourgade de la boisson à la discrétion des sauvages, ils s'enivrent ordinairement tous, vieux, jeunes, grands, petits, femmes et enfants, de sorte qu'à peine en reste-t-il quelqu'un qui ne s'enivre. S'il y a de la boisson pour deux jours, l'ivrognerie durera deux jours ; s'il y en a pour une semaine, elle durera une semaine ; s'il y en a pour un mois, elle durera un mois. Nous ne voyons pas en Europe que toute une ville s'enivre, ni que cela dure des semaines et des mois. Les peuples de l'Europe étant civilisés, ne commettent pas non plus de si nombreux ni de si grands désordres, dans leur ivresse, que les sauvages ; ceux-ci, au contraire, font alors tout ce dont les barbares sont capables ».

La réunion convoquée selon l'ordre du roi eut lieu au château Saint-Louis, à Québec, le 26 octobre 1678, en présence du gouverneur, de l'intendant, et de MM. de Villeray, LeGardeur de Tilly, Damours, DuPont, de Peyras, de Bermen, d'Auteuil et Peuvret.

Les personnes convoquées étaient les sieurs de Berthier, de Saurel, LeGardeur de Repentigny, Robineau de Bécancourt et de Port-Neuf, Pézard de la Touche-Champlain, DuGué de Sainte-Thérèse, Boucher de Boucherville, de Verchères, Jacques LeBert, Louis Jolliet, Crevier de Saint-François, Boullenger de Saint-Pierre, de Saint-Ours, Picoté de Bellestre, Saint-Romain, d'Ailleboust des Musseaux, Charron, Levallon, Roger des Colombiers et DuPlessis Gastineau.

Les sieurs de Boucherville, des Musseaux et de Saint-Pierre ne s'étant pas présentés au jour fixé, ils furent remplacés par les sieurs Cavelier de LaSalle, Pelletier de La-Prade et Jean Bourdon d'Ombourg.

Sur les vingt personnes consultées, quinze se déclarérent en faveur de la liberté absolue du commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages. Il est vrai que la plupart étaient personnellement intéressés à ce qu'aucune entrave ne fût apportée à ce commerce.

Les raisons données à l'appui de leur opinion se réduisaient à trois :

1° *La liberté de la traite des boissons était nécessaire pour attirer les Sauvages dans les établissements français.* Or, le fait de leur porter de l'eau-de-vie dans les bois les empêchait souvent de se rendre aux habitations françaises. Quelquefois aussi ils évitaient de venir chez les Français à cause de la boisson. « Nous aurions eu tous les Iroquois, écrivait le respectable M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, s'ils ne voyaient qu'il n'y a pas moins de désordres ici que dans leur pays, et que même en ce point nous surpassons les hérétiques. L'ivrogne se

laisse aller à la tentation de boire quand il a la boisson présente ; mais quand il voit, après l'ivrognerie, qu'il est tout nu et sans armes, le nez mangé, estropié et tout massacré de coups, il enrage contre ceux qui l'ont mis en cet état ». Une vieille Algonquine, se voyant dépouillée après la boisson, s'écriait d'une voix infernale contre les enivreurs des sauvages : « Plût à Dieu que je pusse les voir tous enfoncés dans le milieu des enfers (1) » !

2° *Cette liberté était nécessaire au commerce des pelleteries.* Or le débit des boissons dans les bois était l'occasion d'un véritable pillage : ce n'était pas là du commerce. La foire annuelle de Montréal, au contraire, était une institution commerciale honnête. Les Sauvages s'y rendaient en foule ; ils y étaient traités avec justice et ne craignaient pas d'y revenir.

« Dans une occasion où ils avaient été forcés de se plaindre contre quelques marchands français, les anciens et les guerriers de la nation outaouaise déclarèrent à M. de Louvigny qu'ils regardaient le commerce de l'eau-de-vie comme un pillage publiquement fait de leurs castors, fusils et autres choses nécessaires ; que si, après en avoir averti Ononthio, il permettait encore aux Français de leur en apporter, il fallait que le gouverneur, l'évêque et les missionnaires se fussent entendus pour les piller (2) ».

3° *Ne pas délivrer des permis d'aller vendre des boissons aux Sauvages, c'était éloigner les honnêtes gens de ce commerce, et, partant, le livrer aux vagabonds.* Or les « honnêtes gens » n'allaient jamais porter de l'eau-de-vie aux Sauvages, attendu que ceux-ci ne buvaient jamais que pour s'enivrer, et que leur en donner était assumer la responsabilité de désordres épouvantables. Chaque porteur de « congé », ou permis de traite, avait la faculté de vendre ce « congé », qui passait ainsi d'une main à l'au-

(1) Ferland, *Cours d'Histoire du Canada.*
(2) *Idem.*

tre ; chaque traiteur ainsi autorisé avait le privilège d'emmener avec lui deux ou trois engagés ; enfin les barils d'eau-de-vie livrés aux Sauvages étaient souvent transportés à de longues distances, où le contrôle très illusoire du porteur de « congé » devenait de plus en plus impossible (1).

« L'expérience que j'ai eue parmi les sauvages, disait Charles LeMoyne de Longueuil, m'a convaincu que la plupart d'entre eux ne boivent que pour s'enivrer, pour avoir ensuite plus de liberté à commettre tous les crimes et désordres que les lois divines et humaines défendent. J'ai été moi-même obligé, avec mes domestiques, d'arracher des mains de quelques sauvages, hommes et femmes ivres, les haches et les couteaux qu'ils tenaient pour s'entretuer, dans le dessein ensuite d'embraser et de réduire en cendres leurs cabanes, sans considérer qu'il y avait plusieurs autres sauvages, femmes et enfants ».

L'abbé Ferland cite aussi ce témoignage du célèbre traiteur et explorateur Du Lhut : « Je certifie, écrivait-il, que pendant dix ans que j'ai passés aux Outaouais, chez Les Nadouessioux, au fort Saint-Joseph et au Détroit, je n'ai jamais vu traiter l'eau-de-vie qu'il ne soit arrivé de grands désordres, jusqu'à voir le père tuer le fils, et le fils jeter sa mère dans le feu. Moralement parlant il est impossible de traiter l'eau-de-vie dans les bois, sans s'exposer à tomber dans ces malheurs ».

Deux des personnes convoquées au château Saint-Louis, — Jolliet, de Québec, et LeBert, de Montréal, — recommandèrent de permettre le débit modéré des boissons aux Sauvages, mais dans les habitations françaises seulement, et de défendre de la manière la plus absolue de transporter de l'eau-de-vie dans les bois. Jolliet avait

(1) En 1692, les sauvages vinrent faire une orgie à Michillimakinac avec cent barils d'eau-de-vie. (Ferland.)

sans doute été témoin de bien des désordres chez les Sauvages de l'Ouest ; il considérait comme de véritables assassins ceux qui distribuaient des boissons enivrantes dans les régions éloignées des établissements français. Voici un extrait du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 1678, relatif à sa déclaration :

« Le sieur Jolliet » est d'avis « qu'il faut défendre *sur peine de vie* de transporter des boissons dans les bois au devant des Sauvages qui commercent avec les Français, comme aussi aux dits Sauvages d'en emporter ; mais qu'il soit permis aux habitants de leur en donner dans les maisons et aux lieux où l'on trafique avec modération, évitant de les enivrer, etc. »

Ce tempérament avait aussi été suggéré, comme pis-aller, par l'abbé Dudouyt, grand-vicaire de Mgr de Laval. Il conseillait de tolérer la traite de l'eau-de-vie dans les régions régulièrement établies de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, et aussi au poste de Tadoussac, où les employés de la « ferme du roi » maintenaient une stricte discipline.

Enfin, trois des personnes présentes à la réunion du 26 octobre, — DuPlessis Gastineau, Levallon et Dombourg, — se prononcèrent formellement contre tout commerce de boissons enivrantes avec les Sauvages.

De tous ces « notables » convoqués au Château, un seul sut indiquer nettement les conséquences, heureuses ou néfastes, qui pouvaient résulter de la décision que l'on allait prendre, et poser bien en lumière la question agricole, question vitale entre toutes pour la colonie : ce fut Dombourg, le fils du célèbre Jean Bourdon, ingénieur, arpenteur, procureur, l'un des premiers membres du conseil souverain. Voici l'avis qu'il donna :

« Si la traite des boissons enivrantes est défendue, les sauvages vivront en paix, on ne réussira pas à attraper leurs pelleteries pour un peu de boisson qu'on leur donne ;

les Français s'adonneront à la culture des terres, ce qui sera cause que le pays fleurira. Au contraire, si la traite est permise, le pays déchoira bien loin d'augmenter ; Dieu sera très mal servi, parce que les Sauvages ne boivent que pour s'enivrer, et, lorsqu'ils sont ivres, ils commettent beaucoup de crimes et d'incestes, les enfants tuent leurs pères, violent leurs sœurs, les mères tuent leurs enfants, et les femmes se prostituent pour quelques verres d'eau-de-vie. Si la liberté de cette traite est accordée, les coureurs de bois se multiplieront, et, pour quelques sous d'eau-de-vie, enlèveront aux sauvages pour six ou sept francs de castor. On sait que les sauvages, lorsqu'ils ont bu, vendent ce qu'ils ont, et donnent quelquefois un fusil pour un demi-septier d'eau-de-vie. Pourquoi ne voit-on plus autant de sauvages depuis que l'on traite des boissons ? C'est qu'ils en boivent en si grande quantité qu'ils en meurent. Cette passion de boire les empêche de se convertir, parce que, depuis qu'ils y sont accoutumés, ils ne s'occupent plus d'autre chose, et ne veulent plus entendre parler de Dieu ».

Le procès-verbal des déclarations faites à l'assemblée du 26 octobre 1678 fut envoyé au roi. Le monarque conféra de la question avec l'archevêque de Paris, avec le P. LaChaise, et aussi avec Mgr de Laval, qui, dans sa grande charité et son zèle pour le salut des âmes confiées à sa garde pastorale, n'avait pas hésité à traverser l'Océan pour exposer toute la vérité à son souverain. La décision de Louis XIV fut que, si l'évêque de Québec voulait limiter sa défense (cas réservé) de manière à n'atteindre que le commerce des boissons fait dans les bois et les habitations des Sauvages, il pouvait compter sur le bras séculier. L'évêque accepta ce compromis, qui au moins faisait disparaître les causes principales du mal qui menaçait de détruire la colonie (1).

(1) Deux missions acadiennes furent décimées par l'ivrognerie. On fer-

La permission de vendre des boissons enivrantes aux Sauvages fut donc restreinte aux seules habitations françaises, défense étant faite, ou, plus exactement, renouvelée d'en transporter dans les bois.

L'avis de Jolliet et de Lebert se trouvait avoir prévalu ; seulement on n'alla pas jusqu'à punir de mort, comme l'avait suggéré Jolliet, les contraventions aux ordonnances qui furent édictées en conformité de la décision du souverain (1).

« Mgr de Laval revint au Canada en 1680, et essaya de combattre les restes du mal par l'influence salutaire de la religion... On ne peut lire sans frémir les épouvantables peintures que nous ont laissées quelques plumes de l'époque, des orgies auxquelles se livraient les habitants de bourgades entières, lorsque les traiteurs arrivaient avec leurs boissons empoisonnées...

« Les défenseurs d'un système qui produisait ces scènes d'enfer, prétendaient que c'était un moyen d'attacher les sauvages aux Français, et cependant les mémoires de

ma les églises. Parlant de la mission des Algonquins de Sillery, près Québec, le P. Martin dit : « le plus grand nombre de ces malheureux périrent par suite d'excès dans l'usage de l'eau-de-vie ».

(1) Par une ordonnance du 2 mai 1681, amnistie fut accordée à tous les coureurs de bois qui rentreraient dans la colonie aussitôt qu'ils seraient informés des dispositions du roi. « La traite, en principe, reste interdite ; exception est faite pour *vingt-cinq congés*, donnant à chaque bénéficiaire le droit d'équiper pour son commerce un canot avec trois hommes ; le congé n'est valable que pour un an, et ne peut être accordé deux fois de suite au même titulaire ; le gouverneur a seul pouvoir de délivrer ces permissions, l'intendant les vise. Une déclaration royale, annexée à l'amnistie, renouvelle les anciennes prohibitions de commerce « dans les habitations des sauvages et profondeur des bois » ; des peines corporelles très sévères seront de droit contre les contrevenants, fouet et marque pour la première infraction, galères perpétuelles pour la récidive ». (Henri Lorin.) Dans la lettre du 30 avril 1681, qui accompagne cette ordonnance, « le roi blâme Frontenac de n'avoir pas montré assez de vigueur ; au lieu de récriminer contre l'intendant, il eût mieux fait de poursuivre sans pitié les coureurs en contravention ; l'amnistie n'est qu'un expédient provisoire : « Le meilleur moyen et le seul qui puisse réussir est que vous preniez une » autre conduite, et que vous ayez autant d'application pour exécuter » ponctuellement mes ordres sur ce sujet que vous en avez eu peu jusqu à » présent ». — (Henri Lorin, *Le Comte de Frontenac.*)

cette époque prouvent à l'évidence que la vente des boissons enivrantes, après avoir décimé les nations amies, les obligeait souvent de l'éloigner avec un souverain mépris et une haine profonde contre les Français. De deux mille Algonquins qui fréquentaient les bords de la rivière des Outaouais, avant qu'ils usassent des boissons enivrantes, trente ans après ils ne restaient plus que cent cinquante hommes, qui s'éloignèrent, pour n'être plus exposés à l'occasion de s'enivrer...

« Plusieurs fois il est arrivé que les expéditions françaises ont manqué de succès, parce que des misérables, poussés par le désir de faire un vil profit, ne craignaient pas d'exposer la vie et l'honneur de leurs compatriotes, en les privant de l'appui des sauvages alliés ; ainsi avorta l'expédition de M. de Courcelles contre les Agniers, parce que ses guides algonquins l'abandonnèrent pour boire quelques barils d'eau-de-vie, fournis par des Français. En 1691, l'ivrognerie empêcha les Outaouais et les Hurons du lac Huron de suivre M. de Louvigny à la guerre contre les Iroquois ; la conséquence fut que ceux-ci portèrent toutes leurs forces contre l'île de Montréal, où ils massacrèrent beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants, et brûlèrent un grand nombre de maisons. Dans une autre occasion, des vendeurs d'eau-de-vie allèrent au-devant des Sauvages qui venaient au secours des Français, les enivrèrent, les dépouillèrent de leurs armes et les empêchèrent d'aller plus loin.

» En retour de tous ces maux, quels profits le pays retirait-il de la vente des boissons enivrantes ? Les droits imposés sur l'eau-de-vie rapportaient environ deux mille francs par année ; les coureurs de bois, qui la portaient aux sauvages, ruinaient leur santé en peu d'années, et, à la fin de leurs courses, étaient exploités et pressurés par ceux qui les avaient équipés pour le voyage. En somme les profits revenaient à une quinzaine de cabare-

tiers, haïs et méprisés des vrais amis du pays, et qui s'empressaient, après avoir fait fortune, de retourner en France, pour dépenser, loin du théâtre de leur infamie, une fortune honteusement acquise... (1) ».

Ajoutons à ce qui précède le témoignage important et désintéressé du deuxième successeur de Frontenac dans le gouvernement du Canada. Dans un mémoire adressé au ministre Seignelay, en 1690, (après son retour en France,) le marquis Jacques de Brisay de Denonville trace ce tableau émouvant des ravages causés par les boissons enivrantes chez les indigènes de la Nouvelle-France :

« Il y a bien longtemps que l'on se plaint avec raison des maux que l'eau-de-vie fait, et des empêchements qu'elle porte au progrès de la religion. L'avarice seule a fait dire le contraire à ceux qui croyaient s'enrichir par ce malheureux trafic, qui, assurément, est la perte non seulement des Sauvages, mais des Français et de tout le commerce. La preuve est dans l'expérience que, depuis plusieurs années, l'on n'a vu personne s'enrichir dans ce négoce, et que l'on a vu périr tout ce grand nombre de Sauvages, nos amis, que nous avions autour de la colonie, et dans le peu de vieillards que l'on voit parmi les Français, qui sont vieux et usés à l'âge de quarante ans. La débauche d'eau-de-vie est fréquente en ce pays-là comme celle du vin en Allemagne ; les femmes même en boivent.

» J'ai l'expérience des maux que cette boisson cause parmi les Sauvages, c'est l'horreur des horreurs ; il n'y a crime et infamie qui ne se commettent entre eux dans leurs excès. Une mère jette son enfant dans le feu ; ils se mangent le nez, c'est ce qui se voit communément. L'image de l'enfer est chez eux dans ces débauches. Il faut avoir vu ce qui en est pour le croire tel. Très sou-

(1) Ferland. — *Cours d'Histoire du Canada.*

vent ils s'enivrent exprès pour avoir le droit d'exercer leurs vieilles rancunes... Ceux qui disent que si on ne donne de l'eau-de-vie à ces Sauvages, ils iront aux Anglais en chercher, ne disent pas vrai, car il est certain qu'ils ne se soucient pas de boire tant qu'ils ne voient point l'eau-de-vie, et que les plus raisonnables voudraient qu'il n'y en eût jamais eu, car ils se ruinent en donnant leurs pelleteries et leurs hardes pour boire, et se brûlent les entrailles. »

C'est bien à dessein que, dans cette étude historiographique, nous avons multiplié les citations sur la question brûlante de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Il importait surtout de mettre en lumière les opinions des contemporains de Laval et de Frontenac au sujet de ce litige fameux.

La loi canadienne actuelle défend de donner et de vendre des boissons enivrantes aux sauvages dans les « réserves », où ils vivent séparés des blancs (1). Le temps a donné raison au grand évêque.

(1) Voir *Statuts Revisés du Canada*, chapitre 43, section 94.

CHAPITRE ONZIÈME

La « ferme du roi » — Jolliet co-seigneur des Isles et Islets de Mingan — Voyage de Jolliet à la Baie d'Hudson — Anglais et Français — La langue latine sur les bords de la Baie James

Les associés de la « ferme du roi » avaient seuls, à l'exclusion de tous autres, le privilège de faire « la traite, chasse, pêche et commerce dans l'étendue du Domaine du Roy, depuis l'Isle-aux-Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept Isles et dans les postes de Tadoussac, Chicoutimi, Lac Saint-Jean, Nécoubau, Mistassins, Papinachois, Naskapis, Rivière Moisy, les Sept Isles et autres lieux en dépendants (1) ».

(1) Les lignes suivantes sont tirées d'une étude de M. Jean Bouffard, avocat, sur la « Ferme du Roi dans la Nouvelle-France ».

« Les fermes du Roi étaient des baux et adjudications des revenus et droits de Sa Majesté lorsqu'elle ne jugeait pas à propos d'en faire l'administration à titre de régie. (Bosquet, *Dictionnaire du Domaine*, vol. II, *verbo* : « Fermes du Roi ».)

» Guyot, *Répertoire de Jurisprudence*, vol. VII, au mot : « Ferme générale du Roi, » dit que ce nom de « ferme générale du roi » est donné à une compagnie chargée de percevoir une partie des revenus du roi.

» Ferrière, *Histoire du Droit*, dit que les fermes du roi sont les traités que le roi fait des droits qui lui appartiennent.

» Ce système d'administration des droits et revenus de la Couronne, sous l'ancienne monarchie, en les affermant au moyen de baux et adjudications, remonte à Charles IX, qui l'établit par l'ordonnance de Moulins du mois de février 1566.

» Ces adjudications se faisaient aux enchères publiques, et les baux qu'on en passait étaient donnés au plus haut enchérisseur.

» Jusqu'à l'édit du mois de juillet de 1681, il pouvait y avoir plusieurs fermes, suivant la nature des droits à percevoir.....

» A partir de 1681, on créa une seule ferme pour tout le royaume. Le titulaire, qui était souvent un prête-nom, s'appelait « Adjudicataire général ». Les cautions étaient les véritables intéressés. (Voir Gaudry, *Traité du Domaine*, vol. 1, numéro 43.)

» Les droits et revenus qu'on affermait par ces baux, étaient nombreux et variés. Ils consistaient dans les revenus des biens du domaine proprement dit : ceux qui provenaient des gabelles, des impôts sur le tabac, des droits de greffe, etc., etc.

» Ce système d'administration et de perception des revenus du domaine par le moyen de fermages et de baux, existait aussi en Amérique, sous la

Les héritiers de François Bissot occupaient le poste de l'Isle-aux-Œufs et la plage de Mingan, concession qui datait de 1661. Louis Jolliet et le beau-père de sa femme, Jacques de Lalande, voulurent aussi avoir un établissement à eux, où ils pourraient exploiter les ressources de la pêche et de la chasse et faire la traite avec les Sauvages sans être exposés aux réclamations des régisseurs de la « ferme ». Ils demandèrent donc la concession en seigneurie des îles et îlets de Mingan, — concession qui leur fut accordée par titre daté du 10 mars 1679, ratifié par le roi le 29 mai 1680. Voici ce titre dont il a été souvent question dans un procès qui a eu naguère un certain retentissement :

domination française. C'était la Ferme du Domaine d'Occident qui avait charge de le faire fonctionner.

» Après l'extinction de la compagnie des Indes Occidentales, en 1674, la ferme du domaine d'Occident fut adjugée à Nicolas Oudiette, à raison de trois cent cinquante mille livres. (Ferland, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, page 103.)

» Plus tard, la ferme du domaine d'Occident fut réunie à la ferme générale du royaume.

» En effet, on voit que par une ordonnance de l'intendant Bégon, en date du 5 avril 1720, rendue sur une requête ou plainte faite par Aymard Lambert, *adjudicataire général des fermes unies de France et du domaine d'Occident*, représenté ici par François-Étienne Cugnet, son fondé de procuration générale et spéciale, le dit Aymard Lambert fut maintenu dans son privilège de faire seul, à *l'exclusion de tous autres*, la traite, la chasse et la pêche dans cette partie du domaine du roi s'étendait depuis l'Ile-aux-Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Isles et dans les postes de Tadoussac, Chicoutimi, etc.

. . . . . .

» En conclusion, nous pouvons dire que, dans la Nouvelle-France, sous la domination française, après la période du gouvernement du pays par la Compagnie des Cent Associés et celle des Indes Occidentales, la ferme du roi consistait dans l'affermage des droits et revenus payables à la Couronne. Ces droits comprenaient ceux de faire la traite des pelleteries et d'exploiter la pêche dans certaines parties du domaine vacant de la Couronne.

» Les revenus payables à la Couronne, et ainsi affermés, consistaient dans les impôts prélevés sur les marchandises importées dans le pays ou qui en étaient exportées.

» Les cens et rentes payables à la Couronne étaient aussi compris dans cet affermage. Ces cens et rentes provenaient des concessions en censive faites par la Couronne. Ces concessions en censive avaient lieu surtout dans les villes de Québec et des Trois-Rivières ; c'était tout simplement des concessions d'emplacements de ville.

CONCESSION DES ISLES ET ISLETS DE MINGAN

« Jacques du Chesneau, chevalier, conseiller du Roy, en ses conseils, intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, Terre-Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

» A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

» Sçavoir faisons que sur la requête à nous présentée par les sieurs Jacques de Lalande et Louis Jolliet, demeurants à Québec, à ce qu'il nous plust leur vouloir accorder en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, les isles et islets appelés Mingan, estant du costé du nord, et qui se suivent jusques à la baye appelée l'Anse-aux-Espagnols, auxquels lieux ils désireroient faire des établissements de pesche de molue et loups-marins ; Nous, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté conjointement avec monsieur le comte de Frontenac, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pays, avons aux dits sieurs Lalande, fils, et Jolliet donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons, par ces présentes, les dites isles et islets de Mingan, étant du costé nord et qui se suivent jusques à la baye appelée l'Anse-aux-Espagnols ; pour en jouir par eux, leurs hoirs et ayans cause à l'avenir, en titre de fief et seigneurie haute et moyenne et basse justice, à la charge de la foy et hommage que les dits sieurs de La Lande et Jolliet, leurs dits hoirs et ayans cause, seront tenus de porter au château Saint-Louis de Québec, duquel ils releveront aux droits et redevances accoutumées et au désir de la Coutume de la prévosté et vicomté de Paris, qui sera suivie pour cet égard par provision, en attendant qu'il en soit autrement ordonné

» Dans les concessions en fiefs et seigneuries, il y avait aussi certains droits payables à la Couronne. Le droit de *quint*, par exemple, dans les seigneuries relevant directement de la Couronne, pouvait être affermé et compris dans la ferme du Roi ».

par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably au dit lieu ressortiront par devant le lieutenant général de Québec, en attendant qu'il en soit estably un plus proche des dites isles et islets de Mingan ; comme aussi qu'ils tiendront et feront tenir feu et lieu par leurs tenanciers sur les concessions qu'ils leur accorderont, faute de ce faire qu'ils rentreront de plein droit en possession d'icelles et conserveront, les dits sieurs de Lalande et Jolliet, et feront conserver par leurs tenanciers les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux dans l'estendue des isles et islets, et qu'ils donneront incessamment avis au roy ou à nous des mines, minières ou minéraux, sy aucuns s'y trouvent, et laisseront et feront laisser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle ils seront tenus de prendre la confirmation des présentes dans un an.

» En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

» Donné à Québec le dixième jour de mars mil six cent soixante et dix-neuf.

(signé) DUCHESNEAU »

» Registré suivant l'arrêt du conseil le vingt quatrième octobre mil six cent quatre vingt, intervenu en conséquence d'arrest du conseil d'état du roy donné à Fontainebleau, le vingt neufviesme May au dit an, portant confirmation de la concescy dessus, par moy, greffier en chef du dit conseil, soussigné.

(ainsy signé) PEUVRET »

En attendant la ratification royale de cette concession, Louis Jolliet accepta la proposition qu'on lui fit de parcourir la région qui sépare le Saguenay de la Baie d'Hudson, dans le but d'y faire sur place certaines constatations

relatives au commerce des pelleteries, et sans doute aussi quelques relevés géographiques.

La débâcle du printemps de 1679 avait débarrassé les rivières de leurs rigides manteaux de glace ; les bourgeons des érables commençaient à éclater sous la poussée de la sève ; la forêt se remplissait de bruissements délicieux. La rapide végétation particulière à notre climat allait bientôt changer, comme par une soudaine substitution de décor, les champs jaunis et les bois dénudés en une riche et verdoyante campagne. De temps à autre on voyait surgir sur le fleuve, au détour du cap Diamant, quelque barque venant des Trois-Rivières ou du Mont-Réal ; le port de Québec renaissait à la vie active.

Jolliet venait de quitter le château Saint-Louis, où Frontenac l'avait fait appeler pour lui confier la tâche d'aller visiter le Domaine du Roy, jusqu'aux terres de la Baie d'Hudson, dans l'intérêt de la « ferme ». Il lui avait recommandé de porter « sa parole » aux peuples qu'il allait rencontrer, de prendre note de tout ce qu'il verrait et entendrait, afin de pouvoir le bien renseigner au retour.

Notre explorateur allait donc entreprendre un autre grand voyage. Il partit en effet de Québec, le 13 mai 1679, pour se rendre à la Baie d'Hudson par la voie du Saguenay, comme l'avaient fait avant lui le P. Albanel et son compagnon canadien Paul Denys de Saint-Simon.

Arrivé à Tadoussac, il s'embarqua avec huit coureurs de bois, probablement fournis par le sieur Boisseau, contrôleur général de la « ferme », dans des canots d'écorce solides, mais assez légers pour pouvoir faire portage sans trop de difficultés. Cette fois Jolliet ne se rendait pas en pays absolument inconnu. Quel contraste, d'ailleurs, entre son exploration du Mississipi et ce voyage vers les régions boréales ! Là c'étaient « le grand fleuve endor-

mi, couché dans la savane », les champs de cannes et de cotonniers ondulant sous le souffle de la brise tropicale ; ici c'était le Saguenay aux flots noirs, c'étaient des roches dénudées, des lacs encaissés dans des montagnes, des promontoires abrupts, des cataractes impétueuses, puis cette mer intérieure — mer de glace pendant six mois de l'année — qui a gardé le nom comme aussi le secret de la mort de son plus illustre explorateur (1).

Les voyageurs atteignirent le lac Saint-Jean en passant par le lac Kénogami et la Belle-Rivière, comme l'avaient fait avant eux les Pères de Quen, d'Ablon, Druillettes et de crépieul ; puis ils s'engagèrent dans la longue rivière Péribomca qui les conduisit au légendaire et pittoresque lac des Mistassins (2). Ils entrèrent ensuite dans la rivière qui porte le nom du prince Rupert (3), dont le lac Némiskau — qu'ils traversèrent — est un élargissement. Le flux et le reflux qui se faisaient sentir annonçaient la proximité de la baie, portion sud de la mer d'Hudson, qui devait être le terme de leur voyage. C'est là, à l'em-

(1) Le pilote anglais Hendrick Hudson, fit en 1607, la découverte du détroit qui porte son nom. Il passa ensuite au service d'une compagnie hollandaise, et découvrit l'embouchure de la rivière Hudson. Des négociants anglais lui ayant offert un nouveau navire, « il partit de Blackwall en 1610, retraça sa première route, retrouva son détroit, le traversa, pénétra fort avant dans la mer ou baie d'Hudson. Un hiver terrible survint ; son navire resta prisonnier au milieu des glaces. La chasse et la pêche sous la glace suffirent pendant la saison rigoureuse à la nourriture de son équipage ; mais au printemps, quand la mer redevint libre autour de lui, et qu'il voulut retourner dans sa patrie, les vivres lui manquèrent. Il a consigné dans quelques lignes de son journal les angoisses de cœur qu'il ressentit quand il fut contraint d'employer l'autorité pour imposer à ses matelots un sévère régime ; malheureusement, ceux-ci ne comprirent pas la dure nécessité ; ils conspirèrent contre lui, le jetèrent dans une chaloupe avec son fils encore enfant, Woodhouse, honnête amateur de science, qui s'était embarqué pour faire des observations astronomiques au pôle nord, le charpentier et cinq matelots restés fidèles ; les révoltés leur donnèrent un fusil, quelques sabres et des provisions pour un seul jour... Là s'arrête l'histoire ; l'imagination peut seule dérouler la sombre destinée d'Hudson ». (Théogène Page, capitaine de vaisseau.)

(2) Le lac Mistassini se nommait alors « Lac Témagamingue » ; la peuplade des Mistassings occupait l'une de ses rives, à l'est. (Carte tracée par Jolliet.)

(3) Neveu de Charles 1er, d'Angleterre.

bouchure de la rivière Rupert, que, le 9 juillet 1672, le P. Albanel et M. de Saint-Simon avaient arboré les armes de la France et pris possession des territoires de la baie d'Hudson au nom du roi très chrétien (1).

Selon l'usage des voyageurs-forrestiers de l'époque, Jolliet et ses compagnons devaient être vêtus d'habits confectionnés avec ces peaux de caribous que savent si bien tanner — « passer » — les aborigènes du Canada. A distance on les prit d'abord pour des Indiens.

Nous cédons maintenant la parole à M. Pierre Margry, qui parait avoir eu entre les mains le journal, devenu introuvable, rédigé par Louis Jolliet pendant son exploration de 1679 :

« Jolliet avait suivi cette rivière (Némiskau ou Rupert) et fait environ 343 lieues en détours, quoique, dit-il, il n'y en ait que 160 en ligne droite (2); il avait passé 122 portages, tant grands que petits, lorsqu'il se trouva, lui et son monde, au pied d'un cap de terre glaise, où, d'après les mouvements de la marée, il pensa qu'il était proche de la baie. Il la vit en effet tout d'un coup, après avoir doublé le cap. « Nous eûmes, dit-il, le plaisir, pendant » un beau calme, de considérer la mer et le fort des An- » glais, qui n'était qu'à une lieue de nous (3) ». Le courant mena Jolliet et ses amis insensiblement devant le fort, où personne ne paraissait. Ils avisèrent en conséquence de tirer un coup de fusil pour faire sortir quelqu'un. On répondit immédiatement à ce coup, non du fort, où il n'y avait point de monde, mais de l'autre côté de la rivière, où Jolliet et ses compagnons aperçurent trois Anglais à la chasse, à une grande distance ; ces hommes

(1) Le P. Albanel et M. de Saint-Simon avaient fait le voyage en compagnie d'un autre Français et de six sauvages. Jean Bourdon avait déjà pris possession de la baie d'Hudson au nom du roi de France, en 1656. Il s'y était rendu par la mer.

(2) A partir du lac Saint-Jean, évidemment.

(3) Ce petit fort avait été construit deux ans auparavant par Chouart des Groseilliers, et livré aux Anglais. On l'appelait le fort Charles.

les prirent d'abord pour des sauvages, et ils vinrent à eux sur les battures. Mais lorsque l'Anglais qui devançait les autres d'environ trois cents pas eût remarqué que ces visiteurs n'étaient pas de leurs gens, il se replia sur les deux autres. Ce fut en vain que Jolliet le pressait d'approcher de lui sans peur. Il semblait que au contraire ce fût pour l'Anglais une raison de se hâter davantage vers les siens. Cependant, quand il les eut rejoints, il s'arrêta. Jolliet alors débarqua et dit à un des ce hommes, qui entendait notre langue, qu'il était Français, qu'il se nommait Jolliet. Aussitôt eut lieu entre eux un échange de civilités ; puis l'un d'eux s'étant embarqué avec les nôtres, les deux autres se mirent dans un canot sauvage que nos voyageurs avaient trouvé six lieues plus haut.

» L'Anglais qui était dans le canot français n'entendant pas notre langue, Jolliet lui parla en latin, et quoique la différence de prononciation les empêchait souvent de se comprendre, ils parvinrent à se faire connaître leurs pensées ».

Les partisans de l'enseignement classique trouveront dans cet incident un argument qui n'a vraiment rien de banal. Il est certain que l'ancien élève du « collège de Québec » n'eut pas à souffrir de s'être révélé quelque peu latiniste en cette circonstance.

« L'Anglais montra d'abord à Jolliet la péninsule sur laquelle était leur gouverneur, à trois ou quatre lieues au large, avec un navire de douze pièces de canon et deux petites barques. Il mena ensuite nos Français au fort où ils furent très bien reçus, les Anglais leur donnant tout ce qui leur restait de meilleur, le vaisseau qui chaque année leur apportait leur provision de Londres n'étant pas arrivé.

» Le dessein de Jolliet était de partir le lendemain, sans attendre le gouverneur, mais les Anglais lui firent tant

d'instances pour demeurer qu'il consentit à lui écrire une lettre qu'un canot sauvage lui porta aussitôt qu'il fit jour.

« Dans cette lettre, Jolliet lui disait « qu'étant arrivé » au lac de Némiskau pour retourner par les Trois-Riviè- » res (1), et ne trouvant plus de gibier pour vivre, il avait » songé au bon accueil que le gouverneur anglais avait » fait plusieurs fois à des Français qui l'avaient visité ». Il ajoutait « qu'il espérait pouvoir acheter au poste du » biscuit et de la boisson pour le retour », et terminait « en » disant qu'il attendrait jusqu'au lendemain pour avoir » l'honneur de le saluer ».

L'explorateur québecquois ignorait que sa réputation l'eût précédé dans ces régions lointaines. « A la réception de cette lettre, continue Margry, le gouverneur, qui avait entendu parler de Jolliet et de sa découverte du Mississipi, vint le trouver... Le vent lui ayant manqué, il quitta la barque de quinze tonneaux, qu'il montait avec quinze hommes, pour se mettre dans un bateau avec cinq de ses matelots. Il ne tarda pas alors à rencontrer nos Français, qui venaient seuls, au-devant de lui, le long de la mer, à un demi quart de lieue du fort. Jolliet salua le gouverneur de loin ». Celui-ci descendit à terre « avec un matelot qui tenait un fusil à la main, tandis que les autres gens restaient assis dans le bateau ».

« Après des civilités réciproques : — « Monsieur, dit le » gouverneur à Jolliet, soyez le bienvenu ; vous êtes ici » en paix et n'avez rien à craindre. Vous y demeurerez » tant qu'il vous plaira, et quand vous voudrez vous en » retourner, je vous aiderai de tout ce que je pourrai ». Puis, lui faisant les compliments de sa découverte, il ajouta, en le prenant par la main : « Les Anglais font cas des découvreurs ». Congédiant alors ses hommes, il se mit à suivre le bord de l'eau avec Jolliet dans la direction du fort ; là il lui fit toutes les honnêtetés possibles.

(1) Lisez : le Saint-Maurice.

Le reste de la journée se passa en conversation dans lesquelles Jolliet apprit sur les établissements de cette baie tout ce qu'il pouvait désirer de connaître. Les Anglais, au nombre de soixante hommes, y avaient trois forts assez éloignés les uns des autres, et se préparaient à en faire un quatrième au printemps prochain, en avançant de plus en plus à l'ouest, vers les embouchures des rivières qui viennent du lac Supérieur, et habitées par les nations accoutumées à commercer avec les Français. Un navire de douze pièces de canon gardait les côtes ; une barque de 40 tonneaux et une autre de quinze allaient à la traite à toutes les rivières de la baie, où ils tiraient des sauvages autant de castors qu'ils en voulaient, depuis un an surtout qu'ils avaient pénétré à l'ouest de la baie.

» Le gouverneur dit à Jolliet que quelque chose pouvait encore rendre cet établissement plus considérable, mais il ne s'expliqua pas. Il voulait sans doute parler de la communication de cette partie de la baie avec la Mer de l'Ouest.

» La proposition qu'il fit à Jolliet le laissa du moins supposer à celui-ci. Le gouverneur lui marqua, en effet, le désir qu'il avait de l'attacher au service de l'Angleterre, pour fonder un établissement aux Assiniboels et découvrir les nations situées au delà de celles que le comte de Frontenac, dit Jolliet, avait fait venir il y avait quatre ans (1675). Le gouverneur anglais lui annonça qu'il leur avait envoyé cette année un présent pour les attirer à lui. Mais avec un homme aussi entreprenant que Jolliet, qui lui préparerait le chemin, comme Esprit de Radisson et Médard Chouart des Groiseliez l'avaient fait à ses compatriotes pour les postes de la mer, tout lui serait bien plus aisé. C'est pourquoi, s'il voulait se joindre à lui, il lui offrait dix mille livres une fois payées et une pension de mille autres ».

L'explorateur canadien ne se laissa pas émouvoir par ces séduisantes propositions. Il répondit simplement « qu'il était né sujet du roi de France et qu'il se ferait gloire de le servir toute sa vie avec fidélité ».

Deux jours après cet entretien, Jolliet dit adieu à ses hôtes, et quitta les rives de la Baie où un autre Canadien, Pierre Le Moyne d'Iberville, devait apparaître six ans plus tard et accomplir des actes d'une valeur prodigieuse (1).

Notre explorateur « fut de retour à Québec le 27 octobre 1679, après sept mois de son excursion, qui ne fut pas inutile en ce qu'elle apprit les dangers que courait le commerce français pour le castor ». Son récit causa même « des alarmes très vives ».

« Il n'y a point de doute, écrivait Jolliet, que si on laisse » les Anglais dans cette baie, ils ne se rendent maîtres de » tout le commerce du Canada devant six ans ; quelques- » uns des sauvages qui venaient à Montréal y ont été » cette année et y doivent retourner ce printemps. Ce » sont les Témékamings et la bande de Routin. Tout le » monde sçait que les Outaouacs ne font point de castors, » mais le vont quérir aux nations de la baie des Puans ou » à celles de l'alentour du lac Supérieur, et par conséquent » il est à croire que ces dernières, se voyant tout proche » des Anglais bien établis et fournis de marchandises, » garderont leurs pelleteries, comme plusieurs ont déjà » commencé ».

» Jolliet exposait ensuite que, si les dangers que causaient les intérêts de la traite étaient grands, il était excessivement facile d'en priver les Anglais, que leurs forts n'étaient que de petits carrés de pieux renfermant leurs maisons, qu'ils les bâtissaient moins pour résister aux armes qu'au froid, ne se méfiant pas qu'on pût les atta-

(1) Jolliet paraît être revenu au lac Saint-Jean par la rivière Mistassini, appelée alors Kokigaousipi. (Carte du 8 novembre 1679.)

quer par terre, et croyant qu'ils n'avaient qu'à garder les avenues du côté de la mer. — Jolliet terminait en disant qu'il serait facile de les empêcher de s'établir plus loin, sans les chasser ni sans rompre avec eux ».

Ces dernières lignes laissent voir le caractère de l'explorateur. Ferme, intelligent, actif, cet homme d'un courage indomptable ne versa jamais le sang. La reconnaissance de l'hospitalité reçue lui fait même indiquer des solutions pacifiques : prévenir les empiétements du côté du nord-ouest ; barrer le passage aux rivaux, mais ne point les chasser ni rompre avec eux. En parlant ainsi Jolliet prouvait qu'il ne connaissait des gens que le côté généreux : il eût fait un mauvais politique.

Quoi qu'il en soit, le voyage de Jolliet eut pour résultat la création d'une compagnie « qui se forma quelque temps après pour l'exploitation de la baie ».

Dans son résumé du journal de Jolliet, M. Margry ne fait nulle mention du P. Antoine Silvy, un savant religieux de la Compagnie de Jésus, qui fut pendant quelque temps professeur de mathématiques à Québec. D'après le « deuxième registre » de Tadoussac, le P. Silvy aurait accompagné Jolliet « en mai 1679, à la baie d'Hudson ».

CHAPITRE DOUZIÈME

Jolliet est nommé hydrographe du roi et seigneur de l'île d'Anticosti — L'exploitation de l'île — Les établissements de Louis Jolliet dévastés par la flotte de Phipps (1690) — Hydrographie et cartographie

DANS le mémoire rédigé à son retour de la baie d'Hudson (1), Jolliet ne fit pas mystère des avances du gouverneur de la Baie et de la sympathie qu'avait inspiré son nom. Cela eut-il pour effet de rappeler aux autorités de Québec que l'on s'était montré singulièrement oublieux à son endroit, et peu empressé de reconnaître les services qu'il avait rendus à son roi et à sa patrie? Quoi qu'il en soit, le découvreur reçut l'année suivante une concession en seigneurie qui était bien une des plus belles que la couronne de France pût lui faire en terre canadienne, étant donnés ses goûts, ses aptitudes et ses occupations ordinaires. L'île d'Anticosti, vaste comme une province (2), couchée dans le fleuve Saint-Laurent, à la naissance du golfe, comme une baleine géante qui émergerait des flots, tel fut le cadeau royal — trop souvent déprécié — que reçut l'explorateur québecquois en retour de ses services. Anticosti — la Natiscotec des aborigènes, l'Isle de l'Assomption de

(1) Ce mémoire était accompagné d'une carte qui est conservée aux archives du dépôt des cartes de la marine, à Paris. Elle porte le numéro 207, et l'annotation suivante : « Cette carte montre le chemin que Louis Jolliet a fait depuis Tadoussac jusqu'à la mer du Nord dans la Baye de Hudson, et marque la vraye situation de la Baye et du Détroit. Ce qui est marqué par des points est le chemin par où il a esté. Fait à Québec, en Canada, le 8e novembre 1679. — L. Jolliet ».

(2) Sa superficie est de 1,664,000 acres ; celle de l'île du Prince-Édouard n'est que de 1,365,120 acres. Annexée au gouvernement de Terre-Neuve, après la conquête, l'île d'Anticosti en fut détachée par acte du parlement impérial, en 1825, pour être réunie à la province du Bas-Canada. Elle forme aujourd'hui partie de la division électorale de Chicoutimi et Saguenay.

Jacques Cartier (1) — était alors un poste important, quoique non encore régulièrement occupé, à cause de la morue, des marsouins, des baleines et des loups marins (2) qui abondaient sur ses rives, à cause des animaux à fourrure qui vivaient dans ses bois, à cause aussi des hâvres où les vaisseaux pouvaient mouiller avec sécurité, où les Français pouvaient trafiquer avec les indigènes et faire des chargements pour le port de Québec et les ports de l'extérieur.

Le préambule de l'acte de concession, — acte que nous donnons ici en entier, — est rédigé dans la forme habituelle, qui suppose toujours une demande préalable de la part du concessionnaire. Celui-ci reçoit sa seigneurie dans un but spécial : « faire des establissements de pesche de molue verte et sèche, huiles de loups-marins et de ballaines, et par ce moyen commercer en ce pays et dans les Isles de l'Amérique ; partant, il échappera à l'obligation ordinaire de concéder à tout venant et de « faire establir » dans les délais prévus par les ordonnances ; de plus, l'acte contient une reconnaissance officielle des droits du concessionnaire au titre de découvreur du pays

(1) Jacques Cartier fit la découverte de l'île d'Anticosti le 15 août 1534, et lui donna, à cause de cette circonstance, le nom de l'Assomption. Roberval et son pilote Jean-Alphonse, de Saintonge, appellent Anticosti l'île de l'Ascension (1542). Jean-Alphonse dit : « L'isle de l'Ascension est une bonne isle et une terre plaine, sans aucunes montagnes, assise sur des rochers blancs et d'albâtre, toute couverte d'arbres jusques au bord de la mer ; et il s'y trouve de toutes les espèces d'arbres que l'on trouve en France ; on y voit des bestes sauvages, comme ours, loups-cerviers et porcs-et-épics. Et depuis la pointe sud-est de l'isle de l'Ascension jusques à l'entrée du Cap Breton, il n'y a que cinquante lieues ».

(2) « Le loup-marin tire son nom de son cri, qui est une espèce de hurlement ; du reste, il n'a rien du loup. Sa tête ressemble à celle d'un dogue, le reste de son corps se termine en forme de poisson. Il se traîne plutôt qu'il ne marche ; il a quatre pattes fort courtes, celles de devant ont des ongles, celles de derrière sont plutôt des nâgeoires. Sa peau est dure et couverte d'un poil ras, tantôt blanc, quelquefois noir ou roux, et souvent de toutes ces couleurs mêlées ensemble. La chair de cet amphibie n'est pas mauvaise à manger, mais le principal objet de sa pêche est l'huile dans laquelle sa graisse se résout, en la faisant fondre sur le feu ». — (Charlevoix).

des Illinois. Au point de vue historique, cette pièce a donc une valeur exceptionnelle.

La concession en seigneurie de l'île d'Anticosti fut ratifiée par Louis XIV, le 29 mai 1680, et le souverain ajouta encore à cette faveur en accordant à Louis Jolliet le titre d'hydrographe du roi (1).

ACTE DE CONCESSION DE L'ISLE D'ANTICOSTI

« JACQUES DUCHESNEAU, chevalier, conseiller du roy en ses conseils, intendant de la justice, police et finances en Canada, Acadie, Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale.

» A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

» Sçavoir faisons, que sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, demeurant à Québec, à ce qu'il nous plust luy vouloir accorder en titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, l'Isle d'Anticosty, scituée à l'embouchure du fleuve St-Laurent, dans laquelle il désireroit faire des establissements de pesche de molue verte et sèche, huiles de loups-marins et de ballaines et par ce moyen commercer en ce pays et dans les Isles de l'Amérique ; Nous, conjointement avec monsieur le comte de Frontenac, conseiller du roy en ses conseils, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Canada, Acadie, Isle de Terre Neuve et autres pays de la France Septentrionale, et en considération de la découverte que le dit sieur Jolliet a faite du pays des Illinois, dont il nous a donné le plan, sur lequel la carte que nous avons envoyée depuis deux ans à monseigneur Col-

(1) Il ne faut pas confondre le titre d'hydrographe du roi, conféré à Jolliet, en 1680, avec le titre et les attributions de professeur d'hydrographie à Québec, qui ne lui furent donnés que dix-sept ans plus tard, par commission portant la date du 30 avril 1697. Jolliet reçut le titre d'hydrographe du roi en même temps que la concession de l'île d'Anticosti ; il reçut le titre de professeur d'hydrographie en même temps que la concession d'une autre seigneurie, beaucoup moins importante, — celle de la rivière Etchemin, voisine de la seigneurie de Lauzon.

bert, ministre et secrétaire d'Etat, a esté tirée, et du voyage qu'il vient de faire à la Baye d'Hudson pour l'interrest et l'avantage de la ferme du roy en ce pays, avons au dit sieur Jolliet donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes la dite Isle d'Anticosty, estant à l'embouchure du fleuve St-Laurent, pour en jouir, par luy, ses hoirs et ayant cause à l'avenir en titre de fief, seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foy et homage que le dit sieur Jolliet, ses dits hoirs et ayans causes seront tenus de porter au Château St-Louis de Québec, duquel ils relèveront, aux droits et redevances accoutumés et au désir de la Coutume de la prévosté et vicomté de Paris qui sera suivie pour cet égard par provision en attendant qu'il en soit autrement ordonné par Sa Majesté, et que les appellations du juge qui pourra estre estably au dit lieu ressortiront pardevant le lieutenant général de Québec, en attendant qu'il en soit estably un plus proche de la dite Isle d'Anticosty ; comme aussi qu'il tiendra et fera tenir feu et lieu par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera, et faute de ce faire qu'il rentrera de plein droit en possession d'icelles, et conservera, le dit Jolliet, et fera conserver par ses tenanciers les bois de chesne qui se trouveront propres pour la construction des vaisseaux, dans l'étendue de la dite isle, et qu'il donnera incessamment avis au roy ou à nous, des mines, minières, ou minéraux si aucuns s'y trouvent, et laissera et fera laisser tous chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an.

» En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

» Donné à Québec en mars mil six cent quatre-vingt.

(signé) DUCHESNEAU »

» Registré au greffe du Conseil souverain à Québec par moy greffier en chef en iceluy soussigné.

(signé) PEUVRET »

Champlain, dans le récit de son voyage de 1603, écrit : « Le 20 du dict mois (de mai), nous eusmes congnoissance d'une isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty, qui est l'entrée de la rivière de Canada ».

L'abbé Laverdière, commentant ce texte, écrit à son tour : « L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu, à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son Grand Insulaire, dit « que les sauvages du pays l'appellent *Naticousti* », ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain : « Cette isle est » appelée, dit-il, par les Sauvages du païs *Anticosti* ». D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Natiscotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. « Elle est nommée, dit-il, en langage des sau- » vages, *Natiscotec* ». Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Natascoueh* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom de l'*Isle de l'Assomption*. Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Isle de l'Ascension* ».

Champlain écrit encore, en 1626 :

« Au nortdest de Gaspey est l'Isle d'Enticosty, sur la hauteur de cinquante degrés au bout de l'ouest nort-ouest de l'Isle, et celuy de lest suest, 49 degrés ; elle gist

est suest, et ouest ouest norrouest, selon le vray méridien de ce lieu, et au compas de la pluspart des navigateurs, suest et norrouest ; elle a quarante lieues de long, et (est) large de quatre à cinq par endroits (1). La pluspart des costes sont hautes et blanchastres comme les falaises de la coste de Dieppe ; il y a un port (2) au bout de l'ouest surouest de l'Isle qui est du costé du nort ; il ne laisse d'y en avoir d'autres, qui ne sont pas cognus ; elle est fort redoutée de ceux qui naviguent, pour être baturière, et y sont quelques points qui avancent en la mer ; toutefois nous l'avons rangée, n'en estant esloignés que d'une lieue et demie, et la treuvasmes fort saine, le fond bon à trente brasses ; le costé du nort est dangereux, y ayant entre la terre du nort et ceste isle des batures et d'autres isles, bien qu'il y aye passage pour des vaisseaux, et dix à douze lieues jusques à la dite terre du nort. Ceste isle n'est point habitée de Sauvages (3) ; ils disent y avoir nombre d'ours blancs fort dangereux ; icelle est couverte de bois de pins, sapins et bouleaux. Il fait grand froid, et s'y voyent quantité de neges en hyver ; les Sauvages de Gaspey y vont quelques fois, allant à la guerre contre ceux qui se tiennent au nord...

» Du cap de Gaspey à la terre du nort y a vingt cinq à trente lieues, c'est la largeur de l'embouchure du fleuve de Sainct-Laurent ».

La Baie (le golfe) « a plus de quatre cens lieues de circuit : c'est comme une petite mer qui parfois est fort esmue et agitée ».

Dans une belle carte d'Anticosti et de l'entrée du golfe Saint-Laurent, datée de 1698, Jolliet indique de la ma-

(1) « L'île d'Anticosti a environ dix lieues de large vers le milieu ». — (Note de M. l'abbé Laverdière).

(2) « Le port aux Ours ». (*Idem.*) C'est surtout du côté nord que les côtes paraissent élevées. Elles sont généralement effacées vers le sud et le sud-ouest.

(3) Charlevoix dit aussi que l'île d'Anticosti était « sans habitans », du moins sédentaires.

nière suivante la baie appelée aujourd'hui Baie Ellis, ou Baie de Gamache :

« A. — Hâvre pour les Navires ».

C'est évidemment le point important du domaine. En face de la rive nord, où se jettent plusieurs rivières venant de l'intérieur de l'île, Jolliet écrit :

« B. C. D. — Plusieurs rivières pour la pesche de molues, et abry pour des navires ».

Ces « abris » portent aujourd'hui, sur les cartes anglaises, les noms de *Fox Bay*, *Bear Bay*, etc.

Au large de la Pointe-aux-Bruyères, — extrémité est d'Anticosti — sont des brisants signalés sur la carte de Jolliet par des hachures, avec cette inscription :

« F. — Une costure de roches ». Des roches à fleur d'eau sont aussi indiquées autour de la Pointe-aux-Anglais et près des côtes voisines.

Des rivières venant de l'intérieur de l'île et se jetant dans le golfe, au sud-est, sont indiquée comme suit :

« G. H. — Rivières pour des barques, et molue partout avec gualet pour la peicherie ».

Nous sommes ici à la Rivière-aux-Chaloupes et dans le voisinage.

La légende de la carte porte aussi d'autres annotations relatives au golfe et à l'entrée du Saint-Laurent. Nous citons :

« J. — Vous voyés l'Isle Percée, où les vaisseaux se chargent de molue ».

« K. — Les monts Nostre Dame ». (côte nord de la Gaspésie.)

« L. M. N. — (Isle Brion, Isle-aux-Oiseaux, Isle St-Paul.) — Ce sont des isles que l'on cherche venant de France pour entrer dans le Fleuve ».

Cette carte de Jolliet est extrêmement précieuse (1).

(1) Une notable partie de la Gaspésie est indiquée sur cette carte. On

Le naufrage du Père Crespel et de ses compagnons, en 1736, ainsi qu'un grand nombre d'autres désastres maritimes, ont donné une sinistre réputation à l'île d'Anticosti, dont beaucoup de voyageurs n'ont guère vu que les blanches falaises du côté nord, et qui a été calomniée à l'envi par presque tous les historiens. On a écrit bien des fois que le roi de France avait donné au découvreur du Mississipi une récompense dérisoire. Le judicieux abbé Ferland sait mieux apprécier les choses ; dans ses « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec», il écrit :

« En 1680, il (Louis Jolliet) reçut, en récompense des services qu'il avait rendus, la seigneurie de l'Ile d'Anticosti, *qui devait alors valoir beaucoup plus que les meilleures seigneuries du pays*, par les facilités qu'elle présentait pour la traite des pelleteries, et par sa position avantageuse à l'entrée du fleuve ».

Jolliet se rendit immédiatement dans son domaine et commença à y faire quelques défrichements. Dès l'année suivante il y était installé avec sa famille. Le recensement de 1681 fait connaître toute la population d'Anticosti, qui se compose de douze personnes : Louis Jolliet, sa femme, quatre enfants, cinq serviteurs, une servante. On y avait alors défriché deux arpents de terre et on y avait transporté deux bêtes à cornes. L'établissement était muni de six fusils.

Où Jolliet fixa-t-il la première résidence de son domaine ? C'est ce qui est difficile à dire. D'après l'abbé Ferland, ce serait à quelque distance de l'extrémité ouest de l'île, et l'opinion s'est partagée entre la Baie des Anglais (1) et la Baie Ellis, ou Baie de Gamache (2).

y lit le nom de « Baie des Molues », dont les Anglais ont fait *Molue Bay*, et qui est devenu *Malbay*, puis « Malbaie ».

(1) La Baie des Anglais s'appelle aujourd'hui Baie Sainte-Claire — non pas, comme on pourrait le croire, en l'honneur de la première habitante blanche et seigneureuse d'Anticosti, qui se nommait Claire, mais comme hommage au souvenir de Dame Claire Rodier, mère de M. Henri Menier, le propriétaire actuel de l'île. Louis Jolliet n'indique cette petite baie d'aucune manière dans sa carte de 1698.

(2) Ainsi appelée d'après le nom de Louis-Olivier Gamache, personnage

Si l'on est persuadé que Jolliet s'est fixé à l'un ou l'autre de ces deux endroits, l'hésitation ne doit guère durer. La Baie des Anglais, avant la construction d'un quai, n'était pas du tout un abri pour les vaisseaux, et Jolliet était homme à comprendre ce désavantage ; la Baie de Gamache, au contraire, même avant que M. Menier y eût fait faire les importants ouvrages que l'on admire aujourd'hui, offrait un abri spacieux et excellent.

Un des fils de Louis Jolliet — Charles Jolliet d'Anticosti — qui administra l'île après la mort de son père, avait deux établissements dans ce domaine, à vingt-cinq lieues de distance l'un de l'autre, mais tous deux situés du côté nord de l'île (1). Il est possible que Louis Jolliet se soit établi tout d'abord vers l'extrémité sud-ouest de l'île, à la baie appelée aujourd'hui Baie de Gamache, au « hâvre pour les navires » qu'il indique en premier lieu sur sa carte, et que, plus tard, après la destruction, par la flotte de l'amiral Phipps, en 1690, de son habitation for-

quasi légendaire qui y avait fixé sa résidence et qui y est mort. Il se faisait passer pour sorcier, ce qui le mettait à l'abri d'agressions de la part des aventuriers qui fréquentaient les côtes. On a vu plus haut que Louis Jolliet indique cette baie, sur sa carte de 1698, comme un « hâvre pour les navires ».

(1) Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 18 avril 1725, le sieur Joseph-Fleury de La Gorgendière, au nom de tous les héritiers de Louis Jolliet, déclare que l'île d'Anticosti a « environ cent lieues de tour, dont quinze lieues donnant sur le fleuve Saint-Laurent, et le surplus dans la Baie (golfe) du dit fleuve ». De plus, il déclare ce qui suit :

« Que sur le dit fief d'Anticosti, il y a, dans la partie de l'île qui donne partie dans le dit fleuve et partie dans la *Baie*, et au costé nord, deux établissements à la distance de vingt-cinq lieues ou environ l'un de l'autre, occupés par le dit sieur Charles Jolliet d'Anticosty et ses engagés, sur lesquels établissements il y a, sur chacun, une maison de bois de vingt pieds en quarré, et huit à dix arpents de désert.

Qu'au bas de la dite île, il y a un établissement de pesche sédentaire pour la morue, tenu par le d. sieur Jolliet.

» Que sur le dit fief des Isles Mingan, il y a, sur une des isles du dit fief du côté du dit fleuve, une maison de bois de vingt pieds en quarré et environ dix à douze arpents de désert, et sur une autre isle du dit fief, dans la Baie, vis-à-vis le lieu appelé Mécatina, une autre maison aussi de vingt pieds en quarré et cinq ou six arpents de désert, lesquels lieux sont ordinairement occupés par le sieur Jean Jolliet Mingan et ses engagés pour la chasse et la pesche au loup-marin et au moyac ».

tifiée, il soit allé se fixer à un prochain hâvre, du côté nord, en face des îles Mingan, avec lesquelles on pouvait, malgré la distance, communiquer au moyen de signaux. Ce qui est certain c'est que le principal, sinon l'unique port véritable de l'île est la Baie de Gamache. Ajoutons que le joli coteau qui s'élève au fond de la baie, et d'où le regard embrasse tous les contours du vaste bassin, semblait se trouver là tout exprès pour y recevoir le premier établissement du seigneur de céans.

Une connaissance plus parfaite de l'île, et des découvertes qu'il est impossible de prévoir, conduiront peut-être à une certitude absolue relativement à l'emplacement précis du fort érigé par Louis Jolliet à Anticosti. Jusque là il faut laisser le champ aux conjectures.

Jolliet, aidé de son frère Zacharie, et aussi de Jacques de La Lande et de Aubert de La Chesnaye, parents de sa femme, avait fait d'assez fortes dépenses pour l'exploitation des îles et îlets de Mingan. Il dut supporter seul ou à peu près, les frais d'installation du nouvel établissement d'Anticosti. Le baron de La Hontan, dans son ouvrage intitulé : *Mémoires de l'Amérique Septentrionale* (volume II), donne quelques détails sur cette exploitation. « Le fleuve Saint-Laurent, » dit-il, « a 20 ou 22 lieuës de largeur à son embouchure (1), au milieu de laquelle on voit l'Isle d'Anticosti, qui en a vingt de longueur (2). Elle appartient au sieur Jolliet, Canadien, qui y a fait faire un petit magasin fortifié, afin que les marchandises et sa famille soient à l'abri des surprises des Esquimaux... C'est avec d'autres nations sauvages, savoir les Montagnais et les Papinachois, qu'il trafique d'armes et de munitions pour des peaux de loups marins et quelques autres pelleteries ».

(1) Il en a trente.

(2) Elle en a plus de quarante. D'après le capitaine Bélanger, commandant du steamer *Savoy*, l'île d'Anticosti a une longueur de 123 milles, une largeur *maxima* de 30 milles.

Monsieur J.-E. Roy nous fait connaître le détail des articles que Jolliet emportait de Québec à Anticosti et aux îles Mingan, pour son usage personnel et le trafic avec les Sauvages ; en voici l'énumération : fusils, fers à flèches, battefeux, haches, chaudières, rassade, étoffes de couleurs voyantes, grandes manches avec galons, grands et moyens capots, grands bonnets doubles avec galons, fils, justaucorps unis, justaucorps galonnés de faux argent, iroquoises bleues et autres, chemises de traite, chapeaux, drap de Limbourg, couvertes de Rouen et autres, hains ordinaires, hains de morue, couteaux à trancher la morue, lignes, rets à hareng, planches, clou, balles, poudre, pain, pois, sel, lard, blé d'inde, vin, tabac, arcanson, prunes, vinaigre, eau-de-vie, chandelles, beurre de France (1).

Jolliet occupait, l'hiver, sa maison de la rue Sous-le-Fort, à la basse-ville de Québec ; cependant il passa plus d'une fois la saison des neiges dans son domaine d'Anticosti, et constata avec satisfaction que le climat y était moins sévère qu'il l'avait appréhendé.

« En 1685, dit M. Margry, il (Jolliet) avait déjà hiverné deux fois à Anticosti, dans la maison qu'il avait fait faire, et l'hiver lui avait paru beaucoup moins rude qu'à Québec. Il avait fait élever aussi aux îles Mingan une autre maison et un magasin pour fournir aux Français et aux sauvages leurs petites commodités (2).

« Tout l'avantage de ces dernières îles était, comme

(1) J.-E. Roy. — *La Seigneurie de Lauzon.*

(2) Jacques de La Lande ne s'occupa que fort peu de temps de l'exploitation des îles et îlets de Mingan. Ses affaires le rappelèrent en France, où il finit par demeurer en permanence ainsi que l'unique fils né de son mariage contracté à Québec. Au moment de partir pour la France, en 1704, Jacques-Marie de Gayon de La Lande, fils de Marie Couillard, fit son testament en faveur de sa demi-sœur, veuve Louis Jolliet. Cet acte resta lettre morte. Plus tard, Jacques-Marie de Gayon de La Lande donna ce qu'il possédait comme co-propriétaire des îles et îlets de Mingan à Louis Belcour de la Fontaine, par testament passé à Bayonne, en France, le 3 août 1753.

pour Anticosti, dans les bons mouillages, dans l'abondance de la morue et du loup marin, dont l'huile et les peaux se vendaient un bon prix. L'été, Jolliet pêchait au nord de ces îles, dans plusieurs rivières, cinq à six milliers de saumons.

» Jolliet, au moyen de ces deux établissements, songea dès lors à approvisionner la colonie. Il fournissait du poisson à tout Québec et à la plupart des soldats ; mais cet approvisionnement demandait autre chose que la petite barque dont il pouvait disposer, et, en 1685, il demandait au roi de lui prêter un navire pour quatre ans, afin d'agrandir cette entreprise et d'employer à la navigation les jeunes Canadiens qui seraient ainsi détournés de la vie libertine qu'ils menaient dans les bois ».

L'industriel et le négociant n'avaient pas annihilé l'explorateur et le cartographe. Les mystères de la côte du Labrador attiraient le navigateur québecquois ; d'autre part il désirait contribuer à la formation d'une marine franco-canadienne, par des leçons d'hydrographie données pendant la saison d'hiver. C'était l'œuvre commencée par Martin Boutet, sous l'inspiration de Talon, que Jolliet désirait reprendre (1).

Le marquis Jacques Brisay de Denonville, qui avait remplacé M. Lefebvre de La Barre, successeur de Frontenac, dans le gouvernement du Canada, accueillit favorablement les projets de Jolliet. L'année même de son arrivée à Québec, le nouveau gouverneur écrivit la lettre suivante au ministre :

A Québec, le 13ème Novembre 1685

« Monseigneur,

» J'espère que vous serez content de l'ouvrage du Sieur

(1) Martin Boutet, sieur de Saint-Martin, frère *donné* de la compagnie de Jésus, était professeur d'hydrographie au collège des Jésuites, arpenteur, clerc de la fabrique et « principal chantre » à l'église paroissiale de Québec. Un règlement du Conseil supérieur de Québec, daté du 11 mai

Jolliet, qui vous demande en grâce de vouloir bien l'employer à enseigner la navigation.

» Je vous demande encore, Monseigneur, quelque gratification pour la carte que je vous envoye, qui est un travail de quarante-neuf voyages qu'il a faits pour prendre les connaissances nécessaires de cette rivière, qui est très difficile en plusieurs endroits, surtout à ceux qui ne sont pas accoutumez d'y venir sitost que les glasses sont passées. Le sieur des Hayes vérifiera si cette carte est juste. Mais, Monseigneur, il (Jolliet) me dit qu'il ne peut faire cet ouvrage avec une simple chaloupe et qu'il luy faut une barque et un canot. Il vous doit rendre compte de ses raisons.

» Il serait bien nécessaire de prendre plus de connaissance de la Baye de St-Laurent que nous n'en avons, par le défaut des cartes. Si l'on est obligé de prendre une barque, il serait bon que cette dépense ne se fit pas pour un ouvrage à demy ; si j'avais osé, je vous aurais renvoyé le dit sieur des Hayes, parce que je crois que le sieur Jolliet vous aurait bien fait cet ouvrage ; mais j'ay creu qu'estant icy par vos ordres, ce n'estait pas à moy à raisonner là dessus. Ayez la bonté, Monseigneur, de me faire sçavoir vos ordres là dessus, et si vous voulez vous servir de Jolliet, qui a une barque à luy. Il m'a donné un mémoire de projets pour des pesches où il réussiroit si vous aviez la bonté de le secourir. Je vous envoye, Monseigneur, un mémoire de la dépense qu'il faudra faire pour l'équipement de la barque du sieur des Hayes, affin que vous y donniez ordres.

1676, décrète que les arpenteurs devront mettre incessamment « leurs boussoles et instruments d'arpentage entre les mains de Martin Boutet, professeur de mathématiques, pour être par lui égallés ».

« Je suis avec bien du respect,

« Monseigneur,

« Votre très humble, très obligé et très obéissant serviteur,

(signé) LE M[is] DE DENONVILLE »

L'année suivante Denonville demande la reprise des cours d'hydrographie à Québec, et parle en termes sympathiques de l'explorateur qui a fourni des données si précises sur le fleuve et la « Baye » de Saint-Laurent. Il écrit au ministre, à la date du 8 mai 1686 :

« J'ai eu l'honneur de vous demander qu'il serait bien utile au roi et au pays d'avoir ici quelqu'un qui enseignât les principes de la navigation. Les pères Jésuites en ont eu un qui s'est dit adonné à eux, lequel a fait tout ce que nous avons eu de gens qui ont entendu la navigation, et qui servent nos marchands. Il y a du tems que cet homme est mort ; à moins que le roi ne donne quelque chose pour cela, nous n'aurons plus personne ; cependant nous manquons de pilotes, en étant mort cinq depuis trois ans, dont le pays souffre beaucoup.

» Jolliet s'est donné l'honneur de vous écrire ; je souhaiterais fort que vous eussiez la bonté de lui marquer, par quelque gratification, que vous êtes content de son application à reconnaître le fleuve dont je vous ai envoyé la carte.

» Le sieur Deshayes s'est fort promené le long des rivages du fleuve au dessous de Québec, en attendant que la navigation fût ouverte pour descendre à l'embouchure ; il s'attachera à marquer les endroits difficiles et le lieu où il faudrait un réduit dans une île pour empêcher les navires de venir ici si nous avions un ennemi puissant à craindre par la mer ».

Cette même année 1686, le sieur Jean-Baptiste-Louis Franquelin, mathématicien et dessinateur excellent, fut

nommé « Maître d'Hydrographie pour le Roy à Québec ». Il était ami de Louis Jolliet et avait dessiné pour lui, sur parchemin, l'année précédente, une grande carte de 3m. 30 c. par 60 c. qui est conservée aux archives du dépôt des cartes de la marine, à Paris. Cette carte, dit Harrisse, porte le numéro 229, et est intitulée comme suit :

« Carte du grand Fleuve St-Laurens, dressée et dessignée sur les mémoires et observations que le Sr Jolliet a très exactement faites en barq : et en canot en 46 voyages, pendant plusieurs années, par Jean Baptiste Louis Franquelin, 1685.

» 2e *Cartouche* : A Monsieur le Marquis de Seigneley. Par Jolliet ».

CHAPITRE TREIZIÈME

Événements politiques — Les Iroquois — Les colons de la Nouvelle-Angleterre — Le siège de Québec — Un naufrage à Anticosti — Le Labrador océanique — Projet d'exploration

Pendant que Jolliet nourrissait les projets d'exploration qu'il avait exposés au gouverneur, de graves événements se préparaient dans la colonie et au delà des frontières. Dès son arrivée à Québec, le marquis de Denonville avait vu clair dans les affaires d'Amérique ; c'étaient les Anglais de la colonie voisine, plus encore que les Iroquois, qui étaient à redouter. La cour, à qui il fit part de ses observations sur les affaires canadiennes, ne tint aucun compte de ses opinions ; elle lui prescrivit de porter la guerre chez les Iroquois — ce qu'il était déjà disposé à faire — mais de ne rien entreprendre contre les colons de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, la diplomatie se chargeant de régler les différends qui pourraient surgir entre Français et Anglais en Amérique.

Or, les Anglais d'Amérique n'avaient rien de la docilité des colons du Canada à l'endroit des ordres venus d'outre-mer. Qu'on en juge par ce discours tenu par le colonel Dongan aux députés des cantons iroquois, réunis en conseil en 1688 : « Comme notre père le roi d'Angleterre le désire, il faut mettre bas la hache, mais gardez-vous bien de l'enterrer. Cachez-la sous l'herbe, afin de la reprendre s'il en est besoin. Mon roi me défend de vous fournir des armes et des munitions si vous entreprenez la guerre contre les Français ; mais ne craignez point, car je vous fournirai à mes dépens ce qui vous sera nécessaire, si la guerre continue. Tenez-vous sur vos gar-

des, et de peur que les Français ne vous surprennent, entretenez un parti de guerriers sur le lac Champlain et un autre sur la grande rivière (1) ».

C'est ainsi que Jacques II, l'allié de Louis XIV, était obéi par ses sujets d'Amérique.

On ne se rendait pas compte de ces choses à Versailles. Denonville, en vrai militaire, se conforma strictement aux ordres qui lui furent signifiés, et ne chercha pas à faire prévaloir ses opinions personnelles au sujet des Anglais ou Anglo-Américains. Il envahit le pays des Tsonnontouans, où il brûla deux ou trois bourgades, désertées par leurs habitants, et ravagea la moisson d'alentour. Cette expédition avait été précédée du regrettable guet-apens de Catarakoui (1687).

Le roi de France avait écrit à M. de LaBarre, dès le mois de juillet de l'année 1684 : « Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois, et que d'ailleurs ces sauvages, qui sont forts et robustes, serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre, et que vous les fassiez passer en France ».

Les mêmes instructions avaient été données à M. de Denonville et à l'intendant, M. de Champigny, et c'est surtout sur celui-ci que pèse la responsabilité de la « surprise » du Fort Frontenac. Le roi avait recommandé de faire des « prisonniers de guerre », non pas de s'emparer de visiteurs désarmés. Il n'en est pas moins vrai que l'envoi à Marseille de captifs iroquois était la réalisation d'un vœu émis par le souverain.

Les représailles furent terribles.

La faveur dont Denonville fut entouré à son retour en France s'explique par le fait qu'il ne portait pas l'entière

(1) *Documents de Paris*, première série, vol. V. Relations des événements de la guerre, &c., — 9 octobre 1688. Texte cité par Ferland.

responsabilité de la politique qu'il avait suivie. La cour voulant réparer l'erreur qui avait été commise, et à la demande du gouverneur lui-même, résolut de rapatrier les captifs iroquois. Afin d'effacer le plus possible toute trace du passé, elle rappela le marquis de Denonville et renvoya au Canada le comte de Frontenac, l'ancien gouverneur qui avait su prendre un si grand ascendant sur toutes les nations indigènes. De sorte que les Iroquois apprirent en même temps le retour de leurs frères et l'arrivée à Québec de l'Ononthio dont le faste militaire les avait autrefois éblouis.

Le chevalier d'Au fut envoyé avec trois interprètes chez les Iroquois des cantons pour annoncer la double nouvelle et disposer favorablement les esprits. D'après M. l'abbé Bois, ce serait à Louis Jolliet que l'on aurait confié cette délicate mission. Nous devons avouer que, dans les documents de l'époque qu'il nous a été donné de consulter, nous n'avons trouvé aucune trace de cette ambassade de Louis Jolliet chez les Iroquois. Le chevalier d'Au se nommait Pierre d'Au-Jolliet : le savant abbé aurait-il confondu ce personnage avec le découvreur du Mississipi ?

Si les relations avec les Iroquois tendaient à s'améliorer, il en était tout autrement à l'égard des colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 7 mai 1689, le prince d'Orange, devenu Guillaume III, avait formellement déclaré la guerre à Louis XIV ; l'hostilité des Anglo-Américains, ses partisans, contre la colonie canadienne, se manifesta, dès l'année suivante, par une expédition formidable dirigée par l'amiral Sir William Phipps. Une flotte de trente-quatre vaisseaux partit de Boston, s'engagea dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et vint, le 16 octobre, s'arrêter en face de Québec, alors peu préparé à soutenir un siège. En 1690 comme au siècle suivant (en 1711 et en 1759), les ennemis détruisirent tous les établissements du bas du

fleuve qu'ils purent atteindre, sur les côtes ou dans les îles. C'est ainsi que le fort de Jolliet, à Anticosti, fut incendié, de même que son établissement des îles de Mingan. Les Anglo-Américains eurent eux-mêmes à regretter cet inutile vandalisme, car, quatre ou cinq semaines plus tard, après l'échec subi par Phipps devant Québec, un de leurs vaisseaux, un brigantin commandé par le capitaine John Rainsford, vint s'échouer sur la pointe ouest d'Anticosti (la Pointe-aux-Anglais), et ceux des naufragés qui ne furent pas engloutis dans les flots endurèrent beaucoup de froid et de misères faute d'abri et de secours d'aucune sorte.

En remontant le Saint-Laurent, non loin de Tadoussac, le vaisseau amiral rencontra une barque venant de Québec, dans laquelle se trouvaient Madame de LaLande, sa fille Madame Louis Jolliet, et Monsieur de Grandville. Celui-ci se rendait en éclaireur dans le bas du fleuve, où un grand nombre de vaisseaux portant pavillon anglais avaient été signalés par un envoyé abénaquis. M. de Grandville ne soupçonnait pas que les ennemis fussent si près de Québec, et il avait cru pouvoir sans inconvénients partir dans le même bateau que Madame de LaLande, Madame Jolliet et quelques autres, qui se rendaient à Mingan ou à Anticosti.

Les deux dames et leurs compagnons furent faits prisonniers, et assistèrent à bord du *Six Friends* au bombardement de Québec, et, finalement, à la déroute des assiégeants.

Dans sa relation du siège de Québec de 1690, Charlevoix dit que les ennemis, découragés et humiliés, se décidèrent, le 23 octobre, à s'en retourner à Boston. « Sur le soir, la flotte leva les ancres et se laissa dériver à la marée. Le vingt-quatre elle mouilla à l'*Arbre Sec* (île d'Orléans) ; elle emmenait un grand nombre de Français qui avaient été faits prisonniers en différentes rencon-

tres, et, entre autres, le sieur Trouvé, prêtre, que Phipps avait détenu depuis la prise de Port-Royal, M. de Grandville et les Demoiselles Jolliet et de LaLande. Cette dernière, voyant qu'on ne parlait ni de rançon, ni d'échange, demanda à l'amiral s'il n'aimerait pas mieux retirer les Anglais prisonniers en Canada que d'emmener à Boston des Français dont il serait embarrassé, et s'offrit d'aller faire, de sa part, au comte de Frontenac, la proposition d'un échange où les deux nations trouveraient également leur avantage. Son offre fut acceptée ; elle fut conduite à Québec et eut encore moins de peine à résoudre le gouverneur-général à entrer en négociations sur cet article avec l'amiral anglais. M. de Frontenac lui envoya même son capitaine des gardes, chargé d'un plein pouvoir, et, comme le nombre de prisonniers était à peu près égal de part et d'autre, le traité fut conclu sans aucune difficulté et exécuté de bonne foi ».

Parlant de ce qui advint après la déroute de Phipps, Cotton Mather, cité par M. Ernest Myrand, dit que quatre vaisseaux de la flotte firent naufrage, et que l'un d'eux fut jeté, le 28 octobre (d'après le calendrier julien, ce qui correspondait au 7 novembre du calendrier grégorien), sur ce qu'il appelle l'île « désolée et hideuse » d'Anticosti... « The were three or four vessels which totally miscarried : one was never heard of, a second was wrecked, but most of the men were saved by another in company ; a third was wrecked, so that all the men were neither starved, drowned or slain by the Indians, except one, which, a long while after, was, by means of the French, restored ; and a fourth, a brigantine whereof captain John Rainsford was commander, having about three score men abord, was in a very stormy night, October 28th 1690, stranded upon the desolate and hideous island of Anticosta, an island in the mouth of the mighty river of Canada...

» The captain and his men, finding that they should be obliged to winter on the Island, built a store house and several huts to shelter themselves from the cold, with planks of the wreck ; as they were short of provisions they agreed each man's allowance to be two biscuits, half a pound of pork, half a pound of flour, one pint and a quarter of pease, and two small fish per week. It was not long before the dismal effects of hunger and cold began to appear among them, for on the twentieth of December, their surgeon died, and, after him, forty men in a few weeks. And though they were all convinced of the necessity of keeping to their allowance, unless they would at last eat each other, yet their store house was frequently broken open. An Irishman, once, got to the provisions, and eat no less than eighteen biscuits, which swelled him to such a degree that he was in great pain and was near bursting.

» On the twenty-fifth March, five of the Company resolved to venture out to sea in their skiff, wich they lengthened out so far as to make a sort of cabin for two or three men, and having procured a sail, they shipped their share of provisions on board, and steered away for Boston. It was on the ninth of May before these poor wretches arrived there, through a thousand dangers from the sea and ice, and almost starved with hunger and cold ; upon their arrival, a vessel was immediately dispatched away to the Island and brought off the few unfortunate wretches that had been left behind ».

M. Ernest Myrand, qui, dans son volume intitulé : *Sir William Phipps devant Québec*, a réuni dix-neuf relations du siège de 1690, avec beaucoup d'autres documents précieux relatifs à ce mémorable événement, fait suivre la citation de Cotton Mather, que l'on vient de lire, de la note suivante :

« Il n'en revint (des naufragés d'Anticosti) que 17,

comme l'établissent des archives de l'Etat de Massachusetts. Ainsi nous lisons, à la date du 13 mai 1691, dans une ordonnance de la *General Court* de Boston, que l'héroïque capitaine John Rainsford avait laissé 21 hommes sur l'île d'Anticosti, le 25 mars précédent. Plus tard, à la date du 29 juin 1691, le *Diary* de Samuel Sewall — (Massachusetts Historical Collections, vol. V, fifth series — Sewall Papers, vol I, page 346) — contient l'entrée suivante : « Yesterday (28 juin 1691), Rainsford arrived » with 17 men that remained alive on Anticosti, 4 dead » of small-pox since the Longboat's coming ». Des 67 hommes qui montaient, au départ de Québec, le brigantin de John Rainsford, 45 étaient morts (1) ».

Le baron de Lahontan, dont l'exactitude est souvent discutable, est le seul des écrivains contemporains à dire que Louis Jolliet fut fait prisonnier par la flotte de Phipps. Ce fut cette même année 1690, ou l'année précédente, que l'explorateur Canadien fit son premier voyage au Labrador, et il écrit en 1693 que sans les pertes que lui avaient fait subir les Anglais par la destruction de ses magasins d'Anticosti et des îles de Mingan, il y aurait fait un deuxième voyage (2). La lettre qu'il adressa à M. de

(1) Le récit de ce naufrage a contribué à augmenter encore les préjugés populaires à l'endroit d'Anticosti. Nous disons « préjugés », car si l'on supprimait les phares des côtés d'Angleterre et de France, par exemple, n'y verrait-on pas aussi se multiplier les désastres ? Or, ce qui manquait à Anticosti, c'étaient des lumières pour guider les pilotes, et des dépôts de provisions pour secourir les naufragés en cas d'accident. Ce ne fut que vers 1836 que le gouvernement du Bas-Canada établit et des phares et des dépôts de provisions sur divers points de l'île.

A ceux de nos lecteurs qui voudraient se bien renseigner sur la géographie physique, la faune, la flore, les ressources et l'histoire de l'île d'Anticosti, nous conseillerions de consulter le travail de M. Joseph Bouchette : *Description topographique de la Province du Bas-Canada* ; les récits de M. Faucher de Saint-Maurice publiés sous le titre : *De Tribord à Babord* ; l'ouvrage de M. l'abbé Victor Huard intitulé : *Labrador et Anticosti*, et la *Monographie de l'île d'Anticosti*, par le docteur Joseph Schmitt.

(2) Le 15 septembre 1692, le gouverneur et l'intendant (Frontenac et Champigny) écrivent au ministre que Jolliet est « chargé d'une nombreuse famille », qu'il a « beaucoup de talents pour les découvertes, *auxquelles il continue de travailler actuellement*, et a un établissement considérable dans l'île d'Anticosti, où il a consommé la plus grande partie de son bien ».

Lagny, intendant général du commerce de France, à la date du 2 novembre 1693, donne d'intéressants détails sur cette première exploration de Jolliet aux côtes de l'Atlantique. Nous citons :

De Québec, en Canada, le 2e *Novembre* 1693

« Monsieur,

» Aussitost que j'ay esté adverti que vous souhaitiez une de mes cartes, j'y ai travaillé avecques toute l'inclination et l'application possible. J'avais veu plusieurs fois depuis dix-huit ans tout le fleuve, et j'en avais escris tous les rumbs de vent & observé les hauteurs en divers endroits comme je les ay marqués. Pour ce qui est du destroit de la baye d'Hudson, Mr d'Iberville Lemoyne en a donné ses mémoires qui sont fort justes.

» Je ne vous marque rien, Monsieur, du passage du Canseau ny de Plaisance par ce que je n'y ay pas esté, et j'ayme mieux vous donner pour le présent une carte imparfaite que défectueuse.

» A l'égard de cette mer que je nomme ici comme vers les 57e degrés et demi de latitude, je n'en ay approché qu'à cinq ou six journées, mais les Sauvages que j'ay veus dans mon chemin m'ont assuré qu'elle est grande & qu'il n'y paraist que de l'eau du costé du nord, ce qui me fait dire qu'il est probable que toutes les terres qui font les bords du destroit d'Hudson ne sont que des isles & que l'on pourrait trouver d'autres passages qui ne seroient pas si nord & et par conséquent hors du chemin des ennemys pour entrer dans la Baye.

» Les Sauvages de cette mer inconnue n'ont jamais veu de François. Ils s'habillent de peaux de caribou, se nourrissent de sa chair & de celle de castor, quelquefois de saumons, truittes & loups-marins, dont l'huile leur sert de beurre & de vinaigre. Ils font des canots que nous ne connaissons pas.

» On trouve le long des costes du Labrador des Esquimaux qui sont en grand nombre. Quand ils n'ont pas de commodité pour faire du feu, ils mangent la viande & le poisson tout crus. Ils sont d'une taille haute, ils ont le visage & le corps blancs et les cheveux frisés ; chacun a plusieurs femmes qui sont fort blanches & bien faites, leurs cheveux trainent à terre, elles sont adroites à la couture ; toutes aussi bien que les hommes se couvrent de peaux de loups-marins & ont pour toutes sortes de choses beaucoup d'industrie.

» Sans les deux pertes considérables que j'ay faites par les Anglois, j'aurais poursuivi cette découverte, mais à moins que d'estre un peu aydé de la Cour il m'est inutile d'y songer. Vous pouvez tout, Monsieur, & je ne doute pas, si le Roi veut qu'on la fasse, que vous n'ayez un jour de la joye d'avoir fait porter le premier à ces peuples barbares les lumières de l'Evangile & la connaissance de la grandeur de Sa Majesté.

» On pourrait faire un trafic assez considérable d'huyle de loup-marin & balesne avecques eux, et en chemin un peu de molue pour payer une partie des frais.

» Lorsqu'on me jugera capable de quelque chose, je seray toujours prêt à marcher & à servir avec fidélité.

» Je vous prie très-humblement, Monsieur, de donner mon plan à Mgr de Pontchartrain & de vous souvenir de ce que Mr le Comte de Frontenac vous escrit en ma faveur. Je vous en auray des obligations infinies qui ne fairont pourtant pas que je sois plus que je suis,

» Monsieur.

» Votre très humble & très obéissant serviteur,

JOLLIET »

Au dos : « à Monsieur,
Monsieur de Lagny, conseiller
du Roy en ses conseils & In-
tendant général de tout le
commerce de France, à Paris ».

Le style de Jolliet a acquis à la fois de la fermeté et de la souplesse : l'évolution littéraire s'est fait sentir dans la nouvelle comme dans l'ancienne France. La volumineuse correspondance de Denonville marque, dans nos archives politiques, la fin de cette période où la syntaxe s'arrangeait souvent comme elle pouvait, la correction parfaite du langage y étant chose exceptionnelle (1).

Un riche bourgeois de Québec, M. François Viennay-Pachot, allié des Juchereau de LaFerté, qui, pendant plusieurs années, avait été le pourvoyeur et l'associé de Jolliet, fournit à celui-ci tout ce qu'il lui fallait pour reprendre l'exploration du Labrador. Il fit les choses largement, — la traite d'objets de fabrication française, en échange de fourrures, de morue et d'huile de marsouin, devant l'indemniser de ses déboursés. Un Père franciscain récollet, trois cadets et quatorze hommes d'équipage s'embarquèrent avec Jolliet sur le navire *Saint-François*, qui partit de Québec le 28 avril 1694, en destination des îles de Mingan, du détroit du Belle-Ile et du Labrador océanique. Jolliet amenait avec lui sa femme, son fils aîné, Louis, âgé de dix-huit ans, — qui, le mois

(1) A partir de la correspondance de Frontenac — un lettré — jusqu'à celle de Montcalm — un autre lettré — les chercheurs n'ont qu'à ouvrir les yeux pour y bien voir : tout y est clair et précis. L'œuvre des grands auteurs du dix-septième siècle est dans tout son rayonnement ; la langue qu'ils ont perfectionnée est de plus en plus connue, de plus en plus écrite.

Des amis de notre pays ont déclaré que les Canadiens d'aujourd'hui parlent la langue de Bossuet et de Pascal ; cette affirmation, vraiment trop bienveillante si on la dégage de tout contexte, a fait dire à un homme d'esprit : « ... La langue de Bossuet, c'est bien ambitieux ! Bossuet seul la parla de son temps ». — (Charles Gailly de Taurines, — *La Nation canadienne*, page 245). Ce même auteur parle avec éloges du langage des habitants de nos campagnes du Canada français.

précédent, avait quitté l'habit ecclésiastique, après avoir passé un an au grand séminaire de Québec, — et les autres membres de sa famille. Il les laissa aux îles de Mingan, où Madame de LaLande avait passé l'hiver précédent. Deux de ses fils cependant — probablement Louis et Charles — l'accompagnèrent au Labrador, ainsi qu'un jeune Juchereau de LaFerté.

Le *Saint-François* était « muni de six pierriers, de quatorze pièces de canon », les navires marchands étant exposés alors à livrer bataille contre les flibustriers de toutes races et de toutes catégories.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Voyage au Labrador — Aumônier franciscain — Le Père Simon de la Place, récollet, missionnaire à Anticosti et premier missionnaire chez les Esquimaux — La côte de l'Atlantique — Phoques et morue — Un village d'Esquimaux — Race, vêtements, nourriture, chants et danses de ces indigènes — Leur caractère jovial — Ce ne sont pas des Peaux-Rouges — Vaste baie — Retour

Comme pour l'expédition de Jolliet à la baie d'Hudson, nous sommes obligés de suivre le résumé qu'a fait M. Pierre Margry du journal de l'explorateur québecquois, — journal qui semble avoir été soit égaré, soit mis délibérément à l'abri des investigations des chercheurs. La « Revue Canadienne » a publié ce résumé en 1872 ; nous n'en rappellerons, et très sommairement, que ce qui concerne le Labrador proprement dit.

Disons d'abord que, sous le régime français, la côte du Labrador commençait immédiatement à l'est des îles et îlets de Mingan (concession de Jolliet et de LaLande) et se poursuivait le long du golfe Saint-Laurent et du détroit de Belle-Ile, puis — à partir de la « pointe du détour » — le long de l'Atlantique jusqu'aux terres voisines du détroit d'Hudson. (Traité d'Utrecht.) Aujourd'hui, on peut dire qu'il y a deux Labrador : l'un dont le nom ne figure pas sur les cartes de géographie, mais revient à chaque instant dans le langage courant et populaire des habitants de la côte nord : c'est le *Labrador laurentien*, ou canadien, qui fait bordure à la portion nord du golfe Saint-Laurent : l'autre, le seul désigné sous son ancien nom par les géographes, dont les côtes sont baignées par les eaux du détroit de Belle-Ile et de l'Atlantique : c'est le *Labrador océanique*. Le premier fait partie de la pro-

vince de Québec ; le second est annexé politiquement à Terre-Neuve (1).

Parti de Mingan vers le commencement de juin 1694, ce ne fut qu'un mois plus tard, après avoir mouillé dans plusieurs havres pour permettre aux explorateurs d'y faire la traite et la pêche (2), que le *Saint-François* atteignit les îles Saint-Jacques, en face de la baie de Missina, d'où l'on commence à apercevoir Terre-Neuve (3).

Jolliet, à l'instar des premiers explorateurs de la Nouvelle-France, descendit sur une de ces îles et y planta une croix.

Dans ces haltes, et à certains jours, on dressait un autel, le Père franciscain célébrait le saint sacrifice de la messe, et l'on faisait les prières ordinaires « pour le roi, le bourgeois du navire, ses associés, et aussi pour l'heureuse réussite du voyage (4) ».

(1) Par proclamation royale datée de la cour de Saint-James, le 7 octobre 1763 (l'année même de la signature du traité de Paris), l'île d'Anticosti, le Labrador et une petite étendue de la côte nord du fleuve Saint-Laurent, à partir de la rivière Saint-Jean (un peu à l'ouest de Mingan), furent annexés au gouvernement de Terre-Neuve ; mais, en 1825, un acte du parlement impérial recula les bornes du Canada à l'est, et les fixa à une ligne courant depuis l'anse au Blanc Sablon jusqu'au 52e degré de latitude nord. Anticosti et le Labrador laurentien revinrent alors au Canada et cessèrent de faire partie du gouvernement de Terre-Neuve. — (Voir 6 George IV, chap. 59, sec. 9.)

(2) Il ne faut pas s'étonner de voir Jolliet faire la traite sur ces côtes. Le privilège des associés de la ferme du roi ne s'étendait que jusqu'à deux lieues au-dessous des Sept-Iles ; à l'est des concessions accordées à François Bissot, à Jolliet et à LaLande, le champ était laissé libre à tous les pêcheurs et traiteurs, indistinctement ; seulement, chacun d'eux était exposé à voir un ou plusieurs concurrents s'établir à ses côtés. Une petite concession portant privilège avait été faite cependant, en 1689, près de Blanc Sablon, mais comme un des concessionnaires était François Pachot lui-même, ceux qui montaient son navire, le *Saint-François*, pouvaient y faire la traite en toute sécurité et légalité.

(3) C'est sur une île voisine de Terre-Neuve qu'un petit-fils de Louis Jolliet, que nous croyons être Jean-Baptiste Jolliet de Mingan, fut tué accidentellement par le sieur Pierre Tessier, qui l'accompagnait, en 1738. L'infortuné jeune homme expira trois quarts d'heure après avoir reçu le coup fatal. — (Archives du ministère de la marine, à Paris ; document résumé par M. Édouard Richard, archiviste du gouvernement canadien.)

(4) M. Margry ne donne pas le nom du Père récollet qui accompagnait l'expédition. Le texte du manuscrit de Jolliet le ferait sans doute connaître. Nous savons seulement que le Père Simon de la Place, récollet,

Le 9 juillet au soir, on atteignit les îles de Balsamon, qui marquent le commencement du détroit de Belle-Ile.

Le 10, les voyageurs rencontrèrent sur la mer « des glaces qui, dans le lointain, paraissaient comme des châteaux. » Le lendemain ils passèrent en face d'une île qu'ils nommèrent la Citadelle. C'était un rocher à pic, de trente pieds de hauteur, qui formait un triangle de plus de quinze arpents, « avec des fossés naturels, des places d'armes tout à l'entour », pavées de gravier et de cailloux. Le même jour, — 11 juillet, — le *Saint-François* doubla « la Pointe du Détour, qui est la fin du détroit de Belle-Ile, nommée par quelques-uns le Cap Charles (1) ».

Les voyageurs virent alors devant eux « une anse pleine d'îles » ; ils mouillèrent près des premières, à cause du vent du sud.

Toute cette côte dentelée et déchiquetée du Labrador serait extrêmement dangereuse si elle n'était protégée contre les vents par une multitude d'îles et îlots qui sont pour les navigateurs un abri admirable.

Le 12 juillet au matin, « on entendit comme deux coups de canon au loin. Jolliet s'embarqua dans un canot avec deux hommes pour aller à la découverte. Il reconnut que c'étaient des glaces qui avaient fait ce bruit en se brisant et en tombant dans la mer ».

On était enfin entré dans la mer toute parsemée d'îles de la côte du Labrador, et là commence un véritable voy-

se trouvait à Anticosti en 1689, et que, cette même année, il était allé annoncer l'Évangile aux Esquimaux. Le Père Sixte Le Tac dit expressément que le Père Simon de la Place fut le premier missionnaire qui soit allé chez les Esquimaux.

(1) La baie voisine du cap Charles a été indiquée comme devant être le terminus d'une ligne de chemin de fer qui relierait Québec au Labrador océanique. Du cap Charles à la côte de l'Irlande, la traversée se ferait en trois jours. Un autre projet serait de relier la baie James à l'Atlantique par un chemin de fer qui suivrait la vallée de la rivière appelée *East Main*, à l'est de la baie, puis, après avoir franchi un désert de sable sans montagnes, atteindrait la vallée du fleuve Hamilton et celle du lac Melville, et aurait son terminus à l'estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet.*)

age de découvertes. Jolliet « donne des noms aux lieux comme s'ils n'étaient connus de personne et qu'il en prit possession le premier. Il veut aussi apprendre ce que peut produire d'avantages aux Canadiens le commerce avec les Esquimaux. »

L'explorateur avait encore un autre but : celui de trouver un passage moins au nord que le détroit d'Hudson pour communiquer de l'Atlantique à la baie James.

Jolliet donna le nom de Saint-Louis à une baie dans laquelle il entra le 13 juillet (1). On alluma les feux, on tira du canon pour attirer les Sauvages, mais personne ne parut, et l'écho seul répondit aux détonations.

Le 14, « comme le vent était contraire au point de faire douter une tempête (2), on s'arrêta pour raccommoder la barque ; Jolliet monta sur une île d'où il découvrit bien dix lieues dans la baie vers le nord-ouest, en outre des deux qu'on avait déjà parcourues. Par la coupe des montagnes, il pensa que la baie continuait au delà. Il y vit plusieurs ilots de roche et des îles couvertes de grands bois d'épinettes, de trembles et de bouleaux, ainsi que les montagnes voisines. Les îles des bords de la mer seules lui parurent peuplées et revêtues de mousse.

» La plupart de ces îles étaient fort hautes, et chacune dans son milieu représentait comme des montagnes d'une terre ferme.

» Jolliet examina ainsi avec la plus grande attention le paysage, mais le soleil se coucha sans montrer les Esquimaux tant souhaités.

» Enfin le 15, comme l'on quittait la baie, il aperçut

(1) Ce nom a été conservé ; on le retrouve sur une carte officielle de la province de Québec, publiée en 1898.

(2) Ce joli archaïsme — douter une tempête — est sans doute cité textuellement du manuscrit original. Il est regrettable que M. Margry, qui a trouvé bon de publier intégralement des pages d'inepties anonymes, dans un de ses volumes de documents historiques, n'ait pas cru devoir reproduire textuellement les manuscrits authentiques de Louis Jolliet qu'il a eus entre les mains.

au large une biscaïenne faisant la route de Terre-Neuve. Sa pensée d'abord fut que c'était un navire européen, parce qu'elle retourna sur ses pas (*sic*), mais, deux heures après, le *Saint-François* vit arriver les Esquimaux.

» Il ne s'en présenta d'abord à Jolliet que deux, chacun dans un canot de loup marin, pour traiter de quelques peaux. Les autres demeurèrent au loin. Ils ne voulurent pas aborder, mais ils ne cessèrent de crier, quoique plus hardis : *Ahé ! ahé ! Thou, tchourakou !* c'est-à-dire : « Bas les armes ! Point de trahison » ! Ils étaient à portée de mousquet des Français, et ceux-ci voyaient bien les signes qu'ils leur faisaient d'aller à eux. Enfin Jolliet s'y décida. Il prit avec lui, dans le bateau, trois hommes et quelques couteaux pour la traite. On s'aborda aisément des deux parts.

» Des deux Esquimaux, l'un, vieillard à barbe noire (qui avait sans doute eu des rapports avec les Espagnols)... se nommait Capitena Joannis ; l'autre, sans barbe, s'appelait Kamicterineac. Tous deux étaient grands, gras et blancs ».

Chacun d'eux était couvert d'un « capot de loup marin à capuchon, semblable à ceux des Récollets », se terminant par une queue ou pointe « bien passée et bien cousue ». L'un et l'autre avaient « une culotte de peau avec le poil, et des bottes de loup marin, le tout bien cousu et bien fait.

» Les deux Esquimaux firent signe à Jolliet et à ses compagnons d'entrer et de mouiller dans un havre qui paraissait proche. L'espérance de faire quelque commerce et peut-être quelque découverte porta Jolliet à pénétrer dans ce havre, que l'on nomma, en souvenir du vaisseau et du bourgeois (François Pachot), le havre Saint-François (1).

» Le lendemain, après une nuit tranquille, sur les huit

(1) Ce nom, inscrit sur les cartes de Jolliet, a aussi été conservé.

heures, nos Français entendirent les mêmes cris : *Ahé ! ahé !* C'étaient les deux Esquimaux de la veille qui les invitaient à la traite. Mais comme ils voulaient toujours ne pas venir à bord, Jolliet descendit sur le bateau avec quatre hommes. S'approchant des nôtres en étendant et en agitant des peaux de loutres comme ils eussent fait de pavillons, les deux Esquimaux ne cessaient de crier : *Ahé ! ahé ! Thou, tchourakou !* redoublant fréquemment : *Thou, tchourakou*, c'est-à-dire : « Point de trahi- » son ! bas les armes » ! Ils avaient à terre, au loin, leurs arcs, des flèches et un fusil. Ils faisaient signe à Jolliet d'agir de même. Lorsque le bateau de celui-ci fut arrivé près des roches, il aborda et alla seul au-devant d'eux ; mais ils se retirèrent aussitôt en arrière ; tout étonnés et inquiets, ils lui firent signe avec la main de retourner au bateau, et lorsqu'il y fut, ils lui dirent avec gaîté, la satisfaction peinte sur le visage ! *Catchia !* « Voilà qui est bien ». Alors ils joignirent les Français. Mais un d'eux gardait toujours les armes et les flèches, pendant que l'autre traitait. Ils ne venaient que l'un après l'autre, disant toujours : *Tchourakou !*

» Jolliet écrivit plusieurs mots de leur langue, qu'ils lui donnèrent avec des témoignages de joie. Ces Esquimaux furent les deux seuls qu'il aperçut. En les quittant, ils lui firent entendre qu'ils allaient dans leur chaloupe rejoindre leurs gens, partis depuis peu de ce havre. Nos Français, en effet, y comptèrent onze grandes cabanes du printemps, et reconnurent là, comme à la baie Saint-Louis, que ceux qui y avaient séjourné y avaient fait des canots et raccommodé des biscaïennes.

» Le 17 juillet, ils doublèrent le cap qui sépare le havre de Saint-François de la baie appelée de ce nom par eux, et y entrèrent.

« Le 18, ils traversèrent la baie Saint-Michel et y trouvèrent un bon mouillage, où ils furent retenus par le vent

de N.-O., et par la pluie. Jolliet profita de cette nécessité pour envoyer un canot reconnaître les petites anses. Celui qui le menait remarqua qu'il y avait quantité de bois sur les montagnes, et dans les vallées l'apparence d'une rivière.

» Le 21, laissant une baie à gauche, dans le nord-ouest, et les îles que l'on nomma îles Saint-Thomas, le *Saint-François* entra dans un canal »...

Le lendemain, le vent étant sud-sud-ouest, « comme le *Saint-François* allait sortir des îles... l'équipage découvrit dans le nord-ouest une grande baie dont le fond ne paraissait point (1). On jugea aussitôt que ce pouvait être la grande rivière que l'on cherchait, sur laquelle les Esquimaux devaient se trouver, sinon que l'on y rencontrerait du moins un passage dans les îles pour abréger la route.

» Après avoir bien considéré tout, en bas et du haut des mâts, Jolliet résolut d'entrer dans cette rivière. Nos Français avaient fait environ une lieue lorsque, passant le long d'une île pleine de goélands, ils entendirent plusieurs voix : c'étaient celles des Esquimaux, qui parurent presque au même instant. Ils montaient deux biscaïennes qu'ils s'empressèrent de mener dans une île, puis, comme ceux qu'on avait vus les jours précédents, ils se mirent à crier : *Ahé ! ahé !*, en montrant des loups marins. Plus courageux que les autres, ils vinrent à bord du vaisseau au nombre de six, chacun dans un canot... Après avoir changé quelques loups marins, ils firent signe à nos Français de gagner la baie et qu'ils allaient les y suivre avec leurs biscaïennes pour leur montrer leur village, où l'on traiterait davantage. Jolliet le souhaitait, car, disait-il, tout roule sur ce mot de traite, et cependant cette traite n'est pas grand'chose jusqu'ici. Ils les crut donc, et peu de temps après il vit leurs bis-

(1) Probablement la baie de Sandwich.

caïennes arriver à la voile derrière le *Saint-François*, qui cargua les siennes pour les attendre. Deux canots s'avancèrent alors pour montrer le passage par lequel il fallait entrer... Jolliet les laissa prendre les devants et les suivit avec plaisir dans le canal faisant nord-nord-ouest quatre lieues jusqu'aux cabanes du village ».

Un village d'Esquimaux

« Jolliet estimait être par 53°44' de latitude. Le *Saint-François* mouilla sur les deux heures de l'après-midi devant le village, où, lorsque tous furent assemblés, nos Français comptèrent neuf cabanes, trois biscaïennes et un charrois. Tout était en bon ordre. Neuf canots vinrent trouver Jolliet et son monde, faisant les signaux et les harangues ordinaires ; puis, après avoir traité, ils s'en retournèrent avec beaucoup de joie.

» Ils firent alors de la fumée sur une montagne de leur île, pour avertir deux canots qui étaient dans la baie. Dans l'un était leur chef, nommé Guignac, qui voulut venir droit au navire ; ils l'approchèrent, et ensuite ces dix canots vinrent avec lui, tous rangés de front, les hommes toujours haranguant et disant sans cesse le *Tcharakou :* « paix partout, bas les armes, point de tra» hison, bons capitaines de tous côtés ».

» L'abord, les embrassades, les cérémonies de joie se firent dans le bateau, contre le navire, après quoi ils s'en retournèrent donnant à entendre qu'ils reviendraient le lendemain »...

Ils revinrent en effet le lendemain matin. Ils se montraient gais et affables ; « parfois ils faisaient aux Français signe d'aller à leurs cabanes. Jolliet écrivit quelques mots de leur langue, qui lui parut aisée à apprendre ». Ils vinrent de nouveau le soir, mais quelque chose dans le navire leur parut suspect. « Ils firent garde toute la

nuit ; mais lorsque le jour parut, une grande fumée s'éleva, et soit qu'ils eussent reconnu l'esprit pacifique des nôtres, soit pour une autre raison, ils poussèrent des exclamations de joie et adressèrent aux Français des paroles de paix, les invitant à venir auprès d'eux. Ils firent chanter leurs femmes, dont Jolliet trouva les voix fort douces et très agréables. Néanmoins, après avoir considéré leurs danses et écouté leurs chants pendant quelque temps, il prit garde que ce n'était pas pour cela que le *Saint-François* s'en allait à la découverte, et il cria à son tour aux Esquimaux de venir sans craindre ; il nomma toutes les marchandises en leur langue. Ceux-ci l'écoutèrent attentivement et s'embarquèrent dans onze canots ; ils approchèrent, firent leurs échanges. Il y eut comme un pacte d'alliance et de paix, grâce à un petit présent que le chef accepta en témoignage de sa joie ».

Jolliet rapporte ensuite que les explorateurs voulurent donner aux indigènes une idée de leurs propres chants. « Dans cette entrevue, dit M. Margry, nos Français ne voulurent pas demeurer en arrière avec les Esquimaux sur le point de la mélodie ». Le Père récollet « entonna le *Sub tuum præsidium* et le *Domine salvum fac* sans doute aussi bien que Récollet ne put jamais l'entonner », ce qui provoqua « des cris de remercîments et de joie »...

« Ceci se passait sur les huit heures du matin, et après le dîner, c'est-à-dire vers onze heures ou midi, le R. P. Récollet, un fils de Jolliet et cinq hommes de l'équipage descendirent tous armés dans le bateau pour aller à terre et se familiariser plus encore avec les indigènes ».

Ils furent reçus avec affabilité. « Le chef Guignac s'en vint au-devant de nos Français dans son canot, leur montra le lieu propre pour aborder le plus près des cabanes, à une portée de fusil. Lorsqu'on atteignit le rivage, le chef manifesta un vrai plaisir de cette visite, vint prendre par la main le père Récollet à la descente du bateau et le con-

duisit au village, tandis que la jeunesse et les femmes visitaient les autres Français restés dans le bateau avec leurs armes. « Personne ne disait mot, sinon douce-» ment, et d'un visage riant, écrit Jolliet, passant la main » sur l'estomac et sur les bras : *Catchia ! catchia!* voilà qui » est bien, disaient-ils ».

On mena le Père Récollet tout droit à la cabane du chef. « La femme de celui-ci y entra la première, le Père vint après elle, puis ce fut le tour du chef. Guignac fit voir a notre religieux tout son ménage, après quoi ils passèrent dans les autres cabanes, le chef tenant toujours le Père par la main, chaque famille faisant présent au visiteur de viande et d'huile de loup marin, qui était alors le meilleur de leurs vivres. Cette course faite, Guignac le ramena au bateau, l'embrassa et s'en retourna, disant *Tchourakou*, paix partout, *Catchi*, voilà qui est bien ».

Jolliet visite le village des Esquimaux

Le lendemain, 25, Jolliet voulut savoir s'il serait reçu par les Esquimaux avec l'empressement que l'on avait témoigné au bon Père franciscain. Il descendit dans le bateau, avec huit hommes, tous armés. « Guignac, l'apercevant, vint seul dans son canot au-devant de nos Français. Il les harangua, leur montra le lieu propre au débarquement, sauta le premier à terre, puis il s'en vint recevoir Jolliet au bateau. Alors il l'embrassa et le prit par la main droite, pendant qu'un autre vieillard lui tenait la main gauche. Un second chef montrait les mêmes civilités en faisant les mêmes cérémonies à M. de La Ferté. Tout le long du chemin, les jeunes gens que l'on rencontrait faisaient de grandes amitiés aux Français. Ils les embrassaient, les complimentaient, et les gestes aidaient à comprendre là où la parole était insuffisante.

« Lorsque Jolliet fut entré dans la cabane de Guignac,

celui-ci lui montra sa femme, qui était vieille. Elle prit la main à notre Canadien, l'embrassa à la française. Sa fille, qui était mariée, en agit de même. Jolliet, voyant le gendre de Guignac lui faire signe que c'était sa femme, et que l'enfant de dix mois environ qu'elle portait était son fils, les embrassa tous trois, n'y trouvant rien de désagréable, et pensant, d'après les embrassements de la grand'mère, que c'était une marque d'amitié honnête et de civilité parmi eux.

» Guignac et sa famille menèrent ensuite nos Français par la main, dans les autres cabanes, où on les reçut partout très bien, avec les mêmes civilités ».

Jolliet pria alors les Esquimaux de chanter et de danser. « Aussitôt seize femmes se mirent en rond et chantèrent, pendant que le second chef dansait au milieu d'elles.

» Notre découvreur trouva que leur danse avait quelque chose de celle des sauvages du Canada, mais leur chant, partant de voix plus belles, lui parut plus mélodieux.

» Durant toute cette visite, il ne cessa d'observer tout ce qu'il voyait : hommes, femmes, choses.

» Les hommes, d'après ce qu'il rapporte, étaient bien habillés. Chacun avait un justaucorps de loup marin, une culotte de peau de chien, de renard ou d'ours, avec une paire de bottes, le tout bien passé, bien fait, bien cousu. Les hommes ne parurent pas à Jolliet aussi basanés que nos sauvages ; leurs cheveux noirs étaient coupés au-dessus des oreilles ; leur barbe était noire, mais presque tous se la faisaient ».

Nous ne ferons pas ici de digression ethnologique ; nous dirons seulement que les Esquimaux n'appartiennent pas à la même race que les Peaux-Rouges d'Amérique. L'abbé Ferland semble prétendre que l'on retrouve chez eux les traits caractéristiques de la famille des Samoyèdes et des Lapons. Quant au nom « Esquimaux », il vient d'une expression abénaquise qui veut dire « mangeurs de

poissons crus ». Les Esquimaux d'autrefois mangeaient non seulement du poisson sortant de l'eau et non apprêté, mais aussi de la viande crue.

Pour ce qui est du caractère et des « manières » des Esquimaux, Jolliet « reconnut en eux une grande propension à rire, et un esprit comme des façons d'agir tenant plus du Français que du sauvage.

» Les femmes lui semblèrent bien faites, grandes, grosses et grasses ; il ne leur reprochait que d'avoir le nez court ; cependant, avec leur carnation parfaitement blanche, leur voix qui n'avait rien de rude, elles ne laissèrent pas que de lui paraître fort agréables, surtout par la manière dont elles disposaient leurs cheveux. Les jeunes femmes en faisaient une espèce de bouquet sur chacune de leurs oreilles ; elles tressaient le reste, qu'elles mettaient en rond sur leur tête, ce qui formait comme une belle rose épanouie ».

Il trouva le costume de ces femmes « moins sauvage que celui des Indiens au Canada ». Elles portaient de grandes bottes qui allaient toujours en élargissant et montaient jusqu'à la ceinture, où était fixée une lourde peau de loutre, de caribou ou d'une autre animal. Le buste était couvert d'un justaucorps qui avait des manches « comme les capots des Canadiens, et un capuchon comme la robe des récollets. Ce capuchon, qui était assez grand pour qu'elles portassent leurs enfants dedans, leur servait aussi quelquefois à couvrir leur tête. Derrière ce justaucorps, une grande queue, large de plus d'un demi-pied, descendait à deux doigts de terre ».

On a vu, dans la lettre adressée par Jolliet à M. de Lagny, en 1693, que ces Esquimaux étaient polygames. Ils vivaient l'hiver dans des maisons, l'été sous des tentes. Celles-ci étaient faites en rond, et « couvertes de loup marin passé ». Elles paraissaient propres et nettes. Les lits placés dans les cabanes étaient élevés d'un pied

au-dessus de terre ; on y étendait des peaux d'ours ou de loups marins pour servir de couvertures pendant la nuit.

Ces Esquimaux mettaient leur eau dans des seaux de cuir de vache marine. On avait dit à Jolliet qu'ils buvaient de l'eau salée. « M. de La Ferté voulut s'en assurer et voir si elle était douce. Il en prit dans la main, mais aussitôt le chef lui fit donner une tasse de bois, dont il se servit pour boire. « L'eau était douce, écrit Jolliet, » et la civilité remarquable ».

» Jolliet qui observait tout avec soin, visita également la rade, où il aperçut trois biscaïennes et un charrois. Ces quatre bâtiments neufs avaient leurs grapins devant et derrière, des mâts, des voiles, des avirons, un baril d'arcanson, un baril de clous à carvel et demi carvel, une barrique vide et un coffre. Sur une biscaïenne, Jolliet lut en gras caractères : *Jesus Maria Joseph !* Il ne put regarder que dans celle-là, sans voir ce qu'il y avait dans les autres, mais tout paraissait neuf et bien peint. Jolliet se demanda inutilement comment et en échange de quoi les Esquimaux avaient pu se les procurer ».

PLUS AU NORD — UNE VASTE BAIE A L'OCCIDENT

Toute la bande annonça son départ et son prochain retour... Hommes, femmes, enfants prirent place dans les biscaïennes après avoir fait aux Français « toutes sortes de civilités et d'amitiés ».

Les explorateurs mirent à la voile presque aussitôt et atteignirent bientôt « un détroit situé vers le 54e degré ». Les Esquimaux les suivaient voiles déployées avec leurs quatre embarcations, « et entrèrent dans une baie de plus de quinze lieues de profondeur, où il y avait apparence de rivière. »

Cette baie nous paraît être la Baie des Esquimaux,

appelée aussi Estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet*), et qui reçoit les eaux du lac Melville et du fleuve Hamilton, venant de l'ouest (1).

Le vent ayant changé, les explorateurs furent obligés d'entrer dans la baie, où ils pénétrèrent « environ trois lieues dans l'ouest.

» On y tua trois canards, mais on n'y trouva pas de morue. Jolliet depuis son entrée dans le Labrador, n'avait pas vu autant d'arbres qu'il en aperçut en ce lieu.

» Il pénétra six lieues plus loin dans le N.-O., et N.-N.-O., jusqu'à une pointe de bois sur laquelle deux avirons d'Esquimaux, que l'on trouva, furent plantés debout, dans une île du côté du nord, où le *Saint-François* était mouillé ; on la nomma la Pointe-aux-Avirons ».

Le dernier jour du mois de juillet, on fit dix lieues vers le nord-est pour sortir de la grande baie, « large d'au moins six lieues et dont on ne voyait pas la profondeur dans l'ouest.

» A midi on prit hauteur ; Jolliet estima être par 55° 15' de latitude ».

Le 3 août on se trouvait à 55° 34'. On passa la nuit dans une baie remplie d'îles montagneuses, qu'on nomma la Baie des Montagnes, et l'on entra le lendemain dans une petite baie que l'on appela la Baie de Pachot. Ce nom venait d'être donné lorsque les explorateurs entendirent la voix de plusieurs indigènes, et bientôt apparurent trois biscaïennes bordées de peaux de loups marins et quatorze canots. Toutes ces embarcations étaient remplies d'Esquimaux.

Jolliet ordonna de mouiller en ce lieu, et l'on y demeura trois jours.

(1) Il ne faut pas confondre cette baie avec une autre Baie des Esquimaux, appelée aussi Baie Saint-Paul, voisine de la baie de Brador, ou baie de Phélypeaux ou baie des Espagnols, sur la rive nord du golfe Saint-Laurent, presque à l'entrée du détroit de Belle-Ile. C'est au fond de la baie de Brador que se trouvait l'ancien port de Brest dont il reste encore quelques traces.

« Le chef des Esquimaux se nommait Abenak. Tous vinrent plusieurs fois au navire, hommes, femmes et enfants, et chaque fois ce fut avec les mêmes cérémonies et les mêmes civilités qu'on avait remarquées chez ceux qu'on avait déjà fréquentés. Certains objets firent reconnaître qu'ils trafiquaient avec les Européens...

» Le 8, le vent étant devenu favorable pour la route, on les quitta. Mais comme on avait fait six lieues dans le N.-N.-O., et que le *Saint-François* passait entre deux îles, il échoua. La marée baissait alors ; il fallut demeurer jusqu'au soir et attendre l'autre marée ; lorsque celle-ci arriva, l'on tira au large sans aucun dommage, quoique la nuit fût mauvaise.

» Le 9, la hauteur du soleil sur l'horizon, avec l'astrolabe à terre, était de 50 degrés. Jolliet estimait pour la hauteur du pôle 55° 45', et la variation de l'aimant de 26' N.-O.

» Par le travers de cette hauteur, il s'offrit à lui une grande baie dont il ne vit pas le fond... « Je ne sçay pas, » dit-il, où les eaux peuvent traverser, mais elles ont des » vingt et trente lieues de tour, il faut plusieurs voyages » pour les découvrir, et sans doute qu'elles ne sont pas » sans sauvages. Pour du profit, je ne vois pas jusqu'icy » qu'il y en ait beaucoup. Les terres me paraissent fort » ingrates en toutes choses ».

Le 11 août, huit canots et quatre biscaïennes parurent dans la baie. Ils venaient annoncer l'arrivée prochaine du grand chef Amaillouk.

Le lendemain, « aussitôt que le jour parut, on vit arriver vingt-deux canots et trois biscaïennes pleines de femmes, de filles, de garçons de tout âge et de toute grandeur, jeunes et vieilles, petits et grands. C'était Amaillouk et ses gens. Ils traitèrent le peu qu'ils avaient de loups marins et chantèrent à leur mode, faisant paraître beaucoup de joie de voir les Français et de pouvoir par

leur intermédiaire satisfaire à quelques-unes de leurs nécessités ».

Ces Esquimaux étaient assez portés au larcin. Leur chef étant resté dans le navire, sur l'invitation de Jolliet, un jeune homme qui l'accompagnait s'empara adroitement d'une boussole — la boussole même de Jolliet — et la passa à sa femme restée dans une chaloupe auprès du navire. Celle-ci mit aussitôt cet objet brillant dans une de ses bottes. Mais elle avait été vue. Jolliet la fit fouiller séance tenante, et l'instrument fut ressaisi en dépit d'efforts aussi comiques qu'ingénieux de la part de la recéleuse. « Ce fut un éclat de rire général tant de la part des Français que du côté des Esquimaux, fort portés par eux-mêmes à la gaîté et même à la raillerie. Le Père récollet en fit l'épreuve en cette circonstance.

» Il était entré dans une de leurs biscaïennes. Là il fut d'autant mieux reçu qu'il faisait des présents aux femmes et aux enfants. Mais il trouva qu'on le recevait trop bien. En effet, c'était parmi les femmes à qui l'embrasserait ; les unes l'embrassaient d'un côté les autres de l'autre, pendant que d'autres vieilles l'inquiétaient de leurs baisers, faisant semblant avec leurs dents de vouloir le manger. *Tcharakou*, paix partout, disait le Père ; mais cela ne cessait pas, et le vénérable récollet se trouva fort heureux de rentrer au vaisseau. Depuis lors l'envie ne lui prit plus de retourner faire des présents ».

Jolliet avait eu le talent de s'initier suffisamment au langage des indigènes pour pouvoir, en s'aidant de quelque mimique, s'entretenir avec Amaillouk et ses compagnons. « Toutes les harangues et les cérémonies étant faites, des deux côtés, on quitta la baie, que Jolliet nomma la baie de Sainte-Claire ». On était au 12 août ; « c'était la fête de cette sainte, qui était la patronne de sa femme, et Jolliet se consola par un souvenir de ne pouvoir donner à celle-ci de plus près l'expression d'une affection

qui durait déjà depuis vingt ans. Ce souvenir, en face de ses enfants et de ses amis, était encore une fête de famille ».

Les jours suivants ne furent marqués par aucun incident important. « On approchait des 56 degrés ; ... on était déjà à plus de 106 lieues en droite ligne de Belle-Isle, à 15 ou 20 lieues au plus du havre Saint-Pierre. Jolliet ne voyait pas chance de rencontrer si tôt des sauvages dont le trafic pût payer ce que le vaisseau coûtait tous les jours. On n'avait pas trouvé de morues depuis les 52° 30' ; on n'en avait vu que quelques petites aux côtes des Esquimaux ; il fallait donc aller ailleurs en chercher pour employer le sel que l'on avait. D'un autre côté, les ancres semblaient trop faibles et les câbles trop usés pour ne pas obliger à prévoir de mauvais temps dans de mauvais mouillages. Le retour fut donc résolu d'un consentement unanime, et l'on songea à trouver un havre pour mettre le navire en état de supporter le voyage. On le trouva le jour même, et le soir, au milieu du souper, qui était fort maigre, faute de gibier et de morue, on put se saisir de deux caribous, une mère et son petit, qui traversaient le havre. « C'était, dit Jolliet, le veau gras dont nous avions besoin ». On se prépara alors à repartir avec ces munitions, heureux, après tout, des résultats de cette exploration, en raison des moyens dont on disposait.

» Quant on fait, dit Jolliet, des découvertes de cette » sorte, avec un navire, en travers des isles, des islots, des » rochers, dans des bayes de dix, quinze et vingt lieues » de large, dont on ne voit point le fond et pleines de bat- » tures, il faut avoir du temps avec une grande expérien- » ce, un bon jugement et une prudence non commune » et, après avoir heureusement réussi, il faut dire, pour » avouer la vérité : « *Soli Deo honor et gloria* ».

De retour à Québec, Louis Jolliet constata que le château Saint-Louis, l'ancienne résidence des gouverneurs de

la Nouvelle-France, dont la construction remontait à 1647, avait été démoli. Frontenac venait de faire raser ce bâtiment, qui tombait en ruine, et un nouvel édifice était déjà commencé sur les fondements de l'ancien (1). Frontenac s'était temporairement installé dans un corps de garde voisin de l'entrée du fort, d'où il surveillait lui-même les ouvrages, et c'est là que Jolliet alla rendre compte au gouverneur de son expédition chez les Esquimaux.

Les pages qui précèdent ne donnent que peu de renseignements sur les ressources du Labrador comme pays de pêche et de chasse. Elles ne disent rien par exemple, des vaches marines que l'on capture sur ses rives, et dont les peaux mesurent jusqu'à dix-huit pieds de longueur, rien non plus de la chasse au moyac, oiseau dont les œufs offrent une nourriture substantielle d'une saveur agréable, et qui fournit au commerce une quantité considérable de plume et de duvet.

La côte du Labrador est la patrie des phoques (loups marins), que l'on peut abattre par centaines et par milliers tout le long de l'année, mais surtout le printemps lorsqu'ils se réfugient sur les glaces flottantes. Le golfe Saint-Laurent est vraiment l'empire de la morue — empire que des pêcheurs étrangers sont en train de dévaster au moyen d'immenses filets aux mailles d'une finesse excessive. Les eaux du golfe recèlent aussi beaucoup d'autres poissons : saumon, hareng, truite de mer, maquereau, homard, que l'on exporte, comme la morue, dans différents ports de l'Europe et de l'Amérique.

(1) Le château Saint-Louis occupait le sommet du rocher, immédiatement au-dessus de la rue Sous-le-Fort. Sa célèbre galerie donnait sur le « précipice » que l'on franchit commodément aujourd'hui au moyen d'un ascenseur. Le château réédifié resta le centre de l'autorité du roi de France dans l'Amérique du Nord jusqu'au mois de septembre 1759. Agrandi sous le gouvernement anglais, il fut détruit par un incendie le 23 janvier 1834.

CHAPITRE QUINZIÈME

Jolliet fait un deuxième voyage en France — Il est nommé « Maître d'hydrographie à Québec » et reçoit la concession d'une seigneurie sur la rivière des Etchemins — La « foy et hommage » sous le régime français — Les enfants de Louis Jolliet — Alliances — Mort de l'illustre explorateur — Où est-il mort ? — Données incertaines

L'EXEMPLE et les récits de Louis Jolliet déterminèrent sans doute un certain nombre d'hommes entreprenants à aller exploiter les ressources des côtes labradoriennes. Le Gardeur de Courtemanche obtint, vers 1702, plusieurs concessions importantes, dont l'une un peu à l'est de Natashquan, et une autre plus près du dédroit de Belle-Ile. D'autres concessions avec privilèges furent accordées subséquemment, sur la rive nord du golfe et du détroit, aux sieurs de Brouague, Lafontaine de Belcourt, Pommereau, La Valtrie, Vincent, de Beaujeu, Estèbe, Foucault, Godfroy de Saint-Paul, ainsi qu'à la veuve Fornel et à quelques autres ; mais le sieur Constantin paraît être le seul voyageur de cette époque reculée qui ait suivi jusqu'au bout la voie tracée par Louis Jolliet et soit allé explorer les côtes de l'Atlantique habitées par les Esquimaux.

Le bureau des archives de la marine, à Paris, contient plusieurs cartes de Jolliet, qui ont été d'une grande utilité aux géographes du dix-huitième siècle pour la description générale du nord de l'Amérique La dernière en date porte le numéro 225, et est intitulée : « Carte de la Baie d'Hudson, et du Labrador », avec la dédicace suivante : « A Monsieur, Monsieur de Villebois, par son très humble et très obéissant serviteur *Jolliet.* A Kekec, le 23 octobre 1699 ».

Louis Jolliet était décidément le premier entre ses pairs

dans la colonie. Le gouverneur, l'intendant, les directeurs de la ferme du roi avaient en lui une égale confiance. Au mois de novembre 1695, un vaisseau chargé de fourrures expédiées pour le compte des fermiers du domaine, étant sur le point de partir de Québec pour la France, le commandant, M. des Ursins, demanda un pilote expérimenté pour conduire ce vaisseau hors du golfe, jusqu'en plein océan. Il n'y avait alors personne à Québec qui connût le fleuve et le golfe Saint-Laurent aussi bien que Jolliet ; les autorités de la colonie le prièrent donc de diriger lui-même la flûte *La Charente* vers les rives de France, ce qui devait lui permettre et lui permit en effet d'expliquer ses cartes et d'exposer ses projets à M. de Lagny, intendant général du commerce (1).

Le navire quitta Québec vers la fin de novembre, et, d'après certaines indications de l'une des cartes dont nous avons déjà fait mention, Jolliet dut le sortir du golfe par le passage que Jean-Alphonse, le pilote de Roberval, appelait l'*Entrée des Bretons*, au sud de Terre-Neuve, qui était alors la voie ordinaire suivie par les voyageurs de long cours, en s'orientant sur l'Ile-aux-Oiseaux et les îles Brion et Saint-Paul (2).

Le voyage s'effectua heureusement. Jolliet, muni de lettres flatteuses de la part du gouverneur et de l'intendant, fut reçu avec déférence au ministère de la marine, où, d'après un auteur, on lui conféra le titre de pilote royal.

Notre explorateur eut le loisir de se rendre au lieu de la naissance de son père, (la province de Brie d'après l'abbé Tanguay, l'Aunis d'après l'abbé Bois,) où sans

(1) Le comte de Frontenac écrivit à M. de Lagny, le 2 novembre 1695 : « M. de Champigny n'est pas moins disposé que je le suis à ayder Jolliet en tout ce qui se pourra, et il le mérite assurément ».

(2) Les autres passages pour sortir du golfe sont le détroit de Belle-Isle et le détroit de Canseau.

doute il devait avoir encore des parents. Nous sommes sans renseignements sur ce point.

Le culte des ancêtres, qui est un des traits caractéristiques des familles franco-canadiennes, n'avait pas alors acquis le degré d'intensité qu'il a aujourd'hui parmi nous. On dirait que la rupture des liens politiques qui nous attachaient à la France a eu pour effet de rendre plus chers encore les liens du sang qui nous unissent à notre ancienne mère-patrie. La science généalogique devait donc être moins en honneur dans notre Nouvelle-France il y a deux siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui.

De retour à Québec, l'année suivante, Louis Jolliet trouva sa famille augmentée par une alliance à laquelle il avait sans doute donné son consentement avant son départ. Le 30 avril 1696, sa fille Marie-Geneviève, âgée de quinze ans et quelques mois (1), avait épousé, à Québec, le sieur Jean Grignon, jeune négociant natif de La Rochelle, en France, dont le père avait établi des relations commerciales avec le Canada (2).

(1) Elle était née à l'Islet le 12 janvier 1681, et y avait été baptisée le 17 du même mois.

(2) Une fille de Jean Grignon et de Marie-Geneviève Jolliet (Louise Grignon) épousa le baron de Castelneau. Le nom de la baronne de Castelneau figure avec ceux des héritiers de Louis Jolliet et de Jacques de LaLande dans un acte de foi et hommage relatif à l'île d'Anticosti, aux îles et îlets de Mingan, etc., portant la date du 28 mai 1781.

Marie-Geneviève Jolliet, épouse de Jean Grignon, est la seule de sa famille qui se soit établie avant la mort de son père. Trois autres enfants de Louis Jolliet — Claire, Jean-Baptiste et Charles — se marièrent après l'année 1700 :

Claire épousa Joseph Fleury de LaGorgendière, sieur d'Eschambault, le 11 mai 1702. Ses nombreux enfants s'allièrent aux familles Langlois, Boudreau, Taschereau, Véron de Grandmesnil, Rigaud de Vaudreuil, Marin de LaMalgue, Trottier Dufy-Désaulniers, Prost (de Saint-Domingue) .....

Jean-Baptiste (Jolliet de Mingan) épousa Marie Mars le 11 septembre 1708. Ses enfants s'allièrent aux familles Larchevêque, Taché, Volant, Boisseau.

Charles (Jolliet d'Anticosti) épousa Jeanne Lemelin le 7 novembre 1714, et eut aussi plusieurs enfants, qui s'allièrent aux familles Caron, Abraham, Cotton, Marcoux, Guichet, Sore.

Franquelin avait quitté Québec depuis quelque temps, laissant sans titulaire la charge de professeur d'hydrographie qu'on lui avait confiée. Nous voyons par une liste annotée des hommes méritants de la colonie, envoyée en France vers 1696, que Jolliet n'avait pas abandonné son projet de former dans la capitale de la Nouvelle-France une classe d'élèves destinés à se livrer à la navigation. Voici un extrait de cette liste annotée qui est conservée dans la collection Moreau de Saint-Méry, aux archives coloniales de France :

« Le sieur Jolliet, habitant du Canada. — Il a fait la première découverte du Mississipi, Il a fait depuis la carte du Saint-Laurent et celle des côtes du Labrador. Il est passé en France sur la flûte « La Charente », ayant eu ordre de M. de Champigny de la sortir de la rivière de Québec, ce qui était fort difficile à cause de la saison trop avancée. — Supplie de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec qu'avait le sieur Franquelin ».

Louis Jolliet reçut le titre de professeur d'hydrographie pour le roi à Québec par document daté du 30 avril 1697.

Cette même date se trouve sur l'acte de concession d'une petite seigneurie, non éloignée de Québec, accordée à Jolliet par Frontenac et Champigny, le gouverneur et l'intendant.

Des trois seigneuries que posséda Jolliet, cette dernière est la seule qui ait porté son nom, bien que ce soit la seule qu'il n'ait jamais lui-même exploitée (1). Elle était contiguë à la seigneurie de Lauzon, devenue la propriété d'Etienne Charest, beau-frère de Jolliet, ou de ses en-

(1) La paroisse de Sainte-Claire, comté de Dorchester, se trouve dans les limites de cette seigneurie, concédée le 30 avril 1697, que des membres de la famille Taschereau, descendants de Louis Jolliet, ont possédée depuis un siècle et au delà. On lit dans les « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec » de l'abbé Ferland : « On pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Vuault, femme de sieur Ruette d'Auteuil ; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à

fants. Notre explorateur avait-il songé à fonder un établissement agricole dans le voisinage de ces parents de sa femme ? S'il eut un moment cette pensée, il ne fit rien pour la mettre sérieusement à exécution. Nous donnons ici, à titre de document historiographique le texte de l'acte de concession de cette seigneurie :

« Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roy en toute la France Septentrionale ;

» Jean Bochart, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays ;

» A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

» Sçavoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, tendante à ce qu'il nous plût de luy vouloir accorder les islets qui sont dans la Rivière des Etchemins au dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieues ou environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre demie lieue au dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un costé à la seigneurie de Lozon et de l'autre aux terres non concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice ; pour par le dit sieur Jolliet s'y faire un établissement et y mettre des habitans ; à quoi ayant égard, Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au dit sieur Jolliet les dits islets contenant trois quart de lieue ou environ, avec les dites trois lieues

sa petite fille Claire Fleury d'Eschambault, et à une de ses arrière-petites-filles ; il a depuis été donné par M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet ».

Il ne faut pas confondre la seigneurie de Jolliet, voisine de la seigneurie de Lauzon, dans la région de Québec, avec la seigneurie de LaValtrie, où M. Barthélemis Joliette fonda, au siècle dernier, la ville qui porte aujourd'hui son nom.

de terre de front sur pareille profondeur, en la manière que le tout est cy dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause en propriété à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter la foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumées ; que les appellations du juge qui y sera étably ressortiront nuement en la prévôté du dit Québec ; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans la dite étendue ; d'y tenir feu et lieu et de le faire tenir par ses tenanciers, de déserter et faire déserter la dite terre incessamment, à peine d'être déchu de la possession d'icelle ; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an.

» En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

» Fait et donné à Québec le dernier avril mil six cens quatre-vingt-dix-sept.

» Ainsi signé : FRONTENAC
BOCHART DE CHAMPIGNY »

Toutes les seigneuries du Canada proprement dit étaient mouvantes du château Saint-Louis de Québec ; mais comme la foy et hommage devait être portée devant l'intendant, c'est au palais de celui-ci que se rendaient les seigneurs de « l'ancien régime » pour cette cérémonie. Dans chaque cas l'intendant dispensait le vassal, « pour

cette fois seulement », de se rendre au château Saint-Louis (1).

Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé ; Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes (2). Jolliet, lui aussi,

(1) Le premier acte de foi et hommage se rapportant aux fiefs ou seigneuries d'Anticosti, des isles de Mingan et de la rivière Etchemin qui soit conservé dans nos archives canadiennes, date de 1725. On nous saura gré de le transcrire ici :

« Domination française, vol. II, page 128.

» Du douze avril 1725. (Devant Michel Bégon, intendant.)

» En procédant à la confection du Papier Terrier, etc., est comparu en Notre hôtel Sr Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant en cette ville (De Québec), au nom et comme ayant épousé Dlle Claire Jolliet, fille et héritière de feu Sr. Louis Jolliet et Dame Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feux Srs Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère, décédés garçons, et en ces qualités propriétaires pour un tiers dans les trois fiefs ci-après expliqués, l'un sans nom, situé dans la Rivière des Etchemins, et les deux autres nommés l'un l'Isle d'Antiscoty et l'autre les Islets de Mingan, situés au bas du fleuve St-Laurent, le d. comparant faisant aussi pour Charles Jolliet Sir d'Anticosty et Jean Jolliet Sr de Mingan, ses beaux-frères, héritiers, comme la dite Dlle Claire Jolliet, leur sœur, chacun pour un autre tiers dans les d. fiefs ;

» Lequel Sr comparant, ès d. noms, Nous a dit qu'il comparoist pour rendre et porter au Roy, entre nos mains, la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter à Sa Majesté au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, et à cet effet Nous a représenté pour titres de propriété d'iceux, savoir... (Suit une énumération des titres des trois fiefs, avec désignations,)... Nous suppliant, le d. Sr comparant, qu'il Nous plaise le recevoir à la d. foy et hommage ;

» Et à l'instant s'estant mis en devoir de vassal, teste nuë, sans espée ny esperons, et un genouil en terre, auroit fit à haute et intelligible voix qu'il rendoit et portoit entre Nos mains la foy et hommage qu'il est tenu, ès d. noms, rendre et porter au Roy au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, situés dans la Rivière des Etchemins, Anticosty et Mingan ; à laquelle Foy et Hommage Nous l'avons reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roy et de l'autruy en toutes choses, et a fait le serment entre Nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de Nous avertir et Nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service, l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au d. Château St-Louis de Québec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la Coutume de Paris. Dont et du tout il Nous a requis acte que Nous luy avons octroyé, et a signé ».

(Signé) De la Gorgendière »

(Signature de l'intendant) Bégon »

(2) Voir, au premier volume des *Recherches Historiques*, l'éloge funèbre

disparut de la scène du monde avant la fin du siècle qui avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparaît sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre des MM. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès.

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

« Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cents livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utiles à la colonie (1) ».

Nos registres, dit l'abbé Ferland, « ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sé-

du comte de Frontenac, et, dans le même volume, la réfutation de ce panégyrique.

L'illustre gouverneur avait une foi très vive et une mort édifiante. On a dit et répété qu'il demanda, avant de mourir, que son cœur fût envoyé à sa femme, et que celle-ci ne voulut pas accepter cet hommage posthume. M. J.-Edmond Roy a soufflé sur cette légende et rétabli les faits. « Frontenac, dit-il, demanda par testament que son cœur fût placé dans une boîte d'argent pour qu'on le transportât dans la chapelle que MM. de Montmort possédaient dans l'église de Notre-Dame-des-Champs. à Paris. Madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé Dobazine, son oncle, étaient inhumés dans cette chapelle ; il crut aller au devant des désirs de sa femme en faisant cette demande. Le supérieur des Récollets de Québec, le P. Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter son vœu suprême. Il passa en France et déposa sa funèbre dépouille là où l'avait désiré celui qui fut le bienfaiteur de son ordre au Canada. — (*Courrier du Canada* du 23 octobre 1890.)

(1) Ce fut Franquelin, le prédécesseur de Jolliet comme professeur d'hydrographie, qui fut aussi son successeur. Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivent au ministre :

« Le sieur Franquelin, à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie vacante par la mort de Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les Pères Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du dit sieur Jolliet, et qu'ils en tenaient même une à Montréal, dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Monseigneur, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseigné ».

pulture de Louis Jolliet... Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosty, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin ».

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion ; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n'ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un récit qui a été reproduit par la « Revue Canadienne » en 1872, s'exprime ainsi :

« Feu mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti. Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécantina ».

Quel est ce document ? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître ? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde ; la manie cachottière du fonctionnaire archiviste dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles ; mais M. Margry, écrivain dénué du sens historique, si nous pouvons ainsi parler, ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

Le Gros Mécatina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan ; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne, et nous savons que — abusivement, sans doute, — ses héritiers considéraient cette île comme faisant partie des îles et îlets de Mingan. (1).

Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses

(1) Voir appendice H, à la fin de ce volume.

derniers moments?... Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire ; au Mississipi c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte ?

Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet, est mort à une date inconnue de la dernière année au dix-septième siècle — entre le 4 mai et le 18 octobre, — et il est de toute vraisemblance que l'illustre explorateur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisit sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brumes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goëlands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.

Quelques historiens ont représenté Jolliet comme une victime de l'ingratitude des hommes. S'il a été victime de quelqu'un, c'est de lui-même, de son zèle pour la science, de sa passion pour les voyages lointains et difficiles. Dans ses « Notes » sur la Nouvelle-France, M. Harrisse a écrit : « Louis Jolliet était un très honnête homme, aussi zélé qu'instruit » ; l'explorateur québecquois était, de plus, extrêmement désintéressé : s'il eût donné à la poursuite de la fortune la moitié de l'énergie qu'il apporta à continuer ses voyages d'observations et de découvertes, il eût pu réparer les pertes que lui fit subir la flotte de Phipps et arriver à une grande aisance. Il n'amassa pas de richesses, mais il sut laisser à ses fils l'habitude des occupations viriles et à tous ses enfants une situation qui leur permit de contracter d'honorables alliances. Ses

contemporains ne lui furent pas hostiles : c'est plutôt la postérité qui, jusqu'à la mémorable fête célébrée à l'Université Laval le 17 juin 1873, s'est montrée trop oublieuse à son égard.

Le mystère qui entoure la fin de la carrière de Louis Jolliet, le cadre dans lequel se déroulèrent les derniers événements de sa vie, des diverses péripéties de ces événements eux-mêmes, tout cela est empreint d'une grandeur que les poètes ne manqueront pas d'exploiter. M. Louis Fréchette a déjà chanté le découvreur du Mississipi dans de belles strophes plusieurs fois éditées ; qui maintenant chantera le premier habitant d'Anticosti, l'explorateur des solitudes boréales et du Labrador océanique ?

APPENDICE A

CAVELIER DE LA SALLE
DÉCOUVREUR DE L'OHIO, MAIS NON DU MISSISSIPI

Dans son édition annotée du « Mémoire sur les mœurs, coustumes et religion des Sauvages de l'Amérique septentrionale » par Nicolas Perrot, (Paris, 1864,) le R. P. J. Tailhan, S. J., consacre quelques pages à la réfutation d'une assertion de M. Pierre Margry relative à Robert Cavelier de La Salle et à la découverte du Mississipi. Nous croyons devoir reproduire ces pages si claires et si judicieuses.

Robert Cavelier de La Salle, né à Rouen, en 1663, mort assassiné au Texas, le 16 mars 1687, a joué dans la Nouvelle-France un rôle très important. D'abord jésuite, puis voyageur, il n'était encore que peu connu, lorsque, en 1670, il fut rencontré par Perrot sur les bords de l'Outaouais. Il avait cependant, dès l'année précédente, descendu le premier la rivière Ohio, jusqu'à la chute qui en interrompt la navigation. (Margry, *Les Normands dans l'Ohio et le Mississipi*, Journal Général de l'Instruction Publique, supplém. du 20 août 1862.) Treize ans plus tard (1682), il termina la découverte du Mississipi, commencée par Jolliet et le P. Marquette en 1673. Le savant auteur de la dissertation que je viens de citer soutient, il est vrai, qu'avant ces deux voyageurs, et de 1669 à 1672, La Salle aurait retrouvé ce fleuve complètement oublié et perdu depuis la première découverte que Ferdinand de Soto en fit au XVI^{e} siècle ; mais cette assertion ne me paraît pas admissible. Pour résoudre, en effet, une question de priorité avec quelque certitude, il ne suffit pas de produire les titres d'un des prétendants ; il faut aussi les mettre en regard de ceux de son rival, et

en comparer minutieusement les dates. Car celui-là seul doit être regardé comme le véritable auteur d'une découverte, auquel l'attribuent les plus anciens documents. Or, de la comparaison de toutes les pièces, publiées jusqu'ici, de part et d'autre, sur la découverte du Mississipi, comparaison qui fait l'objet de cette note, il ressort très clairement, ce me semble, que les plus anciennes sont en faveur de Jolliet. Le lecteur en jugera.

I

1° En 1672, Talon, intendant, et Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, regardaient la découverte du Mississipi comme une entreprise à exécuter. Frontenac, de l'avis de Talon, en chargeait Louis Jolliet, « homme, dit-il, fort entendu dans ces sortes de découvertes et qui a été déjà jusqu'auprès de cette rivière, » qu'on croyait alors se décharger dans la mer de la Californie (Lettre de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672 ; — Archives de la marine); ce qui prouve qu'à cette époque on ignorait encore sa véritable direction.

Jolliet, arrivé à Michillimakinak, le 8 décembre 1672, en repartait, le 17 mai 1673, avec le P. Marquette et cinq autres Français ses compagnons de voyage. Jolliet et Marquette avaient eu soin de prendre, auprès des sauvages de ce poste, tous les renseignements nécessaires ou utiles au succès de leur expédition. « Nous traçâmes, dit le P. Marquette, sur leurs rapports, *une carte de tout ce nouveau païs ; nous y fismes marquer les rivières sur lesquelles nous devions naviguer*, les noms des lieux et des peuples par lesquels nous devions passer, le cours de la grande rivière, et le rund (sic) de vent que nous devions tenir quand nous y serions ». Cette carte, revue et complétée plus tard, par le P. Marquette, a été publiée pour la première fois, sur le Ms. autographe, par M. Gilmary Shea. (*Discovery and Explorat. of the Mississipi Valley.*)

On y voit, outre la partie du Wisconsin, du Mississipi et de l'Illinois que descendirent et remontèrent nos voyageurs, figurer encore le cours inférieur du Mouingouena (aujourd'hui Rivière des Moines), du Pekittanoui (Missouri), de l'Ouabouskigou (l'Ohio au-dessous de son confluent avec la Wabash) et de l'Akunsea (Rivière des Arkansas). Jolliet et ses compagnons pénétraient dans le Mississipi le 17 juin, visitaient, le 25 du même mois, le premier village illinois ; puis descendaient le fleuve jusqu'au bourg des Arkansas (33° 40 de lat. nord). Ils le quittaient, le 17 juillet, pour revenir dans la colonie et, par le Mississipi, la rivière des Illinois et le lac Michigan, rentraient, vers la fin de septembre, à la Mission de Saint-François-Xavier du lac des Puans. (Voyage du P. Marquette, 27, 34, 38, 90 et 92.) Le P. Marquette et Jolliet hivernèrent dans ces quartiers. Au printemps de l'année 1674, Jolliet revint à Québec. Quant au P. Marquette, un flux de sang, causé par les fatigues du voyage, le retint à Saint-François-Xavier, jusqu'à l'automne de cette même année. Pendant ce repos forcé, il écrivit la relation de l'expédition à laquelle il avait pris part ; puis, lorsque l'état de sa santé le lui permit, il quitta la Baie (25 octobre 1674), pour aller fonder une mission chez les Kaskaskias de la rivière des Illinois. (Lettre et Relation du P. Marquette, à la suite de ses voyages, p. 147 et 148.)

2° Dès les premiers moments de son retour, Jolliet mit au courant de ses découvertes le gouverneur de la colonie, et le P. Dablon, supérieur général des jésuites au Canada. Celui-ci, à son tour, se hâta d'en informer le provincial de France, par une lettre du 1er août 1674, placée en tête de la relation de l'année précédente. (Relat. de 1673, Ms romain, p. 1—5). On y lit que, deux ans auparavant, le comte de Frontenac et monsieur Talon, jugeant « qu'il estoit important de s'appliquer à la découverte de la mer du midy... et surtout de sçavoir dans quelle mer s'alloit

décharger la grande rivière dont les sauvages font tant de récit », firent, pour remplir ce dessein, choix du Sr Jolliet, qui, « de fait, s'en est acquitté avec toute la générosité, toute l'adresse et toute la conduite qu'on pouvait souhaiter ». Il ajoute que, parti de la Baie avec le P. Marquette, vers le commencement de juin 1673, pour *entrer dans des païs où jamais aucun Européen n'avoit mis le pied*, se trouvant à 42° et demy de hauteur, Jolliet, pénétra enfin « dans cette fameuse rivière que les sauvages appellent Mississipi ». Le P. Dablon donne ensuite, d'après ce voyageur, une description rapide, mais très exacte du pays parcouru, de ses productions, des mœurs de ses habitants et du parti qu'on pourrait tirer de cette découverte, pour la prospérité et l'agrandissement de la colonie. (Cf. Relations inédites de la Nouvelle-France, I, 195 et suiv.)

3° Le comte de Frontenac n'est pas moins explicite. Dans une lettre du 14 novembre 1674, (Archives de la Marine), il annonce, en ces termes, à Colbert l'heureux succès de l'expédition au Mississipi : « Le sieur Jolliet » Que M. Talon m'a conseillé d'envoyer à la découverte de » la mer du sud... en est de retour depuis trois mois, et a » *découvert* des païs admirables, et une navigation si aisée » par les belles rivières qu'il a trouvées, que, du lac On- » tario et du fort de Frontenac, on pourrait aller en bar- » que jusques dans le golphe du Mexique : n'y ayant qu'u- » ne seule décharge à faire dans l'endroit où le lac Onta- » rio tombe dans celuy d'Erié... où l'on pourroit avoir une » habitation et faire une barque sur le lac Erié. Ce sont » des projets à quoi l'on pourra travailler lorsque la paix » sera bien établie et quand il plaira au Roi de pousser ces » découvertes. Il a été jusqu'à dix journées près du gol- » phe du Mexique et croit que par les rivières qui, du côté » de l'ouest, tombent dans la *grande rivière qu'il a trouvée*, » qui va du nord au sud, et qui est aussi large que celle

» du Saint-Laurent vis-à-vis de Québec, on trouveroit des » communications d'eaux qui mèneroient à la mer Ver- » meille... Je vous envoie par mon secrétaire la carte » qu'il en a faite et les remarques dont il s'est pu souvenir, » ayant perdu tous ses mémoires et ses journaux dans le » naufrage qu'il fit à la vue de Montréal, où il pensa se » noyer ».

4° La carte dont il est parlé dans cette dépêche, et qui se trouve aujourd'hui aux archives de la marine, porte le titre suivant : « Carte de la *découverte du sieur Jolliet*, où » l'on voit la communication du fleuve Saint-Laurent avec » les lacs Frontenac, Erié, le lac des Hurons et Illinois... » au bout duquel on va rejoindre la rivière Divine, (rivière » des Illinois) par un portage de mille pas. Cette rivière » tombe dans la rivière Colbert (Mississipi) qui se dé- » charge dans le golphe du Mexique ».

Jolliet revendique encore plus hautement la découverte du Mississipi dans l'épître dédicatoire au comte de Frontenac dont cette carte est accompagnée. « Cette » grande rivière, y est-il dit, *qui porte le nom de la rivière* » *Colbert pour avoir esté découverte ces années dernières* » 1673, 1674, *par les ordres que vous me donnastes* entrant » dans votre gouvernement de la Nouvelle-France, passe » au delà des lacs Hurons et Illinois, entre la Floride et le » Mexique ; et, pour se décharger dans la mer, coupe le » plus beau pays qui se puisse voir sur la terre ».

5° Les mêmes affirmations se répètent au début de la relation de 1674, (Ms. romain, p. 2, et Relat. inéd. II, p. 5 et 6), dans le récit du P. Marquette, (Voyage du P. Marquette, *passim* ; — Lettre et Journal du même, ibid. p. 148,) dans la relation de 1675, (Relat, inéd. II, p. 20, 22. et Ms, rom. p. 2,) et enfin dans l'acte de concession de l'Ile d'Anticosti (Québec, mars 1680,) par lequel l'intendant de la Nouvelle-France, M. Duchesneau, *conjointement avec M. le comte de Frontenac*, accorde cette sei-

gneurie au sieur Jolliet « en considération de la *découverte* » *du païs des Illinois* dont il nous a donné le plan, sur le- » quel la carte que nous avons envoyée depuis deux ans à » Monseigneur Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, a » été tirée ». (Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 359, Québec, 1852, in-8vo.)

6° Un autre témoignage, d'origine très peu suspecte, confirme indirectement tout ce qui précède : il nous est fourni par La Salle lui-même. Ce voyageur, dans un mémoire adressé au comte de Frontenac, en 1677, énumère ses entreprises et ses découvertes, depuis son arrivée à la Nouvelle-France, et demande à les compléter. « Le » Sieur de La Salle, dit-il,... passa en Canada en 1666, et » commença la même année le village de la Chine, situé » dans l'île de Montréal au-delà de toutes les habitations » françoises. L'année 1667 et les suivantes, il fit divers » voyages... dans lesquels il découvrit le premier beaucoup » de pays au sud des grands lacs et *entre autres* la grande » rivière de l'Ohio ; *il la suivit jusqu'à un endroit ou elle* » *tombe de fort haut dans de vastes marais à la hauteur de* » 37 *degrés*, après avoir été grossie par *une autre rivière* » *fort large qui vient du nord*, et toutes ces eaux se déchar- » gent selon toutes les apparences dans le golfe du Mex- » ique ». (Margry, 2e art. p. 623.) Ce passage est surtout remarquable en ce qu'il n'y est fait mention ni du Mississipi, ni de sa découverte. Le nom même de ce fleuve n'y figure pas une seule fois. Ce silence, dans l'hypothèse que nous combattons, est d'autant plus inexplicable que, au su de La Salle, Jolliet, depuis trois ans s'attribuait l'honneur de cette découverte, tant auprès du comte de Frontenac et des autres autorités de la colonie qu'auprès des ministres du roi. Se taire en face de telles prétentions hautement avouées, n'était-ce pas en reconnaître la parfaite équité ? Comprend-on d'ailleurs qu'un homme d'esprit comme La Salle, eût choisi, pour la si-

gnaler entre toutes, la découverte de *la grande rivière d'Ohio*, s'il avait pu revendiquer la gloire d'être arrivé le premier sur les bords du Mississipi, dont l'Ohio n'est qu'un simple affluent ? Remarquons en dernier lieu, que, de Pittsburg, en Pennsylvanie, au Mississipi, sur un parcours total d'à peu près mille milles, l'Ohio ne compte qu'un seul saut ou rapide, assez peu élevé (22 pieds anglais), celui de Louisville, dans le Kentucky, à 38 degrés et quelques minutes de latitude nord, et que, par conséquent, c'est bien là, et non ailleurs, que La Salle s'est arrêté. D'où il suit 1° que ce voyageur s'est trompé sur l'importance de cette chute et sur sa latitude ; 2° que de ce point, qu'il n'a pas dépassé, il n'a pu découvrir le Mississipi, dont 390 milles le séparaient encore ; 3° qu'on se méprendrait étrangement si l'on indentifiait ce fleuve avec *l'autre rivière fort large qui vient du nord*, puisque d'après La Salle, celle-ci se jette dans l'Ohio au-dessus du rapide mentionné plus haut, à une très grande distance du Mississipi.

II

Venons maintenant aux arguments qu'on fait valoir en faveur de La Salle.

1° Dans les deux cartes de Jolliet, envoyées en France à diverses reprises (1674 et 1678 ?) il est fait mention du voyage de La Salle sur l'Ohio. Au-dessous du tracé partiel ou total du cours de cette rivière, on lit, dans la première, la légende suivante : « Route du sieur de La Salle pour aller dans le Mexique » ; et dans la seconde, « Rivière par où descendit le sieur de La Salle au sortir du lac Erié pour aller dans le Mexique ». (Les Normands dans l'Ohio, etc., 2e art. p. 625). De ce tracé et des paroles qui l'accompagnent, que peut-on conclure ? Que Jolliet, n'ayant reconnu par lui-même l'Ohio dans aucune de ses parties, n'en aura dessiné le cours, jusques et y compris son débouché dans le Mississipi, que sur les indications de

La Salle ; et que dès lors, celui-ci serait arrivé, par cette voie, avant 1673, au fleuve dont Jolliet se flattait d'avoir fait la découverte ? Mais, 1° en ce qui concerne le cours inférieur de l'Ohio, Jolliet n'avait pour en faire le tracé, aucun besoin de La Salle. Les renseignements, puisés chez les sauvages de Michillimakinak, lui suffisaient, comme ils suffirent au P. Marquette (V. plus haut); 2° La Salle n'a pas poussé ses découvertes au-delà du saut de l'Ohio (supr.), il n'a donc pu apprendre aux autres ce qu'il ignorait lui-même ; 3° si cet essai d'un voyage au Mexique par l'Ohio eût conduit La Salle au Mississipi, Jolliet n'aurait jamais osé, sur la même carte, s'attribuer la première découverte de ce fleuve.

2° En 1678, Jolliet sollicitait la concession du lac Erié, en concurrence avec Cavelier de La Salle ; et c'était, apparemment, pour appuyer cette demande, que l'intendant de la Nouvelle-France, M. Duchesneau, envoyait au ministre de la marine un second exemplaire de la carte de Jolliet. (supr.) De son côté, le comte de Frontenac n'avait garde d'oublier La Salle devenu son ami. Il écrivait donc au même ministre, et en cette même année, que ce Jolliet, « tant vanté par avance », n'avait « voyagé qu'après le sieur de La Salle », et que sa relation était « fausse en beaucoup de choses ». (Margry, 3e art, 30 août 1862.) Que Jolliet n'ait voyagé qu'après La Salle, c'est ce dont on ne peut douter, puisque le premier était encore au collège ou au séminaire lorsque le second fondait son établissement de la Chine, et commençait ses courses parmi les sauvages (1666 et 1667). Mais que La Salle ait découvert le Mississipi avant Jolliet, voilà ce dont je ne trouve pas de traces dans la phrase du comte de Frontenac. On pourrait même y voir une preuve du contraire ; car, enfin, si ce gouverneur du Canada croyait, en 1678, La Salle auteur de cette découverte, la justice, l'honneur et les intérêts de son client lui faisaient une loi

de manifester aussi clairement que possible sa nouvelle conviction. C'était là, en effet, pour lui, le seul moyen de dissiper l'erreur, qu'il avait accréditée plus que personne, par sa lettre du 14 novembre 1674, précédemment citée, et, en même temps, de couper court à toutes les prétentions de Jolliet. Quant aux inexactitudes reprochées à celui-ci, je n'ai pas à m'en occuper ; fussent-elles parfaitement constatées, elles ne lui enlèveraient pas plus la gloire d'être arrivé le premier au Mississipi, que l'exagération et l'erreur signalées plus haut dans deux lignes de La Salle, n'empêchent ce dernier d'avoir découvert l'Ohio.

3° Ce n'est point par défaut de clarté et de précision que pèche le témoignage dont nous avons maintenant à nous occuper. L'auteur anonyme d'un mémoire, rédigé au plus tôt en 1680, nous apprend que La Salle, dans un des séjours qu'il fit en France (1675 ou 1678), entretint ses amis d'un voyage de découverte, entrepris vers 1671, qui, par les grands lacs et la rivière des Illinois, l'aurait conduit au Mississipi deux ans avant Jolliet. (Margry, 3e art.) Mais, en supposant que La Salle ait réellement tenu ces propos, bien des raisons ne nous permettent pas d'y ajouter foi. 1° Dans une question de priorité, la simple affirmation d'une des parties intéressées ne saurait prévaloir contre les droits acquis à la partie adverse par une possession publique, incontestée et vieille de trois ans. 2° On ne s'explique pas que La Salle ait parlé si ouvertement à ses amis de France, d'une découverte dont, deux ans plus tard, ou deux ans auparavant, il ne laissait rien soupçonner à Frontenac, son plus chaleureux protecteur, qui, mieux que tout autre, pouvait l'aider de son crédit à la cour. 3° Ne réclamer une découverte qu'à quinze cents lieues du théâtre des événements, loin de tout contrôle sérieux, et dans le secret d'un cénacle d'amis, c'est renoncer de gaieté de cœur à se faire croire.

Pour donner quelque autorité au langage qu'on lui prête, La Salle aurait dû le tenir dans la contrée même où les faits s'étaient accomplis, et confondre son rival, en produisant, comme témoins, à l'appui de son dire, les compagnons de son voyage. Puisqu'il ne l'a pas fait, son affirmation doit être regardée comme non avenue.

4° Lorsque, en 1682, ce voyageur prit, au nom du roi, possession de la Louisiane, les naturels du pays lui déclarèrent, à deux reprises et sur deux points différents, que ses compagnons et lui étaient *les premiers Européens* qui eussent *descendu ou remonté* le Mississipi. (Margry, 3e art.) Cette déclaration mérite encore moins de créance que la précédente : 1° Parce qu'elle renferme une fausseté évidente : Ferdinand de Soto, Jolliet et Marquette, Européens tous trois, ayant très certainement descendu et remonté le Mississipi avant 1682, année où ses tribus tenaient ce langage à La Salle ; 2° Parce que, parlant en général, il est difficile de prendre au sérieux les affirmations de sauvages, auxquels, dans leurs rapports avec les étrangers, « le mensonge est aussi naturel que la parole », et qui se gardent bien de témoigner jamais rien de contraire aux sentiments d'autrui, même quand ils savent que ce qu'on leur dit n'est pas véritable. (Cf. Relat. de 1669, VI, 18, col. 2.) Il est d'ailleurs permis de s'étonner que ce témoignage ait trouvé place dans une dissertation dont la première partie est consacrée à prouver qu'un Français descendit le Mississipi, jusqu'à trois journées de la mer, trente-cinq ans au moins avant Jolliet et La Salle.

Le lecteur a maintenant sous les yeux toutes les pièces du procès ; il peut donc voir, par lui-même, à qui, de Jolliet ou de La Salle, les plus anciens documents attribuent la découverte du Mississipi, et, par conséquent, auquel de ces deux voyageurs l'honneur doit en revenir. Cf. La-Potherie, II, 130, 131 ; — Lafiteau, II, 314, 315 ; — Charlevoix, I, 454 ; — Bancroft, II, chap, XX, 802 ; — Gil-

mary Shea, *passim* ; — Garneau, I, 232 et suiv. ; — Ferland, *Notes sur les Registres de Notre-Dame de Québec*, 38. Quelques-uns de ces historiens ont fait du P. Marquette le chef de l'expédition au Mississipi : c'est une erreur, et Jolliet seul a droit à ce titre, ainsi que le prouvent les témoignages contemporains de Frontenac, du P. Dablon et du P. Marquette lui-même. (Voyages et découvertes, sect. 3e p. 22.)

APPENDICE B

THE DISCOVERY OF THE MISSISSIPI

(Extrait de l'ouvrage de l'honorable juge Désiré Girouard, intitulé : *Lake St-Louis and Cavelier de La Salle.*)

Who was the discoverer of the river known to the French under the name of Colbert and to the Indians as the Mississipi ? MM. Margry and Gravier assert that it was de La Salle in 1670, after he had parted with Dollier and de Gallinée near Niagara. MM. Verreau, Ferland, Faillon and Sulte, as well also as Winsor, Shea and Parkman maintain the contrary, and that the discovery was made in 1673 by Louis Jolliet accompanied by Father Marquette, a Jesuit Missionary. According to Margry, Mr. de Gallinée erred in stating that de La Salle, under a pretence of illness, true or faint, wished to return to Montreal ; that, far from it, de La Salle desired to push on to the Ohio River, whilst the Sulpicians were determined to winter north, on the shores of Lake Erie. One thing is certain that the expedition disbanded on the 1st October 1669, several of the La Salle's men returning to Montreal late in the automn of the same year. The Sulpicians wintered with their party on the shores of Lake Erie. In the spring, they passed through the Jesuit Mission at Sault St. Marie, whence they followed the route of the Ottawa River on their way to Villemarie, arriving there on the 18th June 1670. Their return, adds Mr. de Gallinée, was hailed with joy, and in the light of persons resurrected from the dead, de La Salle's people, previously arrived, having spread the

report that they had gone forth to certain death. (1 Margry, 165.)

De La Salle movements, after the above separation, have not been clearly ascertained. According to some historians, he went south, discovering the Ohio and Mississipi Rivers, whilst others declare he traced his steps northwards to the country of the Outaouais, friendly to the French, where he spent a considerable lapse of time. The unearthing of authentic documents, as yet unknown, can alone throw light upon this obscure point of the history of North America. The official report of the *Découvertes et Voyages* of Sieur de La Salle mentions « his dwelling at La Chine and his voyage with Dollier and de Gallinée,and that a violent fever forced him to leave them at the outset ». (1 Margry, 436). But nothing is known as to his movements subsequent to their parting. It is a matter of certainty that on the 6th August, 1671, and the 18th December, 1672, de La Salle was back at Villemarie, where he signed obligations in favor of Migeon de Branssac, fiscal procurator. (Greffe de Basset.)

In all authentic papers concerning de La Salle up to that date, reference is made to the fact of his having explored the Ohio River, and Jolliet even shows it on his maps (Parkman's La Salle, 25), but no trace exists in any of the memoires of the time that de La Salle ever discovered the Mississipi. On the contrary, the official documents show that Louis Jolliet was sent by Governor de Frontenac, in 1673 (1), to discover the Southern Sea by way of the big river called Mississipi by the Indians. (1Margry, 255-263.) Had de La Salle discovered the great river in 1669 or 1670, can it reasonably be held that Count de Frontenac, who was most favorable to de La Salle's interests, would have failed to allude to a discove-

(1) Jolliet reçut ses instructions en 1672, mais il n'atteignit le Mississipi qu'en 1673.

ry of such magnitude ? The documents published by Margry himself go to show that Jolliet, Father Marquette and their five French companions discovered the Mississipi in 1673, and that although they did not follow it to its mouth for fear of the Spaniards, they returned from the country since known as Arkansas, fully convinced that it emptied into the Gulf of Mexico instead of the Pacific Ocean. Hence, when, in 1678, de La Salle obtained permission to make the discovery of Western New France, it was not with the view of working out the passage to China and Japan, but in order to reach the Gulf of Mexico, the existence of which Jolliet and Father Marquette had only suspected from reports through the Indians. (1 Margry, 337.) Jolliet and Father Marquette thus discovered the upper Mississipi and de La Salle Louisiana and the lower course of the great river. (Id. 192-203.)

This point of historical controversy is settled beyond all doubt by an official memoire, as yet unpublished, which is annexed to a letter of the 6th November, 1687, from Governor de Denonville to the French Minister : « *L'année d'après, en* 1672, (it should be 1673), *la rivière de Mississipi et en même temps les Illinois Chaounanons et autres peuples incognus aux Européens, furent découverts par le sieur Jolliet avecq le P. Marquette, jésuite, qui y urent jusqu'au trente-deuxième degré et y plantèrent les armes du Roy, prenant en son nom possession de ces peuples nouvellement découverts. Et quelques années après, le Sieur de La Salle poussa plus loing la même découverte jusqu'à la mer, prenant partout possession par les armes du Roy qu'il y a mis* ». (*Canadian Archives*, Manuscrit, Cor. Gén., vol. 9. — 1687 ; p. 326.)

The following note is taken from a map of Canada, issued in 1720 and deposited in the Department of the Canadian Archives at Ottowa :

« *Pour ce qui est de la Louisiane, qui est la partie la plus*

occidentale du Canada, elle fut découverte par Robert Cavelier de La Salle, natif de Rouen et Gouverneur du Fort de Frontenac, qui reconnut la plus grande partie de ce pays dans les années 1676, 1680, 1681, 1682 *et* 1683. *Ce fut en cette dernière année qu'il se mit sur la rivière de Mississipi et qu'il en reconnut les environs* ».

Nolin's map, published in 1756, refers to Louisiana as follows : « *Mr. Cavelier de La Salle obtint, en* 1678, *des lettres patentes pour en faire la découverte, ce qu'il exécuta, et en prit possession vers son embouchure au nom du Roy en* 1683 ». (It should be 1682.)

De La Salle himself never claimed more than the discovery of Louisiana and the lower Mississipi. In a family memoire to the King in 1677, already quoted and presumably prepaired by himself, it is stated that, in the year 1667 and following, he discovered many countries, *entre autres la grande rivière Ohio ;* but no reference is made to the Mississipi River. (2 Margry, 330 ; Parkman's La Salle, 24-25.)

De La Salle made the discovery of the mouth of the Mississipi as far as the sea on the 7th of April 1682. (2 Margry, 186-193, 205, 211, 283, 284, 304, 310.) Immediately upon his return, he writes, in October 1682, from Fort Michillimackinac, where he was detained by illness : « Although my discovery hasbe en accomplished, and I have descended the river Mississipi as far as the Gulf of Mexico, I cannot possibly send you this year my report of the map ». (2 Margry, 228.)

On the fifth October of the same year, he reports in general terms to the Governor of Quebec, that « he has been engaged in executing the King's commands relating to the discovery of Louisiana, and that he has succeeded as far as could possibly have been expected. But a dangerous illness, which afflicted him during more than four months on his way back, prevented him from reaching

Fort Frontenac. And yet even had he possessed perfect health, he could not have reach the fort, for many things remained to complete his work of discovery, and his presence was necessary during the coming year, the last granted by His Majesty in his Commission. (2 Margry, 311 ; see also page 302.)

A friend of de La Salle, writing in 1682 an official report of his travels from 1679 to 1681, says : « It is asserted that he was not the first to discover the Colbert-River », (meaning the Mississipi.) « He was the first to think of this discovery... True, Sieur Jolliet, to get ahead of him, undertook a voyage in 1673 to the Colbert River, but his sole object was that of trade, and he never attempted to make any establishment ». (2 Margry, 285.) It is therefore evident that Jolliet, whatever may have been his purpose, and Père Marquette were the real discoverors ot the Mississipi.

Although de La Salle cannot claim the whole glory of this great discovery, still his fame is not diminished. His vast explorations and numerous settlements throughout the continent will ever suffice to immortalise his name, and endear it to the hearts of all inhabitants of North America.

APPENDICE C

Remarques sur le voyage de Louis Jolliet au pays des Illinois en 1673

Voici les « remarques », rédigées tantôt à la première, tantôt à la troisième personne, mentionnées aux pages 70 et 75 de ce volume. Nous les reproduisons des « Mémoires et Documents » publiés par M. Margry.

Il n'est nullement question du P. Marquette dans ces lignes : on a pu voir aux chapitres VI et VIII, les raisons qui expliquent cette omission.

Le nommé Jolliet, qui estoit parti de Québec, par ordre de M. de Frontenac, pour la descouverte de la mer du Sud, auroit rapporté une exacte relation de son voyage si, à son retour, après avoir passé quarante-deux rapides dans son canot, il n'avoit versé au pied du Sault Saint-Louis, à la veue de Montréal, où il perdit sa cassette et deux hommes.

Il dit donc seulement de mémoire quelque chose de la carte qu'il avoit faite avec exactitude, selon les rumbs des vents.

De cette manière, en partant de la baye des Puans, par les 43 degrés 40 minutes, j'avois marché soixante lieues vers l'ouest sur une rivière pour trouver un portage de demi-lieue, au bout duquel je m'estois embarqué avec six hommes sur la rivière de Miskonsing, qui, venant du nord-ouest et nous ayant mené quarante lieues du costé surouest, nous fit heureusement entrer dans la rivière Colbert, ou Mississipi selon les Sauvages, par les 42 degrez et demi, le 25 juin 1673 (1).

Cette rivière a demi-lieue de large et n'est pas rapide

(1) Lisez le 17 juin. Le 25 juin est la date de la première rencontre de Jolliet et de Marquette avec les Illinois. V. page 79.

au haut ; mais au-dessous des 38 degrés, une rivière qui vient de l'ouest-norouest la rend très rude, de sorte qu'en remontant on ne peut faire que cinq lieues par jour. Les Sauvages assurent qu'il y a peu de courant ; il y a des bois des deux costez jusques à la mer ; les cotonniers y sont si grands qu'on en fait des canots de huit pieds de long (1) et trois de large, qui portent trente hommes. Il en vit cent quatre-vingts dans un village de trois cents cabanes.

Il y a des houx et des arbres dont l'escorce est blanche, des raisins, des pommes, des prunes, des marrons, des grenades, des assons, qui sont des petits fruits qui ne sont point en Europe, et des meures en quantité, des coqs d'Inde partout, des perroquets par bandes et des cailles, des bœufs qui ne fuyent pas. Il en a compté quatre cents dans une prairie. Il y a par endroits des cerfs et des chevreuils. Les Sauvages y sont honnestes, affables et obligeans. Les premiers lui donnèrent un baston ou calumet orné de plumes, qui est un passeport asseuré ; mesme dans le combat, on est asseuré de la vie.

Dans tous les villages les femmes, qui sont fort retenues, et à qui on coupe le nez quand elles font mal, ont le soin de la culture de la terre avec les vieillards. On fait du bled trois fois l'année. Il y en a qui est meur que l'autre sort de terre. On ne connoist l'hyver que par les pluyes ; ils ont des melons d'eau, de grosses citrouilles et des courges de toutes façons ; quand ils ont semé, ils partent tous ensemble pour aller à la chasse aux environs, et tuent des bœufs dont ils mangent la chair et se couvrent de la peau, qu'ils passent avec de la terre qui leur sert de teinture.

Ils ont des haches, des couteaux, etc., qu'ils tirent des Européens, tant de nostre costé que d'Espagne, et qu'ils

(1) Jolliet a écrit 50 pieds de long dans une note de sa première carte de 1674, et dans sa lettre du 10 octobre de la même année. V. page 120.

troquent contre des castors et des chevreuils ; ceux qui sont proches de la mer ont quelques fusils.

Cette rivière ne serpente guère et va toujours au sud. Estant descendu au 33e degré, près de tomber entre les mains des Espagnols, qu'ils avoient costoyez six jours, et voyant que la rivière n'alloit pas à la mer Vermeille, qui est ce que l'on cherche, et estant asseuré qu'il n'y en a point d'autres, il se résolut de retourner des portes de l'Espagne, après avoir interrogé les Sauvages, qui n'en sont qu'à trente lieues du costé de l'ouest, et ceux de l'embouchure qui n'en sont qu'à cinquante. Il dit de plus que dans le journal qu'il avoit fait estoit la description des mines de fer en abondance. Quantité de pierres sanguines avec le cuivre, qui est marque de la mère-mine, estoit la première ; ensuite alloit celle des meslanges (1) de marbre blanc et noir, du charbon de terre et du salpestre, avec toutes les circonstances. Il avoit fait enfin mention des lieux qui estoient propres à faire de nouvelles colonies et de la beauté et bonté des terres.

Ces terres sont très fertiles et sont très bonnes pour le vin, pour le bled, et pour tous les fruits.

La rivière Saint-Louis (2) qui vient de proche de Missichiaganen (3) luy a paru la plus belle et la plus facile pour estre habitée. Le hâvre, par où il est sorty dans le lac est fort commode pour recevoir les vaisseaux et les mettre à l'abry du vent. La rivière est large et profonde, remplie de barbues, d'esturgeons, et les environs remplis de gibier : les cerfs, les bœufs et les coqs d'Inde y parois-

(1) Cette citation est-elle bien exacte ? Dans sa lettre à Frontenac citée ci-dessus, page 116, Jolliet s'exprime ainsi : « Les mines de fer et les pierres sanguines, qui ne s'amassent jamais que parmi le cuivre rouge, n'y sont pas rares, non plus que l'ardoise, le salpêtre, le charbon de terre, marbre et *moulanges* ». On a conservé, dans le Canada français, l'expression « pierre à moulanges » pour désigner l'espèce de silex dont on fait des meules pour moudre le grain. La meule *gisante* et la meule *tournante* d'un moulin à farine s'y nomment *les moulanges*.

(2) La rivière des Illinois.

(3) Le lac Michigan.

sent en plus grand nombre qu'ailleurs. En l'espace de 80 lieues il n'a pas esté un quart d'heure sans en voir.

Il y a des prairies de 3, de 6, de 10, et de 20 lieues de long et de 2 et de 3 de large, entourées de forests de mesme estendue, au-delà desquelles les prairies recommencent, en sorte qu'il y en a autant d'un costé que d'autre par endroits ; les herbes sont petites, mais en d'autres de 3, 5 et 6 pieds de haut. Le chanvre naturel qui vient sans semer, monte jusques à 8 pieds. Un habitant n'y seroit pas comme icy dix ans à abattre du bois et à le brusler ; dès le mesme jour il mettroit la charrue dans la terre, et s'il n'avoit pas des bœufs de France, ceux du pays luy serviroient, ou bien ces animaux qu'ont les Sauvages de l'Ouest, sur lesquels ils montent comme nous sur nos chevaux. Il feroit de bonnes vignes, grefferoit des arbres fruitiers, se serviroit des peaux de bœufs et feroit des estoffes de leur laine, plus fines que les couvertures rouges et bleues des Iroquois. Ainsi, on trouveroit dans ce pays tout ce qui est nécessaire pour la vie et la commodité, excepté le sel qu'on tireroit d'ailleurs.

APPENDICE D

« Brevet de maistre d'Hidrographie a Québec, pour le Sieur Jolliet »

« Aujourd'huy, trentiesme du mois d'avril 1697, le Roi estant à Versailles, voulant establir une personne expérimentée au fait de l'hidrographie à Québec, en Canada, pour l'enseigner aux officiers du détachement de la marine et aux habitans de la d. ville, et sachant que le Sr Jolliet a l'expérience nécessaire pour s'en bien acquitter, Sa Majesté l'a retenu et ordonné, retient et ordonne Me. d'hydrographie au d. Québec, pour la d. charge exercer, et jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives y appartenant et aux appointemens qui lui seront ordonnez par les Estats et ordonnances qui seront expédiez pour les dépenses du Pays de Canada. Mande Sa Majesté au Sr Comte de Frontenac, gouverneur, et son Lieutenant Général au d. pays, de faire reconnoistre le d. Jolliet en la d. qualité de Maistre d'Hidrographie de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra, et au Sr de Champigny, Intendant de Justice, Police et Finances, de le faire payer des appointemens qui luy seront ordonnez en la d. qualité. Et pour tesmoignage, etc., etc. ».

(Signé) Phélypeaux

APPENDICE E

Acte de sépulture de Damoiselle Claire Bissot femme de Louis Jolliet

« Le deuxième de Mars 1710 a esté inhumée dans l'église de cette paroisse Damoiselle Claire Bissot, âgée de 54 ans, femme de deffunt le Sieur Louis Jolliet, hydrographe du Roy, laquelle est décédée le premier de ce mois, après avoir reçu les Sacrements de Viatique et d'Extrême-Onction. Son enterrement a été fait par moy, prêtre curé de cette ville de Québec, soussigné, en présence de Mre Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, Gouverneur général pour le Roy en ce pays, et de Mre Jaque Raudot, Intendant de cette Nouvelle-France ».

(Signé) « Pocquet »

(Archives paroissiales de N.-D. de Québec.)

APPENDICE F

Notes relatives a la tenure seigneuriale dans la Nouvelle-France

Monsieur T.-P. Bédard, avocat et paléographe, a transcrit, pour le gouvernement du Canada, les actes de foi et hommage conservés dans les archives du gouvernement de Québec, et il a fait suivre son travail de notes que nous reproduisons ici pour l'intelligence de quelques-unes des pièces historiographiques contenues dans les pages qui précèdent.

INFORMATIONS SUR LES ACTES DES SEIGNEURS ET DES CENSITAIRES DU DOMAINE DU ROI SOUS LA TENURE SEIGNEURIALE ; CLASSIFICATION DES REGISTRES CONTENANT CES ACTES

Le Département des Terres de la Couronne, à Québec, est en possession des archives contenant les actes faits par les seigneurs et les censitaires au domaine du Roi, en vertu du droit féodal qui régissait la tenure des terres dans la province de Québec, jusqu'à son abolition en 1854.

Le roi ne fut pas toujours seigneur dominant de la Nouvelle-France depuis la fondation de la colonie en 1608 ; de temps à autres il céda ses droits à des compagnies à certaines conditions assez onéreuses « pour y établir l'autorité du roi et tirer des dites terres nouvellement découvertes quelque avantageux commerce pour l'utilité des sujets du roi ».

Le 21 avril 1627, la Compagnie des Cent-Associés fut formée et le Cardinal de Richelieu lui accorda le territoire de la Nouvelle-France en toute propriété, justice et seigneurie.

Le 24 février 1663, cette compagnie abandonna tout ce

qu'elle avait obtenu au roi qui accepta cet abandon et réunit la colonie au domaine royal.

En 1664, fut établie la Compagnie des Indes Occidentales à laquelle Louis XIV accorda de nouveau la Nouvelle-France, en toute propriété, justice et seigneurie ; le souverain ne se réservant aucun droit ni devoir que la seule foi et hommage lige que la dite compagnie était tenue de lui rendre et à ses successeurs à chaque mutation de roi, avec une couronne d'or du poids de trente marcs. (Edits & Ordonnances, I, p. 44.)

En 1674, la compagnie des Indes Occidentales fut supprimée et la Nouvelle-France fut de nouveau réunie au domaine de la couronne. Cette compagnie avait fait des avances considérables qui, après examen et discussion des comptes, se trouvèrent monter à 1,287,185 livres, somme très considérable pour le temps, que le roi ordonna de rembourser aux intéressés.

Jusqu'en 1676, le roi ou les compagnies plus haut nommées accordèrent des concessions soit en fief ou en roture, mais le 20 de mai 1676, le roi étant entré en possession de la colonie de la Nouvelle-France, donna au Comte de Frontenac et à l'Intendant Duchesneau conjointement le droit d'accorder des concessions à condition qu'elles lui fussent présentées dans l'année de leur date pour être confirmées.

Ces concessions étaient données à condition que les terres seraient défrichées dans les six années suivantes de leur octroi ; ils ne pouvaient les accorder que de proche en proche et contigües aux concessions qui avaient été faites auparavant. (Ed. & Ord, I, p. 89.)

Le pouvoir confié au Gouverneur et à l'Intendant de concéder des terres fut continué jusqu'à la cession du pays.

Notons ici que quelques concessions furent accordées par la Compagnie des Cent Associés en vertu de la Cou-

tume du Vexin, qui différait de celle de Paris en ce que, lors des mutations des fiefs, le droit de Quint n'était pas dû ; les concessions accordées selon la Coutume du Vexin furent remises sous l'empire de la Coutume de Paris par de Frontenac et Duchesneau.

Le premier devoir imposé au seigneur était de porter la foi et hommage au roi ou à son représentant en vertu de l'article 35 de la Coutume de Paris qui se lit comme suit :

« En toute et chaque mutation de fiefs et seigneuries est dû au seigneur féodal foy et hommage, et ce dans quarante jours du décès du dernier vassal en foy. Le fils aîné faisant foy et hommage et ses offres à son seigneur acquittant ses sœurs ».

(Dans l'acte de foy et hommage du Sieur d'Auteuil, on voit qu'une de ses sœurs avait épousé le comte de Béthune, de la famille de Sully, ministre de Henri IV.)

L'âge de majorité qui était alors de vingt-cinq ans, est modifié pour porter la foi et hommage. L'article 32 de la Coutume de Paris s'exprime ainsi à ce sujet :

« Tout homme tenant fief est tenu et réputé âgé à vingt ans et toute fille à quinze quant à la foy et hommage ».

(Le premier acte de foi et hommage enregistré (Vol. 1, p. 20) est celui des Jésuites ; il est daté du 26 novembre 1667. Le dernier est du 3 février 1854 (Vol. 6, p. 54) ; il fut porté par l'honorable juge Würtele, de Montréal, qui est probablement le seul survivant de ceux qui accomplirent autrefois ce devoir féodal.)

Comment se portait la foi et hommage ?

Pour cet acte, le vassal était tenu de se transporter au lieu où est mouvant son fief, c'est-à-dire au principal manoir, et demander le seigneur ou celui qui le représentait. Il devait alors mettre un genou en terre, être tête nue et sans épée ni éperons, et dire qu'il lui portait la foi et hommage qu'il était tenu de lui faire à cause de son fief ;

il devait dire en vertu de quel titre il possédait son fief et en présenter copie et lui offrir en même temps les droits pécuniaires qui étaient dus, suivant la mutation, c'est-à-dire le quint ou le relief.

Le quint ou cinquième partie du prix était dû quand la mutation du fief avait lieu par vente ou bail à rente (Art. 23, Coutume de Paris).

Le relief (Art. 47) était le revenu du fief d'un an « ou le dire de prud'homme, ou une somme pour une fois offerte de la part du vassal, au choix et élection du seigneur féodal ».

Le second devoir du seigneur était de fournir au roi ou au seigneur dominant l'aveu et dénombrement de sa seigneurie, quarante jours après avoir été reçu à foi et hommage. (Art. 8, Coutume de Paris.)

L'aveu et dénombrement consistait en un acte notarié contenant la situation du fief, ses dimensions, la description du manoir et des dépendances, les noms des tenanciers, les dimensions de leurs terres avec les tenans et aboutissans et tous les droits de cens et autres qui sont dus.

Les registres qui contiennent ces actes offrent de l'intérêt aux écrivains et aux chercheurs, en ce que l'on y trouve la description des maisons seigneuriales, généralement assez modestes, sauf celles des seigneuries de Longeuil, de Beaupré, des Sulpiciens sur l'Ile de Montréal, sous la domination française. Pendant la domination anglaise tous les seigneurs portèrent foi et hommage, mais seuls les Sulpiciens fournirent un aveu et dénombrement dans lequel se trouvent les noms de tous les propriétaires de la ville de Montréal et des paroisses de l'Ile.

Mais dans le domaine du roi il n'y eut pas seulement des concessions seigneuriales, il y eut encore des concessions en roture ou en censive, c'est-à-dire concessions d'emplacements dans les villes de Québec et des Trois-Rivières accordées moyennant un cens ou redevance de

quelques sols par année ; c'était la différence qu'il y avait avec les concessions seigneuriales qui étaient toutes gratuites.

Ces censitaires étaient obligés de faire une déclaration pour les fins fiscales, mentionnant la place ou emplacement qu'ils possédaient, les dimensions et le cens qu'ils devaient payer.

Cet acte est ainsi défini : « Déclaration au papier terrier est l'acte par lequel un censitaire fournit au Seigneur une énumération détaillée des héritages qu'il possède dans sa censive et des redevances auxquelles ces biens sont sujets ». (Dictionnaire raisonné des domaines et des droits domaniaux, *verbo* déclaration.) .....

.....

(Signé) T. P. BÉDARD

Après 1674, date à laquelle Louis XIV décréta que l'administration de la Nouvelle-France se ferait désormais par la Couronne, les seigneurs durent rendre la foi et hommage devant l'Intendant de justice, police et finances de colonie, représentant direct du roi de France. Avant cette époque, l'Intendant Talon avait reçu quelques seigneurs à la foi et hommage, mais seulement au nom de la Compagnie des Indes Occidentales.

E. G.

APPENDICE G

Protêt contre la concession de l'Ile d'Anticosti a Louis Jolliet

Cette concession ne se fit pas de l'agrément de tous. Josias Boisseau, « agent général de la Compagnie des Messieurs intéressés en la Ferme du domaine du Roy », déjà mécontent du trafic que faisaient Aubert de La Chesnaye, Jolliet, Lalande et quelques autres sur la Côte Nord et dans les îles, à l'est des limites du Domaine (1), protesta contre cette concession et demanda qu'elle fût révoquée. Dans un acte daté du 10 avril 1680, dressé par Mtre Romain Becquet, notaire royal de la prévôté de Québec, Boisseau se plaint d'un jugement de l'intendant Duchesneau, exonérant de blâme La Chesnaye et ses associés, et continue en ces termes :

« Le dit Sieur Boisseau... présenta requeste à Monseigneur du Chesneau, intendant de ce d. païs, le 14e mars dernier, tendante à ce que la concession de l'isle d'Anticosty par luy accordée conjointement avec Monseigneur le Comte de Frontenac, gouverneur, Lieutenant Général pour le Roy en toute l'estendue de la France Septentrionale, aux d. Lalande et Jolliet (2), fust revocquée à cause du grand préjudice que la d. concession pourroit apporter au domaine de Sa Majesté en la traite de Tadoussac... Le dit Seigneur Intendant, sans considérer la conséquence de la chose, et le tort que la d. concession d'Anticosty

(1) Jugement de l'intendant,

(2) La concession de l'île d'Anticosti fut accordée à Louis Jolliet seul ; c'est la concession des Isles et Jsles de Mingan qui fut accordée à Lalande et Jolliet.

et traite que font les d. Lalande, Jolliet et autres parens du d. Sr de La Chesnaye aux d. Sept-Isles et lieux circonvoisins fait au domaine et ferme de Sa Majesté, a rendu jugement le 29e du d. mois de mars, par lequel, entre autres choses, il permet au d. Jolliet d'aller habituer la d. isle d'Anticosty, au désir du d. contract de concession ; lequel jugement est très préjudiciable au domaine du Roy en ce païs, comme il se peut remarquer en ce que Messieurs les Gouverneurs et intendants qui ont cy devant esté en ce d. païs n'ont voulu donner ny concéder la d. Isle d'Anticosty à aucune personne que ce soit, comme la jugeant très nécessaire pour l'advantage de cette colonie, establissement et conservation du domaine de Sa Majesté, comme estant la Clef de ce d. païs, ce que Sa d. Majesté a aussi très bien recognu, car encore bien qu'il eust voulu gratiffier le Sr Desgroiseliers, le retirant du service des Anglais pour le faire venir en ce païs, il ne luy auroit accordé la jouissance de la d. isle d'Anticosty que pour trente ans, sans luy en donner la proprietté .....
..... »

APPENDICE H

Aveux et dénombrements relatifs aux fiefs de la rivière des Etchemins, de l'ile d'Anticosti et des iles et ilets de Mingan

DOMINATION FRANÇAISE

MICHEL BÉGON, INTENDANT

Du dix-huit du mois d'avril 1725

« En procédant à la confection du d. Terrier, est comparu en notre hôtel Sr Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant en cette ville (de Québec), au nom et comme ayant épousé Demoiselle Claire Jolliet, fille et héritière de feux Sr Louis Jolliet et Demoiselle Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feux Srs Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère, décédés garçons, et en ces qualités propriétaire pour un tiers dans les trois fiefs ci-après déclarés, le d. Sr Comparant faisant aussi pour Charles Jolliet Sr d'Anticosti, et Jean Jolliet Sr de Mingan, ses beaux-frères, héritiers comme la dite Demoiselle Claire Jolliet leur sœur chacun pour un autre tiers dans les d. fiefs ; lequel, ès d. noms, nous a avoué et déclaré tenir de Sa Majesté les d. fiefs, l'un sans nom, situé dans la rivière des Etchemins, au sud du fleuve Saint-Laurent, et les deux autres nommés l'un Anticosti et l'autre les îles de Mingan, situés au bas du dit fleuve, du côté du nord, consistant, savoir : Celui situé dans la d. rivière des Etchemins, en trois quarts de lieue ou environ, en quoi consistent les îlets qui sont dans la dite rivière, et en trois lieues de front sur pareille de profondeur, à prendre de-

mie lieue au-dessous des dits Ilets, en montant la dite rivière, tenant d'un côté à la seigneurie de Lauzon, et de l'autre aux terres non concédées ; celui d'Anticosti consistant en une île qui contient environ cent lieues de tour, dont environ quinze lieues de long donnant dans le dit fleuve Saint-Laurent, et le surplus dans la baie (golfe) du dit fleuve ; et le dit fief des îles de Mingan consistant en un grand nombre d'îles et îlets, étant du côté du nord, entre la terre ferme et la dite île d'Anticosti, et qui se suivent jusqu'à la baie appelée l'Anse aux Espagnols, dont le dit Sr Comparant n'a pu nous marquer le nombre, — le tout à titre de Seigneurie, haute, moyenne et basse justice, à la charge de la foi et hommage à rendre et porter au Roi au château Saint-Louis de Québec, duquel les d. fiefs relèvent aux droits et redevances accoutumées suivant la Coutume de Paris, et aux autres charges, clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit Sieur Comparant, ès d. noms, en a rendu à Sa Majesté entre nos mains le douze du présent mois, sur lequel fief situé dans la rivière des Etchemins il n'y a encore aucun domaine ni habitans d'établys.

» Que sur le dit fief d'Anticosti, il y a, dans la partie de l'île qui donne partie dans le d. fleuve et partie dans la Baie, et du côté du nord, deux établissements à la distance de vingt-cinq lieues, ou environ, l'un de l'autre, occupés par le dit Sr Charles Jolliet d'Anticosti et ses engagés, sur lesquels établissements il y a, sur chacun, une maison de bois de vingt pieds en quarré et huit à dix arpens de désert.

» Qu'au bas de la dite île il y a un établissement de pêche sédentaire pour la morue tenu par les d. Sieurs Jolliet.

» Que sur le dit fief des îles Mingan il y a, sur une des îles du dit fief, et du côté du dit fleuve, une maison de bois de vingt pieds en quarré et environ dix à douze arpens de

désert, et sur une autre île du dit fief, dans la Baie, vis-à-vis le lieu appelé Mécatina, une autre maison aussi de vingt pieds en quarré et cinq ou six arpens de désert, lesquels lieux sont ordinairement occupés par le Sr Jean Jolliet Mingan et ses engagés pour la chasse et la pêche du loup-marin et du moyac.

» Lesquels aveux et dénombrements le dit Sieur Comparant, ès d. noms, a déclaré contenir la vérité, et a signé.

» De La Gorgendière

« Bégon »

APPENDICE I

NOTES SUR LOUIS-OLIVIER GAMACHE

LE « SORCIER » DE L'ISLE D'ANTICOSTI, MORT EN 1854

Par l'abbé J.-B.-A. Ferland

Dans les premiers jours de septembre 1852, je m'embarquais sur la *Doris*, afin de visiter, pour la première fois, les côtes désertes et inhospitalières de l'île d'Anticosti. Peu élevée, bordée de récifs et souvent couverte de brumes épaisses, cette terre est fort dangereuse pour les bâtiments qui entrent dans le fleuve Saint-Laurent ou qui en sortent. L'automne et le printemps, les vents soufflent avec une extrême violence sur la mer voisine ; aussi de nombreux naufrages ont rendu tristement célèbre le nom de l'île d'Anticosti.

Autrefois, quand un vaisseau venait se briser à la côte, les hommes de l'équipage, qui n'étaient pas engloutis par les flots ou broyés par les rochers, étaient condamnés à périr de faim et de froid, sans pouvoir espérer de secours. Les sinistres de ce genre devenaient si fréquents et si désastreux, à mesure que le commerce du pays s'étendait au dehors, que la législature du Bas-Canada dut s'occuper de les prévenir, ou du moins de venir en aide aux matelots naufragés. Depuis quinze à vingt ans, deux phares ont été bâtis sur la côte méridionale d'Anticosti, par les soins du gouvernement provincial. Ils sont à trente lieues l'un de l'autre ; le premier s'élève sur la pointe est de l'île, et le second sur la pointe du sud-ouest. Ce sont des tours de soixante-dix à quatre-vingts pieds de hauteur, couronnées par un fanal monstre, dont la lumière sert à signaler aux navigateurs deux des points les plus

dangereux de l'île. Chacun de ces phares est à cinq ou six étages ; l'appartement le plus rapproché du fanal renferme l'huile et une partie des appareils qui font tourner les réverbères. Dans les étages inférieurs sont déposés des vivres, réservés pour les besoins des matelots et des voyageurs que quelque accident jetterait sur l'île. Deux autres dépôts ont été établis pour la même fin, l'un à la rivière Jupiter ou rivière aux Chaloupes, à mi-chemin entre les deux phares, et l'autre à dix lieues au-dessus de la pointe du sud-ouest, vers le fond de la baie de Gamache.

Le vapeur à hélice la *Doris*, allait distribuer les provisions d'huile, de lard et de farine, avant les gros temps de l'équinoxe ; il portait quelques membres du bureau de la Trinité, chargés de visiter les établissements confiés à leur surveillance. Quoique ma mission fût d'un ordre tout différent, j'avais obtenu la permission de prendre passage à bord du même bâtiment, sur lequel messieurs les commissaires me témoignaient la plus franche amitié.

Nous n'avions plus qu'une étape à visiter dans l'île, celle de la baie de Gamache. J'avais hâte d'y arriver, car depuis nombre d'années le nom du sieur Gamache retentissait à mes oreilles, sans que j'eusse trouvé l'occasion de voir le personnage lui-même. Il n'est pas un pilote du Saint-Laurent, pas un matelot canadien, qui ne connaisse Gamache de réputation ; de Québec à Gaspé, il n'est pas une paroisse où l'on ne répète de merveilleuses histoires sur son compte. Dans les récits populaires, il est représenté comme le beau idéal d'un forban, moitié ogre et moitié loup-garou, qui jouit de l'amitié et de la protection spéciale d'un démon familier, « On l'a vu debout sur un banc de sa chaloupe, commander au diable d'apporter un plein bonnet de bon vent ; un instant après, la chaloupe de Gamache faisait vent arrière, les voiles pleines, sur une mer unie comme une glace, tandis que,

tout autour, les autres embarcations dormaient sur l'eau, sur un calme plat. Pendant un voyage qu'il fit à Rimouski, il donna un grand souper au démon, non pas à un diablotin de seconde classe, mais au bourgeois lui-même. Seul avec ses compagnons invisibles, il a massacré des équipages entiers et s'est ainsi emparé de riches cargaisons. Vivement poursuivi par un bâtiment de la compagnie des postes du Roi, il a disparu avec sa goëlette, au moment où il allait être saisi, et l'on n'a plus aperçu qu'une flamme bleuâtre dansant sur les eaux ». Voilà la substance de bien des légendes que, le soir à la lumière des étoiles, les matelots débitent sur le gaillard d'avant, et qui se répètent, au coin du feu, dans les réunions du village.

Sur ces récits merveilleux s'était élevée et avait grandi la réputation du redoutable sorcier ; aussi la plupart des voyageurs auraient-ils mieux aimé escalader la citadelle de Québec que d'approcher, pendant la nuit, de la maison de Gamache.

Ces contes avaient été accueillis même sur les navires anglais, qui, dans la traversée entre la Grande-Bretagne et le Canada, sont forcés de côtoyer l'île d'Anticosti. Un de mes compagnons de voyage, ancien officier de la marine royale, ne arrivant dans ce pays, il y a environ quinze ans, fut tout étonné, lorsqu'il passa vis-à-vis de l'île d'Anticosti, d'entendre les récits des matelots anglais sur le compte du terrible Gamache. Les fables les plus merveilleuses étaient débitées par un marchand juif, de Montréal, qui, pendant deux jours, fut dans des transes continuelles, tant il craignait d'être mis à la broche et dévoré à belles dents dans l'antre du polyphème d'Anticosti.

II

La *Doris*, arrêtée par une brume épaisse, avait mouillé au large de la Baie de Gamache. Vers les huit heures du

matin, les bancs de brume se dispersent sous le souffle d'un vent frais, et un soleil brillant nous laisse apercevoir, à une lieue de distance, les deux caps qui marquent l'entrée de la baie. Nous doublons la pointe à l'Aigle, et devant nous se déroule, sur une longueur de cinq milles, une belle nappe d'eau, abritée contre tous les vents, à l'exception de ceux qui viennent du sud. Nous entrons dans la Baie de Gamache, seul port de l'île d'Anticosti. Sur un côteau, qui s'étend au fond de la baie, brillent, par leur blancheur, des édifices groupés en forme de village ; il n'y a là cependant que la maison, les granges et les hangars du maître du lieu. Ils sont sur les bords d'une petite rivière, qui serpente au milieu de belles prairies, et se décharge à la mer, tout près de la maison.

Dans les eaux de la baie il y a chasse et pêche en abondance ; à notre passage se lèvent canards, sarcelles, huards, outardes. Dès que nous avons jeté l'ancre, des loups-marins s'approchent ; se tenant à une distance respectueuse, ils examinent attentivement, et avec un certain air d'intelligence, la masse noire qui, au milieu de flots d'écume, lance le feu et la fumée. Ils la prennent sans doute pour quelque baleine extraordinaire, qui vient envahir leur paisible domaine ; aussi ont-ils la prudence de se tenir hors de la portée de sa queue et de ses lourdes mâchoires.

A peine avons-nous mis pied à terre qu'un homme, en cheveux blancs, mais encore vert et vigoureux, s'avance vers nous et vient me saisir la main avec une énergique cordialité. « C'est à vous le premier que je dois donner la main, monsieur le curé ; soyez le bienvenu. Excusez, messieurs, mais je dois commencer par mon prêtre ». C'était Louis-Olivier Gamache, maître du lieu. A son compte, notre hôte avait alors soixante-huit ans ; il était plein de feu et d'activité, parlait fort et ferme, et s'occupait de ses affaires avec tout l'entrain d'un jeune homme, « Voyez-vous, messieurs, on est porté à vivre vieux ici ».

nous répondit-il, lorsque nous le complimentions de sa vigueur ; « l'air de la mer entretient la santé. Regardez mon poulain, là-bas : il ne songe pas encore à mourir. Ce n'est pourtant plus une *jeunesse*, car il avait six ans quand il arriva ici, il y a bientôt vingt-neuf ans ».

La maison, consistant en un rez-de-chaussée surmonté d'un étage et d'une mansarde, était un véritable arsenal. Dans la chambre voisine de la porte d'entrée, je comptai douze fusils, dont plusieurs étaient à deux coups. Chargés et amorcés, ils étaient suspendus aux poutres et aux cloisons, au milieu d'épées, de sabres, de piques, de baïonnettes, de pistolets. Chaque appartement, même dans les mansardes, renfermait au moins deux ou trois fusils. De plus, toutes les précautions avaient été prises pour empêcher les étrangers d'entrer sans la permission du maître ; toutes les portes et les fenêtres se fermaient de manière à pouvoir être solidement barricadées et à résister aux efforts d'un ennemi placé à l'extérieur. Au moyen de ces arrangements, deux ou trois hommes, retirés dans la maison, auraient pu soutenir un siège régulier contre une douzaine d'assaillants. Près du perron, un canon était monté sur un affût de mauvaise mine ; mais il n'était plus guère en état que de faire du bruit.

Tenus avec un soin et une propreté remarquables, les hangars contenaient de longues rangées de barils, de seaux, de barriques et d'épaves de tout genre. « Mes étables ne renferment plus d'animaux », nous dit Gamache, en nous les indiquant de la main ; « avant la mort de la bonne femme, j'avais ordinairement quatorze à quinze vaches ; par défaut de soins tout a fondu, depuis qu'elle n'y est plus pour veiller sur le *train*. Je vois bien que je serai forcé de me marier une troisième fois. Je pense, monsieur le curé, que si vous pouviez me trouver, à Québec, une femme qui voudrait devenir madame Gamache, vous me rendriez service et à elle aussi, peut-être ». Je

n'osai promettre que je m'occuperais de l'affaire ; je n'en avais point le temps, et d'ailleurs je n'avais aucun espoir de trouver une personne qui voulût consentir à être maîtresse de ce manoir, à condition d'y passer presque toute l'année dans un complet isolement. Les absences du bourgeois étaient fréquentes : durant l'été, il naviguait ; en hiver, il courait les bois pour faire la chasse.

Sa seconde femme est morte pendant qu'il était dans la forêt, occupé à tendre et à visiter des pièges. Quand il rentra à la maison, après une absence de deux semaines, il ne trouva plus qu'un cadavre glacé et roidi, auprès duquel se pressaient, exténués de faim et transis de froid, ses deux petits enfants, âgés l'un de cinq et l'autre de six ans. « Voilà comme on me trouvera quelque bon jour ; chacun aura son tour. Eh bien ! puisqu'elle est morte, il faut l'enterrer ». Ce fut la seule remarque qu'il fit au chasseur qui l'accompagnait ; il avait cependant toujours témoigné à sa femme de la bonté et de l'affection.

Pendant les quelques heures que nous passâmes en ce lieu, nos préjugés contre Gamache se dissipèrent. Dans sa personne, les dehors étaient rudes, mais le fond du cœur était bon. Il était le premier à rire des moyens qu'il avait employés pour acquérir sa terrible renommée, et il se félicitait de la sécurité qu'elle lui procurait dans son poste périlleux. Nous pûmes recueillir de sa bouche quelques détails sur sa vie et, en particulier, sur les espièglerie qui avaient rendu son nom célèbre dans les quartiers d'alentour.

III

Louis-Olivier Gamache naquit à l'Islet, vers 1784, d'une famille originaire de Saint-Illier-la-Ville, dans le diocèse de Chartres. Ses ancêtres s'établirent, il y a près de deux cents ans, dans la côte de Beaupré, d'où ils passèrent sur la rive méridionale du Saint-Laurent. C'est

d'un membre de cette famille que le fief Gamache a reçu son nom.

D'un caractère ardent et aventureux, le jeune Olivier quitta ses parents à l'âge de onze ans, pour s'engager comme mousse à bord d'une frégate anglaise ; son éducation se fit dans les haubans et sous la direction de la garcette. Aussi, quand il revint au pays, après avoir servi pendant de longues années dans la marine royale, il rapporta toute l'intrépidité et en même temps toute la rudesse d'un vieux matelot anglais. N'ayant point réussi dans le négoce qu'il entreprit d'abord à Rimouski, il alla si fixer dans l'île d'Anticosti, au fond de la baie qui porte aujourd'hui son nom ; il acheta cet établissement d'un sieur Hamel, qui y avait résidé assez longtemps.

Cette situation était conforme aux goûts de Gamache, car il aimait l'indépendance ; il pouvait, en ce lieu, se livrer à ses occupations favorites, la pêche, la chasse, la navigation. Seul avec sa femme, ses enfants et un ou deux serviteurs, il passait six mois d'un long hiver sans avoir de rapports avec le reste du monde. Ses plus proches voisins, placés à dix lieues de lui, vivaient dans un semblable isolement.

En été sa baie était visitée par des navires cherchant un havre, et quelquefois par des coureurs d'aventures. Par suite de l'éloignement de tout secours, sa maison était exposée à des attaques de la part de ses derniers ; il songea donc à la mettre à l'abri d'un coup de main, en multipliant les moyens de défense et en attachant à son nom le prestige d'une terreur superstitieuse.

Une veine de plaisanterie se cachait souvent au fond des mesures qu'employait Gamache pour se faire craindre. Arrivant un jour à Rimouski après un jeûne forcé, il s'arrête à une auberge et demande qu'on prépare à souper pour deux personnes, dans une chambre séparée. Le souper est servi ; selon ses ordres, deux couverts sont

placés sur la table. — « Mais, qui attendez-vous pour souper » ? demanda l'hôtelière. — « Est-ce que cela vous regarde ? vous serez payée comme il faut ; c'est assez. Retirez-vous, et ne rentrez point sans que je vous appelle ».

Le prétendu sorcier ferme soigneusement la porte. Après s'être acquitté noblement de la tâche de deux bons mangeurs, il appelle l'hôtesse, qui faillit perdre connaissance en entrant dans la chambre. La porte est bien jusque-là restée fermée ; et cependant voilà deux chaises auprès de la table, les deux couverts ont servi, et, qui plus est, un seul homme n'aurait jamais eu le courage de manger tout ce qui avait été mis sur la nappe.

Le lendemain matin, tout le canton était informé que Gamache avait passé la veillée avec le diable. On les avait entendus parler tout bas, et bien des circonstances mystérieuses avaient été remarquées ; mais on n'osait pas les répéter. Gamache riait sous cape et se disait tout bas : « Eh bien ! mes b....s, puisque vous êtes si bêtes, on va mettre une double charge à la peur. » — « Madame, ce soir, je veux encore un souper pour deux, entendez-vous ? Je ne dînerai pas ici, mais j'y souperai ». A six heures, le souper était servi. En entrant dans la maison, Gamache aperçoit un groupe d'hommes et de femmes qui s'éloignent de lui à son passage. — « Est-il venu un monsieur habillé tout en noir » ? demanda-t-il à l'hôtesse. — « Pas vu », répond celle-ci en tremblant. — « N'importe, je vais attendre ; tenez ma porte fermée ». Depuis quelques minutes les curieux chuchotaient dans la cuisine, lorsque tout à coup la porte s'ouvrit, sans que personne se montrât. Gamache, au moyen d'un bâton armé d'une longue ficelle, avait fait l'opération, tout en restant à l'autre extrémité de la salle à manger. Pâles de frayeur, hommes, femmes, enfants s'enfuient par les portes et par les fenêtres ; Gamache est resté maître du champ de bataille ; il se présente devant l'hôtesse, toute tremblan-

te, après la fuite précipitée des compères et des commères. — « Eh bien ! madame, vous n'avez pas encore vu venir le monsieur en noir » ? Non ; personne ne l'a vu. — « N'importe, il paiera toujours son écot, et je souperai pour lui et pour moi ».

Après ce fait, passé devant beaucoup de témoins, personne dans la paroisse de Rimouski n'aurait osé soutenir que le sorcier d'Anticosti n'avait pas des rapports intimes avec sa majesté satanique.

De temps à autre, Gamache visitait les Montagnais de la côte du Nord, pour traiter avec eux, quoique ces voyages ne fussent pas sans danger pour lui. Voici pourquoi : La compagnie des postes du Roi prétendait avoir le privilège exclusif de faire le commerce des pelleteries au nord du Saint-Laurent, et menait assez durement les caboteurs qui s'aventuraient sur ses prétendus domaines. Elevé à l'école des Anglais, Gamache s'était déclaré l'ennemi des monopoles ; dans les courses qu'il entreprenait avec sa goëlette, légère et fine voilière, il usait, à l'exemple de ses modèles, du droit de trafiquer avec le monde entier. Comme il aimait à faire les choses franchement, il allait étaler ses marchandises à la barbe des employés de la compagnie, dont il méprisait les menaces, quand leurs forces n'étaient pas doubles des siennes. Il était d'ailleurs assuré de trouver, dans l'occasion, des défenseurs parmi les sauvages, qui favorisaient souvent les traiteurs.

Un jour que sa goëlette était mouillée dans le port de Mingan, au milieu d'un cercle de canots montagnais, et que le trafic allait rondement, une voile apparaît au loin et semble se rapprocher assez vite. L'œil exercé du vieux loup de mer a reconnu un bâtiment armé, dont il a déjà plusieurs fois éludé la poursuite. — « A demain, de bonne heure, mes amis, » crie-t-il aux sauvages : « ne vous éloignez pas trop ; nous reprendrons nos affaires, quand j'aurai donné l'air d'aller à ces messieurs ».

L'ancre est levée, pendant que l'ennemi court une bordée pour venir tomber sur sa proie, la flotte de canots a disparu, et la goëlette glisse rapidement hors du port, toutes les voiles déployées. Le croiseur se met à sa poursuite, espérant bientôt la rejoindre ; mais il avait compté sans Gamache, habile pilote, qui réussit à conserver l'avance prise au départ. Cependant la nuit se fait, et bientôt les deux bâtiments ne sont plus que deux ombres perdues sur la surface des eaux. — « Voilà le bon temps », observe Gamache, en s'adressant à son compagnon ; « attise le feu dans la cambuse pour que ces gredins-là voient la flamme tout à clair. — Bien. — A présent, il faut les faire courir après un feu-follet ». Il lie ensemble quelques bouts de planches pour en former un radeau ; les tisons enflammés de la cambuse sont enfoncés dans un baril de goudron, qu'il cloue solidement au radeau, et le phare flottant est descendu avec précaution à la mer.

« Bon ! là, mon garçon ; largue l'amarre qui tient le radeau. Pendant qu'ils vont s'amuser à le rejoindre, nous allons courir quelques bordées pour aller reprendre notre place dans le port de Mingan. Ils ne sont pas assez futés pour venir nous chercher là ».

Grande fut la déconvenue des officiers du croiseur, quand, après une chasse prolongée, ils arrivèrent à un petit feu qui semblait se nourrir des eaux de la mer. La poursuite fut continuée au hasard vers le sud, avec le seul résultat de persuader aux matelots que Gamache s'était échappé sous la forme d'un feu-follet. Grande fut aussi la surprise des commis de Mingan, lorsque, le matin du jour suivant, ils aperçurent la goëlette chassée la veille, tranquillement mouillée à la place qu'elle avait occupée, quelques heures auparavant, et environnée d'un triple rang de canots montagnais.

Quoique Gamache se confiât à la générosité de la tribu montagnaise en général, il y avait cependant des circon-

stances où il se mettait en garde contre les individus.

Un jour, il était seul, tout-à-fait seul, dans son établissement, quand un canot sauvage, jusque-là caché par les rochers, aborda à la grève voisine. Un énorme montagnais en débarque, et, armé jusqu'aux dents, s'avance d'un pas ferme vers la maison. Comme il était déjà sous l'influence de l'eau-de-vie, il était à craindre qu'il ne voulût user de sa force pour remplir la bouteille vide qu'il portait. Gamache n'était plus d'âge à lutter corps à corps contre un si vigoureux gaillard. Son parti est de suite pris ; il ne faut pas que l'ennemi entre en maître dans sa forteresse. Il se poste sur le seuil de la porte, une carabine au bras et deux ou trois fusils à ses côtés. — « Arrête ! Je te défends d'avancer » ! Il lance ces mots avec sa plus grosse voix, sans troubler aucunement l'étranger qui continue sa marche. — « Si tu fais un pas de plus, je te tue » ! Le pas est fait ; mais avant que le sauvage ait pu en faire un second, il tombe frappé d'une balle à la cuisse. Gamache est déjà à ses côtés ; après avoir désarmé le blessé, il le charge sur ses épaules, le porte à la maison, lave et bande sa plaie, puis l'étend sur une paillasse. Les serviteurs furent tout surpris, en entrant au logis, d'y trouver un malade servi avec le plus grand soin par leur bourgeois.

Quand la blessure du montagnais fut guérie, son hôte l'avertit qu'il était temps de partir, et le conduisit à la grève. — « Tiens » ; lui dit-il, « voilà ton canot et des provisions que je te donne ; mais écoute bien, sac à rum que tu es ; si tu entends jamais dire que Gamache est seul à sa maison, ne te montre pas ici ; car cette fois-là, je te mettrai une balle dans la tête, aussi sûr que j'en ai mis une dans ta cuisse d'ours ». La leçon eut son effet, et sur le blessé et sur les rôdeurs de sa tribu.

La rude réception faite au sauvage montagnais était un cas exceptionnel ; car Gamache accueillait ordinaire-

ment les étrangers avec hospitalité quand il ne se défiait point de leurs intentions. — « Quelquefois cependant », disait-il, « il m'est arrivé de f....r une bonne peur à ceux qui paraissaient me craindre ».

IV

Pendant une tempête qui avait rendu la mer furieuse, un jeune pilote, ne pouvant plus tenir au large dans sa chaloupe, se jeta, de désespoir, dans la baie de Gamache. Il avait entendu les mille et un rapports qui circulaient sur ce redoutable individu ; aussi ne fallait-il rien moins que la crainte d'une mort certaine en pleine mer, pour l'engager à se hasarder dans le repaire du tigre. Il aurait bien voulu rester sur sa chaloupe ; mais ce dessein lui paraissait plein de dangers. Gamache était sur la grève et l'invitait à descendre ; il était moins périlleux de lui témoigner un peu de confiance que de paraître s'en défier. Après avoir mis sa chaloupe en lieu de sûreté, le pilote s'avance en tremblant vers la maison, où il a été devancé par le maître du lieu.

« — Soyez le bienvenu », dit celui-ci, en serrant la main de l'étranger, « je suis bien aise de vous voir. Il y a quelque temps que je n'ai point reçu de nouvelles du monde : vous allez m'en donner. Entrez ; nous jaserons un peu pendant que la bonne femme nous préparera à souper ».

Les premiers regards du jeune homme tombent sur un pan de cloison garni d'armes, depuis le haut jusqu'au bas. Cette vue le glace ; il aurait préféré être couché au fond de sa chaloupe, quand même il eût fallu être ballotté par la mer la plus furieuse ; mais il avait donné dans le piège, il n'y avait plus moyen de reculer. Le souper en la veillée se passent assez gaiement ; le pilote contait de son mieux ses meilleures histoires. Après avoir remercié son hôte, il veut retourner à sa chaloupe pour y coucher. — « Non, mon ami, tu ne partiras pas ; la mer est trop grosse au

large, la nuit est froide et humide ; puisque tu ne peux pas sortir de la baie, tu n'iras pas coucher dans ta chaloupe. J'ai en haut un bon coin pour toi. Demain tu partiras, si tu es encore en vie ». — Impossible à l'étrangerde rejeter cette invitation pressante, sans offenser celui qui l'a si bien accueilli ; il faut s'exécuter. Un escalier étroit et rapide conduit, par dehors, à la mansarde. — « Tiens, dors aussi fort et aussi longtemps que tu pourras. Le lit est mou ; il y a dans ce lit de plume le duvet de bien du gibier ; car, vois-tu, j'ai la main sûre ; je ne manque jamais mon coup quand je tire un fusil ».

En se retirant, Gamache fermait la porte à l'extérieur ; il n'y a plus moyen d'échapper à cette main ferme et sûre. Aussi, la prière du voyageur se fait plus longue qu'à l'ordinaire ; il veut se tenir éveillé pour le moment où arrivera le danger. Hélas ! il est bien jeune encore pour mourir sitôt. Et sa pauvre mère ! qui en prendra soin dans sa vieillesse ? Il se jette tout habillé sur son lit, se promettant bien de ne pas clore l'œil ; mais bientôt il succombe sous la fatigue et les émotions de la journée, et il dort profondément.

Jusque dans son sommeil, la terreur le suit. Il rêve : à travers mille périls, il s'est échappé de la caverne d'un géant ; vivement poursuivi, il a devancé son bourreau, il s'est jeté dans sa chaloupe ; la voile est hissée ; un moment encore, et il est sauvé, quand un coup vigoureux, appliqué contre la cloison, le rappelle à la réalité de sa position. C'est bien Gamache lui-même qui se penche vers lui, et qui tient une lanterne d'une main et un fusil de l'autre. C'est donc bien vrai, tout ce qu'on a dit de cet homme ! — « Ah ! te voilà déjà réveillé ! Mais comme tu es blème ! Je gage qu'on t'a dit que Gamache tuait les gens. Eh bien ! lâche, je viens te donner le dernier coup » !... Il lève le fusil, et le suspend à deux clous enfoncés dans la cloison ; puis tirant de sa poche un verre

et un flacon d'eau-de-vie, il remplit le verre, boit à la santé de l'étranger, et l'invite à rendre le compliment : — « Tiens, prends un bon coup, tu dormiras ensuite ; et si Gamache vient t'attaquer cette nuit, tu te défendras ; voilà, au-dessus de ta tête, un fusil chargé que je t'ai apporté exprès ».

« — Eh bien ! camarade », dit le maître de la maison à son hôte, en le voyant descendre tout joyeux, le lendemain matin, « tu avais peur, hier au soir ; je m'en suis bien aperçu ; j'ai voulu te la donner bonne quand j'ai été te voir. Tu me connais à présent ; et si jamais des peureux te disent que Gamache tue les voyageurs, tu leur répondras qu'ils en ont menti !... Tu vois bien que le diable n'est pas aussi noir qu'on le dépeint » !

V

Nous étions arrivés à la même conclusion, lorsque nous laissâmes le sieur Gamache pour retourner à notre bâtiment. Je n'ai point revu depuis le sorcier d'Anticosti. Au mois de septembre dernier (1854), il est mort, comme sa femme, seul, et sans secours. Depuis plusieurs semaines, personne n'avait visité son établissement ; lorsque, au bout de ce temps, des voyageurs entrèrent dans la maison, ils ne trouvèrent plus que le cadavre de Louis-Olivier Gamache.

J.-B.-A. Ferland, *Ptre.*

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abancourt, Adrien d'—, 24, 27.
Abancourt, le chevalier Adrien d'—, 153, 154.
Abancourt, Anne d'—, 154.
Abancourt, Marie-Françoise d'—, 154.
Abancourt, Marie d'—, 24, 25, 27, 154, 155, 157.
Abenak, 227.
Abraham, famille, 233.
Ailleboust, Madame d'—, 30.
Ailleboust des Musseaux, d'—, 166.
Albanel, le P., 179, 181.
Alexandre VII, pape, 119.
Allouëz, le P., 36, 40, 45, 46, 48, 66, 83, 106, 141.
Amador, 133.
Amaillouk, 227, 228.
André, le P., 44.
Anger, François d'—, 133.
Anne d'Autriche, 136.
Argenson, le vicomte d' —, 31.
Aubert de la Chesnaye, 196.
Audouart, 31.
Au, le chevalier d'—, 204.
Auteuil, Ruette d'—, 153, 155, 157, 166, 234.

B

Bancroft, 56, 124.
Basire, Charles, 100, 155, 157.
Beaudouin, 139.
Beaujeu, de —, 231.
Becquet, Romain, 154, 157.
Bégon, Michel, 176, 237.
Bélanger, 196.
Belcour de la Fontaine, 197.
Bermen, de —, 166.
Benac, de —, 166.
Benac, 157.
Bernières, l'abbé H. de —, 32, 34, 131, 157.
Berthier, de —, 166.
Bibaud, 14.
Bibaud, François, 33, 44, 45.
Bissot, famille, 157, 158.
Bissot, Claire-Françoise, 100, 138, 149, 152, 153, 155, 156, 157, 158, 159, 234, 237.
Bissot, François, 138, 152, 155, 156, 157, 176, 214.
Bissot, Marie, 155, 157.
Bissot, Louise, 155, 157.

803 B

Bochart de Champigny. Voyez Champigny.
Bois, l'abbé Edouard, 119, 204, 232.
Boisseau, 179.
Boisseau, famille, 233.
Bonhomme, G., 44, 45.
Bosquet, 175.
Bossuet, 211.
Boucher de Boucherville, p. 166.
Boucherville, C.-B. de —, 30.
Bouchette, J., 208.
Boudreau, famille, 233.
Bouffard, Jean, 175.
Boullanger de Saint-Pierre, 166.
Bourdon, Jean-F., 31, 32.
Bourdon d'Ombourg, J., 166, 167, 169.
Bourdon, Jean, 169, 181.
Boutet, Martin, 116, 138, 198, 199.
Brassard, Guillaume, 31.
Brébeuf, le P. Jean de —, 151.
Briand, Monseigneur, 152.
Brodhead, 44.
Brouague, de —, 231.
Buisson, J.-F., 31.
Buteux, le P. Jacques, 151.

C

Callières, de —, 238.
Carissimi, 1 5.
Caron, famille, 158, 233.
Caron, J.-J.-B., 158.
Caron, l'abbé N., 158.
Caron, Nazaire, 158.
Caron, Vital, 158.
Cartier, Jacques, 18, 34, 89, 100, 127, 188, 191.
Casavan, Jean, 135.
Casavant, J.-C., 1 5.
Casavant, Samuel, 135.
Castelneau, le baron de—, 233.
Castelneau, la baronne de—, 233.
Chabanel, le P., 151.
Champigny, Bochart de—, 129, 203, 208, 232, 234, 235, 236, 238.
Champlain, 14, 28, 34, 191.
Chapais, Thomas, 22.
Charet, Etienne, 155, 156, 157, 234.
Charles Ier, d'Angleterre, 180.
Charles IX, de France, 175.
Charlevoix, le P., 14, 29, 30, 54, 124, 188, 192, 205.
Charron, 166.
Chartier, René, 31, 32.
Chaumonot, le P., 26.
Chauvin, 34.
Chauveau, 124.
Chavigny de La Chevrotière, 44, 45, 113.
Cholenec, le P., 142.

Chouart des Groseilliers, 181, 184.
Clément X, pape, 119, 149.
Colbert, 51, 54, 61, 62, 118, 119, 122, 148, 151, 160, 163, 165, 189.
Colomb, 18, 100.
Condé, le prince de—, 34.
Constantin, 230.
Cotton, famille, 233.
Couillard, Guillaume, 128, 152, 153.
Couillard, Marie, 128, 138, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 197, 205, 212,
Courcelles, de Rémi de—, 24, 34, 36, 54, 137, 150, 151, 172.
Courtemanche, Voyez Le Gardeur.
Crépieul, le P. de—, 180.
Crespel, le P., 194.
Crespin, 133.
Crevier de Saint-François, 166.
Cromwell, 163.
Cugnet, F.-E., 176.
Cusson, Marie-Jeanne, 27.

D

Dablon, le P., 44, 45, 50, 56, 58, 59, 60, 61, 116, 121, 132, 141, 142, 143, 147, 148, 180.
Damours, 166.
Dangé, François, 132.
Daniel, l'abbé, 159.
De Chastes, 34.
D' Eschambault. Voyez Fleury.
De la Roche, le marquis, 34.
De Maistre, Joseph, 35.
De Monts, 34.
Denis, Charles, 31.
Denis, Paul, 31.
Denis de la Ronde, le P. Joseph, 238.
Denonville, le marquis de—, 24, 123, 151, 160, 173, 198, 200, 202, 203, 204, 214.
Dequen, le P., 129, 130.
Des Hayes, 199, 200.
Devoisy, 139.
D'Hozier, 135.
Dionne, N.-E., 34, 126.
Dobazine, l'abbé, 238.
Dodier, Jeanne, 27.
Dollier de Casson, l'abbé, 36, 40, 166.
Dombourg, 160, 166, 169.
Douniol, 51, 56, 59, 60, 64, 142.
Driol, Vital, 44, 45.
Druillettes, le P., 41, 44, 111, 113, 180.
Duchesneau, Jacques, 24, 54, 59, 62, 149, 150, 151, 160, 177, 178, 189, 190.
Duchesnay, Juchereau, 26.
Du Clément du Wault, Claire-Françoise, 153.
Dudouyt, l'abbé, 165, 169.
Du Gué de Sainte-Thérèse, 166.
Du Lhut, 168.
Dumont, Henri, 134, 135.

Du Plessis, Gastineau, 166, 169.
Du Pont, 166.
Duprat, Robert, 44, 45.
Dupuis, 44, 45.
Duquet, Pierre, 31, 131, 132.
D'Urfé. Voyez Urfé.

E

Estèbe, 231.
Estrades, le comte d'—, 34.
Estrées, le comte d'—, 34.

F

Faillon, l'abbé, 14, 30, 9, 49, 163.
Faribault, Catherine, 27.
Faribault, G.-B., 239.
Farnham, 17.
Faucher de Saint-Maurice, 208.
Ferland, l'abbé J.-B.-A., 14, 22, 28, 54, 124, 151, 167, 168, 173, 176, 194, 203, 223, 234, 238, 239.
Ferrière, 175.
Ferté, Juchereau de la—, 26, 128, 157.
Ferté, Juchereau de la—, fils, 222, 225.
Ferté, Juchereau de la—, famille, 211.
Fétis, F.-J., 135.
Filion, 132.
Fleury de La Gorgendière d'Eschambault, J., 138, 139, 159, 195, 233, 237.
Fleury d'Eschambault, A., 139.
Fleury d'Eschambault, Marie-Claire, 159, 235.
Fornel, Madame, 231.
Foucault, 231.
Francheville, l'abbé P., 33, 135.
Franquelin, J.-B.-A., 144, 200, 201, 234, 238.
Fréchette, Louis, 74, 241.
Frontenac, le comte de—, 19, 21, 24, 28, 50, 51, 52, 54, 59, 60, 61, 62, 88, 113, 114, 116, 118, 119, 121, 122, 124, 140, 141, 148, 149, 151, 152, 154, 160, 162, 163, 164, 171, 173, 174, 177, 179, 184, 189, 198, 204, 206, 208, 210, 211, 230, 232, 234, 235, 236, 237, 238.
Frontenac, la comtesse de —, 162, 237.

G

Gagnon, Philéas, 137.
Gailly de Taurines, 211.
Gallinée, l'abbé de —, 36, 38, 40.
Gamache, L.- O., 194.
Garakonthié, 27.
Garneau, 14.
Garneau, P., 30, 124.
Garnier, le P., 151.
Garreau, le P., 151.
Gaudry, 175.

Giffard, Françoise, 24, 25, 26.
Girouard, 124.
Godefroy, 131.
Gourdeau, 157.
Gosselin, l'abbé Auguste, 32, 166.
Gosselin, L., 139.
Grandville, de—, 205, 206.
Gravier, 16.
Grignon, Jean, 233.
Grignon, Louise, 233.
Grignon, Marie-Geneviève, 233.
Guénin, Eugène, 124.
Guichet, famille, 233.
Guignac, 220, 221, 222, 223.
Guillaume d'Orange, 204.
Guillot, G., 27.
Guion, Jean, 128.
Guisac. 139.

H

Hackluyt, 191.
Harlay, Monseigneur de—, 135.
Harrisse, Henri, 16, 18, 61, 121, 124, 201, 240.
Hayes. Voyez Des Hayes.
Hébert, Guillemette, 153, 155, 156.
Hébert, Louis, 152.
Hennepin, le P., 53.
Hozier, d'—, 154.
Huard, l'abbé Victor, 208.
Hubert, René, 156, 157.
Hudson, Hendrick, 180.

I

Iberville, Pierre LeMoyene d'—, 31, 185, 209.
Incarnation, la Mère Marie de l'—, 151, 152.

J

Jacques II, d'Anglererre, 203.
Jacques (le Castor ?), 64, 141.
Jean-Aphonse, 188, 191, 232.
Joannis Capitena, 217.
Jogues, le P., 151.
Joliette, Barthélemi, 27, 235.
Jolliet, Andrien, 27.
Jolliet, Antoine, 27.
Jolliet, Anne, 158.
Jolliet, François, 27.
Jolliet, Claire, 138, 139, 159, 233, 234, 237.
Jolliet, d'Abancourt, François, 158, 237.
Jolliet d'Anticosty, Charles, 158, 195, 233, 235.
Jolliet d'Anticosty, Charlotte, 158.
Jolliet de Mingan, Jean, 195, 237.
Jolliet de Mingan, Jean-Baptiste, 158, 214, 233.

Jolliet, Jean 24, 27, 157.
Jolliet, Jean-Baptiste, 27, 233.
Jolliet, Louis, 1-241.
Jolliet, Louis, fils, 27, 158, 211, 237.
Jolliet, Madame Louis. Voyez Bissot, Claire-Françoise.
Jolliet, Marie-Geneviève, 158, 233.
Jolliet, Zacharie, 27, 28, 113, 196.
Joviel, Jacques, 44, 45.
Juchereau. Voyez Ferté et Duchesnay.
Juneau, Salomon, 110.

K

Kamicterineac, 219.

L

La Barre, Lefebvre de—, 198, 203.
La Bruyère, 239.
Lacasse, le P., 30.
La Chaise, le P., 170.
La Chesnaye, A. de—, 196.
La Chevrotière. Voyez Chavigny.
La Durantaie, 45.
Laët, J. de —, 191.
Lafiteau, le P., 59, 94.
Lafontaine de Belcourt, 231.
Lafontaine, sir Hippolyte, 239.
Lagny, de—, 209, 211, 224, 231, 232.
La Gorgendière. Voyez Fleury.
La Hontan, le baron de—, 196, 208.
La Lande, Jacques de—, 138, 153, 154, 155, 156, 176, 177, 178, 196, 197, 214, 233.
La Lande, Jacques-Marie de—, 197.
La Lande, Madame de —. Voyez Couillart, Marie.
Lalemant, le P. Charles, 151.
Lalemant, le P. Jérôme, 32, 129, 130.
Lambert, Aymard, 176.
La Naudière, Marie-Charlotte Tarieu de —, 27.
Langlois, famille, 233.
La Place, le P. Simon de —, 213, 214.
La Potherie, 48, 59, 94.
La Prade, Pelletier de—, 166.
Larchevêque, famille, 233.
Largillier, Jacques (le Castor), 44, 45, 141. Voyez Jacques.
La Salle, Cavelier de —, 16, 17, 36, 40, 88, 93, 113, 123, 124, 166.
La Salle, Nicolas de —, 93.
Las Cases, 170.
La Tour, l'abbé de —, 29.
Laurent, Ernest, 26.
Laval, Monseigneur de—, 15, 32, 33, 34, 46, 119, 133, 134, 137, 149, 151, 152, 164, 169, 170, 171, 174.
La Valtrie, 157, 231, 235.
Laverdière, l'abbé Charles, 191, 192.
Le Bert, Jacques, 115, 155, 157, 166, 168, 171.

Le Gardeur de Courtemanche, 230.
Le Gardeur de Repentigny, 155, 157, 166.
Le Gardeur de Tilly, 166.
Le Jeune, le P., 28.
Lemelin, Jeanne, 158, 233.
Le Mercier, le P., 36, 136.
Lescarbot, 191.
Lesdiguières, la duchesse de—, 29, 30.
Le Tac, le P. Sixte, 137.
Levallon, 166, 169.
Lévi-Ventadour, le duc de —, 34.
Liégeois, le Frère, 29.
Longueil, LeMoyne de —, 168.
Lorin, Henri, 119, 151, 171.
Louis XIV, 43, 46, 51, 74, 134, 135, 149, 150, 161, 164, 170, 189, 203, 204.
Louvigny, de—, 167, 172.
Ludington, 141.

M

Macart, Charles, 157.
Macart, Genevève, 155, 157.
Maheu, famille, 157.
Maheu, Louis, 24, 25.
Maisonneuve, de—, 26.
Manitouabeouich, 27.
Mance, Mademoiselle, 26.
Marcoux, famille, 233.
Marest, le P., 141.
Margry, Pierre, 15, 16, 17, 61, 88, 181, 183, 186, 197, 213, 214, 216, 220, 239, 240.
Marin de LaMalgue, 233.
Marquette, le P., 16, 17, 18, 19, 41, 50, 52, 56, 57, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 66, 70, 74, 76, 81, 82, 83, 86, 94, 95, 97, 98, 100, 104, 106, 107, 110, 112, 119, 123, 124, 141, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 240.
Marsolet, Marie, 130.
Martin, Abraham, 32, 136.
Martin, l'abbé Amador, 32, 33, 135, 136.
Martin, le P. Félix, 59, 105, 171.
Martin, Jacques, 156, 157.
Masse, Denis, 31, 44, 45.
Mather, Cotton, 206, 207.
Mayseré, Jean, 44, 45.
Menier, Henri, 19, 76, 194, 195.
Mercator, 39.
Mermet, le P., 141.
Mésy, Monsieur de—, 133.
Mézerets, l'abbé de—, 32, 135.
Michelet, 13.
Mogras, Jacques, 44, 45.
Montcalm, 211.
Montmagny, le chevalier de—, 19, 26.
Montmorency, le duc de—, 34, 45.
Montmort, de—, 238.
Montmort, Madame de—, 238.

Montpensier, Mademoiselle de —, 162.
Moreau dit La Taupine, 44, 45, 64.
Morin, l'abbé Germain, 32, 135.
Morin, J.-B., 31.
Morin, Noël, 27.
Moussart, François de —, 135.
Myrand, Ernest, 206, 207.

N

Nicolet, Jean, 153.

O

Orgeville, Simone d'—, 27.
Oudiette, N., 176.

P

Pachot, Viennay, 211, 214, 217.
Papin, Cécile, 27.
Parkman, Francis, 17, 111, 124.
Pascal, 211.
Patoulet, J.-B., 37.
Peltrie, Madame de la —, 26.
Penn, 169.
Péré, Jean, 36, 37, 38.
Perrot, Nicolas, 41, 43, 44, 49, 60, 110.
Perthuis, 139.
Peuvret, 166, 178, 191.
Peyras, de—, 166.
Pézard de la Touche, 166.
Phipps, sir William, 27, 153, 186, 195, 204, 205, 206, 207, 208.
Picoté de Bellestre, 166.
Pijard, le P., 131.
Pinault, 139.
Plessis, Monseigneur, 152.
Pommereau, 231.
Pommier, l'abbé H., 32.
Poncet, le P., 26.
Pontchartrain, de —, 210.
Porteret, Pierre, 44, 64, 141.
Poupart, Jean, 31, 32.
Prévost, Martin, 27, 154.
Prost, famille, 233.
Puyseaux, de—, 26.

R

Rainsford, John, 205, 206, 208.
Repentigny, de—, 131, 155, 157.
Repentigny, Ignace de—, 31.
Rich, Obasiah, 57.
Richard, Edouard, 214.
Rivet, 138, 139.
Roberval, le marquis de—, 34, 188, 191, 232.
Robineau de Béancourt, 166.
Rochemonteix, le P. Camille de—, 11, 12, 29, 30.
Rodier, Claire, 194.
Roger des Colombiers, 166.

Routhier, A.-B., 89, 143.
Roy, Joseph-Edmond, 157, 162, 197, 238.
Roy, Pierre-Georges, 32.
Rupert, le prince, 180.

S

Saint-Lusson. Daumont de—, 36, 41, 45, 48, 49, 51.
Saint-Ours, de—, 166.
Saint-Paul, Godefroy de —, 231.
Saint-Romain, 166.
Saint-Sauveur, l'abbé de—, 129.
Saint-Simon, P. Denys de—, 179, 181.
Santeuil, l'abbé—, 33.
Scarron, 163.
Seignelay, le marquis de—, 173, 201.
Sevestre, Charles, 31.
Sewall, Samuel, 208.
Shea, Gilmary, 22, 124.
Silvy, le P. Antoine, 186, 240.
Simon de la Place, le P., 213, 214, 215.
Sixte Le Tac, le P., 127, 215.
Soissons, le comte de —, 34.
Sore, famille, 233.
Soto, Ferdinand de—, 17, 18, 91, 100, 101, 103.
Sparks, 124.
Sulte, Benjamin, 38, 124.

T

Taché, famille, 233.
Taché, Jean, 159.
Tailhan, le P., 60, 124.
Talon, Jean, 23, 24, 34, 35, 37, 49, 50, 51, 54, 60, 122, 136, 150, 151, 160, 164, 198.
Tanguay, l'abbé, 159, 232.
Tarieu, Marie-Charlotte, de la Naudière, 27.
Taschereau, famille, 159, 233, 234.
Taschereau, S. E. le cardinal, 159.
Taschereau, T. J., 159.
Taschereau, le Juge, 235.
Tessier, Pierre, 214.
Thévet, 191.
Thévenot, 57, 59, 46, 83, 123.
Thiboult, l'abbé, 139.
Thwaites, R.-G., 58, 116.
Tracy, le marquis de—, 24, 34, 35, 137, 151, 161.
Trentanove, 148.
Trottier-Duffy-Desaulniers, famille, 233.
Trouvé, l'abbé, 200.

U

Urfé, l'abbé d'—, 148, 163.
Ursins, des, 231, 232.

V

Varennes, de—, 157.
Varnier, 42.

Vaudreuil, Rigaud de—, famille, 233.
Verchères, de—, 166.
Véron de Grandmesnil, 233.
Verreau, l'abbé, H.-A., 15, 18, 22, 76, 100, 124.
Viennay. Voyez Pachot.
Villebois, de—, 231.
Villeray, de—, 154, 155, 157, 166.
Vimont, le P., 24, 26, 128.
Vincent, 231.
Volant, famille, 233.

W

Winsor, Justin, 107, 124.
Woodhouse, 180.

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

PRÉFACE, par l'honorable Thomas Chapais 13

CHAPITRE PREMIER

Louis Jolliet — Sa naissance à Québec (1645) — Son adolescence — Sa famille — Le « collège de Québec » — Les « puissances » chez les Jésuites — Une soutenance — L'intendant Talon — Jolliet séminariste — Jolliet dans le monde — Départ pour l'Europe .. 23

CHAPITRE DEUXIÈME

Au pays des grands lacs — Les mines de cuivre du lac Supérieur — Rencontre de Jolliet avec l'abbé de Gallinée, l'abbé Dollier de Casson et Robert Cavelier de La Salle au lac Ontario — Prise de possession des pays de l'ouest par Daumont de Saint-Lusson — Un discours de Père Allouëz — Le *Te Deum* au Saut Sainte-Marie (14 juin 1671) 36

CHAPITRE TROISIÈME

Louis Jolliet envoyé par Frontenac à la découverte du Mississipi — Il se rend en canot d'écorce à Michillimakinac (automne de 1672) — Le Père Jacques Marquette — Bibliographie — Commencement du récit de la découverte du Mississipi — Au pays de la Folle Avoine (1673) 52

CHAPITRE QUATRIÈME

Découverte de la rivière Wisconsin — Jolliet, Marquette et leurs cinq compagnons entrent dans les eaux du Mississipi le 17 juin 1673 — Chevreuils et bisons ; outardes et cygnes ; végétation luxuriante — Nulle trace de la présence de l'homme — Les pisikious — Première rencontre avec les Illinois, à Peouaréa (rivière des Moines) — Éloquence et mœurs indigènes — Suite du voyage — Monstres — Découverte de la rivière des Illinois et du Missouri — Chaleurs intenses — Cannes, roseaux et cotonniers 70

CHAPITRE CINQUIÈME

La danse du Calumet — Chant — Halte d'Aganatchi (Memphis) — Perroquets — Halte de Mitchigaméa (Helena) — Attitude menaçante des indigènes — Halte d'Akanséa (rivière Arkansas) — Festins — Trame — Ferdinand de Soto — Retour des explorateurs — Halte de Péouaréa (rivière des Illinois) — Le mont Jolliet — La rivière Chicago — Canalisation prédite 91

CHAPITRE SIXIÈME

Le lac Michigan — Le Père Marquette et Louis Jolliet se disent adieu à la Baie des Puans — Jolliet continue sa route et se rend à Mi-

PAGE

chillimakinac, puis au Saut Sainte-Marie — Retour de Jolliet à Québec, en 1674 — Naufrage près de Villemarie — La population de Québec fait un accueil enthousiaste au jeune explorateur — Jolliet rend compte de son voyage 110

CHAPITRE SEPTIÈME

Physionomie de Québec en 1674 — Les coutumes de la vieille France — La musique à Québec au dix-septième siècle — Messes de minuit — Le premier orgue de l'église paroissiale de Québec ; son inauguration en 1664 — Un compositeur canadien — En l'honneur d'Anne d'Autriche — Louis Jolliet, artiste 126

CHAPITRE HUITIÈME

Bienheureuse mort du Père Jacques Marquette (compagnon de Louis Jolliet) sur les bords du Lac Michigan, samedi, le 19 mai 1675 — Récit émouvant du Père Claude d'Ablon — La moderne cité de Ludington — Frontenac et les missionnaires 141

CHAPITRE NEUVIÈME

Monseigneur François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec — L'intendant Duchesneau — Frontenac et la francisation des Sauvages — Dans un salon de Québec — Contrat de mariage — Louis Jolliet et Claire-Françoise Bissot — Leur mariage ; leurs descendants 149

CHAPITRE DIXIÈME

Projet d'exploitation agricole au pays des Illinois — Un portrait de Frontenac — L'évêque et le gouverneur — La traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages — Opinion de Louis Jolliet — Claire vue de la situation par Dombourg — Mémoire du Marquis de Denonville 160

CHAPITRE ONZIÈME

La « ferme du roi » — Jolliet co-seigneur des Isles et Islets de Mingan — Voyage de Jolliet à la Baie d'Hudson — Anglais et Français — La langue latine sur les bords de la Baie James..... 175

CHAPITRE DOUZIÈME

Jolliet est nommé hydrographe du roi et seigneur de l'île d'Anticosti — L'exploitation de l'île — Les établissements de Louis Jolliet dévastés par la flotte de Phipps (1690) — Hydrographie et cartographie 187

CHAPITRE TREIZIÈME

Événements politiques — Les Iroquois — Les colons de la Nouvelle-Angleterre — Le siège de Québec — Un naufrage à Anticosti — Le Labrador océanique — Projet d'exploration 202

CHAPITRE QUATORZIÈME

Voyage au Labrador — Aumônier franciscain — Le Père Simon de la Place, récollet, missionnaire à Anticosti et premier missionnaire

PAGE

chez les Esquimaux — La côte de l'Atlantique — Phoques et morue — Un village d'Esquimaux — Race, vêtements, nourriture, chants et danses de ces indigènes — Leur caractère jovial — Ce ne sont pas des Peaux-Rouges — Vaste baie — Retour .. 213

CHAPITRE QUINZIÈME

Jolliet fait un deuxième voyage en France — Il est nommé « Maître d'hydrographie à Québec » ; et reçoit la concession d'une seigneurie sur la rivière des Etchemins — La « foy et hommage » sous le régime française — Les enfants de Louis Jolliet — Alliances — Mort de l'illustre explorateur — Où est-il mort ? — Données incertaines 231

APPENDICES

A Cavelier de La Salle découvreur de l'Ohio, mais non du Mississipi (Le Père Tailhan) 243
B « The Discovery of the Mississipi » (D. Girouard.) 254
C « Remarques sur le voyage de Louis Jolliet au pays des Illinois » .. 259
D Texte du « Brevet de Maistre d'Hydrographie à Québec pour le sieur Jolliet » 263
E Acte de sépulture de Dame Claire Bissot, femme de Louis Jolliet . 264
F Notes relatives à la tenure seigneuriale dans la Nouvelle-France (T.-P. Bédard) 265
G Protêt contre la concession de l'île d'Anticosti à Louis Jolliet 270
H Acte d'aveux et dénombrements relatifs aux fiefs d'Anticosti, des îles et îlets de Mingan, etc. (1725) 272
I Notes sur Louis-Olivier Gamache, le « sorcier » de l'île d'Anticosti (L'abbé J.-B.-A. Ferland) 275
Table des noms des personnes 291

Imprimé en Belgique
Printed in Belgium